



HAL
open science

Mondes chinois et hispanique(s) : pratiques et pensées des interactions au XVIIe siècle

Jean-Noël Sanchez

► **To cite this version:**

Jean-Noël Sanchez. Mondes chinois et hispanique(s) : pratiques et pensées des interactions au XVIIe siècle.
Source(s): Arts, civilisation et histoire de l'Europe, 22, 2024, <10.57086/sources.962>. <hal-04964586v2>

HAL Id: hal-04964586

<https://hal.science/hal-04964586v2>

Submitted on 29 Sep 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

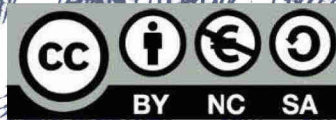
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License



SOURCE(S)
Arts, Civilisation et Histoire
de l'Europe



2024 - N° 22

Dossier:

Mondes chinois et hispanique(s):
pratiques et pensées des interactions
au XVII^e siècle

SOURCE(S)

Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe

n° 22

-

2024

SOURCE(S)

Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe

Numéro coordonné par : Jean-Noël Sanchez

Directeur éditorial : Nicolas Bourguinat

Rédacteur en chef : André Gounot

Comité scientifique : Ronald Asch (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg), Jean-François Chauvard (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), Sarah Ferber (University of Wollongong, Australie), Jean-Pascal Gay (Université catholique de Louvain), Johannes Großmann (Universität Tübingen), Christine Haynes (University of North Carolina at Charlotte), Laura Iamurri (Università Roma Tre), Paul Janssens (Universiteit Gent), Maria Dolores López Pérez (Universitat de Barcelona), Sylvia Paletschek (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg), Marcus Popplow (Karlsruher Institut für Technologie), Rebecca Rogers (Université Paris Descartes), Susanne Rau (Universität Erfurt), Philippe Rygiel (École normale supérieure de Lyon), Carles Santacana Torres (Universitat de Barcelona), Matthias Schulz (Université de Genève), Dries Vanysacker (Katholieke Universiteit Leuven), Annette von Hülsen-Esch (Universität Düsseldorf)

Comité éditorial : Peter Andersen, Nicolas Bourguinat, Guido Braun, Juliette Deloye, Peter Geiss, Benoît Jordan, Jean-Noël Sanchez, Bettina Severin-Barboutie, Marc Carel Schurr, Maryse Simon

Traductions des résumés : Stéphanie Alkofer, Nicolas Bourguinat, André Gounot

Secrétaire de rédaction : Guillaume Porte

Contacts :

Revue SOURCE(S), à l'attention d'André Gounot,

Palais universitaire, BP 90020

67084 Strasbourg Cedex

revue-sources@unistra.fr | arche.unistra.fr | www.ouvroir.fr/sources

ISSN (version imprimée) : 2265-1306 | *ISSN (version numérique)* : 2261-8562

Impression : Département imprimerie de la Direction des affaires logistiques intérieures de l'Université de Strasbourg

Directeur de publication : Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg

Éditeur : UMR 3400 ARCHE, Université de Strasbourg

I. DOSSIER : MONDES CHINOIS ET HISPANIQUE(S) : PRATIQUES ET PENSÉES DES INTERACTIONS AU XVII^e SIÈCLE

- 7 *Présentation*
Jean-Noël Sanchez

INTERACTIONS ÉCONOMIQUES AVEC LA CHINE

- 15 *Réseaux marchands, comptoirs côtiers et piraterie : l'Asie maritime du XVI^e au XVII^e siècle*
François Gipouloux
- 33 *L'Espagne, la Chine et les Indes Occidentales 1580-1640 : un modèle économique*
Mariano Bonialian

INTERACTIONS RELIGIEUSES AVEC LA CHINE

- 59 *Au-delà de la manière douce. La stratégie missionnaire des frères philippins en Chine et au Japon (1575-v.1639)*
Ubaldo Iaccarino
- 71 *La Chine, miroir de l'altérité. Un laboratoire du gouvernement impérial d'après Juan de Palafox y Mendoza (1640-1650)*
Alejandro Valencia Vila

LES CHINOIS DE MANILLE

- 87 *La influencia de Taiwán y los Zheng en el memorial de Victorio Riccio de 1677 sobre la expulsión de los sangleyes de Filipinas*
José Miguel Herrera Reviriego
- 111 *The Invention of the Sangleys in the Early Modern Spanish Philippines*
Christina H. Lee

II. AUTOUR D'UNE SOURCE

- 129 *Le casuiste et les Chinois. Cas moraux relatifs à la communauté des Sangleys de Manille résolus par les jésuites Juan de Ribera & Diego de Bobadilla (1603-1631)*
Jean-Noël Sanchez (éd.)

III. VARIA

- 231 *Un bref historique de l'UMR 3400 ARCHE (Arts, civilisation, histoire de l'Europe)*
Nicolas Bourguinat
- 241 *Marmoutier au Moyen Âge. Nouveaux regards sur une abbaye et son bourg. Compte-rendu de la journée d'études tenue à Strasbourg le 22 octobre 2024*
Anne Rauner
- 247 Résumés

* * *

Notes de révision :

Ce volume a fait l'objet de corrections orthotypographiques en juillet 2025 (pour la version HTML) et en septembre 2025 (pour la présente version PDF). Les articles concernés sont :

- « Présentation » ;
- « Au-delà de la manière douce. La stratégie missionnaire des frères philippins en Chine et au Japon (1575-v.1639) » ;
- « La Chine, miroir de l'altérité. Un laboratoire du gouvernement impérial d'après Juan de Palafox y Mendoza (1640-1650) » ;
- « Le casuiste et les Chinois. Cas moraux relatifs à la communauté des Sangleys de Manille résolus par les jésuites Juan de Ribera & Diego de Bobadilla (1603-1631) »

I.
DOSSIER

MONDES CHINOIS ET HISPANIQUE(S) :
PRATIQUES ET PENSÉES DES INTERACTIONS AU XVII^e SIÈCLE

PRÉSENTATION

Jean-Noël SANCHEZ

Si, à la fin du Moyen Âge, les connaissances que le monde occidental chrétien pouvait avoir de la Chine se cantonnaient pour l'essentiel aux quelques récits qui avaient pu constituer le corpus informatif en possession de Christophe Colomb au moment d'entreprendre son voyage vers l'ouest, celui de Marco Polo bien sûr, mais aussi le récit d'Odoric de Pordenone¹ tel que repris dans les Voyages imaginaires de Jean de Mandeville², à l'aube de l'époque moderne, c'est par l'entremise des Ibériques que l'Europe et la Chine vont être amenées à se connaître.

Deux ans après la prise de la cité malaise de Malacca, en 1513, avec la visite de Jorge Álvares, puis en 1517, avec la première ambassade officielle portugaise que les Ming rejetèrent³, les deux mondes rentraient en contact direct. Surtout, à l'issue d'un processus de quelques quatre décennies, en parvenant à obtenir en 1557 une enclave continentale à Macao, les Lusitains ouvraient de façon pérenne une « porte » sur l'Empire du Milieu⁴.

Cinq ans plus tôt et non loin de là, sur l'île de Shangchuan, au large de Canton, l'Espagnol François Xavier, compagnon des premiers temps d'Ignace de Loyola, avait trouvé la mort sur le seuil de cette même Chine, où les voyageurs médiévaux avaient situé le royaume du Prêtre Jean. Après lui, sous l'égide du visiteur de la mission d'Extrême-Orient Alessandro Valignano, c'est par cette entrée macanaise que d'autres jésuites fameux, Michele Ruggieri et

¹ Alvisé ANDREOSE, Philippe MÉNARD, *Le voyage en Asie d'Odoric de Pordenone, Traduit par Jean le Long OSB: Itinéraire de la pèlerinage et du voyage (1351)*, Paris, Droz, 2010. Voir aussi, Louis DE BACKER (éd.), *L'Extrême Orient au Moyen-Âge d'après les manuscrits d'un Flamand de Belgique et d'un prince d'Arménie*, Paris, Ernest Leroux, 1877.

² Jean DE MANDEVILLE, *Voyages*, Bibliothèque Nationale de France, Manuscrit, 1371.

³ James FUJITANI, « The Ming Rejection of the Portuguese Embassy of 1517: A Reassessment », *Journal of World History*, vol. 27, n° 1, 2016, p. 87-102.

⁴ Charles Ralph BOXER, *Fidalgos in the Far East, 1550-1770*, La Hague, Martinus Nijhoff, 1948 ; Luis Filipe BARRETO, *Macau : Poder e Saber: Séculos XVI e XVII*, Lisbonne, Presença, 2006. Il y a quelque ironie à voir en Macao une porte, puisque depuis son origine, la presqu'île fut précisément séparée du continent à partir de 1573 par un portail placé sous bonne garde.

surtout Matteo Ricci, parviendront à pénétrer en Chine jusqu'à la cour de l'empereur. Dévoilant dès le début du XVII^e à l'Europe la philosophie confucéenne et à la Chine lettrée quelques échantillons du savoir-faire occidental⁵, la figure du missionnaire italien, le savoir-faire médiatique de la Compagnie de Jésus aidant, constitua durablement le symbole par excellence du moment de la rencontre entre ces deux mondes lointains⁶.

Mais avant d'être un porche pour l'Église, Macao eut vocation à être un comptoir commercial, puisque ce sont bien des objectifs mercantiles qui amenèrent les Portugais à obtenir un poste avantageusement placé à l'embouchure de la rivière des Perles. S'attachant rapidement à mettre en place un commerce d'intermédiation leur permettant d'obtenir des produits chinois en échange de ressources métalliques importées d'Europe et de marchandises acquises dans d'autres ports asiatiques, les résidents de la *Cidade do Nome de Deus* purent tirer profit, dès les années 1580, de la ligne commerciale la plus lucrative de l'*Estado da Índia*, celle qui reliait Goa, Macao et Nagasaki, et qui passerait bientôt de plus en plus par Manille, la méprisable parvenue qui devint officiellement sœur cadette avec l'union des deux Couronnes Ibériques en 1580⁷.

Dès 1575, soit dix ans à peine après l'installation des Espagnols aux Philippines, les officiers du roi d'Espagne en Asie envoyèrent une ambassade à Amoy, en la personne de l'augustin Martin de Rada, accompagné du soldat Miguel de Loarca. Or, c'est sur la base du récit de ce voyage, auquel se rajouta celui de la partie chinoise du premier des deux tours du monde du franciscain Martín de Loyola⁸, que l'augustin Juan González de Mendoza rédigea son *Historia de las cosas más notables, ritos y costumbres del gran reyno de la China*, publiée à

⁵ Jonathan SPENCE, *The Memory Palace of Matteo Ricci*, New York, Viking, 1984. En 1601, Matteo Ricci se présenta à l'empereur avec une épulette, une mappemonde et deux horloges à sonnerie en guise de présents.

⁶ Voir Shi ZHAN, « L'image de la Chine dans la pensée européenne du XVIII^e siècle : de l'apologie à la philosophie pratique », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 347, 2007, p. 93-111 ; Anne CHENG, « Histoire intellectuelle de la Chine. Confucius revisité : textes anciens, nouveaux discours (suite) », *Cours du Collège de France 2010-2011*, p. 601-622. La publication des *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères, par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus*, par les pères Charles LE GOBIEN, Jean-Baptiste DU HALDE, Louis PATOUILLET et Ambroise MARÉCHAL (éd.), 1702-1776, ne contribuèrent pas peu à cette sinologie « jésuito-centrée ».

⁷ Le 20 janvier 1582, dans le collège des jésuites de Macao, les représentants des pouvoirs civils et ecclésiastiques de la *Cidade do Nome de Deus* firent allégeance à Philippe I^{er} du Portugal, représenté pour l'occasion par le jésuite Alonso Sánchez, dépêché par Manille pour l'occasion. Voir le serment des gentilhommes de Macao à Philippe II, 20 janvier 1582, Archivo General de Indias (ci-devant, AGI), Patronato, 24, 60.

⁸ Martín Ignacio DE LOYOLA, *Viaje Alrededor del Mundo*, éd. par José Ignacio Tellechea Idigoras, Madrid, Dastin, 2002. Il s'agit du neveu d'Ignace de Loyola, le premier à réaliser consécutivement deux tours du globe.

Rome en 1585⁹, l'année suivante à Madrid, traduite en français quatre ans plus tard¹⁰, et qui fut assurément le premier livre qui donna à connaître la Chine à un large lectorat européen¹¹, puisque, en quinze années, l'ouvrage fut l'objet de 38 éditions dans sept langues différentes.

Au demeurant, l'administration hispanique étant infiniment plus « scripturomaniaque » que la portugaise, qui n'était d'ailleurs pas directement présente à Macao¹², les Espagnols produisirent assurément infiniment plus de rapports écrits sur leur perception du monde chinois, tel qu'ils pouvaient appréhender celui-ci depuis Manille, que leurs voisins macanais¹³.

Avec la mise en place d'une colonie espagnole en Asie, ce n'est pas seulement l'Europe qui vint à la rencontre de l'Empire du Milieu, mais encore la Nouvelle Espagne qui se trouvait derrière (ou plutôt devant) elle, puisque c'est *via* le Mexique et le port d'Acapulco que Séville était connectée à Manille. Et ce fut cette Amérique, ou plus précisément le précieux fruit de ses mines d'argent, qui fit tout l'intérêt des Philippines aux yeux des marchands chinois du Fujian et des Portugais de Macao. Ainsi, ce furent des interactions aux dimensions d'un monde déjà en quelque manière globalisé qui virent le jour en cette fin du xvi^e siècle en mer de Chine du Sud.

Nonobstant, il y eut assurément déséquilibre dans la transcendance de ces interactions pour l'un et l'autre pôle mis en présence.

Du côté espagnol, la confrontation avec la Chine, ou plus précisément son idée, eut en effet un impact considérable, pas seulement en termes de perspective missionnaire, mais aussi de projection politique, l'un s'articulant avec l'autre puisque, sous couvert d'objectif d'évangélisation, motif obligé de tout dessein de conquête dans l'Espagne de la seconde moitié du xvi^e siècle, la

⁹ Juan González de Mendoza, *Historia de las cosas más notables, ritos y costumbres del gran reyno de la China*, Rome, Vincentio Accolti, 1585.

¹⁰ *Idem*, *Histoire du grand royaume de la Chine, situé aux Indes Orientales, divisée en deux parties*, traduite par Luc De la Porte, Paris, Ieremie Perier, 1589.

¹¹ De fait, le dominicain portugais Gaspar Da Cruz publia dès 1569 un *Tractado em que se contam muito por extenso as cousas da China*, mais celui-ci fut loin de connaître le succès de l'ouvrage espagnol. Quant aux fameuses *Peregrinações* de Fernão Mendes Pinto, elles ne furent publiées, à Lisbonne, par Pedro Craesbeek, qu'en 1614.

¹² Ce ne fut en effet qu'à partir 1623, à la suite d'une tentative d'attaque hollandaise repoussée grâce à l'envoi *in extremis* de renforts depuis Manille, que Macao fut administrée par un gouverneur représentant officiellement l'autorité du roi dans la cité du roi. Voir C. R. BOXER, *Fidalgos...*, *op. cit.*, p. 93-99 ; Benjamim VIDEIRA PIRES, *A viagem de comércio Macau-Manila nos séculos XVI a XIX*, Macao, Centro de Estudos Marítimos de Macau, 1987, p. 20-22 et Luis Filipe BARRETO, *Macao : poder e saber: séculos XVI e XVII*, Lisbonne, Presença, 2006, p. 161.

¹³ C'est ainsi que, malgré la grande qualité de la recherche portugaise, assurément en l'absence d'une documentation un tant soit peu systématique sur la communauté chinoise de la ville, ou sur les interactions de la population portugaise avec les Chinois du continent, on n'a pas pour Macao l'équivalent de l'impressionnant travail de Juan Gil, *Los chinos en Manila, siglos XVI y XVII*, Lisbonne, Centro Científico e Cultural de Macau, 2011.

monarchie espagnole, durant la décennie 1580, envisagea très sérieusement de conquérir la Chine¹⁴. Plus encore : d'après José Martínez Millán, le débat qui eut lieu à la cour autour d'une éventuelle évangélisation armée de l'Empire du Milieu, défendue par le jésuite Alonso Sánchez, lequel déboucha, au lendemain du désastre de l'Invincible Armada de 1588, sur l'abandon de cette option militaire, aurait été décisif dans la mutation de l'idéologie de la Monarchie catholique espagnole qui aurait alors renoncé à la logique du national-impérialisme catholique castillan pour embrasser, discursivement tout au moins, le paradigme d'un universalisme romain qui structurera son idéologie officielle durant la première moitié du XVII^e siècle¹⁵.

D'un point de vue économique, la fuite des métaux précieux américains vers la Chine, objet d'intenses débats aux Philippines, en Amérique et dans la Péninsule¹⁶, eut assurément un impact considérable sur l'économie de l'empire colonial espagnol. Avec des sommes ayant pu dépasser les deux millions de pesos durant le premier tiers du XVII^e siècle¹⁷, soit les deux tiers de la contribution des Indes occidentales aux ressources globales de la monarchie en 1609¹⁸, il s'agit assurément là d'un paramètre majeur qui, à tout le moins, structura fortement les dynamiques économiques de l'Amérique espagnole et contribua fortement à l'autonomisation de celle-ci vis-à-vis du circuit économique officiel tel que pensé par sa métropole.

En termes qu'on pourrait qualifier de sociaux, la présence d'un très grand nombre de migrants chinois eut un impact majeur sur l'administration de la colonie des Philippines en tant que communauté tout à la fois indispensable et inassimilable, exploitée et crainte, dans tous les cas irréductible au statut d'*Indio* que le système colonial espagnol aspirait pourtant à imposer universellement à

¹⁴ Manel OLLÉ, *La invención de China, Percepciones y estrategias filipinas respecto a China durante el siglo XVI*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2000.

¹⁵ José MARTÍNEZ MILLÁN, «La crisis del “partido castellano” y la transformación de la Monarquía Hispana en el cambio de reinado de Felipe II a Felipe III», *Cuadernos de Historia Moderna*, 2003, pp. 11-38.

¹⁶ Sur ce sujet, voir Jean-Noël SANCHEZ, «The sound and the fury: A vigorous admonition from the King of Spain to the Audiencia of Manila (1620)», Christina H. LEE, Ricardo PADRÓN (éd.), *The Spanish Pacific, 1521-1815: a Reader of Primary Sources, Volume II*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2024, p. 189-199 et, *Idem*, «Estar o no ser: La plasmación del discurso justificativo de Filipinas, 1616-1621», dans José Antonio MARTÍNEZ TORRES, *Un oriente ibérico*, Madrid, Comares, sous presse.

¹⁷ On pourrait ici multiplier les références, lesquelles manquent paradoxalement cruellement, s'agissant d'une activité commerciale fondamentalement interlope. On renverra ici, entre beaucoup d'autres, à Dennis FLYNN et Arturo GIRÁLDEZ, *China and the Birth of Globalization in the 16th Century*, Farnham (Surrey), Ashgate Variorum, 2010.

¹⁸ Michel MORINEAU, «Les mancenilliers d'Europe», dans Pierre LÉON (coord.), *Histoire économique et sociale du monde*, t. 2, Paris, Armand Colin, 1978, p. 151. Les Indes représentaient un peu moins de trois millions sur un budget total d'un peu plus de 15 500 000 de ducats. Évidemment, il s'agit-là de ce qui arrive en Espagne des Indes, non de ce qu'elles produisent, ni rapportent globalement à ceux qui en tirent bénéfice.

tous les sujets natifs de ses territoires extra-européens. Dans cette perspective, il est révélateur que, dans le livre VI des lois des Indes consacré à l'administration des Indiens, un seul titre, le XVIII, soit dédié à un groupe ethnique ayant le statut légal d'étrangers, celui qui traite des Sangleys, terme par lequel étaient désignés les Chinois à Manille¹⁹.

Enfin, d'un point de vue culturel, on imagine mal l'andalouse fantasmée par Prosper Mérimée et Théophile Gautier sans son châle « de Manille » et son éventail pliable, deux accessoires d'origine chinoise.

Du côté chinois, il est certain que l'arrivée massive de l'argent mexicain et péruvien sur le continent, en grande partie *via* le galion de Manille, transforma considérablement la structure, si ce n'est économique, tout au moins fiduciaire de l'Empire. Le peso de huit réaux mexicain y devint en effet dès le XVIII^e siècle l'étalon monétaire le plus recherché et reconnu, au point que, devenu dollar mexicain, il circula abondamment en Chine jusqu'à la fin du XIX^e siècle et fut à l'origine de la naissance du yuan²⁰.

En revanche, il est plus difficile de reconnaître un impact politique majeur dans ce sens des relations de la Chine avec l'espace hispanique. Si l'empereur Wānlì (萬曆), qui reçut à sa cour Matteo Ricci, fut mis au courant du massacre des Sangleys de Manille en 1603, il ne s'en montra guère préoccupé. Tout au plus peut-on dire que le clan des archipirates Zheng, Zhilong (鄭芝龍) et son fils Chenggong (鄭成功), en la personne duquel l'Empire Ming survécut en quelque manière durant près de deux décennies à sa chute officielle en 1644, s'était en partie construit dans un espace d'interactions commerciales maritimes complexes au sein duquel s'inscrivait aussi Manille, là-même où aurait résidé Li Dan (李旦), qui fut le grand initiateur de la flotte de marchands-pirates qui allait dominer avec les Zheng le détroit de Formose²¹.

D'un point de vue culturel, pièces de monnaie mises à part, il est assez difficile de déterminer des résultats notables de la rencontre de la Chine avec le monde hispanique, d'autant plus qu'un grand nombre de produits américains qui devinrent vite essentiels à la « diète » chinoise ont sans doute été introduit en Asie par les Portugais avant les Espagnols²². En termes d'impact social, s'il

¹⁹ Juan de SOLORZANO et Luis PINELO, *Recopilación de las Leyes de los Reynos de las Indias*, Madrid, Julián de Paredes, 1681, II, p. 337-341.

²⁰ Luis Amadeo HERNANDEZ, « The Gold Standard and the Disappearance of the Mexican Silver Dollar as International Currency in Japan and East Asia Markets, 1850-1905 », SSRN, 2021, en ligne <<https://ssrn.com/abstract=1763213>> et Jin Xu, *Empire of Silver : A New Monetary History of China*, New Haven, Yale University Press, 2021.

²¹ Manel OLLÉ, « Manila in the Zheng Clan Maritime Networks », *Review of Culture (Revista de Cultura)*, n° 29, 2009, p. 91-103.

²² C'est certainement le cas du piment et du tabac. Voir Ping-Ti Ho, « The Introduction of American Food Plants into China », *American Anthropologist*, vol. 57, n° 2, 1955, p. 191-201 ; Carol BENEDICT, *Golden-Silk Smoke : A History of Tobacco in China, 1550-2010*, University of California Press, 2011, et Brian DOTT, *The Chile Pepper in China : A Cultural Biography*, Columbia University

est certain que la région du Fujian, d'où étaient issus l'essentiel des ressortissants chinois qui commerçaient à Manille ou s'y installaient, fut impacté par ses relations avec Manille²³, il n'en fut rien pour le reste de l'Empire du Milieu, si ce n'est pour les Chinois qui, souvent vendus par les Portugais de Macao, devinrent esclaves à Manille et pour certains furent exportés en Amérique²⁴, anticipant ainsi la migration de coolies vers Cuba et le Pérou à partir du milieu du XIX^e siècle.

L'intérêt historiographique²⁵ pour les interactions entre la Chine et l'Espagne s'est d'abord focalisé sur la question du commerce du galion de Manille, tout d'abord avec William Schurz qui y consacra de nombreuses pages en pleine seconde guerre mondiale²⁶, puis avec Pierre Chaunu dès le début des années 1960²⁷. C'est aussi par ce biais que l'historiographie mexicaine s'est d'abord intéressée à la question en la personne de Carmen Yuste²⁸. Depuis une dizaine d'années, on doit à l'argentin Mariano Bonialian, auteur d'un des articles de ce numéro, un profond renouvellement de ces travaux en histoire économique. Tandis qu'aux Philippines, le père augustin Isacio Rodríguez s'attacha à réunir l'histoire et les écrits de ses coreligionnaires engagés dans la découverte de la Chine²⁹, en Espagne, c'est aux Catalans Maria Dolors Folch Fornesa³⁰, puis Manel Ollé³¹, mais aussi à l'Andalou Antonio García-Abásolo³², que l'on doit créditer le tournant chinois des études sur les Philippines espagnoles, lequel culmine sans doute avec la somme produite par Juan Gil en 2011 sur les

Press, 2020. C'est aussi peut-être le cas du maïs et des cacahuètes (le mot vient du nahuatl, mais celui qui est employé en Amérique du Sud comme aux Philippines est *maní*, proche du terme « manobi » qu'on trouve chez Jean de Léry dans le récit de son séjour au Brésil au milieu du XVI^e siècle). Restent la tomate et le cacao.

²³ Zhichang HUANG, *Kulangsu (1684-1903) : un enclave entre imperios*, thèse de doctorat, Universitat Autònoma de Barcelona, 2022.

²⁴ Sur ce sujet, voir Tatiana SEIJAS, *Asian Slaves in Colonial Mexico, from Chinos to Indians*, New-York, Cambridge University Press, 2014.

²⁵ Bien évidemment, il s'agit là d'une très sommaire et fatalement lacunaire chronologie de l'historiographie sur la question.

²⁶ William SHURZ, *The Manila Galleon*, New York, Dutton & Co., 1939, nouvelle édition, 1959.

²⁷ Pierre CHAUNU, *Les Philippines et le Pacifique des Ibériques, (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, *Introduction méthodologique et indices d'activité*, Paris, SEVPEN, 1960.

²⁸ Carmen YUSTE LÓPEZ, *El comercio de la Nueva España con Filipinas, 1590-1785*, Mexico, Instituto Nacional de Antropología e Historia, 1984.

²⁹ Isacio RODRÍGUEZ, *Historia de la Provincia Agustiniiana del Smo. Nombre de Jesús de Filipinas*, vol. 13 et 14, Manille, Arnoldus Press, 1978.

³⁰ C'est ainsi Dolors FOLCH FORNESA qui va éditer en 1991 l'édition espagnole de l'ouvrage célèbre de Jacques GERNET, *Le monde chinois*, Paris, Armand Colin, 1972.

³¹ Manel OLLÉ, *La invención...*, *op. cit.*

³² Pour une synthèse de ses travaux concernant les Chinois de Manille, voir, Antonio GARCÍA-ABÁSULO, *Murallas de Piedra y Canones de Seda : Chinos En El Imperio Espanol (Siglos XVI-XVIII)*, Cordoue, Universidad de Córdoba, 2012.

Chinois de Manille³³. Du côté des sinologues, évoquons enfin Paola Calanca et François Gipouloux qui contribuèrent à renouveler l'approche de l'histoire du commerce maritime chinois³⁴. À l'heure actuelle, une nouvelle génération de chercheurs à même de naviguer tout à la fois dans les sources occidentales et chinoises s'apprête à révolutionner nos connaissances sur le sujet³⁵.

Afin de constituer ce dossier, on a cherché à ne pas se cantonner à une perspective strictement « philippiniste ». Ainsi si les îles du Ponant constituent la spécialité de trois des intervenants, José Miguel Herrera Reviriego, Christina H. Lee et Jean-Noël Sanchez, deux autres, Mariano Bonialian et Alejandro Valencia Vila, sont américanistes, Ubaldo Iaccarino, expert sur les relations commerciales et culturelles entre l'Espagne, la Chine et le Japon tandis que François Gipouloux représente la sinologie française.

La structure de ce travail collectif répond au souci de rendre compte de tous les aspects impliqués par la question des interactions entre les mondes chinois et hispaniques. Ainsi, dans un premier temps, on s'y attachera à appréhender la question économique avec une étude de François Gipouloux, directeur de recherche émérite au CNRS, consacrée aux réseaux commerciaux maritimes chinois de la deuxième moitié du XVI^e siècle jusqu'à la seconde moitié du XVII^e siècle et un travail de Mariano Bonialian, chercheur au CONICET à l'Universidad San Martín de Buenos Aires, sur le poids du commerce de produits chinois dans la structuration des réseaux mercantiles de l'Amérique coloniale de 1580 à 1640. Ensuite, on étudiera les enjeux idéologiques, avec un travail de Ubaldo Iaccarino, de l'université L'Orientale de Naples, sur la marge d'adaptabilité dans les stratégies missionnaires en Chine et au Japon, et une étude d'Alejandro Valencia, doctorant à l'université de Toulouse le Mirail et UNAM de Mexico, sur la façon dont, au milieu du XVII^e siècle, l'archevêque de Mexico Juan de Palafox a appréhendé la question chinoise pour penser la stratégie missionnaire. Dans un troisième temps, il s'agira d'analyser la dialectique entre perspective espagnole sur la Chine et la communauté sangley de Manille avec le travail de José Miguel Herrera Reviriego, docteur et chercheur indépendant, consacré à l'influence de l'histoire chinoise récente sur la rédaction d'un traité du dernier tiers du XVII^e siècle en faveur de l'expulsion des Chinois des Philippines et l'étude de Christina H. Lee, professeure associée à l'université de Princeton, dont l'objet est l'analyse sémantique et historique du concept même de Sangley.

³³ Juan Gil, *Los Chinos...*, *op. cit.*

³⁴ Paola Calanca, *Piraterie et contrebande au Fujian. L'administration chinoise face aux problèmes d'illégalité maritime (XVII^e- début XIX^e siècle)*, Paris, Les Indes Savantes, 2011 et François Gipouloux, *La Méditerranée asiatique, XVI-XXI^e siècle*, Paris, CNRS, 2009.

³⁵ Citons ainsi Wei-chung Cheng, Xing Hang ou encore Guillermo Ruiz-Stovel, parmi beaucoup d'autres.

Enfin, ce numéro 22 de la revue *Source(s)* se clôt sur l'édition d'un corpus inédit de résolutions de cas moraux par des théologiens jésuites durant la première moitié du XVII^e siècle au sujet de cette communauté des Chinois de Manille.

RÉSEAUX MARCHANDS, COMPTOIRS CÔTIERS ET PIRATERIE :

L'ASIE MARITIME DU XVI^e AU XVII^e SIÈCLE

François GIPOULOUX

Introduction¹

En un siècle et demi, de l'incident de Ningbo (1523)² à l'annexion de Taïwan par les Mandchous (1683), l'intensification des échanges commerciaux dans l'Asie maritime s'est faite dans un contexte marqué par la désagrégation du commerce tributaire, la recrudescence de la piraterie, la reconfiguration des défenses côtières, l'apparition d'un domaine sans État à Taïwan, et une transition dynastique Ming-Qing violente et chaotique³. Dans cet espace océanique opèrent de multiples acteurs aux intérêts divergents, voire contradictoires : contrebandiers, pirates, pouvoirs locaux et marchands étrangers. À cet égard, l'Asie maritime des XVI^e et XVII^e siècles apparaît comme une structure politique complexe où des empires rivaux sont parfois concurrencés par des villes cosmopolites (Malacca, Macao, Manille) et affrontent des puissances européennes, ibériques et néerlandaises. Cet espace hybride a donc été un lieu d'échange tout autant que de confrontation.

La documentation concernant l'histoire maritime de l'Asie du XVI^e au XVII^e siècle s'est enrichie de nouveaux corpus depuis une trentaine d'années.

¹ Je remercie Paola Calanca (EFEO) et un évaluateur anonyme pour leurs remarques et suggestions sur une version préliminaire de ce texte.

² Affrontement entre les clans Ôuchi et Hosokawa, venus présenter leur tribut dans le port chinois de Ningbo en 1523. Le conflit entre les deux clans rivaux provoqua de graves dommages en Chine et entraîna l'interruption du commerce entre l'empire Ming et le Japon, mais aussi à la recrudescence de contrebande et de la piraterie sur les côtes chinoises.

³ Pour une chronologie détaillée de cette période, voir Tonio ANDRADE et Xing HANG, « The East Asian Maritime Realm and Global History », dans Tonio ANDRADE et Xing HANG (éd.), *Sea Rovers, Silver and Samurai. Maritime East Asia in Global History, 1550–1700*, Honolulu, The University of Hawai'i Press, 2019, p. 6–17 ; pour une analyse du système maritime asiatique du XIII^e au XVII^e siècle, voir Richard VON GLAHN, « The maritime trading world of East Asia from the 13th to the 17th centuries », in Tamara H. BENTLEY (éd.), *Picturing Commerce in and from the East Asian Maritime Circuits, 1550–1800*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2019, p. 55–82.

Outre les études générales concernant la montée en puissance de la marine chinoise⁴ ou les lectures très officielles proposées par les histoires dynastiques et des sources administratives, les chroniques locales (*difangzhi*) en particulier celles du district de Haicheng⁵, les généalogies raisonnées (*jiapu*), les écrits de lettrés marchands comme Zhang Xie, l'auteur de la *Relation des contrées des océans de l'est et de l'ouest* (*Dongxi yangkao*)⁶, les travaux sur le développement de la cartographie à l'époque Ming⁷, il faut signaler les dix volumes de la collection *Haiyang shi yanjiu*, (*Studies in Maritime History*) édités par Li Qinxing⁸, et les Annales du Conseil de la communauté chinoise de Batavia, traduites, éditées et annotées par Leonard Blusse et Nie Dening⁹. Mentionnons également la revue *Haijiaoshi yanjiu* (*Maritime History Studies*) publiée par China Maritime History Studies et le musée maritime de Quanzhou¹⁰ ; les deux volumes portant sur l'histoire des

⁴ Jung-pang LO, *China as a Sea Power 1127–1368. A preliminary Survey of the Maritime Expansion and Naval Exploits of the Chinese People During the Southern Song and Yuan Periods*, Bruce A. ELLEMAN (éd.), Singapour/Hong Kong, NUS Press Singapore/Hong Kong University Press, 2012 ; *Idem*, *Empire in the Western Ocean. Sea Power and the Early Ming Navy, 1355–1449*, Hong Kong, The Chinese University of Hong Kong, 2023 ; Gang DENG, *Maritime Sector, Institutions and Sea Power of Pre-Modern China*, Westport (CT), Greenwood Press, 1999.

⁵ *Haicheng xian zhi* 海澄县志 [Monographie du district de Haicheng], [1762], Taipei, Chengwen chubanshe, Zhongguo fangzhi congshu, 1968. Les monographies locales (*difangzhi*), reflètent le point de vue de l'administration, et donnent parfois une vision tronquée de la réalité économique et sociale de la région ou du district qu'elles décrivent. Leur fiabilité est aussi fonction du niveau d'éducation du rédacteur : élevé dans les provinces côtières du sud de la Chine, beaucoup moins dans les régions de l'intérieur.

⁶ ZHANG Xie 張變. *Dongxi yangkao* 東西洋考 [Relation des contrées des océans de l'est et de l'ouest], [1617], Beijing, Zhonghua shuju, 1981.

⁷ Cf. Elke PAPELITZKY, « Red Lines in the Ocean: Sea Routes on Early Modern East Asian Maps », *Imago Mundi*, n° 75/2, 2023, p. 293-299 et *Idem*, « Old and New Views on the “Barbarians”: The 1612 Fangyu shenglüe 方輿勝略 », *Transpacific Research Notes, Working Paper Series*, n° 3/1, 2023, p. 3-43, online <<https://crossroads-research.net/barbarians-microsite/>>. Voir aussi Robert BATCHELOR, « Maps, Calendars Diagrams : Space and Time in Seventeenth-Century Maritime East Asia », dans Tonio ANDRADE et Xing HANG (éd.), *Sea Rovers, Silver and Samurai...*, *op. cit.*, p. 86-113. La carte de Selden, qui, à l'inverse des cartes précédentes n'est pas centrée sur la Chine, mais sur l'ensemble représenté par la Chine et l'Asie de l'Est et du Sud-Est, a fait l'objet de plusieurs études : Robert BATCHELOR, *London : The Selden Map and the Making of a Global City, 1549-1689*, Chicago, University of Chicago Press, 2014. Robert BATCHELOR, « The Selden Map Rediscovered : A Chinese Map of East Asian Shipping Routes, c. 1619 », *Imago Mundi : The International Journal for the History of Cartography*, n° 65/1, 2013, p. 37-63 ; Timothy BROOK, *La carte perdue de John Selden : sur la route des épices en mer de Chine*, Paris, Payot, 2015.

⁸ *Haiyang shi yanjiu* 海洋史研究, [Studies in Maritime History], éd. par Li Qinxing 李庆新, Beijing, Shehui kexue wienxian chubanshe, 2010-2016.

⁹ Leonard BLUSSE et Nie DENING, *The Chinese annals of Batavia, the Kai Ba Lidai Shiji and other stories (1610-1795)*, Leiden, Brill, 2018.

¹⁰ *Haijiaoshi yanjiu*, 海交史研究 [Maritime History Studies] : voir, en particulier, l'article de YANG Xi, « Zhongguo mufanchuan jianzao jishu jianjie 中国木帆船建造技术简介 [Note sur les techniques de construction des jonques en Chine] », n° 1, 2009, p. 55-70.

marchands du Fujian, dirigés par Liao Dake, Hui Ming, Zhang Kan *et alii*¹¹ ; la publication, sous la direction de Su Wenjing, d'une collection de recherches sur la culture des marchands du Fujian en 4 volumes¹². D'autres travaux sont focalisés sur des thématiques plus restreintes, comme la question de la frontière maritime ou le lexique de la navigation¹³. Les documents judiciaires constituent enfin des sources prometteuses¹⁴. Ces différentes études, y compris celles entreprises à partir des sources étrangères (portugaises, espagnoles et néerlandaises), et des archives missionnaires, ont considérablement renouvelé notre perception de l'Asie maritime à cette époque.

De nombreux biais subsistent cependant. L'histoire est souvent écrite par les vainqueurs, et le vocabulaire n'échappe pas à cette distorsion. Une bonne illustration est fournie par la façon dont sont traités les pirates par l'historiographie officielle. Le terme *wokou* (倭寇, pirate japonais) est associé à l'idée de troubles, d'illégalité, mais aussi de trahison. Si les documents officiels de la dynastie Ming tendent à caractériser les désordres affectant les côtes méridionales de la Chine durant les années 1550-1560 comme étant le fait des pirates japonais, c'est souvent pour masquer l'activité de groupes hétéroclites où l'on retrouve marchands, moines, lettrés déclassés et bandits opérant dans les régions côtières du sud-est de la Chine¹⁵. La reconnaissance de cette réalité aurait pu jeter le discrédit sur les compétences des administrateurs locaux en matière de maintien de l'ordre public. Le terme *wokou* renvoyait entre autres à une expérience bien connue durant les premières décennies de la dynastie Ming, et demandait moins d'explication et de justification.

Le concept de puissance maritime a été largement façonné par l'analyse et l'expérience occidentales. Cette vision de la puissance navale repose, selon

¹¹ LIAO Dake 廖大珂, HUI Ming 辉明, ZHANG Kan 張侃, *et alii*, *Minshang Fazhanshi 閩商發展史 [Histoire du développement des marchands du Fujian]*, Xiamen, Xiamen University Press, 2016.

¹² SU Wenjing 苏文菁. *Minshang wenhua yanjiu wenku*, 閩商文化研究文库 [Collection de recherches sur la culture des marchands du Fujian], 4 volumes, Beijing, Zhonghua shuju, 2010.

¹³ Voir Chin-Keong NG, « Maritime Frontiers, Territorial Expansion and Haifang (Coastal Defense) during the Late Ming and High Qing », dans *Idem* (éd.) *Boundaries and Beyond : China's Maritime Southeast in Late Imperial Times*, Singapour, NUS Press, 2017, p. 57-100 ; sur le vocabulaire de la navigation, voir WANG Qianjin 汪前進. « Qingdai zhen lu bu “zhinan zhengfa” zong de hanghai mingci shuyi xitong », 清代鎮路簿“指南正法”航海名詞用語系統, in LI Qingxin 李庆新, HU Bo 胡波, *Donghai haiyu jiaoliu yu nan zhongguo haiyang kaifa 东海海域交流与南中国海洋开发 [Maritime Communication in East Asia Sea and Sea Exploration in South China]*, Beijing, kexue chuabanshe, 2017.

¹⁴ Cf. Jérôme BOURGON et Claude CHEVALEYRE, « Avant-propos », *Études Chinoises*, n° 28, 2009 (dossier thématique : contribution à l'histoire du droit et des pratiques judiciaires en Chine), p. 13-20 ; voir aussi François GIPOULOUX, *Commerce, argent pouvoir, l'impossible avènement d'un capitalisme en Chine, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, CNRS-Éditions, 2022.

¹⁵ Voir sur cette question Paola CALANCA, « Wokou, un terme au long cours ? », dans Michelle BATTISTI (dir.), *La piraterie au fil de l'histoire : un défi pour l'État*, Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2014, p. 63-79. Voir aussi IVY MARIA LIM, *Lineage Society on the Southeastern Coast of China. The Impact of Japanese Piracy in the 16th Century*, New York, Cambria Press, 2010, p. 61-76.

Alfred Mahan, sur une force garantissant à la fois la liberté du commerce et le libre passage des navires de guerre dans les mers reliant des alliés partageant les mêmes modes et normes de vie¹⁶. La Chine n'aurait-elle été qu'un agent passif dans les narratifs historiques sur la puissance maritime ? Plus que marquée par une séparation nette entre une immense masse terrestre et l'océan, le trait caractéristique de l'Asie maritime est un continuum terre-mer¹⁷. Dans ce contexte, les régions maritimes incarnent des souverainetés floues et mettent en œuvre une nouvelle configuration de l'influence et de la puissance. En Europe, le commerce maritime a été un puissant vecteur dans l'élaboration de dispositions juridiques, notamment dans le domaine des relations internationales, et d'innovation économique. Qu'en est-il de l'Asie, et de la Chine en particulier ?

Le continuum terre-mer

Renversons un instant notre perspective et considérons la carte de l'Asie non plus à partir de ces grandes masses continentales que sont la Chine et l'Inde, mais à partir d'un espace maritime qui relie ses différentes régions. Du ^{xvi}^e au ^{xviii}^e siècle, la façade maritime de l'Asie orientale se présente comme une succession de bassins maritimes : mer du Japon, mer de Bohai, mer de Chine orientale, mer de Chine méridionale. Ce système se prolonge à l'ouest vers l'océan Indien *via* le détroit de Malacca et à l'est vers la mer de Java, la mer de Sulu, la mer des Célèbes, et la mer d'Ambon¹⁸. On discerne alors un continuum terre-mer dans lequel les ports ne sont pas seulement le lieu de collecte du fret, mais aussi et surtout le point de départ d'un réseau dense de flux commerciaux et financiers dont le maillage pénètre profondément en Chine continentale.

Les Européens découvrent en Asie au ^{xvi}^e siècle un espace commercial organisé autour de réseaux arabes, indiens, chinois, japonais et originaires de l'Asie du Sud-Est. Les activités des marchands chinois s'étendent de la péninsule coréenne au nord, à Sumatra au sud. Cet espace maritime est articulé autour de trois grands pôles : les régions littorales de la Chine du sud, les ports et les villes côtières, du delta du Fleuve Bleu à Canton et Macao, et enfin la constellation de métropoles portuaires et d'entrepôts qui commandent le

¹⁶ Alfred T. MAHAN, *The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783*, New York, Dover Publications, 1987 [1^{ère} éd. 1980].

¹⁷ J'emprunte cette expression à Takeshi HAMASHITA, « Historical Transformation of Coastal Urban City Networks in China Sea Zones : Ryukyu Trade Networks under Tributary Trade System : 14-17 Centuries », *The 4P International Conference of the World Committee of Maritime Culture Institutes, April 25-26, 2014*, Korea Maritime and Ocean University.

¹⁸ *Ibid.* Sur cette question voir aussi Roderich PTAK, « Some Glosses on the Sea Straits of Asia : Geography, Functions, Typology », *Crossroads*, n° 1/2, 2010, p. 79-98. François GIPOULOUX, *La Méditerranée asiatique. Villes portuaires et réseaux marchands en Chine, au Japon et en Asie du Sud-Est, ^{xvi}^e-^{xxf}^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2024.

commerce au loin: Ayutthaya (Siam), Malacca, Patani¹⁹, Hoi An (sur la côte de l'Annam), Palembang (sur la côte orientale de Java), Taiwan, et plus tard Manille et Batavia.

Comment a évolué ce système maritime asiatique ? La première mutation est celle qui s'opère après les expéditions de Zheng He, conduites de 1405 à 1433²⁰. Ces expéditions avaient permis de réaffirmer la suzeraineté de la Chine sur plusieurs États d'Asie du Sud-Est et visaient également à contenir le commerce privé et à réinstaurer la prééminence du commerce tributaire. Mais les expéditions de Zheng He avaient aussi paradoxalement favorisé l'expansion des marchands fujianais en Asie du Sud-Est et renforcé leurs connexions dans la région²¹.

Moins d'un siècle plus tard, cette organisation tout à la fois militaire, diplomatique et commerciale se désagrège. L'ère Jiajing (1522-1566) marque l'âge d'or de la contrebande maritime chinoise. Les Fujianais en sont les principaux acteurs²² et, comme l'indiquent clairement les documents officiels, le marchand se fait contrebandier, voire pirate quand la réglementation se durcit, et redevient un paisible commerçant quand elle s'assouplit²³.

En 1567, l'interdiction des activités maritimes est levée. Le commerce maritime chinois présente alors deux caractéristiques. Il est effectué à partir d'un seul point, Yuegang, le port de la lune, situé dans le district de Haicheng, en retrait de l'embouchure du fleuve Jiulong (fig. 1). Il devient le port principal du sud Fujian. Le commerce maritime est encadré par un système de licences.

¹⁹ Patani est, du XVI^e au XVII^e siècle, un royaume malais vassal du royaume d'Ayutthaya. Sa position stratégique sur l'isthme de Kra lui permet de capter des flux de marchandises en provenance de la Perse, de l'Inde, de la Chine et de l'archipel indonésien (Banten, Sulu, Srivijaya, Brunei), mais aussi des grands comptoirs de la mer de Chine du sud : Luçon, Hoi Anh, et enfin de l'archipel des Ryūkyū (aujourd'hui Okinawa), et des comptoirs japonais de Hirado et Nagasaki.

²⁰ Les expéditions maritimes de Zheng He ont fait l'objet d'une abondante littérature. Signalons seulement Peter CHANG, « Admiral Zhenghe and the West: A Comparative Analysis in Confucian and Christian Civilisation Powers », *Al-Shajarah : Journal of the International Institute of Islamic Thought and Civilization*, n° 26/2, 2021, p. 159-176. Edward L. DREYER, *Zheng He : China and the Oceans in the Early Ming Dynasty, 1405-1433*, New York, Pearson Longman, 2007 ; Robert FINLAY, « The Voyages of Zheng He : Ideology, State Power, and Maritime Trade in Ming China », *Journal of the Historical Society*, n° 8/3, 2008, p. 327-347.

²¹ Ryan Edgecombe HOLROYD et Kuan-Chi WANG, « Maritime trading networks and late imperial China's imperfect rediscovery of Southeast Asian geography 1500-1740 », *Journal of Southeast Asian Studies*, n° 53/1-2, 2022, p. 1-27.

²² Voir James K. CHIN, « The Hokkien Merchants in the South China Sea, 1500-1800 », in Om PRAKASH (éd.), *The Trading World of the Indian Ocean, 1500-1800*, Pearson India, 2012, p. 447, citant J. Th VERMEULEN, « Some remarks about the administration of Justice by the Compagnie in the Seventeenth and eighteenth Centuries in respect of the Chinese Community », *Journal of the South Seas Society*, n° 12/2, 1956, p. 5.

²³ ZHENG Ruoceng, 鄭若曾, *Choubai tubian*, 籌海圖編, [Coastal Defense Planning : A Pictorial Edition], Beijing, Zhonghua shujup. 673. Voir aussi François. GIPOULOUX, *Commerce, argent, pouvoir...*, *op. cit.*, p. 121.

Le nombre des navires est limité. Le nombre des routes maritimes aussi. Le commerce avec le Japon est toujours interdit.



Fig. 1 : Comptoirs commerciaux chinois en Asie de l'Est et du Sud-Est (xvi^e-xviii^e siècle). Carte : François Gipouloux, CC BY-NC-SA.

Les routes commerciales

À partir de Yuegang, deux routes maritimes constituaient le vecteur des échanges avec le Japon d'une part, et l'Asie du Sud-Est d'autre part. Les marchands chinois ont même poussé jusqu'à Timor, point le plus extrême atteint à l'est²⁴. La route commerciale la plus rémunératrice était l'axe Yuegang-Manille, après que les Espagnols se furent établis aux Philippines²⁵. À partir des années 1570, les armateurs chinois, munis de licences acquises auprès de l'administration impériale, se lancent dans le commerce ultra-marin. En 1589, 88 jonques commercent en Asie du Sud-Est. Leur nombre atteint 110 en 1592 et 137 en 1597²⁶. Il ne s'agit ici que de chiffres officiels. Les navires pouvaient en fait être beaucoup plus nombreux.

Les communautés chinoises établies en Asie du Sud-Est jouent un rôle crucial dans cette circulation de l'argent vers le continent chinois. À Banten, un royaume situé à l'extrémité occidentale de l'île de Java, les Fujianais vendent de la soie et de la porcelaine. Ils n'investissent pas dans l'achat du poivre, comme on aurait pu le supposer, mais réexpédient l'argent métal, traité en quelque sorte comme une matière première²⁷.

Les points d'appui logistiques

Ces routes s'amarrent sur des terminaux marchands ou, si le terme n'était anachronique, des plates-formes logistiques. Les principaux points d'appui du commerce intra-asiatique sont constitués par une série de villes portuaires, dont le rayonnement est ancien, ou parfois profondément transformé par l'arrivée des étrangers comme dans le cas de Macao, Manille ou Batavia²⁸.

²⁴ J. V. MILLS, « Chinese navigators in Insulinde about A.D. 1500 », *Archipel*, n° 18, 1979, p. 69-93.

²⁵ Chunming WU, « Bound for America : A Historical and Archaeological Investigation in Yuegang (Crescent) Seaport as the Main Origin of Galleon Cargo » et « A Historical Review on the Social-Cultural Impact of Yuegang-Manila Navigation on the Ancient Chinese Civilization », in *Idem*, Roberto JUNCO SANCHEZ et Miao LIU (éd.), *Archaeology of Manila Galleon Seaports and Early Maritime Globalization, The Archaeology of Asia-Pacific Navigation*, vol. 2, Singapour, Springer, 2019, p. 3-27 et p. 67-89.

²⁶ ZHANG Xie 張燮, *Dong xi yang kao 東西洋考* [Relations des mers de l'est et de l'Ouest], Beijing, Zhonghua shuju, 2000, chapitre 7.

²⁷ Sur les implantations chinoises en Asie du Sud-Est, voir Wang GUNG-WU, « Merchants without Empire : the Hokkien Sojourning Communities », dans James D. TRACY (éd.) *The Rise of Merchant Empires : Long Distance Trade in the Early Modern World 1350-1750*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 400-422 ; et aussi Anthony REID, *Southeast Asia in the age of commerce, 1450-1680*, vol. II : *Expansion and crisis*, New Haven, Yale University Press, 1993, p. 267-330.

²⁸ Sur cette configuration réticulaire des métropoles de l'Asie maritime, voir François GIPOULOUX, *La Méditerranée asiatique...*, *op. cit.*, chapitre 4. Sur la dimension culturelle des interactions entre ces villes portuaires, voir Haneda MASASHI, *Asian Port Cities, 1600-1800, Local and Foreign Cultural Interactions*, Singapour/Kyoto, NUS/Kyoto University Press, 2009. Luis Filipe

Taiwan occupe dans cette configuration une place particulière. Au début du XVII^e siècle, l'île est un territoire qui n'est pas soumis à une juridiction étatique²⁹. Sa position géographique en a fait très tôt un point d'appui central pour le commerce intra-asiatique. À partir de 1617, Taiwan devient un entrepôt sino-japonais³⁰, une plaque tournante du commerce de transit : les navires japonais y accostent, munis d'une licence à sceau vermillon (*shuin sen*) délivrée par les autorités shogunales. L'île a rapidement suscité les convoitises des commerçants européens. En 1642, les Hollandais attaquent Taiwan et, après en avoir chassé les Espagnols, menacent les positions des Ibériques tout en bloquant le passage des jonques chinoises vers Manille. Bien vite, les tensions montent aussi entre les Japonais, qui commercent à Taiwan avec les Chinois du continent, et les Hollandais qui veulent imposer des taxes sur toutes les transactions. Ces tensions culminent avec l'enlèvement de Peter Nuyts, gouverneur Hollandais de Taiwan, auquel répond l'embargo imposé par le Japon sur le commerce hollandais à Hirado en 1628. Il ne sera levé qu'en 1632, mais à partir de 1633, le shogunat Tokugawa édicte une série d'interdictions maritimes. Cette situation est encore aggravée par la politique de fermeture instaurée à partir de 1636. Aux interdictions chinoises font désormais écho les prohibitions japonaises. Enfin, les troubles qui éclatent en Chine au moment de la conquête mandchoue font considérablement décroître l'intensité de ces échanges. Le commerce ultra-marin est désormais contrôlé par la famille Zheng, restée loyale aux Ming, à partir de leurs bases du Fujian et de Taiwan.

Le commerce intra-asiatique est ainsi structuré autour de différents points d'appui : Taiwan, Macao, Manille, Nagasaki. Ce dernier port devient, après 1570, le point par lequel s'effectuent toutes les transactions avec les étrangers. Mais il faut aussi mentionner Banten – où opèrent des marchands chinois, mais aussi portugais et hollandais, et enfin Batavia, fondée en 1619 par les Hollandais³¹.

Cependant, les ports d'Asie de l'Est n'ont pas bénéficié d'une grande autonomie. Leur influence économique provient de leur insertion dans une

BARRETO et Zhiliang WU, *Port Cities and Intercultural Relations, 15th-18th Centuries*, Lisbonne, Centro Científico e Cultural, 2012.

²⁹ Sur le statut administratif et politique de Taiwan durant cette période, voir Tonio ANDRADE, *How Taiwan Became Chinese : Dutch, Spanish, and Han Colonization in the Seventeenth Century*, New York, Columbia University Press, 2008, chapitre 1 (« Taiwan on the Eve of Colonization »). John R. SHEPHERD, *Statecraft and Political Economy on the Taiwan Frontier, 1600-1800*, Stanford (CA), Stanford University Press, 1993.

³⁰ Cf. Yung-ho T'SAO, « Taiwan as an Entrepot in East Asia in the Seventeenth Century », dans John E. WILLS, Jr. (éd.) *Eclipsed Entrepôts of the Western Pacific, Taiwan and Central Vietnam, 1500-1800*, vol. V, Aldershot, Ashgate Variorum, 2002, p. 1-21.

³¹ Cf. Leonard BLUSSÉ et Nic DENING, *The Chinese Annals of Batavia, the Kai Ba Lidai Shiji and Other Stories (1610-1795)*, Leiden/Boston, Brill, 2018. Voir aussi Leonard BLUSSÉ, « Minanjen or Cosmopolitan ? The Rise of Cheng Chih-lung, alias Nicolas Iquan », in Eduard B. VERMEER, *Development and Decline of Fujian Province in the 17th and 18th century*, Leiden, Brill, 1990, p. 245-264.

organisation en réseau relativement spécialisée – zones de production, entrepôts, centres d'expédition, points de transbordement et d'éclatement du fret, lieux de recrutement des équipages, *etc.* – où les hiérarchies sont loin d'être rigides. Au Fujian, la montée en puissance du port de Yuegang a commencé en 1567 avec la levée de l'interdiction des activités maritimes. Autour des années 1620, ce sera au tour de Xiamen de gagner en importance. Sur la côte de l'Annam, Hôï An s'est imposé comme un entrepôt dans la première moitié du XVII^e siècle, lorsque les navires japonais portant le sceau vermillon y accostaient³². Les changements dans la hiérarchie économique de ces points clés du commerce transocéanique sont dus à des questions écologiques (ensablement d'un port), à des interférences politiques (guerre, interdiction des activités maritime) ou encore à des facteurs commerciaux.

Les produits échangés

Ces circuits commerciaux impliquent un large éventail de marchandises. La production de soie est alimentée par l'afflux d'argent japonais à Macao. Les jonques de Quanzhou partent chargées de riz et de sucre vers Chaozhou, dans la province du Guangdong. Les peaux de daims de Taïwan et du Cambodge sont exportées au Japon pour la fabrication de cuirasses. Ce trafic est entre les mains de Zheng Zhilong, puis de son fils Zheng Chenggong (Coxinga). Au Siam, ce sont les communautés japonaises établies sur place qui ont la haute main sur ce lucratif commerce³³.

Les Chinois qui résident à Batavia expédient au nom de la VOC (Vereenigde Oostindische Compagnie³⁴) le poivre à Amoy et Haicheng³⁵. Dans une lettre de Hans Putman, gouverneur de Taïwan dans les années 1630 à Antonio van Diemen, gouverneur général à Batavia, figure la liste de produits suivants : gingembre, *Smilax China*³⁶, galanga³⁷, zinc, soie colorée, soie noire, velours de soie, camlet, soie de Chaul³⁸.

Sur la liaison Yuegang-Batavia, la soie et autres textiles, mais aussi le sucre, la porcelaine, les clous et les aiguilles, les fruits secs et frais, font partie

³² Chingho A. CHEN, « Historical notes on Hôï-An (Faifo) », da, s J. E. WILLS, Jr, (éd.), *Eclipsed Entrepôts...*, *op. cit.*, 2002, p. 299.

³³ Wei-chung CHENG, « Emergence of Deerskin Exports from Taiwan under VOC (1624-1642) », *Taiwan Historical Research*, vol. 24, n° 3, 2017, p. 1-48.

³⁴ Compagnie néerlandaise des Indes orientales, ci-après VOC.

³⁵ Wei-chung CHENG, *War, Trade and Piracy in the China Seas (1622-1683)*, Leiden, Brill, 2013, p. 57.

³⁶ *China root*, plante médicinale aux vertus anti-inflammatoires que l'on trouve à Taïwan, en Corée et en Asie du Sud-Est.

³⁷ *L'Alpinia officinarum* (Asie orientale) est utilisée pour aromatiser les plats et comme plante médicinale en raison de ses propriétés antiseptiques.

³⁸ W. CHENG, *War, Trade and Piracy...*, *op. cit.*, p. 97.

des produits échangés. Les jonques repartent de Batavia chargés d'argent métal, de poivre, de noix de muscade, de clous de girofle, de bois de santal, de défenses d'éléphant, et de nids d'hirondelle.

Réseaux et lignages

Dans cet espace maritime corseté d'interdictions, les intermédiaires obligés sont des réseaux de marchands (*shangbang* 商幫), souvent fujianais. De puissantes associations de négociants se sont formées au XVI^e siècle, à la faveur d'une révolution commerciale qui s'opère dans plusieurs régions de l'empire³⁹. Facilitateurs d'échanges, garanties contre la concurrence d'autres groupes marchands, ouvrant la possibilité d'une réduction des coûts de transaction dans la négociation avec les autorités, ces réseaux permettent aussi la mise en œuvre d'un code d'éthique. Ces associations reposent d'abord sur les liens familiaux, mais aussi sur des affiliations géographiques communes, des fraternités jurées, voire des adoptions effectuées pour renforcer la continuité des entreprises commerciales⁴⁰.

De manière générale, les lignages constituent la matrice dans laquelle est structurée l'activité économique et sociale⁴¹. Survivant aux rébellions et aux guerres, aux conflits dynastiques, aux cycles d'enrichissement ou d'accroissement de la population, les lignages, dont la construction s'accélère dans la seconde moitié du XVI^e siècle avec la compilation des généalogies, en général effectuée par des lettrés⁴², ont fait preuve d'une remarquable résilience. D'autant plus que l'intégration dans le maillage de l'administration impériale, et l'implication dans les groupes de responsabilité villageoise (*lijia*) aux fonctions fiscales se font par leur entremise. L'organisation et les rituels du lignages sont en effet compatibles avec le cérémonial de la gouvernance impériale au niveau local. À cet égard, la crise des *wokou* et la construction des lignages vont de pair dans la seconde moitié du XVI^e siècle. La première sert de catalyseur à la construction des seconds. Les lignages témoignant désormais de leur fidélité à l'État et jouant un rôle de relai dans le maillage du pouvoir impérial, ils permettent en définitive la protection des communautés villageoises⁴³.

³⁹ CHEN Xuewen, 陈学文, *Zhongguo shida shangbang*, 中国十大商帮 [Dix grandes associations de marchands en Chine], Hong Kong, Zhonghua shuju, 1995.

⁴⁰ Le phénomène est fréquent parmi les marchands du Fujian et ceux de Huizhou. Cf. F. GIPOULOUX, *Commerce, argent, pouvoir...*, *op. cit.*, p. 151-152.

⁴¹ Maria Ivy LIM, *Lineage Society on the Southeastern Coast of China The Impact of Japanese Piracy in the 16th Century*, New York, Cambria Press, 2010. Voir aussi Michael SZONYI, *The Art of Being Governed: Everyday Politics in Late Imperial China*, Princeton, Princeton University Press, 2017.

⁴² La loi sur les rituels est modifiée en 1536.

⁴³ I. M. LIM, *Lineage Society...*, *op. cit.*, p. 246.

Comment l'administration gère-t-elle les échanges dans cet immense espace maritime ?

Les modalités de la gouvernance impériale

Commerce tributaire et prohibition des activités maritimes d'une part, et reconfiguration de la défense côtière d'autre part sont les deux dispositifs qui structurent les échanges dans cet espace.

Commerce tributaire et prohibition des activités maritimes

Le problème lancinant de la géopolitique chinoise pendant l'ère Jiajing (1521-1567) tient en une double menace: « au nord les barbares de la steppe (Mongols), au sud les pirates (Japonais) (*bei lu nan wo*, 北虜南倭)⁴⁴ ». Les échanges extérieurs à la fin des Ming sont réglés par le commerce tributaire. Il s'agit d'un système de relations internationales, censé faciliter le commerce et les relations diplomatiques de la Chine dont l'hégémonie est reconnue et acceptée⁴⁵. Avant 1567, le principe du commerce maritime est de permettre aux

⁴⁴ Cf. Kangying LI, *The Ming Maritime Trade Policy in Transition 1368 to 1567*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2010, p. 4.

⁴⁵ La caractérisation du système tributaire a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Alors que Fairbank ne voyait dans le système tributaire qu'une couverture à des opérations commerciales, et un système hautement ritualisé, de nouvelles interprétations voient dans les relations tributaires un processus d'interaction conflictuelle qui conduit à des arrangements entre la Chine et ses voisins. Elles élargissent aussi le délai d'application du concept au-delà des relations suzerain/vassal ou encore entre Chinois et barbares. Le système tributaire recouvrait en fait un faisceau de pratiques souples aux implications multiples et apparaît alors comme un mécanisme institutionnel, résultat d'une interaction entre la Chine et ses voisins, dans laquelle interviennent différents impératifs : échanges commerciaux, puissance militaire, et ritualisme dans les relations internationales. La caractérisation du système tributaire a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Alors que Fairbank ne voyait dans le système tributaire qu'une couverture – hautement ritualisée – pour des opérations commerciales, de nouvelles interprétations décèlent dans les relations tributaires un processus d'interaction conflictuelle qui conduit à des arrangements entre la Chine et ses voisins. Ces nouvelles interprétations élargissent également le champ d'application du concept au-delà des relations suzerain/vassal ou Chinois/barbares. Le système tributaire recouvrait en fait un faisceau de pratiques souples aux implications multiples et apparaîtrait alors comme un mécanisme institutionnel, résultat d'une interaction entre la Chine et ses voisins, dans laquelle interviennent différents impératifs : échanges commerciaux, puissance militaire, et ritualisme dans les relations internationales. Sur les modalités du commerce tributaires et ses différentes interprétations, voir John King FAIRBANK (éd.), *The Chinese World Order. Traditional China's Foreign Relations*, Cambridge, Harvard University Press, 1968 ; Takeshi HAMASHITA, « *The tribute trade system and modern Asia* », Tokyo, The Toyo Bunko, 1988, p. 7-25 ; Peter C. PERDUE, « *The Tenacious Tributary System* », *Journal of Contemporary China*, n° 24/96, 2015, p. 1002-1014 ; Gakusho NAKAJIMA « *The structure and transformation of the Ming tribute trade system* », dans *Global history and new polycentric approaches: Europe, Asia and the Americas in a world network system*, in Manuel PEREZ GARCIA and Lucio DE SOUSA (éd.), Singapore, Palgrave Macmillan, 2018, p. 148-149 ; Roderich PTAK, *China, the*

pays étrangers d'offrir un tribut à la cour des Ming. Chaque année l'administration indique le montant et la périodicité du tribut pour chaque pays. Le royaume des Ryukyu (aujourd'hui Okinawa) doit ainsi présenter un tribut deux fois par an. La Corée doit verser un tribut une fois par an alors que le Japon est tenu de laisser passer dix ans entre chaque tribut⁴⁶.

La Chine perçoit donc les échanges économiques internationaux comme un tribut (*gong*) plutôt que comme un commerce (*shang*) : « Fonder les échanges entre la Chine et le reste du monde sur l'égalité entre partenaires est non seulement politiquement inadéquat mais moralement dégradant »⁴⁷. L'envoyé de la cour des Ming au royaume de Brunei déclare :

Notre empereur possède tout sous le ciel et n'a besoin de rien qui vienne de vous. Ce que nous demandons est votre obéissance, que vous deveniez un état vassal et que vous rejoigniez la "famille"⁴⁸.

À la fin du XVI^e siècle, l'essor de la contrebande sur les côtes de la Chine du sud s'étend au point de menacer sérieusement le commerce tributaire et défie l'interdiction des activités maritimes⁴⁹. Pêcheurs, marchands, voire fonctionnaires locaux s'associent avec des pirates « japonais » (ils sont en fait souvent chinois) ou des commerçants portugais et espagnols. Dans un mémoire au trône datant de 1548, Zhu Wan, grand coordinateur pour les défenses côtières du Zhejiang et du Fujian, résume les difficultés inhérentes à sa mission :

Se débarrasser des pirates étrangers (*wai guo dao*) est chose aisée, mais se débarrasser des pirates chinois est difficile. Se débarrasser des pirates chinois le long de la côte est encore facile, mais se débarrasser des pirates chinois

Portuguese, and the Nanyang, chap. 1, p. 177-182 ; David C. KANG, « International Order in Historical East Asia : Tribute and Hierarchy Beyond Sinocentrism and Eurocentrism », *International Organization* (2019), p. 1-29 ; Nianshen SONG, « Tributary from a Multilateral and Multilayered Perspective », *Chinese Journal of International Politics*, n° 5/2, 2012, p. 155-182 ; Kenneth M. SWOPE, « Deceit, Disguise, and Dependence : China, Japan, and the Future of the Tributary System, 1592-1596 », *International History Review*, n° 24/4, 2002, p. 757-782 ; Yongjin ZHANG et Buzan BARRY, « The tributary system as international society in theory and practice », *Chinese Journal of International Politics*, n° 5/1, 2012, p. 3-36.

⁴⁶ Sur la place du Japon dans le système tributaire, voir Mark RAVINA, « Japan in the Tribute System », dans T. ANDRADE et X. HANG, *Sea Rovers, Silver and Samurai...*, *op. cit.*, p. 353-363.

⁴⁷ Kangying LI, *The Ming Maritime Trade Policy in Transition, 1368 to 1567*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2010, p. 25.

⁴⁸ Cité dans *Ibid.*, p. 25.

⁴⁹ Sur la contrebande cf. Paola CALANCA, *Piraterie et contrebande au Fujian : L'administration chinoise face aux problèmes d'illégalité maritime (XVI^e-début XIX^e siècle)*, Paris, Les Indes savantes, 2005, en particulier les chapitres 2 et 3, et Kenji IGAWA, « The concrete image of the smuggling trade in sixteenth-century East Asia », dans Angela SCHOTTENHAMMER (éd.) *Tribute, trade and smuggling : Commercial, scientific and human interaction in the middle period and early modern world*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2014. Les premières interdictions sont promulguées en 1371-1404, puis en 1550, et sont levées en 1567.

vêtus de robes et de bonnets (*yi guan zhi dao*) [c'est-à-dire des fonctionnaires] est particulièrement difficile⁵⁰.

La question des défenses côtières

En fait, trois facteurs concourent à l'émergence de puissantes bandes de pirates : le trafic de l'argent ; l'interdiction des activités maritimes ; et les « États combattants » qui s'affrontent au Japon durant l'époque Sengoku (1467-1568), chacun patronnant des groupes de bandits opérant sur les côtes chinoises⁵¹. La recrudescence de la piraterie durant l'ère Jiajing (1522-1566) appelle, de la part de la Chine, des réponses au niveau militaire. Or les troupes des garnisons (*weisuo*) stationnées dans les régions côtières sont inaptées au combat en mer. On se tourne donc régulièrement vers les recrutements de mercenaires⁵². En 1557, Hu Zongxian, grand coordinateur de la province du Zhejiang, tente de construire une marine de guerre en s'appuyant sur les contrebandiers et les pirates qui coopèrent avec le Japon. Mais ces mercenaires qui peuvent constituer parfois une simple milice constituée de pêcheurs s'avèrent difficiles à contrôler et fomentent des troubles dont se plaignent amèrement les élites locales⁵³. Les coûts d'entretien d'une telle milice sur le long terme sont également élevés. On s'oriente alors, vers un recrutement de brigades recrutées parmi la population après 1559⁵⁴.

Les zones de patrouilles vont de l'île de Wuyu (浯嶼) au sud de l'embouchure de la rivière Jiulong, et Tongshan (銅山) sur l'île de Dongshan (東山), au sud de Xiamen et jusqu'aux Pescadores où les Japonais avaient jeté l'ancre en 1616. Les notables locaux s'impliquent dans la formation de milices pour tenter de contrer les trafics illicites entre la Chine et le Japon, mais ils deviennent parfois des chefs de puissants réseaux de contrebande, tels Zhao Bingjian (趙秉鑾)⁵⁵, dont l'ambition était de connecter Amoy, l'archipel des Pescadores, Taïwan et le Japon et de faire de ces routes les artères du commerce dans l'espace maritime de l'Asie orientale, ou encore Wang Zhi (?-1560), un marchand de sel natif de Huizhou (Anhui), qui se lance dans la contrebande durant la prohibition des activités maritimes, et devient le chef d'une bande de pirates dont le domaine d'activité s'étend, durant les années 1550-1560 du

⁵⁰ ZHANG Tingyu 张廷玉, *Ming shi*, 明史, [Histoire des Ming]. Voir aussi Roland L. HIGGINS, « Pirates in Gowns and Caps : Gentry Law-Breaking in the Mid-Ming », *Ming Studies*, n° 1, 1980, p. 30-37.

⁵¹ Tonio ANDRADE et Xing HANG, « The East Asian Maritime Realm and Global History », in T. ANDRADE and X. HANG (éd.), *Sea Rovers, Silver and Samurai...*, op. cit., p. 7.

⁵² Voir P. CALANCA, *Piraterie et contrebande...*, op. cit., p. 209-233 et W. CHENG, *War, Trade and Piracy...*, op. cit., p. 22.

⁵³ *Ibid.*, p. 55.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 13.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 23.

Japon au Siam. L'homme ne se perçoit pas comme un hors la loi, mais comme un défenseur des régions côtières chinoises contre les incursions étrangères, comme en témoigne sa supplique à la Cour durant son emprisonnement⁵⁶ :

Votre serviteur Zhi, en quête de profit, s'était lancé dans le commerce maritime le long des côtes du Zhejiang et du Fujian, partageant ses bénéfices avec la population. Ce faisant, il n'a pas pesé sur le coût de l'État, et il n'a absolument pas été impliqué dans l'incitation et l'attraction de groupes de bandits pour créer des désordres. Le ciel, la terre, les divinités et les hommes en sont tous témoins. Pourtant, comment se fait-il qu'en dépit de contributions répétées, bien que mineures, elles soient restées inconnues et n'aient pas été signalées à la cour ? Au lieu de cela, il a souffert de voir ses biens confisqués et toute sa famille jetée en prison alors qu'elle était innocente. Le cœur de votre serviteur est incapable de se réconcilier avec ce destin⁵⁷.

Ces groupes de pirates, très structurés, sont à la tête d'armadas formées de plusieurs centaines de jonques, parfois lourdement armées. Leur force vient aussi de leurs liens avec les commerçants étrangers, et de la capacité à influencer, par l'intermédiaire des notables locaux, les décisions de l'administration impériale concernant la politique à mener en matière de défenses côtières⁵⁸. Leur objectif est de capter à leur profit le lucratif commerce des produits de luxe (poivre, noix de muscade, défenses d'éléphants), dans un espace maritime libre de toute tutelle étatique, et qui s'étend de Haicheng et Amoy (Fujian) au Japon en passant par les îles Penghu et Taïwan.

Une constante de la politique impériale vis-à-vis des cliques de pirates est d'octroyer des privilèges – dont le plus recherché est le monopole du commerce le long des côtes chinoises – en échange de leur soumission. Dans la pratique, les autorités locales accordent aux pirates une large autonomie, une fois qu'ils assurent l'ordre et la sécurité dans les régions côtières. L'objectif ultime des pirates est d'être recrutés dans la marine de guerre et nommés à des postes de commandement. Ce sera le cas de Kuiqi, de Chu Cailao et de Zheng Zhilong, alias Nicolas Iquan⁵⁹.

⁵⁶ Capturé avec nombre de ses partisans, il est exécuté en 1560.

⁵⁷ Wang ZHI, « Petition to the Ming Court » (*s. d.*), dans I. M. LIM, *Lineage Society...*, *op. cit.*, p. 247.

⁵⁸ Xing HANG, *Conflict and Commerce in Maritime East Asia : The Zheng Family and the Shaping of the Modern World, c. 1620-1720*, New York, Cambridge University Press, 2017.

⁵⁹ W. CHENG, *War, Trade and Piracy...*, *op. cit.*, p. 56.

L'éphémère empire maritime des Zheng

Les enjeux commerciaux

En effet, Zheng Zhilong (1604-1661) et son clan illustrent bien la porosité qui règne entre le licite et l'illicite dans les activités maritimes. Les Zheng mettent en place une logistique maritime élaborée, avec des chaînes d'approvisionnement en céréales et en produits de luxe (soie, porcelaine en particulier), établies sur le continent jusque dans les grands centres de fabrication du Zhejiang⁶⁰. Ils sont aussi capables de recruter marins et soldats, et de construire des navires. Pour financer ces différentes dépenses, ils lèvent des taxes dans de vastes régions tombées sous leur contrôle⁶¹.

Dans les années 1630, Zheng Zhilong se substitue aux marchands chinois qui opéraient en qualité de courtiers des échanges sino-japonais. Interprète au service des Hollandais, Zheng Zhilong bénéficiait de solides connections avec les commerçants étrangers. Il devient ainsi l'intermédiaire obligé entre la Chine et la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales (VOC) sur l'axe An Hai (安海)-Taïwan⁶². Les interprètes sont à l'époque bien plus que des passeurs entre différentes langues. Ils sont d'incontournables intermédiaires commerciaux, ayant leurs intérêts dans de nombreuses opérations. Zheng Zhilong se fait ensuite pirate, et ravage les côtes du Fujian. Après s'être soumis aux autorités impériales, il se retourne contre ses anciens compagnons, ferme les côtes chinoises aux incursions hollandaises, et, promu amiral, s'assure la domination d'un immense espace maritime dans lequel il se livre à de fructueuses opérations commerciales⁶³.

Son fils Zheng Chenggong devient à Taïwan le principal pourvoyeur de marchandises destinées aux Hollandais. Ses navires font la liaison entre Taïwan et Nagasaki d'une part, et entre Taïwan et les ports d'Asie du Sud-Est d'autre part. De 1646 à 1658, Zheng Chenggong domine l'espace maritime de la Chine du sud à partir de la région de Xiamen. Sa flotte est entretenue grâce aux bénéfices tirés du commerce. Fait remarquable, qui n'est pas sans rappeler la stratégie des républiques maritimes italiennes, sa flotte de guerre est financée par des opérations commerciales privées.

Après son attaque infructueuse sur Nankin (1659), Zheng Chenggong est contraint de se replier à Taïwan, d'où il chasse les Hollandais en 1662. L'échec des Hollandais à Taïwan est révélateur de leur faiblesse : ils disposent de peu de forces pour venir au secours de leur implantation, Fort Zeelandia, et doivent

⁶⁰ Cf. X. HANG, *Conflict and Commerce in Maritime East Asia...*, *op. cit.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² W. CHENG, *War, Trade and Piracy...*, *op. cit.*, p. 250.

⁶³ Leonard BLUSSÉ, « Minanjen or Cosmopolitan... », *op. cit.*, p. 245-264 ; P. CALANCA, *Piraterie et contrebande...*, *op. cit.* ; Iwao SEICHI, « Li Tan, Chief of the Chinese residents at Hirado, Japan in the last days of the Ming dynasty », *Memoirs of the Toyo Bunko*, n° 17, 1958, p. 27-83.

par ailleurs faire face à la concurrence d'autres ports asiatiques. Les troubles en Chine, conséquence de l'invasion mandchoue, affectent le rôle joué par Taïwan. La soie du Tonkin, exportée au Japon par les Hollandais, se substitue à la soie chinoise. Taïwan perd sa fonction d'entrepôt à partir des années 1650⁶⁴.

Une thalassopolitique complexe

Contestation violente et répétée du monopole détenu par l'administration sur le commerce ultra-marin et sur son niveau de taxation, la piraterie a posé un grave défi à la bureaucratie impériale au début de la dynastie Ming, soucieuse de perpétuer le commerce tributaire et de juguler la contrebande⁶⁵. La piraterie s'accompagne en effet d'une offre de protection, évidemment monnayée. Prise dans son sens le plus large, la piraterie en Asie présente donc deux caractéristiques : c'est l'exercice d'un pouvoir, qui permet de lever des impôts ; c'est aussi une forme primitive d'assurance qui garantit la protection des commerçants en mer.

Dans cette thalasso-politique complexe, où se font et se défont les alliances entre puissances européennes et acteurs asiatiques, étatiques et non étatiques, on voit se dessiner des affrontements entre Ibériques et Hollandais. Ces deux puissances tentent de s'immiscer dans le commerce des épices en investissant les Moluques et en jouant des rivalités qui déchirent les sultanats de Ternate et de Tidore. L'objectif ultime des Hollandais (comme des Portugais, et des Espagnols), est d'avoir accès au marché chinois.

L'effondrement des royaumes des Ming du sud dans la seconde moitié du xvii^e siècle entraîna une réorientation complète des flux économiques. Le sous-continent indien devint un important producteur de soie et l'organisation commerciale du clan Zheng s'avéra bien adaptée à ces changements, qui eurent lieu dans les années 1650, avec la mise en place d'un circuit impliquant des textiles indiens et des matières premières d'Asie du Sud-Est en échange d'argent japonais et d'or chinois⁶⁶.

Les marchands du Fujian furent cependant surclassés par leurs rivaux de Canton à la fin du xviii^e siècle. Une série de facteurs politiques, géopolitiques et écologiques contribua au déclin des marchands du Fujian. Avec la lutte prolongée entre le clan Zheng et les loyalistes Ming d'une part, et les Mandchous d'autre part – le Fujian était resté fidèle à la dynastie chinoise – de nombreux marchands quittèrent la Chine pour l'archipel indonésien, Malacca, Luçon, l'Annam, le Cambodge ou le Siam. Des fonctionnaires de l'administration impériale émigrèrent également pendant le long interrègne qui s'étendit de la chute de Pékin (1644) à l'annexion de Taïwan par les Qing (1683). De

⁶⁴ X. HANG, *Conflict and Commerce in Maritime East Asia...*, *op. cit.*

⁶⁵ K. LI, *The Ming Maritime Trade Policy in Transition...*, *op. cit.* ; Gang ZHAO, *The Qing Opening to the ocean : Chinese Maritime Policies, 1684-1757*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2013.

⁶⁶ X. HANG, *Conflict and Commerce in Maritime East Asia...*, *op. cit.*

1661 à 1683, la population des côtes du Fujian fut déportée, et le littoral interdit⁶⁷. Le déclassement du port de Zhangzhou fut la conséquence, à partir du XVII^e siècle, de l'ensablement qui empêchait l'accès des navires de fort tonnage. Les résidents chinois de Manille – plusieurs dizaines de milliers vers 1600 – sont des acteurs clé dans le commerce avec la Chine. Ils furent à plusieurs reprises massacrés par les Espagnols en 1603, 1639-1640 et 1662⁶⁸. Enfin, Canton devint, en 1763, le seul port ouvert au commerce extérieur. Le déclin des marchands du Fujian fut aussi la conséquence de l'isolement de la province, enchâssée entre Canton et Shanghai, deux villes portuaires qui offraient un accès direct à de larges zones du marché chinois.

Conclusion

De l'incident de Ningbo (1523) à l'annexion de Taïwan (1684), il s'est produit un changement radical dans la représentation chinoise du monde maritime. La tension entre les tentatives de contrôle, exercées par l'administration impériale, et les initiatives des marchands se résout dans une autre mutation : dominée initialement par le commerce tributaire, l'Asie maritime est désormais un espace animé par la concurrence entre marchands. Pendant cette période, et en dépit des interdictions maritimes, la mer est restée ouverte, parce qu'il était impossible de contrôler à la fois une très longue frontière terrestre, et une façade maritime très étendue.

Au XVII^e siècle, la puissance japonaise en Asie et la puissance hollandaise à Taïwan ont été les deux forces qui ont polarisé l'espace maritime de l'Asie de l'Est, marquant la fin d'un ordre sino-centrique. L'intensité des relations commerciales entre le Japon et la Chine a diminué dans la seconde moitié du XVII^e siècle, en particulier dans les années 1640-1680, en raison des troubles provoqués par la conquête mandchoue. En outre, les Portugais et les Espagnols ne jouaient plus un rôle décisif dans la région. Les marchands chinois, souvent originaires du Fujian, étaient omniprésents dans les grands entrepôts d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

⁶⁷ David Dahpon HO, « The Burning Shore: Fujian and the Coastal Depopulation, 1661-1683 », dans T. ANDRADE and X. HANG (éd.), *Sea Rovers, Silver and Samurai...*, *op. cit.*, p. 260-289.

⁶⁸ José Eugenio BORAJO, « The massacre of 1603 : Chinese perception of the Spaniards in the Philippines », *Itinerario*, vol. 23, n° 1, 1998, p. 22-39. Voir également CHEN Kuo-tung, 陳國桐, « Manila dadusha yu Li Dan chuzou Riben de yige tuice, (1603-1607) [馬尼拉大屠殺與李旦出走日本的一個推測, (1603-1607)] [Sur le massacre de Manille et la fuite de Li Dan au Japon : A Conjecture, 1603-1607] », *臺灣文獻 [Taiwan Historical]*, vol. 16, n° 3, septembre 2009, Nantou, Taiwan ; Albert CHAN, « Chinese-Philippine Relations in the Late Sixteenth Century to 1603 », dans Richard T. CHU, *More Tsinoy Than We Admit, Chinese-Filipino Interactions over the Centuries*, Queson City, Vibal Foundation Inc., 2015, p. 23-53 et aussi, Birgit TREMMI-WERNER, *Spain, China, and Japan in Manila, 1571-1644 : Local Comparisons and Global Connections*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 294-300.

Pourtant, l'expansion maritime chinoise, que ce soit sous les diverses formes du commerce tributaire ou du commerce privé, n'a pas donné lieu à une formalisation juridique du droit de la mer. Les espaces maritimes de l'Asie orientale sont ouverts aux échanges, économiques, culturels, religieux: le continuum terre-mer définit alors l'écoumène de l'Asie de l'Est. Les points nodaux de cet espace immense et fluide que constitue la Chine maritime et sa périphérie sont des ports où s'enchevêtrent échanges encadrés par des licences, un régime de taxation relativement sophistiqué, contrebande et piraterie. Une logique territoriale s'affronte donc à une logique floue, diffuse, flexible, animée par des acteurs multiples et souvent insaisissables. Par le prélèvement fiscal, le contrôle militaire (quand toutefois cela est possible !), la logique territoriale de l'empire entend exercer sur l'espace maritime une souveraineté qui ne débouche jamais toutefois sur une formalisation du droit international, comme cela avait été le cas en Europe avec les positions opposées de *mare clausum* (Selden, 1635) et *mare liberum* (Grotius, 1609). En outre, la mer est davantage perçue comme une frontière que comme une source de revenus. Pourtant, le lien consubstantiel entre institutions étatiques et trafics illégaux a fortement structuré le commerce intra-asiatique. Les autorités administratives y ont été à la fois acteurs d'un processus de réglementation, voire de répression des activités illégales, et partie prenante d'activités économiques foisonnantes, à la frontière de la légalité, dont l'initiative revenait à la société des marchands, du petit peuple, des employés de niveau subalterne, et des militaires.

L'ESPAGNE, LA CHINE ET LES INDES OCCIDENTALES 1580-1640 :
UN MODÈLE ÉCONOMIQUE

Mariano BONALIAN

Qui pourrait chiffrer tes richesses,
dénombrer tes fameux marchands
avec plus de vérité et de foi que de subtilités ?
Qui, de tes riches flottes chargées de marchandises
qui arrivent et partent toujours pleines
dira si d'elles tu es la somme ?
En toi s'unit l'Espagne et la Chine
l'Italie et le Japon et, enfin,
un monde entier d'affaires et de discipline

Bernardo DE BALBUENA, « Grandeza Mexicana », Mexico, 1608

Introduction¹

En 1604, Bernardo de Balbuena (1568-1627) écrit *Grandeza Mexicana*, considéré comme l'une des œuvres qui a donné naissance à la poésie hispano-américaine. Fasciné par la splendeur de l'activité économique qui anime la Nouvelle-Espagne, le poète n'hésite pas à définir Mexico comme une métropole mondiale et impériale, épicerie d'un monde dont les richesses convergent vers elle, grâce à une position géographique privilégiée qui la relie, à travers le Pacifique, à la Chine et à travers l'Atlantique, à l'Europe. De nombreux historiens contemporains concordent sur le principe de valorisation de la centralité mexicaine des premières années du XVII^e siècle que Balbuena retrace dans ses grandes lignes. C'est, par exemple, le cas de Pierre Chaunu qui souligna dès 1960 l'importance qu'acquirit au XVII^e siècle la route terrestre qui reliait Veracruz, Mexico et Acapulco dans la mobilisation de personnes, d'objets

¹ Cet article constitue l'adaptation et la traduction, réalisées par Aymeric Felt et Jean-Noël Sanchez, de la première partie de l'ouvrage de Mariano BONALIAN, *China en la América colonial. Bienes, mercados, comercio y cultura del consumo desde México hasta Buenos Aires*, Mexico, Instituto de Investigaciones Dr. José María Luis Mora, 2014.

et de métaux précieux². Chaunu nous apprend que, dès les premières décennies de l'époque coloniale, l'édification de la Nouvelle-Espagne, la grande base nécessaire à la vie de ces relations, fut rendue possible par le croisement des dénommés chemins « de Castille » (Veracruz-Mexico) et « de Chine » (Acapulco-Mexico), un véritable axe transversal d'Est en Ouest qui regroupait et liait définitivement l'espace de la vice-royauté à l'économie mondiale³. Il est également important de souligner le concept d'axe géo-historique que Carmagnani a récemment proposé à travers sa compréhension des dynamiques économiques, sociales et politiques qui prennent leur base dans le trajet Veracruz-Mexico-Acapulco. Cet axe nous est présenté comme une réalité coloniale peu institutionnalisée, et même plutôt informelle, fruit de la négociation entre la Couronne et le pouvoir économique local, fondamentalement détenu par le tribunal du consulat de la Ville de Mexico⁴. L'hypothèse d'un axe géo-historique que Carmagnani présente est un outil conceptuel important dans la compréhension du modèle économique que nous développerons au cours des prochaines lignes.

En effet, sous les auspices de la subtile poésie de Balbuena, et en ayant recours à des perspectives analytiques contemporaines, le présent essai s'attache à exposer ce que l'on pourrait qualifier de modèle commercial de niveau impérial et mondial dont le pôle central, le cœur même, se trouvait en Nouvelle-Espagne, et plus spécifiquement à Mexico. Afin de saisir la nature et le sens mêmes de ce modèle, il nous est nécessaire de nous libérer du cadre interprétatif qui place l'axe atlantico-péninsulaire au centre de la réflexion permettant de comprendre les phénomènes ayant lieu au sein des frontières des Indes Occidentales. Le système mercantile que nous présenterons dans ces pages place le Mexique au centre même de l'empire. Son rôle central s'explique, en grande partie, du fait du dynamisme notable que les chemins « de Castille » et « de Chine » représentèrent. Le modèle a fonctionné pendant une grande partie de l'époque coloniale et s'est développé en tirant profit, par effet de contraction ou de complémentarité, du régime officiel de la *Carrera de Indias*, la route maritime des Indes.

Il y a plusieurs années de cela, nous avons pu exposer une partie des caractéristiques dudit tissu au cours d'une période précise : 1680-1740⁵. L'apport que nous ferons au cours de ces lignes sera celui de l'identification de nouvelles particularités, l'approfondissement de certains éléments déjà

² Pierre CHAUNU, « Veracruz en la segunda mitad del siglo XVI y primera del siglo XVII », *Historia Mexicana*, vol. 9, n° 4, 1960, p. 521-557.

³ *Ibid.*, p. 521.

⁴ Marcello CARMAGNANI, « La organización de los espacios americanos en la monarquía española (siglos XVI-XVIII) », dans Óscar MAZÍN et José Javier RUIZ IBÁÑEZ (dir.), *Las Indias Occidentales. Procesos de incorporación territorial a las monarquías ibéricas*, Mexico, El Colegio de México, 2012, p. 331-356.

⁵ Mariano BONIALIAN, « México, epicentro semiinformal del comercio hispanoamericano (1680-1740) », *América Latina en la historia económica*, n° 35, 2011, p. 5-28.

mentionnés et, surtout, la reconnaissance du fait que le fonctionnement de la structure s'est établi sur un temps long, puisque son existence est avérée pour d'autres périodes historiques : de 1580 à 1640, au cours des années 1680-1740 déjà étudiées, et enfin durant la courte période allant de 1779 à 1784. Le présent article s'attachera à étudier tout particulièrement la première de ces périodes, à savoir celle qui s'étend de 1580 à 1640.

Considérations préliminaires

Avant de pouvoir passer à l'analyse de la mise en place du modèle, il est assurément nécessaire de répondre à deux questions fondamentales. La première : pourquoi la structure est-elle définie comme un modèle ? La seconde : quelles sont les variables historiques d'analyse des processus structurels qui permettent son existence et son développement ?

Nous définissons la structure comme un modèle, car elle représente un système au profil international clairement identifiable. Nous sommes en présence d'un ample tissu de relations économiques d'un haut degré de cohérence, doté d'un sens propre et, surtout, pleinement reconnu comme tel par les agents économiques et politiques contemporains qui lui donnent vie. Les circuits commerciaux intercoloniaux et même transcontinentaux que présente l'Amérique espagnole peuvent être ainsi conçus de prime abord comme des phénomènes non-connexes et indépendants mais, en réalité, et en adoptant un regard plus ample, ceux-ci finissent par former un « tout économique », une structure commerciale profondément défini par un réseau d'articulations dont Mexico, avec ses routes qui se ramifiaient depuis les ports d'Acapulco et de Veracruz, constitue assurément le centre. Pour les périodes 1580-1640 et 1680-1740, nous le qualifions de semi-clandestin car, au cours de plusieurs décennies pendant lesquelles le complexe commercial a fonctionné, il s'est articulé à travers des flux tout à la fois formels et illicites.

Ceci étant, il convient dans tous les cas d'identifier les circuits commerciaux officiels du modèle : par les deux points côtiers du Mexique, deux flux interocéaniques se rejoignaient. Ce sont, peut-être, ceux qui eurent le plus de répercussions sur l'échiquier commercial hispano-américain. Nous nous référons à la flotte de Veracruz qui unit Séville au Mexique, ainsi que l'axe transpacifique qui, à travers le galion de Manille, connectait les Philippines au port d'Acapulco. Malgré les tatillonnes régulations juridiques et les restrictions légales, ces circuits promurent l'entrée au Mexique de marchandises étrangères – castillanes, européennes et asiatiques – et fonctionnèrent avec dynamisme et constance, jusqu'au point de réussir à commercialiser de la marchandise « non enregistrée », outrepassant les instances du contrôle douanier. En des termes plus précis, bien que ces trajets fussent autorisés par l'Espagne, les chargements

qui les empruntaient étaient bien supérieurs aux quantités imposées par les règlements commerciaux.

Le Mexique étant alors le plus important marché consommateur de l'Amérique coloniale, y-a-t-il une relation de complémentarité entre ces circuits, ou sommes-nous au contraire en présence d'une compétition d'importation interocéanique ? En vertu d'une interprétation historiographique très ancrée, et avec laquelle nous concordons, il conviendrait d'affirmer l'existence d'une rivalité permanente entre les routes du Pacifique et de l'Atlantique en vue de s'imposer sur le marché de la Nouvelle-Espagne⁶. Les rapports du consulat de Séville et de Cadix (1717) et les politiques économiques imposées par le Conseil des Indes, en régulant, ou en empêchant, les conjonctures particulières relatives au commerce transpacifique, sont les preuves documentaires les plus utilisées par les historiens pour confirmer ce phénomène⁷. Outre ces écrits qui rendent compte du point de vue forcément partial d'une institution représentant les intérêts des armateurs, il y a d'autres preuves documentaires contemporaines des événements qui insistent sur la circulation et l'ampleur de la consommation des marchandises chinoises au détriment des articles européens. Selon ces témoignages, la compétition commerciale se serait jouée principalement autour des biens importés de type somptuaire, et les articles chinois auraient été ceux qui auraient réussi à s'imposer au sein des espaces de consommation les plus raffinés.

Sans sous-estimer le possible foyer de conflit et de lutte de compétitivité autour de cette sphère sociale consommatrice assez réduite, l'affaire semble être plus complexe. Au cours de ce travail, nous proposerons plusieurs preuves qui soulignent le caractère grossier, la brève durée de vie et les bas prix de l'un des secteurs les plus importants de l'importation par voie transpacifique : le textile chinois. Ces documents qui, comme nous le verrons plus tard, sont marqués du sceau de l'officialité, tels les rapports des vice-rois et des fonctionnaires coloniaux de rang inférieur, ou peuvent être au contraire de nature privée, comme la correspondance entre marchands, signalent que les produits européens étaient les plus délicats, les plus qualitatifs et, par conséquent, les plus coûteux, alors que ceux provenant de Chine étaient moins chers et destinés aux « gens pauvres ».

⁶ Parmi l'abondante quantité de travaux traitant du sujet, mentionnons ceux de Carmen YUSTE, *Emporios transpacíficos. Comerciantes mexicanos en Manila 1710-1815*, Mexico, UNAM, 2007 ; Antonio Miguel BERNAL, « La carrera del Pacífico : Filipinas en el sistema colonial de la carrera de Indias », dans LEONCIO CABRERO (dir.), *España y el Pacífico, Legaspi*, t. I, Madrid, Sociedad Estatal de Conmemoraciones Culturales, 2004, p. 485-525 ; Mariano BONIALIAN, *El Pacífico hispanoamericano. Política y comercio asiático en el Imperio español (1680-1784)*, Mexico, El Colegio de México, 2012, p. 175-198.

⁷ Antonio ÁLVAREZ DE ABREU et Carmen YUSTE (éd.), *Extracto historial del comercio entre China, Filipinas y Nueva España (1736)*, Mexico, Instituto Mexicano de Comercio Exterior, 1977.

Outre l'avantage d'un coût de production et de commercialisation inférieur à celui des tissus européens, il faut tenir compte du fait que les tissus et textiles importés de Chine et qui entrent en Amérique étaient de première, deuxième et troisième qualité. Dans la mesure où ils correspondent à des qualités et donc à des prix différenciés, ils parviennent à devenir des produits accessibles à de multiples groupes sociaux. La consommation de textiles chinois n'a ainsi pas la forme hiérarchisée et stratifiée de la consommation de produits européens.

Tous les attributs que nous venons de mentionner, lesquels constituent l'offre de marchandises chinoises, facilitent l'expansion de leur consommation dans toute l'Amérique coloniale, en surmontant la barrière juridique propre aux frontières de la Nouvelle Espagne. D'importants indices permettent de soutenir qu'une grande partie de la cargaison de la *nao de China* était destinée à la consommation quotidienne, en tenant compte des différentes classes sociales, ce qui est très différent du marché somptuaire exclusif qui était alimenté par les marchandises occidentales, plus onéreuses, apportées par la flotte espagnole depuis Veracruz. C'est ici que nous commençons à élucider la question mentionnée dans les premières lignes. Notre réponse est que les deux flux fonctionnent simultanément et en vertu de dynamiques complémentaires, c'est-à-dire qu'ils répondent à deux types de marchés de consommation différents : l'asiatique pour une large consommation et l'europpéen pour une couche sociale réduite fondamentalement constituée d'Espagnols.

Revenons, donc, aux principes fondamentaux du modèle. Le principe de complémentarité, plus important que celui de concurrence, favorisait des niveaux de commercialisation par les deux flux supérieurs aux limites prévues par la législation, encourageant ainsi la fraude, connue sous le nom de trafic « non enregistré ». Cela générerait un scénario de saturation dans la circulation des biens qui dépasse la capacité de consommation du marché de la Nouvelle-Espagne, car supérieur aux niveaux de monétarisation des agents pour effectuer l'échange. Dans de nombreux cas, l'offre excédentaire de marchandises était une pratique volontaire, encouragée à la fois par les *Gachupines*⁸ des flottes et par les grands marchands mexicains de Mexico enregistrés auprès du consulat. Nous reviendrons sur les véritables intérêts qui se cachent derrière cette pratique, mais ce qu'il faut pour l'instant reconnaître, c'est que l'offre excessive de marchandises européens et asiatiques générerait des situations particulières : une offre excédentaire de produits importés dans les magasins de rue destinés à l'élite et à la consommation de masse, le stockage des excédents, des restes de marchandises dans les entrepôts des marchands, un manque de circulation et une tendance récurrente à la baisse des prix.

Cependant, lorsque l'offre de produits étrangers a dépassé une demande mal monétarisée, le Mexique a réussi à créer un troisième circuit, en

⁸ Note du traducteur : Le terme *Gachupín* désigne un Espagnol installé au Mexique.

l'occurrence intercolonial et illicite, à partir de 1604, lequel reliait sa côte pacifique avec les ports péruviens. Une grande partie des importations mexicaines composées de marchandises castillanes, européennes et asiatiques étaient réexportées vers différents ports de l'Équateur, du Pérou et du Chili grâce à la navigation des navires de Lima qui se dirigeaient vers l'ouest de la Nouvelle-Espagne *via* la mer du Sud, en particulier vers le port d'Acapulco. Avec de l'argent et d'autres marchandises à échanger, les navires péruviens se dirigeaient vers la Nouvelle-Espagne non pas seulement à la recherche des marchandises chinoises échangées à la foire d'Acapulco, mais aussi afin d'acquérir des marchandises étrangères, asiatiques et européennes. On pouvait en effet en trouver dans les magasins des entrepositaires mexicains à des prix très abordables, puisqu'il s'agissait des stocks de produits qui restaient après avoir répondu à la consommation du marché intérieur de la Nouvelle-Espagne. Les motifs péruviens de détourner les capitaux commerciaux vers le Mexique au détriment du centre officiel de Portobelo étaient variées et spécifiques à chaque situation, mais certains se répètent dans le temps. Parmi eux, on peut citer : la pénurie de produits étrangers destinés à la consommation de masse et d'élite sur les marchés de l'intérieur du Pérou, les faibles coûts de commercialisation et de fret sur la route de la mer du Sud par rapport aux taxes élevées de la route de la Tierra Firme (Panama), et la possibilité d'accéder à des produits orientaux qui ne pouvaient, autrement, pas atteindre le Pérou.

À ce stade de notre réflexion, il convient d'évoquer brièvement la fluctuation des prix des produits asiatiques et européens sur le sol de la Nouvelle-Espagne. Il est clair que l'introduction d'un trop grand nombre de produits asiatiques et européens, c'est-à-dire d'importations supérieures à ce que leurs marchés internes pouvaient digérer, entraîna une baisse de leurs prix, mais il se peut aussi que la baisse des prix soit associée à un manque d'argent ou de monnaie d'échange, ce qui nous amène à penser que, pour que le circuit fonctionnât, le Mexique devait avoir un niveau acceptable de monétarisation, qu'il s'agît de sa propre production ou d'une production venue de l'étranger. Quelle qu'en fût la raison, ce qui est certain, c'est que face à la baisse des prix des articles importés par les marchands de Mexico, la figure du *Perulero*⁹ apparaissait sur les côtes pacifiques de la Nouvelle-Espagne pour les acquérir. Comme nous l'avons dit, ils offraient aux entrepositaires de l'argent (en pièces, en lingots ou en pâte), du cacao de Guayaquil, du vif-argent de Huancavelica, du vin et de l'huile. L'envoi de marchandises de Castille, d'Europe et de Chine vers le Pérou était strictement contrôlé par les marchands et les autorités de la Nouvelle-Espagne. Lorsque le même itinéraire de réexportation de ces marchandises du Mexique vers le Pérou était si intense et excessif qu'il générât un nouveau scénario mercantile (et opposé) marqué par la pénurie et l'augmentation du prix des marchandises en Nouvelle-Espagne, les entrepositaires en profitaient pour réaliser de meilleures ventes, plus rentables,

⁹ N. d. T. : Le terme *Perulero* désigne un riche commerçant péruvien.

dans leur région, tout en dénonçant, de manière institutionnelle, la présence illégale de Péruviens dans la vice-royauté. Ainsi, le *Perulero* devait attendre une future abondance de marchandises au Mexique pour pouvoir opérer à nouveau. En somme, le marchand mexicain continuait à mettre en mouvement le complexe commercial à l'échelle impériale tant qu'il contrôlait (et équilibrait) la relation offre-demande de marchandises ou le jeu de la saturation-demande qui conditionnait la variable prix.

Jusqu'à présent, nous avons esquissé un bref aperçu du modèle à partir du niveau des importations et de la consommation, mais nous n'avons abordé qu'une face de la médaille. Pour bien percevoir le fonctionnement du tissu hispano-américain, il faut aussi examiner son profil d'exportation, c'est-à-dire la façon dont l'argent péruvien et mexicain sortait à l'étranger. Le cas sera traité plus en détail dans les pages suivantes, lorsque chacune des différentes situations sera abordée, mais on peut d'ores et déjà souligner que, après avoir atteint la vice-royauté de Nouvelle-Espagne par les eaux de la mer du Sud, l'argent péruvien, qu'il se présentât sous forme de pièces, de pâte ou de lingots, s'arrêtait sur les côtes occidentales de la Nouvelle-Espagne pour permettre le paiement des marchandises étrangères. Ainsi, l'argent péruvien passait entre les mains du marchand de Nouvelle-Espagne et, après être entré dans le pays, commençait, avec l'argent mexicain, deux voyages possibles : il était réexporté vers l'Espagne *via* la flotte de Veracruz ou il était chargé sur le galion de Manille pour son voyage vers les Philippines et la Chine. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la route officielle de l'argent péruvien le long de l'axe géo-historique El Callao-Portobelo-Espagne, qui serait en vigueur jusqu'en 1740, serait mise en difficulté par la fuite de l'argent andin par la mer du Sud et l'entrée de marchandises européennes en provenance du Mexique pour répondre aux besoins de consommation des marchés péruviens.

Le flux d'argent péruvien passant par le Pacifique puis réexporté vers l'Espagne, *via* Veracruz, et vers la Chine, *via* Acapulco, s'est avéré plus intense au cours de la première période (1580-1640) qu'au cours des deux périodes suivantes pendant lesquelles le modèle a fonctionné. Ceci est dû à la croissance notable de la production d'argent de Potosí et à la nécessité pour la Nouvelle-Espagne, qui manquait d'argent en ces premiers temps coloniaux, de mercantiliser ses marchés. Le panorama de la période suivante (1680-1740) est différent : dans un contexte de stagnation de la production minière péruvienne et tandis que la production d'argent mexicain commençait à reprendre dans les premières décennies du XVIII^e siècle, l'exportation vers la Nouvelle-Espagne des excédents de cacao de Guayaquil et de vif-argent de Huancavelica devint le principal moyen d'échange permettant aux Péruviens d'acquérir des biens étrangers en Nouvelle-Espagne. Cela ne signifie pas que l'argent péruvien n'a pas continué à être exporté vers les côtes pacifiques mexicaines, mais le panier d'exportation du Pérou s'est diversifié. Par conséquent, le modèle que nous présentons ici ne nécessitait pas toujours de l'argent, puisqu'il pouvait y avoir

des échanges de produits sans qu'un processus de monétarisation préalable fût nécessaire dans les espaces hispano-américains.

Compte tenu de tous les paramètres qui viennent d'être énoncés, il est temps d'analyser les processus spécifiques et les acteurs particuliers qui ont donné vie à ce modèle commercial.

1580-1640 : Le Mexique et l'essor de l'argent de Potosí

La ligne commerciale régulière entre le Mexique et les Philippines, connue sous le nom de galion de Manille, a initié son activité officielle en 1573. L'attrait d'une porte d'accès aux marchandises de Chine et d'Orient conduisit la Couronne espagnole à autoriser, quelques années plus tard, le 14 avril 1579, le trafic direct et libre entre l'archipel oriental et le Mexique, le Guatemala, Panama (*Tierra Firme*) et le Pérou. Les effets du nouveau triangle commercial entre les Philippines, le Mexique et le Pérou se firent immédiatement sentir sur la « jeune » architecture maritime espagnole de l'Atlantique. La Couronne espagnole et les marchands sévillans se rendirent compte que la pleine liberté commerciale dans la région du Pacifique posait au moins deux problèmes fondamentaux : le détournement de l'argent de Potosí, au Pérou, par le Pacifique mettait en péril l'orientation officielle du commerce par Portobelo, tandis que les marchandises chinoises faisaient concurrence aux produits européens sur les marchés américains.

Reconnaissant ces dommages naissants mais déjà bien concrets, la politique commerciale de la monarchie prit un cours drastiquement opposé et restrictif : en 1582, à peine cinq ans après cette surprenante mais non moins « anachronique » mesure de libre-échange décrétée entre la Chine et l'ensemble de l'Amérique espagnole, Philippe II publia un décret royal interdisant non seulement la navigation directe entre les Philippines et le Pérou, mais aussi la réexportation vers l'Amérique du Sud des marchandises chinoises arrivées à Acapulco avec la *nao de China*¹⁰. Face au non-respect de la mesure, celle-ci fut à nouveau promulguée en 1591, en 1593 et en 1604¹¹. Les dispositions de la mesure en date de 1604 fixèrent un délai de deux ans pour la consommation des marchandises chinoises qui continuaient à circuler et à être consommées dans l'espace péruvien¹². Au cours des presque vingt-cinq ans qui séparaient l'autorisation de libre-échange entre l'Amérique et la Chine (1579) de l'exclusion définitive du Pérou de l'espace extrême-oriental (1604), l'élite marchande de Lima investit systématiquement l'abondant capital liquide fourni par ses mines dans l'achat de marchandises chinoises. L'extraordinaire essor à

¹⁰ Archivo General de Indias, Séville (ci-après, AGI), Filipinas, 6, sans numération.

¹¹ Archivo General de la Nación, Mexico (ci-après, AGN), Reales Cédulas Duplicados, vol. 180, 3, n° 55 et n° 17, f. 6.

¹² AGI, Filipinas, 1, N.66, f. 4-23.

Potosí de la production d'argent, monnaie d'échange la plus prisée du monde asiatique, fit des Péruviens le principal moteur du commerce intercontinental à travers le Pacifique, soit en montant à Acapulco, soit en naviguant directement vers Canton et les Philippines.

La mobilité péruvienne empruntait de multiples voies et se projetait aux quatre coins de l'empire. Face à la pénurie de marchandises étrangères sur le marché de consommation péruvien et à l'augmentation vertigineuse de la production d'argent dans le complexe de Potosí en raison de l'introduction de la méthode d'amalgame au mercure, les *Peruleros* riches en argent décidèrent de quitter la sphère marchande locale et de, si ce n'est générer, du moins être les protagonistes de multiples routes mercantiles, légales ou non, qui essaimèrent à travers l'Atlantique et le Pacifique. Comme l'a montré García Fuentes, de 1580 à 1630, des *Peruleros* chargés d'argent embarquaient sur le galion depuis Tierra Firme à destination de l'Espagne pour acquérir, sans intermédiaire, les produits manufacturés européens disponibles sur le marché de Séville. Ils contournaient ainsi l'intermédiation des armateurs sévillans et remettaient en cause le contrôle absolu que ceux-ci exerçaient jusqu'alors sur la route de Portobelo¹³. D'autre part, comme le démontre parfaitement le travail d'Iwasaki Cauti, les marchands de Lima ouvrirent également, au cours de ces décennies, une route directe vers la Chine en contournant le port d'Acapulco. Si l'on se penche sur le cas du navire *Nuestra Señora de la Cinta* en 1583, on peut appréhender l'énorme mouvement de richesse en argent et en marchandises orientales qui circula le long de cette route¹⁴.

Dans sa *Descripción* de 1620, le marchand portugais Pedro León de Portocarrero, qui réussit à dresser un bilan très complet de la situation économique du Pérou, écrit que dans « la plus grande rue » de Lima, la *calle de los Mercaderes*, il y avait « au moins quarante boutiques remplies de marchandises représentant toutes les richesses du monde ». Les échoppes appartenaient aux grands marchands de la ville qui « envoient leur argent en Espagne et au Mexique et dont certains traitent avec la grande Chine¹⁵ ». Dans cette intense mobilité, les Péruviens et leurs navires tissèrent la seconde voie de désenclavement décrite par Portocarrero, et c'est celle qui nous intéresse le plus ici, car elle est une pièce maîtresse du tissu commercial que nous présentons : la navigation vers Acapulco.

Des ouvrages bien connus témoignent de la manière dont les marchands et les consignataires de Lima acquièrent, à Acapulco, les marchandises orientales

¹³ Lutgardo GARCÍA FUENTES, *Los peruleros y el comercio de Sevilla con las Indias, 1580-1630*, Séville, Universidad de Sevilla, 1997.

¹⁴ Fernando IWASAKI CAUTI, *Extremo Oriente y Perú en el siglo XVI*, Madrid, Mapfre, 1992.

¹⁵ « Descripción general del reino del Perú, en particular de Lima », Bibliothèque Nationale de France (ci-après, BNF), Manuscrits en Espagnol 280, n° 5057, p. 80-81.

apportées par le galion de Manille¹⁶. Cependant, considérer ce flux particulier *uniquement* comme une sorte de bras prolongé du *commerce chinois* serait une lecture partielle et incomplète. Si notre objectif est de reconstituer le puzzle du modèle commercial « alternatif » au modèle officiel, il est nécessaire de partir du principe que les expéditions péruviennes vers le Mexique à travers la Mer du Sud avaient un double objectif : acquérir des produits chinois bon marché et destinés aux « pauvres », mais aussi atteindre une grande partie des produits castillans et européens réservés à un marché plus distingué. Développons le problème en examinant, tout d'abord, le type de marchandises chinoises envoyées au Pérou à cette époque, avant d'étudier la manière dont les *Peruleros* entraient et achetaient les marchandises européennes au Mexique.

Il n'y a aucun doute quant au fait que l'un des groupes les plus impuissants face à cette tournure mercantile des événements fut sans aucun doute celui des fonctionnaires royaux du Panama. Gardiens du commerce officiel *via* Portobelo, ces fonctionnaires n'épargnèrent aucun détail pour dénoncer le phénomène mercantile qui se déroulait dans les eaux de la mer du Sud. En 1591, ils rapportent ceci :

[...] nous comprenons que les marchandises qui arrivent dans nos royaumes et au Pérou depuis la Chine causent beaucoup de tort aux droits royaux, car, étant donné que des soieries spéciales en sont apportées à des prix très bas sans que nulle autre marchandise ne le soit, elles font perdre la réputation des marchandises de la flotte et leur valeur chute [...] il est vrai que les pauvres s'en vêtissent avec soin, car elles sont moins chères que les marchandises de Castille, mais elles ne sont pas aussi bonnes et ne valent point autant¹⁷.

Près de vingt ans plus tard, en 1610, le vice-roi de la Nouvelle-Espagne lui-même, Luis de Velasco le Jeune, envoya au Conseil des Indes une lettre dans laquelle il soulignait les caractéristiques similaires des vêtements chinois qui

¹⁶ La liste est dense. Parmi les références les plus connues, citons : William Lytle SCHURZ, « Mexico, Peru and the Manila Galleon », *Hispanic American Historical Review*, vol. 1, n° 4, 1918, p. 389-402 ; Woodrow BORAH, *Comercio y navegación entre México y Perú en el siglo XVI*, Mexico, Instituto Mexicano de Comercio Exterior, 1975 ; Demetrio RAMOS, *Minería y comercio interprovincial en Hispanoamérica (siglos XVI, XVII y XVIII)*, Madrid, Universidad de Valladolid, 1970 ; Álvaro JARA, « Las conexiones e intercambios con el Oriente bajo el marco imperial español », dans Dennis FLYNN, Arturo GIRÁLDEZ et James SOBREDO (éds.), *European Entry into the Pacific. Spain and the Acapulco-Manila Galleons*, Ashgate, 2000, p. 35-69 ; Margarita SUÁREZ, *Comercio y fraude en el Perú colonial. Las estrategias mercantiles de un banquero*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 1995 ; Guillermina DEL VALLE PAVÓN, « Los mercaderes de México y la transgresión de los límites al comercio Pacífico en Nueva España, 1550-1620 », *Revista de Historia Económica. La Economía en tiempos del Quijote*, vol. XXIII, hors-série, Madrid, 2005, p. 213-240 ; Ramiro FLORES, « El secreto encanto de Oriente. Comerciantes peruanos en la ruta transpacífica (1590-1610) », dans Scarlett O'PHÉLAN GODDY et Carmen SALAZAR SOLER (dir.), *Passeurs, mediadores culturales y agentes de la primera globalización en el mundo ibérico, siglos XVI-XIX*, Lima, Pontificia Universidad Católica del Perú, 1995, p. 377-409.

¹⁷ AGI, Panamá, 33, n° 146, f. 3.

pénétraient au Mexique et au Pérou et l'effet d'entraînement important qu'ils avaient sur le marché du travail de la Nouvelle-Espagne :

[...] les vêtements qui nous arrivent de Chine, en toile de lin, sont fort profitables aux serviteurs et aux pauvres des deux royaumes, car ils sont bon marché et tout aussi avantageux que ceux qui arrivent [d'Espagne] et qui coûtent trois doublons. Il nous arrive aussi grande quantité de soie en ballots, qui est employée ici et qui permet à un grand nombre d'Espagnols, d'Indiens, de femmes et d'enfants pauvres de gagner leur pitance, sans quoi ils mourraient de faim¹⁸.

Nous pourrions dire que la grande rentabilité du commerce asiatique résidait dans le facteur prix et la possibilité d'approvisionner un marché important et « populaire » au Pérou. En 1594, le vice-roi du Pérou, Hurtado de Mendoza, n'est pas surpris par l'avalanche de tissus chinois arrivant du Mexique et l'explique par le coût ordinaire des vêtements :

[...] un homme peut vêtir sa femme de soieries chinoises pour deux cents réaux [25 pesos], alors qu'il ne pourrait point lui offrir de soieries espagnoles pour deux cents pesos¹⁹.

Depuis l'interdiction de 1604, les saisies de marchandises chinoises au Pérou étaient récurrentes, les promoteurs condamnés à des amendes et les marchandises vendues aux enchères et ainsi redistribuées sur place, bien que la loi stipulât qu'elles devaient être envoyées à la Chambre de Commerce²⁰. La mauvaise qualité des produits, leur prix bon marché et leur consommation par les « pauvres » amenèrent le président du gouvernement [*Audiencia*] du Panama, Francisco Valverde de Mercado, à dénoncer en 1610 leur distribution dans tous les ports et recoins de l'espace péruvien :

[...] la ville de Lima, ainsi que d'autres places du royaume sont remplies de marchandises en provenance de Chine, lesquelles se trouvent dans les magasins publics, à grand renfort de publicité, et certains navires qui passèrent en février dernier en laissèrent dans toutes les vallées, d'où elles furent distribuées dans le district et la ville de Quito et les gouvernorats de Popayán, Yagualsongo, Piura, Saña et Trujillo²¹.

Jusqu'ici, Valverde de Mercado mentionne l'avalanche de produits chinois sur les marchés péruviens ; un fait connu de tous, mais les lignes suivantes, dirigées au Conseil des Indes, exposent un fait révélateur :

[...] il est une vérité fort bien établie et indubitable que ceux qui vont besogner au Mexique ne pourraient pas s'enrichir s'ils n'investissaient pas la moitié de leur capital dans les marchandises de Chine, avec lesquelles ils

¹⁸ AGI, México, 27, n° 66, f. 7.

¹⁹ AGI, Lima, n° 33, f. 43, cité dans W. BORAH, *Comercio y Navegación...*, *op. cit.*, 1975, p. 122.

²⁰ AGI, Panamá, 16, 8, n° 91, f. 9-11.

²¹ *Ibid.*, 16, 2, n° 23, f. 11.

prospèrent de telle manière qu'ils gagnent davantage que ceux qui opèrent dans les flottes de marchandises d'Espagne²².

Le postulat de Valverde est on ne peut plus clair : les produits qui quittaient Acapulco pour le Pérou n'étaient pas seulement des marchandises chinoises, mais aussi des marchandises européennes qui arrivaient au Mexique *via* Veracruz : les cargaisons des navires à destination du Pérou étaient divisées en portions presque exactement similaires de marchandises chinoises et d'effets castillans (ou européens). En outre, si nous interprétons le postulat de Valverde de manière plus approfondie, nous pouvons supposer que l'objectif principal de l'échange des *Peruleros* était les marchandises castillanes et plus largement européennes acquises au Mexique et que l'utilisation de marchandises chinoises servait à payer les coûts de commercialisation. Ainsi, le trafic entre le Mexique et le Pérou *via* la Mer du Sud générait des revenus pour ceux qui investissaient dans l'achat de marchandises européennes importées par la flotte de Veracruz. Trois ans avant cette importante lettre, en 1607, Francisco Valverde recommandait au Conseil des Indes d'éliminer le commerce entre la Nouvelle-Espagne et le Pérou :

[...] Le Mexique doit se contenter de ce qu'il peut dépenser, car les achats réduits à une limitation honnête amèneront les vassaux qui vivent à Lima à réorienter leurs affaires vers des bénéfices sûrs par la voie ordinaire²³.

Lorsque Valverde parle d'une « limitation honnête » des achats mexicains, il pense au respect des limites des autorisations commerciales imposées par la législation sur les deux flux interocéaniques : le transpacifique et le transatlantique. Là encore, nous retrouvons la racine du modèle : l'importation excessive de produits chinois, européens et castillans en Nouvelle-Espagne. Tant qu'il importait plus que ce dont il avait besoin, le Mexique constituait un point de redistribution continental. Quant aux Péruviens, ils ne se contentaient pas de se rendre dans ces ports septentrionaux, mais cherchaient également à entrer dans la vice-royauté à la recherche de marchandises à des prix avantageux.

Remontons maintenant un peu dans le temps. En 1589, le Conseil municipal de Mexico adressa une lettre au vice-roi Manrique de Zúñiga, premier marquis de Villamanrique, l'informant de l'arrivée d'un groupe de marchands venus de Lima pour effectuer d'importants achats sur les cargaisons des flottes espagnoles. Il s'agissait d'un événement qui se produisait depuis des années, depuis l'époque où le commerce avait été autorisé (1579), mais la dénonciation de 1589 devint officielle au Mexique, car l'apparition des Péruviens sur le territoire de la Nouvelle-Espagne provoqua une augmentation de la demande de marchandises européennes avant que les entrepositaires eux-mêmes ne

²² *Ibid.*, f. 14.

²³ AGI, Panamá, 15, 8, n° 87, f. 1.

parvinssent à fixer les prix à leur convenance²⁴. Malgré l'interdiction imposée en 1582, les navires en provenance du Pérou continuaient d'arriver dans le port d'Acapulco et dans d'autres ports de moindre importance de l'ouest de la Nouvelle-Espagne, avec pour corollaire l'arrivée de consignataires et de marchands sud-américains. Selon une citation reprise à son compte par Valle de Pavón, vice-roi du Pérou, García Hurtado de Mendoza rapporte qu'entre 1593 et les trois premiers mois de 1594, « une douzaine de navires partirent pour le Mexique, laissant cette colonie sans argent²⁵ ».

Mais il ne faut pas interpréter ces processus comme des actes illégaux qui provoquaient la protestation de tous les protagonistes : les autorités et les marchands mexicains acceptaient la présence des *Peruleros* tant qu'il y avait un excédent de marchandises dans la vice-royauté ; il est donc peu surprenant qu'ils y aient toujours été présents. Ainsi, en 1606, le consulat obtint l'appui du Conseil municipal pour demander que l'interdiction du commerce de l'argent andin soit annulée dans le règlement de 1604. La corporation mercantile faisait valoir que le métal blanc était le seul produit dont disposaient les Péruviens pour payer les marchandises européennes importées, l'Espagne profitant du fait que l'argent andin était embarqué sur les flottes à destination de la Castille²⁶. Le consulat avait démontré au Conseil des Indes que, bien que l'argent des Andes ait transité par des routes non autorisées, il était finalement arrivé avec les flottes mexicaines parties de Veracruz. Retenons ainsi la demande de la corporation mercantile mexicaine concernant l'entrée de l'argent péruvien du fait qu'il y avait beaucoup de vêtements de Chine qui ne trouvaient pas preneur sur le marché mexicain, alors qu'ils étaient fortement demandés dans la vice-royauté andine.

L'un des rares témoignages institutionnels qui explicite ce problème se trouve dans le décret royal du 9 mars 1607 : la Couronne espagnole y confirme que le processus de fermeture des contacts commerciaux entre les deux vice-royautés trois ans plus tôt était dû à cette dualité particulière du flux, afin d'empêcher le Pérou d'établir une relation de dépendance commerciale vis-à-vis du Mexique :

[...] j'ai été informé que, depuis les provinces de la Nouvelle-Espagne, beaucoup de marchandises qui vont à la Nouvelle-Espagne dans les flottes sont embarquées et amenées dans les provinces du Pérou en provenance de Chine, inondant ainsi les terres de ces marchandises sans que celles qui sont amenées dans les flottes de la province de la Tierra Firme ne trouvent de débouché, ce qui entrave l'expédition desdites flottes²⁷.

²⁴ LUIS NAVARRO GARCÍA, « El comercio interamericano por la Mar del Sur en la Edad Moderna », *Revista de Historia*, n° 23, 1965, p. 11-55.

²⁵ G. DEL VALLE PAVÓN, « Los mercaderes... », *op. cit.* p. 227.

²⁶ Louisa Schell HOBEBMAN, *Mexico's Merchant Elite, 1590-1660. Silver, state and society*, Durham, Duke University Press, 1991, p. 216-219.

²⁷ AGN, Reales Cédulas Duplicado, 80, n° 88, s.n.

Expéditeur	Destinataire	Marchandises / valeur
Enregistrement de Juan Leal Palomino		7 départs 71 caisses, 57 ballots et un caisson 72 200 pésos
Clemente Valdéz (de Mexico)	Juan de Urrutia, Nicolás de Cabala, Antonio del Campo, Antonio de Paz (de Lima)	27 caisses
	Juan Leal Palomino, Francisco del Padrón, Juan Gallardo (de Lima)	4 ballots et 6 caisses
	Juan de Urrutia, Nicolás de Cabala, Antonio del Campo, Antonio de Paz (de Lima)	34 caisses
Juan Leal Palomino Capitaine Juan de Sotelo	Francisco del Padrón, Francisco Núñez (de Lima)	53 ballots
Pedro de Vega Sarmiento	Doña Catalina Sarmiento	Un caisson
Juan Leal Palomino	Jerónimo Gómez Baca, Juan de Sotello	2 caisses
Jerónimo Calar (de Mexico)	Francisco Flores (de Lima)	2 caisses
Enregistrement de Fernando Bravo Laguna		7 départs : 94 caisses, 3 malettes et 3 ballots 66 430 pesos
Pedro de Labarrera (de Mexico)	Fernando Bravo Laguna, Antonio de Orena et Nicolás Francisco (de Lima)	28 caisses
Blas Gerónimo (de Mexico)	F. B. Laguna, Juan de Lafuente, Luis de Labarrera, (de Lima)	10 caisses
García Pérez de Salas (Capitaine de Mexico)	Fernando Bravo Laguna, Antonio de Orena et Nicolás Francisco (de Lima)	15 caisses
López de Soria (de Mexico)	Fernando Bravo Laguna et Antonio de Orena (de Lima)	10 caisses
Fernando Bravo Laguna	De la Fuente Almonte et Luis de Cabrera (de Lima)	28 caisses et 3 ballots
	De la Fuente Almonte et Luis de Cabrera (de Lima)	3 caisses
	Juan de La Fuente Almonte et Luis de Cabrera (de Lima)	3 caisses et 3 malettes

Enregistrement de Juan Caro		1 départ 1 715 pesos
Juan Caro	Fernando Bravo Laguna (de Lima)	3 caisses
Enregistrement de Gaspar de Lituana (d'Acapulco)		2 départs : 7 caisses 7 843 pesos
Francisco de Medina (de Mexico)	Nicolás de Cabala et Francisco de los Olivos (de Lima)	2 caisses
Baltazar de los Ríos (de Mexico)	Nicolás de Cabala, Francisco Ramírez de los Olivos et Antonio Correa (de Lima)	5 caisses
Domingo de Campos et Nicolás de Torres	Juan de La Fuente y Almonte (de Lima)	3 caisses, 2 étuis 2 654 pesos
Nicolás Jacome (pilote du navire)	Juan Bautista Barraza et Domingo Martín de Linos (Sonsonate)	2 540 pesos
Juan de Sotello (capitaine)	Francisco Nuñez, Palomino et Juan Rodríguez del Padrón	19 062 pesos
Enregistrement d'Agustín de Fonseca (d'Acapulco)		2 départs : 23 caisses 33 281 pesos
Tomás de Aguirre (de Mexico)	Nicolás de Cabala y Urrutia (de Lima)	20 caisses
Juan Deyuar (de Mexico)	Nicolás de Cabala y Urrutia (de Lima)	3 caisses
Enregistrement de Pedro de Larreguera (d'Acapulco)		2 départs : 44 caisses, 8 ballots 25 353 pesos
Francisco Velázquez Moreno (de Mexico)	Juan de Urrutia et Francisco Rodríguez Padrón (de Lima)	3 caisses, 3 ballots
García (de Mexico)	Francisco Rodríguez de los Olmos et Francisco Rodríguez Padrón (de Lima)	41 caisses (13 de vêtements, 28 de cire) et 8 ballots
Santorum de Olea (d'Acapulco) et Antonio Derrejil (de Mexico)	Domingo de Olea (de Lima)	3 ballots, 1 caisson 150 pesos

Tab. 1 : Navire *Santiago* (10 décembre 1618), d'Acapulco à Lima.
Maître Jerónimo López Bacalar. Source : AGI, Mexico, 29, N. 21, f. 24-30.

L'administration faisait preuve d'une parfaite connaissance de la réalité, mais elle n'était pas vraiment efficace ou n'avait pas la capacité d'intimider les responsables de la mise en œuvre des circuits du système que nous étudions ici. Nous verrons plus loin que nombre de ceux qui le mettaient en branle étaient de riches marchands, membres des consulats commerciaux, qui exerçaient un grand pouvoir dans l'empire. Dans tous les cas, force est de constater que le Mexique était « inondé de marchandises », qu'il parvenait à les réexpédier au Pérou, remettant ainsi en cause le schéma bipolaire de la *Carrera de Indias* espagnole, qui tentait de survivre grâce aux escadres de Veracruz et aux galions de Tierra Firme. Chaunu nous fournit une citation extrêmement importante sur ce point : en 1609, deux ans après ce décret royal, et alors que le marché mexicain est à nouveau saturé de marchandises étrangères, les marchands sévillans qui ont investi dans les flottes destinées au Mexique que commande le général Gutiérrez Garibay se plaignaient de ce que :

[...] avec la fermeture de la porte d'Acapulco par le Pérou, où les produits sont bien plus consommés, les ventes seraient bien moindres qu'à l'accoutumée²⁸.

La même année, une interprétation similaire est proposée par le vice-roi du Mexique, Velasco pour qui, « avec le départ de la flotte, tout est si calme, car ni la flotte du Pérou ni les marchands de ce pays ne sont venus cette année²⁹ ». La brève citation récupérée par Chaunu et l'avis du vice-roi sont remarquablement utiles pour comprendre certaines dimensions du tissu commercial qui nous intéresse ici, car ils révèlent la connaissance qu'avaient les armateurs sévillans du flux de réexportations vers le Pérou via le Mexique. En outre, elle nous donne des indices d'un investissement plus important de leur part dans les flottes du Mexique et d'une indifférence ou d'un désintérêt pour les galions de Portobelo : c'est l'effet de la centralité mexicaine sur le commerce transatlantique. La question se pose alors de savoir si les armateurs péninsulaires regrettaient de ne pas pouvoir traiter directement avec les *Peruleros*, si tant est qu'ils parvinssent à pénétrer le marché de Nouvelle-Espagne, ou se lamentaient seulement de la réduction de leurs opérations commerciales avec les entrepositaires mexicains, qui étaient sans aucun doute ceux qui décidaient quand envoyer les marchandises à l'intérieur de la vice-royauté et quand, s'il en restait, les réexpédier vers le Pérou.

Cependant, tout porte à croire que le flux de marchandises étrangères du Mexique vers le Pérou s'est poursuivi jusqu'en 1634, année au cours de laquelle un nouveau décret royal suspendit toute forme de contact commercial entre les deux régions. La disposition de 1604 interdisait en effet le transport de marchandises chinoises et européennes d'Acapulco vers le Pérou, mais

²⁸ Pierre CHAUNU, *Séville et Atlantique, 1500-1650*, Paris, Armand Colin, 1955-1959, t. V, p. 291-292.

²⁹ AGI, México, 27, n° 66, f. 6.

autorisait chaque année trois navires à faire le voyage pour échanger uniquement des produits fabriqués localement. En 1609, l'autorisation fut réduite à deux navires de 200 tonnes chacun, avec la possibilité d'envoyer 200 000 ducats d'argent (environ 300 000 pesos) à Acapulco. Onze ans plus tard, en 1620, sous la pression des marchands sévillans, le permis fut réduit à un seul navire de 200 tonnes qui devait naviguer d'Acapulco à El Callao sans escales intermédiaires ; la loi ordonnait une navigation identique du sud au nord et avec seulement 200 000 ducats en guise de paiement³⁰. Les marges de manœuvre réduites contenues dans la cascade législative de trente ans (1604-1634) permettaient, néanmoins, d'expédier clandestinement des articles castillans, européens et chinois ou de les étiqueter comme étant de production locale du fait de remaniements minimes auxquels ils étaient soumis³¹.

Bien qu'il soit difficile de réaliser une étude micro-historique eu égard à des processus illégaux et occultes tels que ceux que nous décrivons, un cas singulier mérite ici d'être présenté : il s'agit du navire péruvien *Santiago* qui, entre 1617 et 1618, fit la navette entre El Callao et Acapulco. Ce cas a fait l'objet d'un rapport officiel en raison de la grande quantité d'argent péruvien qu'il fit entrer au Mexique (tab. 1).

La valeur totale de la cargaison s'élevait à une somme de 231 228 pesos. Malheureusement, le document ne précise pas le marché ni le type de marchandise faisant l'objet du trafic ; il mentionne seulement de manière générique leur origine comme étant des « effets de Castille et de Chine³² ». Les agents impliqués dans le commerce méritent d'être pris en considération ; si nous prenons la peine de rechercher l'historique de ces personnages, nous nous rendons compte que nous sommes en présence d'un extraordinaire réseau mercantile constitué de marchands de la Nouvelle-Espagne et du Pérou bien connus qui utilisaient leurs consulats commerciaux respectifs comme bouclier institutionnel. Dans la plupart des cas, ce sont les premiers qui envoient la marchandise depuis leur propre espace et les seconds qui la recevaient à Lima par l'intermédiaire de leurs consignataires ou d'intermédiaires situés dans le port d'Acapulco. Citons, comme cas emblématique, le premier expéditeur qui apparaît dans la liste : Clemente de Váldez. Celui-ci serait, dans la première moitié du XVII^e siècle le prieur du consulat du Mexique. Il convient également de mentionner le cas de Fernando Bravo Laguna qui deviendrait, des décennies plus tard, le comptable de la Cour des comptes de Lima³³. Bravo Laguna était le principal pourvoyeur d'argent que le navire *Santiago* avait apporté à Acapulco l'année précédente. Le réseau commercial s'enrichit de la présence d'autorités

³⁰ AGN, Reales Cédulas, vol. 1, dossier 120, f. 225-226. Gaspar ESCALONA AGÜERO, *Gazophilacium Regium Perubicum*, Madrid, Blassi Román, 1775, p. 178-179.

³¹ Juan GRAU Y MONFALCÓN, *Justificación de la conservación y comercio de las Islas Filipinas*, Madrid, 1640, p. 75-85.

³² AGI, México, 29, n° 21, f. 22-23.

³³ AGI, Escribanía, 511A.

politiques et religieuses de renom comme Pedro de Vega Sarmiento, doyen du chapitre de la cathédrale de Mexico et évêque du Guatemala.

L'affaire avait fait grand bruit du fait de la quantité d'argent péruvien transportée au Mexique sur le navire *Santiago* un an plus tôt (tab. 2).

En 1617, le navire *Santiago* transportait ainsi clandestinement près de 100 000 pesos en pièces et lingots d'argent pour acquérir des marchandises excédentaires au Mexique. En 1604, le vice-roi de la Nouvelle Espagne, le marquis de Montesclaros, résumait clairement la logique de l'échange entre l'argent de Potosí et les marchandises étrangères lorsqu'il informait le Conseil des Indes de ce qui suit :

Depuis le Pérou, sont arrivés au port d'Acapulco deux navires avec de l'argent amené à ce royaume du port d'El Callao ; ledit argent fut fort profitable, car de nombreuses marchandises subsistaient encore³⁴.

Expéditeur	Articles ou valeur
Domingo de García (commandeur de Lima)	1 948 pèsos de lingots d'argent
M. le licencié Pedro de Vergara Gaviria avec l'autorisation du roi	12 000 pesos d'argent
Don Fernando Bravo Laguna	20 000 pesos d'argent
Gregorio de Vergara	6 000 pesos d'argent
Miguel de Senar (valet de M. le licencié)	4 000 pesos d'argent
Andrés de Navarro (valet de M. le licencié)	4 000 pesos d'argent
Francisco Gaitán (valet de M. le licencié)	4 000 pesos d'argent
Juan Caro	6 000 pesos d'argent
Antonio Foz	2 000 pesos d'argent
Pedro de Vergara Gaviria	6 000 pesos d'argent
Capitaine Juan de Sotello pour le compte de l'évêque d'Huamanga	20 000 pesos d'argent
Nicolás Jacome (pilote)	6 000 pesos d'argent
Total d'argent :	98 948
Gonzalo de Ávila (de Lima)	2 000 brocs de vin
Juan Leal Palomino	1 60 cargaisons de cacao
Juan Leal Palomino	5 00 cargaisons de cacao

Tab. 2 : Navire *Santiago* (1617), de Lima au port d'Acapulco.

Maître Jerónimo López Bacalar. Argent et marchandises remis à M. le licencié Pedro de Vergara, de la Cour de Mexico. Source : AGI, Mexico, 29, N. 21, f. 30-32.

³⁴ AGI, México, 26, n° 11, f. 4-5.

Dans le cas du *Santiago*, on constate que les brocs de vin et le cacao de Guayaquil étaient joints au métal comme moyen d'échange offert aux marchands du Mexique. Si le détail documentaire rend le cas du *Santiago* unique, le fait que de l'argent péruvien ait été drainé vers le Mexique n'a rien d'exceptionnel. Il ne fait aucun doute que l'argent du Pérou, région qui devint, jusqu'à la première moitié du XVII^e siècle, le principal producteur de ce métal au monde, était la clé du fonctionnement du modèle à ce moment-là³⁵.

À partir de 1605, les envois d'argent péruvien vers le Mexique supérieurs à 200 000 ducats furent interdits, afin de circonscrire les échanges aux « effets du terroir³⁶ ». Mais les directives ne purent pas en venir à bout, car les intérêts commerciaux étaient trop puissants. L'approvisionnement en marchandises asiatiques de tous les marchés régionaux du Pérou était si intense que, dans l'ombre des 200 000 pesos d'argent autorisés à être envoyés en Nouvelle-Espagne, passait « un million et demi selon les lettres de tous les marchands, ruinant ainsi le contrat et la flotte de Portobelo³⁷ ».

Woodrow Borah affirme qu'au cours des dernières années du XVI^e siècle, le flux d'argent péruvien vers Acapulco s'élevait à environ trois millions de pesos et, qu'en 1597, 8 millions de pesos étaient arrivés à Acapulco pour être chargés sur le galion de Manille, qui en était reparti avec la somme remarquable de 12 millions de pesos³⁸. Ce qui s'est passé en 1597 est exceptionnel. Les études s'accordent à dire qu'entre 1,5 et 3 millions de pesos par an étaient régulièrement exportés d'El Callao vers Acapulco. Ces chiffres correspondent assez bien aux éléments précédemment exposés, si l'on considère que dix à quinze navires quittaient régulièrement El Callao ou Guayaquil pour le Mexique chaque année avec des cargaisons d'argent qui, comme le montre le cas du navire *Santiago*, représentaient entre 100 et 200 000 pesos³⁹. Ce cours ordinaire des choses pouvait être ponctué d'épisodes plus remarquables, comme en témoigne le cas du vice-roi du Pérou, le marquis de Montesclaros, accusé dans

³⁵ John TEPASKE, « New World Silver, Castile y Philipinas 1590-1800 », dans John RICHARDS (éd.), *Precious Metals in the Later Medieval and Early Modern World*, Durham, Carolina Academic Press, 1983, p. 425-445.

³⁶ AGN, Indiferente virreinal, caisse 6697, dossier 78, p. 1-3.

³⁷ AGI, Panamá, 16, R. 2, n° 23, f. 12.

³⁸ W. BORAH, *Comercio y navegación...*, *op. cit.*, 1975, p. 227-236.

³⁹ En 1591, les fonctionnaires royaux du Panama affirment qu'« un navire se rend en Chine pour apporter du cuivre destiné à la fonte de l'artillerie, bien qu'il ne soit pas revenu et, qu'en début d'année, un autre navire a été envoyé à Lima, avec, selon ce qu'on en dit, plus de deux cent mille pesos en réaux à bord ». AGI, Panamá, 33, n° 146, p. 3. Cf. aussi : G. DEL VALLE PAVÓN, « Los mercaderes... », *op. cit.*, p. 227 ; Enriqueta Vila Vilar, « Las ferias de Portobelo : apariencia y realidad del comercio con Indias », *Anuario de Estudios Americanos*, t. XXXIX, 1982, p. 275-340, p. 294.

son jugement de résidence d'avoir autorisé le départ d'El Callao d'un navire contenant plus d'un million de pesos en argent en direction d'Acapulco⁴⁰.

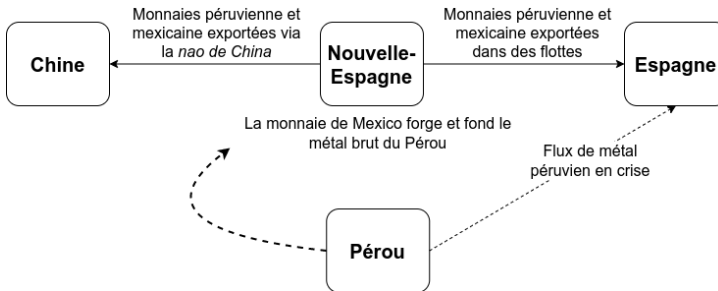


Fig. 1. Les chemins de l'argent dans le modèle commercial.
Mariano Bonialian. CC BY-NC-SA

Nous avons évoqué dans les pages précédentes qu'une grande partie de l'argent péruvien qui atteignait Acapulco était réexpédié sur le galion de Manille. La splendeur des mines de Potosí au cours de ces décennies fit de la pièce d'argent péruvienne la marchandise dominante du commerce entre le principal port de la côte pacifique mexicaine et la cité hispano-asiatique. En 1604, le Conseil municipal de la ville de Mexico indiquait qu'entre l'argent de Potosí et celui de la Nouvelle-Espagne, quelque 5 millions de pesos étaient gagnés chaque année⁴¹ ; un chiffre qui se maintint peu ou prou à l'identique durant les années 1610-1620⁴². La fraude par la voie transpacifique, dont la limite pour l'exportation de devises était fixée, depuis 1593, à 500 000 pesos, est donc notoire⁴³. Malgré l'absence de données quantifiables et le haut degré de partialité de la documentation, la fuite de l'argent péruvien et mexicain vers l'Orient est largement reconnue dans la littérature, mais il existe un problème historique qui n'a pas encore été élucidé, ni même véritablement exploré, et qui pourrait peut-être avoir un impact plus important sur l'agenda historiographique : tout l'argent andin importé au Mexique ne partait pas pour la Chine, car une grande partie de celui-ci entrait dans la vice-royauté pour être réexportée par le canal transatlantique des flottes vers la péninsule ibérique. Étant donné qu'il existe très peu de sources sur le sujet, le témoignage de 1609 du vice-roi de la Nouvelle-Espagne, Luis de Velasco, est révélateur.

Pour défendre la réouverture du commerce Mexique-Pérou fermé en 1604 et soutenir les intérêts du consulat, le vice-roi soutint que le flux

⁴⁰ Lewis HANKE, *Los virreyes españoles en América durante el gobierno de la Casa de Austria. I. Perú*, Madrid, Atlas, 1979-1980, t. III, p. 153.

⁴¹ W. BORAH, *Comercio y navegación...*, *op. cit.*, p. 235-236.

⁴² L. HOBERMAN, *Mexico's Merchant...*, *op. cit.*, p. 216-219.

⁴³ A. ÁLVAREZ DE ABREU, *Extracto...*, *op. cit.*, t. I, p. 106-187.

clandestin d'argent péruvien vers Acapulco était d'environ 500 000 pesos par an, un chiffre qui serait loin de la vérité, compte tenu d'autres sources que nous avons déjà mentionnées, et qui cherchaient à défendre les intérêts de la Nouvelle-Espagne en « dédramatisant » le drainage de l'argent à travers le Pacifique. Mais les aspects les plus intéressants du récit de Velasco sont au nombre de deux. Le premier concerne l'introduction de l'argent péruvien au Mexique à des fins d'échange, un problème que nous avons déjà analysé dans les pages précédentes :

[...] plus de 500 000 pesos arrivent, chaque année, sous forme de lingots et de pièces de monnaie qui remplissent d'argent ce lieu qu'est le Mexique ; et ceux qui les apportent les utilisent dans les marchandises que cette terre produit, dans les marchandises de Castille, si toutefois il en subsiste, et dans les vêtements de Chine⁴⁴.

Le second aspect mentionné par le vice-roi Velasco fils, et qui est celui auquel nous prêtons le plus d'attention de par sa nouveauté, est le type d'argent péruvien qui part vers la Chine et qui s'échappe vers l'Espagne.

[...] les lingots d'argent sont vendus ici par ceux du Pérou, en partie à ceux qui fabriquent la monnaie en ces lieux où ils paient leurs droits, et en partie aux marchands de cette ville qui les envoient en Espagne pour leurs affaires, ce qui est mieux pour eux que d'envoyer des réaux [...] de sorte que ce que certains ont voulu dire, à savoir que beaucoup de ces lingots sont envoyés aux îles Philippines, cesse d'être vrai, puisqu'il y a des lingots d'argent ici qui pourraient être envoyés si c'était opportun. Mais les Chinois préférèrent les réaux que l'argent en pâte⁴⁵.

Découverte intéressante. Les navires en provenance du Pérou importaient vers le Mexique l'argent sous différentes formes : lingots, pâte brute et monnaie. Ceci est notamment corroboré par le marchand portugais Leon Portocarrero en 1620⁴⁶. Les lingots et la pâte restaient au Mexique pour être travaillés par les fondeurs de la Maison de la Monnaie de Mexico, en payant les droits correspondants. Il existe des signes inéquivoques du fait que la Maison de la Monnaie de Mexico était autorisée à travailler l'argent brut en provenance du Pérou⁴⁷. Les réaux ou les pièces frappées au Pérou étaient, pour leur part, envoyés en Chine, un empire qui appréciait tout particulièrement cette monnaie pour la faire circuler au sein de ses marchés internes.

⁴⁴ AGI, México, 27, n° 66, f. 5.

⁴⁵ *Ibid.*, f. 6.

⁴⁶ León Portocarrero note la composition variée de l'argent transporté, puisque « trois ou quatre navires de Lima par an » se rendent au port d'Acapulco en transportant « beaucoup de lingots d'argent, d'ifs d'or et beaucoup de caissons pleins de réaux ». BNF, Manuscrits en Espagnol 280, n° 5057, p. 208-209.

⁴⁷ « Lettre sur la formation par le surintendant d'ordonnances spéciales pour cette Monnaie Royale, afin qu'elles servent aussi à celles du Pérou ». AGN, Real Hacienda, Casa de La Moneda, 143, 25, f. 180-191.

Ramiro Flores publia la cargaison d'argent que le navire péruvien *Ave María*, commandé par le capitaine Tomás de Herrera, exporta, en 1602, vers le Mexique. Selon ses calculs, il transportait la somme remarquable de 564 699 pesos, dont 85 % (482 579 pesos) d'argent non poinçonné. Nous pensons que ce cas représente la norme : la prédominance des envois de barres d'argent sur les pièces ou les lingots⁴⁸.

Bien entendu, une grande partie de l'argent péruvien forgé au Mexique empruntait le corridor transpacifique, mais, en réalité, deux raisons compréhensibles expliquent le silence des documents sur le flux d'argent péruvien vers l'Espagne *via* les flottes mexicaines. Premièrement, une grande partie de la masse de métal péruvien arrivant au Mexique était frappée à Mexico, de sorte qu'elle passait inaperçue dans les énormes cargaisons des flottes arrivant à Séville. Deuxièmement, et peut-être plus justement, l'Espagne n'avait aucune raison de dénoncer la voie illégale empruntée par l'argent péruvien, puisque, même sans passer par les galions de Portobelo, il aboutissait finalement dans la péninsule ibérique.

En guise d'épilogue : l'impact du système sur l'activité commerciale de Portobelo

Vila Vilar a montré qu'à partir de la fin du xvi^e siècle et jusqu'aux premières décennies du siècle suivant, le commerce péruvien a été relativement peu dépendant des galions espagnols. Parmi les canaux commerciaux alternatifs qui contrebalançaient le flux officiel, l'historienne n'hésite pas à donner un rôle de premier plan à la connexion triangulaire Pérou-Mexique-Philippines. Le détournement de l'argent vers la Chine et l'importation correspondante de tissus asiatiques à des prix très bas par rapport à ceux de la Castille auraient été l'élément déterminant de la baisse drastique de fréquentation de la foire de Portobelo⁴⁹. Parmi les nombreux témoignages sur ce problème, citons les mots du Conseil municipal de Panama en 1610 :

[...] deux navires qui ont quitté la Ville des Rois [Lima] pour celle d'Acapulco transportaient plus d'argent que la marine royale qui est venue dans ce royaume ; il n'y avait donc plus d'argent pour l'expédition des vêtements arrivés avec ladite flotte et cela a obligé les marchands qui ont apporté des marchandises de Castille à financer la foire de la ville de Portobelo, à faire des paiements à leurs créanciers, se retrouvant perdants sur les coûts et les droits, le fret et les crédits du fait du peu d'argent destiné à l'Armada Royale [...] et toute la foire de Puertobello [*sic*] a été arrêtée [...] et tout l'argent sera perdu si Votre Majesté n'ordonne pas que l'argent ne parte plus pour le port d'Acapulco⁵⁰.

⁴⁸ R. FLORES, « El Secreto... », *op. cit.*, p. 403.

⁴⁹ E. VILA VILAR, « Las ferias... », *op. cit.*, p. 294-295.

⁵⁰ AGI, Panamá, 30, n° 48, f. 2-3.

Personne ne peut remettre en cause cette interprétation, déjà signalée par l'historiographie et que nous avons précédemment confirmée. Il convient cependant de clarifier quelques points afin d'élargir la problématique. Nous soutenons ici que c'est le grand axe géo-historique dont le tronc commercial est concentré à El Callao-Acapulco avec sa double branche Acapulco-Manille et Acapulco-Veracruz qui est, en fin de compte, responsable de la crise de Portobelo. Plus précisément, ce n'est pas seulement l'afflux de marchandises chinoises en provenance du Mexique qui suscite l'indifférence des Péruviens à l'égard de Portobelo, mais l'intérêt des marchands de Lima pour l'acquisition des produits castillans stockés au Mexique. Considérer l'axe Veracruz-Mexico comme également responsable n'est pas un point mineur pour ceux qui cherchent à élargir la perspective d'analyse des processus impériaux : la crise de Portobelo n'était pas exclusivement due au commerce asiatique, mais plutôt au rôle central de la Nouvelle-Espagne en tant que principal entrepôt hispano-américain pour les produits étrangers.

De surcroît, par leurs pratiques et leurs décisions, les marchands espagnols sont également responsables de l'entrée en crise du régime commercial de la Tierra Firme. Aussi partial qu'il puisse paraître, examinons l'avis donné en 1609 par le vice-roi Velasco, ardent défenseur des intérêts de la Nouvelle-Espagne, sur le déclin de Portobelo :

[...] les marchands du Pérou envoient maintenant leurs propres hommes à Séville avec leurs propres fonds pour les employer ; ceux-là même qui transportent normalement toutes les marchandises de ce royaume et que les marchands de Séville n'envoient plus vers *Tierra Firme*, et ils [les marchands de Séville] ne peuvent plus réaliser les grands profits qu'ils faisaient dans les années passées, puisqu'ils étaient les maîtres de tout ce qui était chargé pour ce royaume, et c'est ce qui rendait le Panama si riche en argent et en gens, et, depuis que tout cela a disparu, les uns et les autres regrettent le passé avec le désir de renouer avec lui, mais c'est impossible⁵¹.

Velasco relate un processus amplement documenté dans le texte de García Fuentes⁵².

L'énorme production des mines de Potosí faisait que les Péruviens, avec une grande mobilité qui leur permit de violer le monopole spatial des marchands péninsulaires, prenaient des parts directes et de « pure négociation » sur le marché sévillan. De leur côté, les armateurs de la flotte, voyant leur contrôle sur les relations transatlantiques avec le Pérou diminuer, décidèrent de ne pas armer de flotte vers Tierra Firme ; Portobelo s'est donc retrouvé ruiné, pas seulement à cause du détournement des capitaux péruviens vers Acapulco, mais aussi parce que les marchands sévillans abandonnaient le galion de Tierra Firme, lequel ne pouvait plus offrir la garantie de ventes assurées, puisque

⁵¹ AGI, México, 27, n° 66, f. 4.

⁵² L. GARCÍA FUENTES, *Los peruleros...*, *op. cit.*

c'étaient les Peruleros qui jouaient un rôle prépondérant dans le galion lui-même. Les Péninsulaires concentrèrent, pour leur part, leurs intérêts sur les flottes de la Nouvelle-Espagne, qui offraient une plus grande sécurité pour l'expédition des marchandises et l'utilisation de l'argent de la Nouvelle-Espagne et, aussi, du fait de la route de la mer du Sud, à savoir de l'argent péruvien. Il semble donc que tous les acteurs et corporations mercantiles, à différents degrés et à différents niveaux, furent responsables du fonctionnement du modèle impérial semi-clandestin et de la crise des galions de Portobelo.

Il ne fait aucun doute qu'une autre raison importante de la préférence des Péruviens pour le commerce *via* Acapulco plutôt que *via* Portobelo fut la réduction des coûts commerciaux et l'absence de « risque maritime », attributs dont la route Séville-Panama était totalement dépourvue. Une fois de plus, c'est le vice-roi Velasco qui souligne ce point :

[...] les Péruviens font commerce avec le Mexique non pas tant parce que les intérêts sont très élevés, car ils ne dépassent pas dix ou douze pour cent, mais parce que chaque année ils vont et viennent avec leurs richesses sans le risque de la mer et des corsaires, ce qui est beaucoup plus profitable pour eux que les transactions avec la Castille, lesquelles, du fait des allers-retours des comptes à crédit et des recouvrements retardés, impliquent une durée de quatre à cinq ans avant qu'ils ne rentrent dans leurs frais⁵³.

Pour les commerçants de Lima, les coûts de commercialisation *via* la route mexicaine étaient moins élevés et plus accessibles que par la route Espagne-Portobelo. Les travaux de Suárez et Flores ont montré que, si le montant des dépenses en fret, taxes et commissions du circuit Mexique-Pérou ne dépassait guère 50 % de la valeur du produit, les frais de la route monopolistique atlantique Callao-Séville étaient 90 % plus élevés⁵⁴. À cela s'ajoutait le fait que les bénéfices d'un investissement commercial dans la mer du Sud étaient rapidement obtenus. C'était l'inverse à Portobelo où, sans garantie de rentabilité et de sécurité contre les corsaires, il fallait attendre plusieurs années pour voir les résultats des opérations commerciales entreprises.

Comme nous l'avons dit dans les pages précédentes, le modèle commercial a continué à fonctionner jusqu'en 1640. Il existe des preuves documentaires qui attestent de l'activité du flux de marchandises asiatiques et castillanes d'Acapulco vers le Pérou jusqu'en 1640, malgré les interdictions imposées par le décret royal définitif de 1634. L'une de ces preuves est le témoignage du vice-roi du Pérou, le comte de Chinchón. Après avoir quitté ses fonctions de vice-roi en 1640, celui-ci recommanda au Conseil des Indes d'ouvrir les communications commerciales entre la vice-royauté du Pérou et la

⁵³ AGI, México, 27, n° 66, f. 6-7.

⁵⁴ R. FLORES, « El Secreto... », *op. cit.*, p. 393-397, et Margarita SUÁREZ, *Desafíos transatlánticos. Mercaderes, banqueros y el Estado en el Perú virreinal, 1600-1700*, Lima, Fondo de Cultura Económica, 2001, p. 239-241.

Nouvelle-Espagne. La fermeture du trafic décrétée quelques années plus tôt ne parviendrait pas, selon lui, à couper le trafic par la mer du Sud. Au contraire, il prévenait qu'« à aucune époque il n'y a eu autant de vêtements en provenance de Chine qu'à l'époque de la prohibition⁵⁵ ».

Une affaire de 1628 le confirme : le navire muni d'un permis qui liait El Callao à Acapulco avec une limite de commerce autorisée de 200 000 pesos, était revenu au Pérou avec 2 millions de pesos de marchandises asiatiques, déguisées comme s'il s'agissait de vêtements tissés localement⁵⁶. Cependant le comte de Chinchón estimait que l'importation de produits orientaux au Pérou ne causait aucun préjudice aux :

[...] grandes flottes de Portobelo, qui sont récemment arrivées [puisqu] ce qui vient de Chine ne fait qu'entrer et ce qui vient d'Espagne se vend, [de sorte qu'il faudrait] à nouveau autoriser le commerce avec le Mexique, en imposant le paiement d'un impôt considérable en faveur des finances royales⁵⁷.

Chinchón soulignait ainsi que les produits asiatiques importés du Mexique n'entravaient pas la vente des produits péninsulaires à la foire de Portobelo ; la vision du vice-roi suggère à nouveau un scénario de complémentarité entre les marchandises venues d'Orient et les marchandises européennes ou espagnoles, une complémentarité qui se fondait sur la division de l'univers social de consommation à laquelle répondaient chacun de ces canaux : les produits asiatiques pour un marché de consommation de masse, et les produits européens pour le cercle des élites. Ce que le vice-roi Chinchón ne mentionne pas, peut-être en raison d'une position de défense des intérêts commerciaux du consulat de Lima, c'est ce qui constituait précisément le nerf de l'axe principal du modèle, à savoir le fait que le circuit entre le Pérou et le Mexique *via* le Pacifique impliquait en plus des marchandises chinoises la circulation de marchandises européennes, des marchandises qui circulaient en quantités pratiquement égales à celles-là. Et c'est cette composante précise du circuit qui causa de sérieuses complications pour le développement de la foire de Portobelo.

⁵⁵ José Luis MUZQUIZ DE MIGUEL, *El conde de Chinchón. Virrey del Perú*, Madrid, Escuela de Estudios Hispanoamericanos, 1945, p. 307.

⁵⁶ Guillermo LOHMAN VILLENA, *Historia marítima del Perú, siglos XVII y XVIII*, Lima, Marina de Guerra del Perú, t. IV, 1973, p. 320.

⁵⁷ J. L. MUZQUIZ DE MIGUEL, *El Conde...*, *op. cit.*, p. 309.

LA STRATÉGIE MISSIONNAIRE DES FRÈRES PHILIPPINS EN CHINE ET AU
JAPON (1575-V. 1639)

Ubaldo IACCARINO

Les jésuites et les frères¹

La « manière douce » (*modo soave*) était une stratégie pastorale bien connue à laquelle les jésuites d'Asie de l'Est eurent recours dès la seconde moitié du XVI^e siècle. Il s'agissait, en bref, d'une réinterprétation du christianisme adaptée aux us et coutumes locaux. Les missionnaires de la Société de Jésus firent usage de cet outil d'adaptation (*acomodatio*) en l'utilisant comme une méthode d'approche de la diversité par le biais d'un processus dit d'acculturation. Les premiers jésuites voyaient la Chine et le Japon comme une Église primitive (*Ecclesia primitiva*) qui se devait d'être traitée comme la Rome de saint Paul. En pratique, ils se sont surtout occupés de l'évangélisation des classes supérieures, tels les samouraïs japonais (*bushy*) et les mandarins chinois. Ils construisirent des séminaires dédiés à l'étude de la théologie, de la grammaire latine et des sciences, ainsi que des universités vouées à l'éducation des scions des familles les plus riches et les plus puissantes².

La présence jésuite débuta, en Asie, dans les années 1540 avec les voyages de François Xavier. En 1542, le missionnaire basque se trouvait à Goa et, au cours des années qui suivirent, il visita Malacca, les Moluques et le Japon, qu'il atteignit finalement en 1549. François Xavier fut rapidement rejoint par d'autres compagnons qui s'installèrent à Macao et dans d'autres ports de Kyushu. Dès 1571, ces derniers administraient indirectement la ville de Nagasaki, vers laquelle un navire marchand portugais était envoyé, annuel-

¹ Cet article a été traduit par Aymeric Felt et Jean-Noël Sanchez.

² La littérature dédiée aux missions jésuites en Chine et au Japon est nombreuse ; aux fins du présent article, je me limiterai à quelques titres en anglais : George H. DUNNE, *Generation of Giants. The Story of the Jesuits in China in the Last Decades of the Ming Dynasty*, University of Notre Dame Press, 1962 ; Liam Mathew BROCKEY, *Journey to the East. The Jesuit Mission to China, 1579-1724*, Harvard University Press, 2007 ; Charles R. BOXER, *The Christian Century of Japan, 1549-1650*, University of California Press, 1951 ; Ronnie Po-Chia HSIA, « Jesuit Foreign Missions. A Historiographical Essay », *Journal of Jesuit Studies*, vol. 1, 2014, p. 47-65.

lement, depuis la Chine. En 1581, les missionnaires de la Société de Jésus avaient également atteint les Philippines – cette fois depuis le Mexique –, ainsi que d’autres lieux d’Asie du Sud-Est³. Deux ans plus tard, en 1583, Michele Ruggieri et Matteo Ricci étaient autorisés à s’installer de manière permanente à Zhaoqing, dans le sud de la Chine ; de là, ils purent atteindre Nankin et Pékin. Afin d’assurer leur présence en Asie de l’Est, les jésuites s’appuyaient sur la bulle papale *Ex pastoralis officio* (1585), qui leur assurait le droit à l’exclusivité de l’évangélisation et la non-intromission des missionnaires des ordres de Saint-Augustin, Saint-François et Saint-Dominique, qui étaient respectivement arrivés sous patronage espagnol aux Philippines, en 1565, 1578 et 1587⁴.

Les augustins furent les premiers à visiter l’Empire du Milieu. En 1575, Martín de Rada fut envoyé en Chine par le gouverneur des Philippines ; il navigua jusqu’au Fujian pour une mission diplomatique et en revint l’année suivante avec plusieurs livres, lesquels témoignaient non seulement des besoins espagnols de compiler des informations sur le pays et sa population, mais aussi des intentions des missionnaires et des ordres mendiants qui étaient venus aux Philippines avec la Chine en ligne de mire⁵. Rada ramena, à Manille, plusieurs livres chinois qui traitaient de sujets divers et variés tels l’histoire, l’astrologie, les mathématiques, le droit, la médecine, la musique, *etc.*⁶ Cependant, malgré cette bibliothèque de grande utilité et les espoirs placés en lesdits frères, peu de choses furent accomplies. En réalité, les sources espagnoles nous disent que les seuls augustins à avoir appris un peu de chinois étaient Rada, qui est mort prématurément en 1578, et Agustín de Albuquerque qui essaya, en vain, de naviguer jusqu’en Chine dans les années 1570⁷.

Quelques années plus tard, les augustins dirigeaient une communauté de chrétiens chinois à Baybay, sur les rives du fleuve Pasig, mais leur activité

³ Tara ALBERTS, *Conflict and Conversion. Catholicism in Southeast Asia, 1500-1700*, Oxford University Press, 2014.

⁴ Bien que quelques missionnaires mendiants eussent atteint Malacca et Macao par les Indes Portugaises et bien avant que le frère dominicain Gaspar da Cruz eût même pénétré en territoire chinois en 1556 (il resta à Canton pendant un mois), leurs efforts étaient liés à l’Épicerie. En 1562, les dominicains s’étaient installés en Indonésie, à Solor et à Flores (plus tard aussi à Timor), lesquelles se trouvaient sous la juridiction du diocèse de Malacca et sous patronage portugais. De ce fait, l’évangélisation de l’Asie du Sud-Est devint une prérogative de la Société de Jésus qui bénéficiait du soutien total du Saint-Siège. En 1576, la bulle *Super Specula* faisait de Macao un territoire du diocèse d’Asie du Sud-Est, sous le contrôle de Goa.

⁵ Gaspar de SAN AGUSTÍN, *Conquistas de las Islas Filipinas (1565-1615)*, éd. Manuel MERINO, Madrid, CISC, 1975, p. 588.

⁶ Dolors FOLCH, « Martín de Rada’s Book Collection », *Sinología Hispánica*, vol. 6, n° 1, 2018, p. 1-26.

⁷ Dans une lettre écrite en 1590, le jésuite italien Francesco Almerici écrivit que quatre augustins étudiaient le chinois à Manille. BAV, *Urb. lat.* 879, f. 449v. Vers 1590, ils avaient toujours l’ambition d’envoyer une ambassade officielle à Pékin, mais le projet finit par être abandonné.

missionnaire était surtout orientée vers les natifs philippins⁸. Au tournant du XVI^e siècle, la Chine avait été abandonnée et les efforts étaient concentrés sur le Japon. En 1584, le prier du couvent de Manille, Francisco Manrique, avait visité le port d'Hirado, au nord de l'île de Kyushu. Cependant, ce ne fut qu'en 1602 que les augustins purent s'y installer, dans la ville de Nagasaki (province de Bungo), malgré le *motu proprio*, qui ne fut révoqué qu'en 1608 par Paul V⁹.

En 1578, les Frères mineurs arrivèrent aux Philippines depuis le Mexique avec la ferme intention de contribuer à l'évangélisation des îles, mais aussi l'ambition d'atteindre la Chine. En 1579, le commissaire de l'ordre, Pedro de Alfaro, projeta de naviguer jusqu'au Fujian avec quelques-uns de ses confrères ; le navire espagnol sur lequel ils se trouvaient finit son voyage, cependant, à Canton, où ils furent arrêtés puis renvoyés à Manille¹⁰. D'autres franciscains tentèrent, en vain, de suivre le même plan, mais ils furent tous arrêtés par les autorités chinoises.

Au cours de l'année suivante, les franciscains portèrent peu à peu leur attention sur le Japon, où ils posèrent le pied pour la première fois en 1582. À la fin de la décennie, ils furent invités à visiter le pays par un groupe de marchands japonais qui commerçait à Manille. En 1593, et donc en dépit du *motu proprio* censé assurer l'exclusivité des jésuites, ils s'installèrent finalement à Kyoto et dans d'autres régions de la région du Kansai, où ils commencèrent à évangéliser les Japonais selon leurs propres méthodes pastorales. Dans le même temps, ils se chargèrent aussi des communautés de Japonais expatriées à Manille, à Dilao, près du quartier chinois du Parian. Malheureusement, nous ne savons que peu de ces Japonais, sinon qu'ils devaient être majoritairement des marchands originaires de Kyushu. Vers 1602, une nouvelle église fut érigée à Manille par le frère franciscain Luis Sotelo.

Les dominicains furent les derniers à arriver à Manille. En 1587, ils installèrent leur siège près du Parian, où ils construisirent une église et un hôpital ; ils s'immergèrent dans l'étude de la langue chinoise. Juan Cobo, Miguel de Benavides, Domingo de Nieva, Tomás Mayor et Juan de San Pedro Mártir apprirent tous le chinois, et certains d'entre eux publièrent même plusieurs ouvrages en chinois.

En 1588, les dominicains baptisèrent leur premier groupe de marchands chinois (sangleys) qui reçurent la bénédiction du gouverneur Santiago de Vera

⁸ Selon l'évêque des Philippines Domingo de Salazar, les augustins les administraient et leur enseignaient en tagalog plutôt qu'en chinois. Wenceslao RETANA (éd.), *Archivo del bibliófilo filipino*, 5 vol., Librería General de Victoriano Suárez, vol. 3, 1895-1905, t. III, p. 13, et p. 15-16.

⁹ Arnulf HARTMANN, *The Augustinians in Seventeenth Century Japan*, Augustinian Historical Institute, 1965. En 1623, ils furent rejoints par les Récollets.

¹⁰ Ubaldo IACCARINO, « Early Spanish Intruders in China : The 1579 Mission of Pedro de Alfaro, O.F.M., Reconsidered », *Journal of Jesuit Studies*, vol. 9, 2022, p. 245-262.

qui les parraina tous ; l'année suivante, ils baptisèrent 120 autres Sangleys¹¹. En 1594, les Chinois chrétiens du Parian étaient concentrés à Binondo (Manille), sur un terrain que le gouverneur en exercice Luis Pérez Dasmariñas leur avait acquis pour les y installer¹². De 1590 à 1612, les dominicains étaient aussi en charge des Chinois chrétiens de Baybay – cette fois en cotutelle avec les augustins. Entre 1587 et 1604, les prêcheurs firent de leur mieux pour entrer en Chine, surtout depuis Macao, où furent fondés une église et un couvent ; ces nombreux essais se soldèrent tous par des échecs¹³. En 1626, ils s'établirent à Taïwan, d'où ils parvinrent enfin à rentrer en Chine, en 1632¹⁴.

Quant au Japon, les dominicains s'y étaient installés, dans la province de Satsuma, en 1602, soit dix années après la mission diplomatique de Juan Cobo à Nagoya, au cours de laquelle le missionnaire rencontra Toyotomi Hideyoshi lui-même. Cependant, leur présence au Japon n'était logiquement pas aussi significative que celle des jésuites, ni même des franciscains.

À Manille, les Japonais étaient principalement administrés par lesdits ordres ; les jésuites construisirent une église dans le village de San Miguel, aux abords de la ville. En 1615, plus de 200 chrétiens japonais arrivèrent dans la capitale philippine après la publication du premier édit antichrétien de la période Tokugawa. D'autres déménagèrent à Manille dans les années suivantes afin d'éviter la persécution et certains furent accueillis par les jésuites de San Miguel, d'autres encore, par les franciscains de Dilao. Grâce aux bons offices des missionnaires, les réfugiés les plus influents se virent accorder une subvention aux frais de l'Hacienda Real¹⁵. D'autres Japonais se trouvaient à Cebu, dans les Visayas, là même où des chrétiens chinois vivaient éparpillés. Malheureusement, nous ne savons que peu d'eux ou de la manière dont les missionnaires les administraient.

Les frères coopéraient dans plusieurs régions du pays : les franciscains se chargeaient de certaines missions des augustins à travers l'archipel tandis que les dominicains aidaient à administrer les Chinois à Manille. Cependant, la

¹¹ Antonio de REMESAL, O.P., *Historia de la Provincia de S. Vicente de Chyapa y Guatemala de la Orden de nuestro Glorioso Padre Sancto Domingo*, Madrid, Francisco de Angulo, 1619, p. 517.

¹² En 1635, les dominicains administraient les Chinois chrétiens de Binondo et le récemment construit quartier du Parian. En dehors de Manille, ils en firent probablement de même à Cavite et Nueva Segovia, certainement aussi à Taïwan (Todos los Santos). Juan GIL, *Los chinos en Manila*, Lisbonne, Centro Científico e Cultural de Macau, 2011, p. 129-130.

¹³ José Eugenio BORAQ, « Macao as the non-entry point to China : The case of the Spanish Dominican missionaries (1587-1632) », document non publié, présenté à la conférence internationale sur le rôle et le statut de Macao dans la propagation du catholicisme en Extrême-Orient, 3-5 novembre 2009, Centre d'Études Sino-occidentales, Université polytechnique de Macao.

¹⁴ Anna Alemany BUSQUETS, « Primeros pasos de los dominicos en China : llegada e implantación », *Cauriensia*, vol. 8, 2013, p. 191-214.

¹⁵ Juan GIL, « Los japoneses en Manila en el siglo XVII », *Anais de História de Além-Mar*, vol. 15, 2014, p. 17-50.

coopération était très loin d'être le seul aspect des interactions locales : les ordres mendiants étaient ainsi sujets à des rivalités plus ou moins tacites ouvertes et à un fort sens de la compétition en termes de succès missionnaire. En 1579, les franciscains naviguèrent par exemple jusqu'au Fujian alors que les augustins (qui leur avaient déconseillé de se rendre en Chine) étaient en train de préparer une mission diplomatique pour Pékin avec des lettres et des cadeaux de Philippe II pour l'empereur Wanli (r. 1572-1620). Cinq ans plus tard, les augustins leur rendirent la pareille lorsqu'ils visitèrent Hirado après que les franciscains leur eurent préparé le terrain. Enfin, pour nous circonscrire au Japon, les franciscains réussirent à être choisis par le gouverneur espagnol de Manille pour être envoyés à Kyoto, en qualité d'ambassadeurs, après que le dominicain Juan Cobo avait visité le pays en 1592.

À la fois riche et pauvre

La principale critique des frères envers les jésuites était leur stratégie de conversion descendante : c'est un fait établi que Matteo Ricci avait adopté les us et coutumes des lettrés confucianistes dans sa volonté de convertir les mandarins en vue, à terme, d'avoir accès aux classes populaires. Au Japon, la même stratégie s'appliqua avec les daïmios, les seigneurs provinciaux. Par opposition aux jésuites, les missionnaires des ordres mendiants adoptèrent une stratégie de conversion ascendante, se vouant ainsi en premier lieu aux plus pauvres et modestes¹⁶. Plutôt que de créer des écoles et des collèges, ils se consacrèrent à la construction d'hôpitaux et d'hospices pour aider les soignants et agir charitablement envers les malades (particulièrement envers ceux touchés par la lèpre). Cette stratégie remporta un franc succès aussi parmi les classes supérieures : Tokugawa Ieyasu accepta, par exemple, que le missionnaire franciscain Pedro de Burguillos fût son envoyé personnel à Manille après qu'il eut sauvé la vie d'un enfant dont il se dit qu'il avait été son fils illégitime.

Le même type d'épisode se répéta pour Burguillos, près de dix ans plus tard, lorsqu'il soigna la concubine de Date Masamune, l'un des seigneurs les plus puissants du Japon Sengoku¹⁷. Lorsque le troisième shogun, Tokugawa Iemitsu envoya 130 lépreux à Manille, les frères étaient prêts à les recevoir au nom de la charité chrétienne. Les premiers franciscains s'appuyaient sur la puissance de la pauvreté pour toucher le plus grand nombre de convertis : ils s'enorgueillissaient de montrer le cordon et de marcher pieds nus, vantant ainsi

¹⁶ James S. CUMMINGS, « Two Missionary Methods in China : Mendicants and Jesuits », *Archivo Ibero-Americano*, vol. 38, 1978, p. 33-108 ; Fidel VILLARROEL, « The Chinese Rites Controversy. Dominican Viewpoint », *Philippiniana Sacra*, vol. 28, n° 82, p. 5-61 ; Víctor SÁNCHEZ GIL et Cayetano SÁNCHEZ FUERTES (éd.), *España en Extremo Oriente : Filipinas, China, Japón, presencia franciscana, 1578-1978*, Madrid, Editorial Cisneros, 1979.

¹⁷ Ubaldo IACCARINO, *Comercio y diplomacia entre Japón y Filipinas en la era Keichō, 1596-1615*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2017, p. 245-246.

le caractère sacré de leur habit. Lorsque Pedro Bautista rencontra Toyotomi Hideyoshi, le dirigeant japonais fut impressionné par le cordon de saint François et alla même jusqu'à jouer avec¹⁸. C'est, du moins, ce que les frères racontèrent, enthousiastes, à Manille ; selon les jésuites, les franciscains le faisaient passer pour un outil miraculeux dont l'adoration pouvait sauver les âmes de l'enfer¹⁹. Nonobstant, la prétention qu'ils avaient à vouloir convertir les Chinois et les Japonais grâce à la seule et unique pauvreté s'est inévitablement vue confrontée à la réalité. L'un des problèmes majeurs auxquels ils furent confrontés était leur incompréhension de l'importance d'échanger des cadeaux avec leurs interlocuteurs, en particulier lorsqu'il s'agissait de mandarins et de daimios. Ainsi, lorsque Pedro de Alfaro se rendit en Chine, il n'emporta avec lui qu'un vulgaire calice en argent pour la messe ; d'autres partirent même les mains vides. Ce fut aussi le cas au Japon : Pedro Bautista, Jerónimo de Jesús et tous les frères ambassadeurs qui s'y installèrent à partir des années 1590 n'apportèrent aucun cadeau et refusèrent catégoriquement de manipuler de l'argent. En réalité, l'investissement d'argent dans des activités commerciales était l'une des plus fortes accusations portées par les frères à l'égard des jésuites. Il fallut cependant admettre que, en l'absence de tout autre soutien, c'était probablement leur seul moyen de réussir. Aussi, pour financer leurs missions japonaises, les frères comptaient sur l'aide de quelques marchands portugais et espagnols, heureux de payer de leur poche pour voir se développer le commerce entre les ports de Kyushu et de Manille²⁰.

La stratégie missionnaire des frères était également loin d'être couronnée de succès en Chine : tout au long du xvi^e siècle et au début du xvii^e siècle, tous les frères qui tentèrent d'entrer en Chine par la seule force de leur foi furent arrêtés et expulsés. Aussi Valignano se moqua-t-il d'eux, d'une certaine manière, dans son *Apología*, où il raconta leurs diverses et vaines tentatives d'entrer en Chine à partir des années 1580. Entre 1579 et 1590, plus de vingt missionnaires partirent de Manille pour le Fujian et Canton, mais ils furent tous renvoyés d'où ils venaient. Dans une lettre adressée au roi d'Espagne, le franciscain Martín Ignacio de Loyola insistait pourtant sur la fiabilité de cette stratégie : selon le frère, qui avait déjà tenté d'entrer en Chine, les missionnaires devaient prêcher

¹⁸ FRANCISCO MORALES, « De la utopía a la locura. El Asia en la mente de los franciscanos de Nueva España del siglo XVI al XIX », dans ELISABETTA CORSI (éd.), *Órdenes religiosas entre América y Asia : ideas para una historia misionera de los espacios coloniales*, Mexico, Colegio de México, 2008, p. 73.

¹⁹ CARLA TRONU, « The Rivalry between the Society of Jesus and the Mendicant Orders in Early Modern Nagasaki », *Agora : Journal of International Center for Regional Studies*, vol. 12, 2015, p. 35.

²⁰ D'autres formes de soutien indirect proviennent des membres des confréries et des communautés chrétiennes d'outre-mer. Les choses changèrent à partir de la seconde moitié du xvii^e siècle. Cf. JUNYANG YE et MANEL OLLÉ, « The Economy of the Spanish Franciscan Mission in China during the 17th Century : The Funding Sources, Expenditures, Loans and Deficits », *Hispania Sacra*, vol. 73, n° 148, 2021, p. 469-481.

l'Évangile aux Chinois en allant « de juge en juge » (*de juez en juez*)²¹. En d'autres termes, ils agiraient au mépris des lois du pays et seraient prêts à être condamnés à mort. Pedro Bautista et ses compagnons suivirent la même stratégie au Japon, où ils prêchèrent l'Évangile aux locaux en dépit d'un édit contre les activités missionnaires promulgué par Toyotomi Hideyoshi en 1587 ; ils furent ainsi conduits jusqu'aux croix de Nishizaki, à Nagasaki, où ils perdirent la vie en février 1597.

Mais il ne s'agissait pas seulement d'une question de riches et de pauvres. La barrière de la langue était un autre obstacle au succès des frères. Peu après son arrivée à Manille, le dominicain Juan Cobo écrivit une lettre à ses supérieurs au Mexique où il expliquait que les augustins et les franciscains n'avaient pas pu s'installer en Chine car ils ne savaient pas comment communiquer avec les mandarins. Il y expliquait aussi que deux missionnaires de la Compagnie de Jésus (Ricci et Ruggieri) avaient, cependant, récemment été autorisés à entrer dans le pays, car ils connaissaient le chinois et son système d'écriture (« *saben [la] lengua y sus letras* »²²). En d'autres termes, les dominicains pouvaient apprendre des erreurs de leurs prédécesseurs.

Peu de temps après 1588, les dominicains établirent une imprimerie à Binondo, où deux livres chinois furent publiés, le *Shihü*²³ de Juan Cobo et une *Doctrina christiana en letra y lengua china*²⁴. De nombreux autres ouvrages furent publiés au cours des années suivantes : Domingo de Nieva fut, par exemple, l'auteur d'une grammaire (*Arte*), d'un vocabulaire et d'un traité intitulé *Memorial de la vida christiana en lengua china*, imprimé en 1606²⁵. Comme le souligne Eugenio Menegon, les travaux des dominicains révélèrent une forte influence de l'approche jésuite quant à la nécessaire adaptation à la culture chinoise²⁶. Cependant, la plupart de ces textes, bien que très intéressants pour les philologues et les linguistes, n'étaient d'aucune utilité en Chine. En effet, la langue étudiée par les missionnaires aux Philippines (parmi lesquels les jésuites

²¹ José Antonio CERVERA, « Los intentos de los franciscanos para establecerse en China, siglos XIII-XVII », *Sémata, Ciencias Sociales e Humanidades*, vol. 26, 2014, p. 438-439.

²² A. REMESAL, *Historia de la Provincia de S. Vicente...*, *op. cit.*, p. 517.

²³ 辨正教真傳實錄 (Témoignage de la vraie religion). José Antonio CERVERA, *Tras el sueño de China. Agustinos y dominicos en Asia Oriental a finales del siglo XVI*, Madrid, Plaza y Valdés, 2013, p. 399-401.

²⁴ La version manuscrite a probablement été utilisée pour prêcher l'évangile aux Chinois dès 1589.

²⁵ 僚氏正教便覽 (Guide à la vraie foi de Dieu). Piet van der LOON, « The Manila Incunabula and Early Hokkien Studies », *Asia Major*, vol. 12, 1966, p. 1-43.

²⁶ Eugenio MENEGON, *Ancestors, Virgins, and Friars. Christianity as a Local Religion in Late Imperial China*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2010, p. 50. Menegon note également qu'Angelo Cocchi, qui étudiait le chinois mandarin, se laissait pousser la barbe et s'habillait comme un Chinois, fut accueilli à Fuzhou et à Fuan par certains membres chrétiens de la petite noblesse de Mindong, qui avaient précédemment été christianisés par les jésuites (*ibid.*, p. 42). Il est à noter qu'à Manille, parmi les personnes converties par les dominicains, il y avait plusieurs Sangleys influents qui occupaient des positions de prestige dans la communauté.

Chirino et Almerici) n'était pas le mandarin (*guanbua*), mais les différentes variantes des dialectes hokkiens parlés par les Sangleys²⁷.

En ce qui concerne le Japon, nous avons connaissance des compétences linguistiques de Gonzalo García, qui vécut et étudia à Nagasaki avant de rejoindre les Frères Mineurs, ainsi que de Luis Sotelo, franciscain lui aussi, qui étudia le japonais à Manille dans la communauté d'outre-mer de Dilao. Hormis ces deux cas, aucun autre frère n'est connu pour avoir maîtrisé la langue du Soleil Levant à ce stade précoce des missions. Après 1610, l'augustin Hernando de Ayala aurait publié plusieurs livres en japonais, dont un dictionnaire japonais-portugais (qui n'a, à ma connaissance, pas encore été retrouvé), tandis que le dominicain Diego Collado aurait écrit une grammaire (*Arte*) et un dictionnaire entre 1619 et 1622²⁸.

Aux yeux des jésuites, ce manque de compétences linguistiques était un sujet de première importance : entre 1594 et 1595, le théologien Pedro Gómez (qui venait d'être nommé vice-provincial de la Compagnie) publia une traduction japonaise d'un manuel latin sur l'enseignement de la doctrine chrétienne. Comme l'a récemment montré Anthony Üçerler, Gómez a mis près de dix ans à rédiger ce livre, qui s'adressait spécifiquement aux Japonais²⁹. Quelques années plus tard, le franciscain Jerónimo de Jesús publia un autre manuel, qui commença à circuler parmi les chrétiens de la région de la capitale et constitua une menace pour les plans d'évangélisation de la Compagnie de Jésus. En effet, selon l'évêque Cerqueira, qui le dénonça dans plusieurs lettres adressées aux jésuites de Manille, de Rome et directement au pape, cet ouvrage était plein d'erreurs et d'ajouts inutiles³⁰ :

Frère Jerónimo a rédigé et publié une nouvelle traduction de la Doctrine Chrétienne laquelle diffère de celle que le Saint-Siège a autorisée et, étant donné qu'il ne maîtrise pas suffisamment le japonais, ses adeptes n'ont pas les connaissances nécessaires à notre sainte foi ; aussi, de nombreux de ces points ne correspondent pas au texte [officiel]³¹.

²⁷ Henning KLÖTER, *The Language of the Sangleys. A Chinese Vernacular in Missionary Sources of Seventeenth Century*, Leiden, Brill, 2010.

²⁸ A. HARTMANN, *The Augustinians...*, *op. cit.*, p. 51 ; Aldo TOLLINI, « Translation During the Christian Century in Japan. Christian Keywords in Japanese », dans Nicoletta PESARO (éd.), *Between Texts, Beyond Words. Intertextuality and Translation*, Venise, Ca' Foscari, 2018, p. 13-25.

²⁹ M. Anthony ÜÇERLER, *The Samurai and the Cross. The Jesuit Enterprise in Early Modern Japan*, Oxford, Oxford University Press, 2022.

³⁰ Deux lettres du 28 février 1600 et du 17 octobre 1601 (toutes deux dans l'ARSI [Archivum Romanum Societatis Iesu], *Jap. Sin.* 20 I), et une du 5 octobre 1601 (AAV [Archivio Apostolico Vaticano], *Borghese*, Ser. III, 124d).

³¹ ARSI, *Jap. Sin.* 20 I, f. 66 (traduction faite par l'auteur). Il est intéressant de noter qu'une autre *Doctrina Christiana*, écrite par un franciscain (cette fois en espagnol et en tagalog/ *en lengua española y tagala*) dut être « révisée » par les dominicains avant qu'elle ne pût être publiée à Manille en 1593. Cerqueira dénonça aussi le fait que les franciscains introduisirent un nouveau calendrier liturgique et qu'ils interprétaient le jeûne et l'abstinence à leur manière.

Cerqueira trouvait la traduction « très incomplète (*imperfecta*) » et comptait plus de soixante passages impropres, y compris en ce qui concernait plusieurs prières telles le *Pater Noster* et l'*Ave Maria*³².

Ne connaissant pas les langues des peuples qu'ils souhaitaient convertir, les frères devaient faire appel à des interprètes, ce qui ne leur facilitait pas la tâche. Ainsi, lorsque Pedro Alfaro embarqua pour la Chine en 1579, il emmena avec lui un jeune Chinois de Manille pour l'aider à communiquer avec la population locale. Cependant, une fois en Chine, ses services s'avèrent totalement inutiles : les frères se virent attribuer un interprète officiel qui modifiait délibérément le sens de leurs paroles sans qu'ils s'en rendissent compte. Il est à noter qu'à chaque fois que les frères furent traduits par-devant un juge chinois, aucun d'entre eux ne pouvait s'exprimer sans l'aide d'un interprète.

Une manière trop douce

Les frères philippins, en particulier les franciscains, étaient animés d'une vision messianique de leur mission en Asie³³ : leur arrivée était interprétée comme un signe de la providence divine et du plan de Dieu pour construire l'Église japonaise et leur donner un accès total à la Chine³⁴. Les frères critiquaient vivement la Compagnie de Jésus pour n'avoir pas réussi à obtenir le grand nombre de conversions qu'ils avaient eux-mêmes obtenu au Mexique et aux Philippines. En effet, au début des années 1580, les jésuites n'étaient pas encore entrés en Chine et, au Japon, ils assistaient impuissants aux conquêtes territoriales des Shimazu (notoirement antichrétiens) dans toute l'île de Kyushu. La promulgation de l'édit d'expulsion, en 1587, serait interprétée par les Frères Mineurs comme une preuve évidente de l'impraticabilité des méthodes missionnaires des jésuites.

Dans *The Christian Century in Japan*, l'historien britannique Charles R. Boxer a rendu célèbre parmi les érudits la performance ratée du frère Juan de Madrid, qui prétendit marcher sur l'eau comme saint Pierre, ainsi que, de manière plus générale, l'attitude fanatique de certains frères et leur ignorance des coutumes et traditions locales³⁵. Un signe évident de cette ignorance était leur zèle excessif. Prenons deux exemples qui concernent tous deux Luis Sotelo, le missionnaire franciscain qui dirigea la mission Hasekura en Europe au milieu des années 1610. Au début de son séjour au Japon, Sotelo se rapprocha

³² ARSI, *Jap. Sin.* 20 I, f. 108r, et AAV, *Borghese*, Ser. III, 124d, f. 133v.

³³ F. MORALES, « De la utopía a la locura... », *op. cit.*

³⁴ Pedro Lage Reis CORREIA, *A concepção de missão na Apologia de Valignano. Estudo sobre a presença jesuíta e franciscana no Japão (1587-1597)*, Lisbonne, Centro Científico e Cultural de Macau, 2008, p. 79-85.

³⁵ Charles R. BOXER, *The Christian Century...*, *op. cit.*, p. 236-237.

d'Asano Yoshinaga, le daimio de Wakayama. Le frère espagnol était aussi sûr de la volonté de ce seigneur de devenir chrétien que de celle de dieu qui souhaitait faire de lui, à l'instar de Tokugawa Ieyasu, le futur dirigeant du pays. Les choses tournèrent cependant très mal lorsqu'Asano expulsa Sotelo de ses territoires, car ce dernier s'obstinait à critiquer l'ancienne pratique du *junsbi*, qui consistait, pour les vassaux, à se suicider après la mort de leur seigneur. Quelques années plus tard, Sotelo rencontra un autre mécène. Ce nouveau chrétien potentiel était Date Masamune, qui l'accueillit dans ses territoires du nord du Japon. Selon l'*Historia del Regno di Voxu*, après avoir appris les enseignements de la vraie foi, le seigneur de Sendai attaqua le principal sanctuaire de la ville (le temple Zuigan de Matsushima), y détruisant les statues et les images des « fausses idoles » bouddhistes et mettant le feu au temple. De nombreux moines auraient été décapités dans un acte macabre de piété chrétienne, les assaillants ne voulant pas qu'ils mourussent dans les flammes³⁶. Sotelo ne fit apparemment rien pour mettre un terme à cette effusion de sang.

En Chine, les franciscains agirent de manière similaire : en décembre 1634, alors qu'ils venaient de s'installer à Fuan, quelques nouveaux convertis vandalisèrent un temple bouddhiste, provoquant la réaction des magistrats locaux³⁷. Comme le souligne Pedro Correia, la lutte entre les missionnaires et les sociétés païennes de Chine et du Japon doit être comprise comme une lutte entre la Cité de Dieu (*Civitas Dei*) et la Cité terrestre (*Civitas Terrena*), une contraposition introduite par saint Augustin au ^ve siècle – dans un contexte et un environnement totalement différents – laquelle les frères considéraient comme universellement valable³⁸.

En 1638, un autre missionnaire franciscain, Francisco de Jesús Escalona, placarda dans les rues de la capitale de la province de Guangxi, où il venait d'arriver, des affiches dénonçant les mauvaises sectes et les fausses idoles de la Chine et proclamant la vérité de Dieu et de sa loi. Cette attitude nous rappelle les messes dominicales célébrées par Pedro Bautista et ses confrères à Kyoto, malgré l'interdiction de Toyotomi Hideyoshi quelques années plus tôt, en 1587. Ces actes d'« imprudence » (*santa imprudencia*) visaient à résoudre les problèmes causés par ce qu'on considérait être les mauvaises méthodes d'évangélisation des jésuites et à proclamer la vérité universelle de l'Évangile par la seule force de la foi³⁹.

³⁶ Ubaldo IACCARINO, *Commercio y diplomacia...*, *op. cit.*, p. 125.

³⁷ Eugenio MENEGON, « Jesuits, Franciscans and Dominicans in Fujian : the anti-Christian incidents of 1637-1638 », dans Tiziana LIPPIELLO et R. MALEK, *Scholar from the West. Giulio Aleni S.J. (1582-1649) and the Dialogue between Christianity and China*, Nettel, Fondazione civiltà Bresciana, 1997, p. 234.

³⁸ P. CORREIA, *A concepção de missão...*, *op. cit.*, p. 86.

³⁹ *Ibid.*, p. 95.

Au Japon, les augustins firent preuve de la même insouciance : lorsque le seigneur d'Usuki ordonna la fermeture des églises sur son territoire et interdit aux chrétiens locaux de porter des chapelets, des croix et autres ornements religieux, des Japonais se présentèrent à l'entrée de son château, tout de blanc vêtus (la couleur portée par les condamnés à mort), « prêts à mourir » (*con animo de morir*), priant à genoux devant les autorités de la forteresse. Bien que les détails de cet événement ne soient pas tout à fait clairs, il est intéressant de noter qu'au lieu de faire profil bas et d'attendre que la situation se calme, ils décidèrent d'organiser une manifestation juste devant la résidence du seigneur⁴⁰.

Les dominicains n'eurent pas cette chance. Quand ils s'installèrent à Kyodomari, en 1606, (après quatre années improductives passées sur l'île de Koshiki, au large de la côte occidentale de Kyushu), le *tono* (殿, seigneur local) leur demanda de ne pas convertir les classes supérieures, mais ils agirent autrement, provoquant la réaction des Shimazu, qui finirent par les expulser de Satsuma en 1609⁴¹.

Le zèle des frères se manifesta également dans la manière dont ils tentèrent de faire respecter les préceptes de l'Église : lorsque les dominicains s'installèrent en Chine, dans les années 1630, ils se heurtèrent à l'opposition des chrétiens locaux, déjà convertis par les jésuites, qui trouvaient les dominicains trop stricts⁴². Dans les mêmes années, à l'époque des persécutions contre le christianisme, Diego Collado fonda, à Manille, la Congrégation de saint Paul, dirigée par Collado lui-même de manière semi-indépendante de la province du Santísimo Rosario. La Congrégation se focalisa exclusivement sur le Japon, la Chine et Taïwan. Les chrétiens chinois élevèrent cependant la voix contre Collado, accusé de recourir aux châtiments corporels ; ils adressèrent une pétition au gouverneur des Philippines, qui mit finalement fin au projet en septembre 1637.

Cette position ferme contre les pratiques païennes et superstitieuses se voit encore plus évidemment reflétée dans la manière avec laquelle les frères administrèrent les chrétiens chinois et japonais aux Philippines. Les frères essayaient généralement d'imposer leurs propres coutumes aux Sangleys : l'évêque Domingo de Salazar essaya de les forcer à couper leurs cheveux courts, à la mode européenne, et Cristóbal de Salvatierra s'attaqua aux rites de la fête du Printemps qui, comme aujourd'hui, célébrait le début de la nouvelle année. Les jeux de dés, la cartomancie et les pratiques oraculaires rituelles de la fête de la mi-automne (fête de la Lune) étaient, par ailleurs, strictement interdits, car considérés comme des superstitions. Certaines pièces de théâtre (*comedias*)

⁴⁰ José SICARDO, *Christiandad del Japón*, 1698, p. 45 ; A. HARTMANN, *The Augustinians...*, *op. cit.*, p. 43.

⁴¹ Jacinto ORFANELL, *Historia eclesiástica de los sucesos de la Christiandad de Iapón*, Madrid, por la viuda de Alonso Martín, 1633, p. 4v.

⁴² George H. DUNNE, *Generation of Giants...*, *op. cit.*, p. 245-246.

furent même condamnées⁴³. Contrairement aux frères, les jésuites semblaient plus tolérants. À l'occasion de la Fête-Dieu, des chrétiens japonais jouèrent ce qui semblait être un drame nō sous les yeux amusés du jésuite Pedro Chirino :

Les Japonais qui sont venus à Manille ont également fréquenté notre église et je les ai un jour vus exécuter une danse très compassée solennelle et pieuse lors d'une fête du très Saint Sacrement. Ils s'habillent de manière cérémonieuse et chantent sur une musique lente et solennelle, marquant des pauses par des coups d'un petit éventail tenu dans la paume de leur main gauche ; ils se déplacent en rythme, en tapant du pied, et en inclinant quelque peu leur corps. L'effet est des plus saisissants et invite à la dévotion, surtout chez ceux qui comprennent ce qu'ils chantent, c'est-à-dire tout ce qui a trait au divin⁴⁴.

Conclusion

Malgré leurs efforts, les membres des ordres mendiants ne réussirent pas à pénétrer en Chine avant les années 1630. La stratégie missionnaire descendante des jésuites permit en revanche à ceux-ci de semer les graines du christianisme dès le début des années 1580. L'inculturation et l'érudition (notamment les connaissances scientifiques) furent les clefs de ce succès. Après la chute des Ming en 1644, les dominicains revinrent en Chine pour administrer la communauté de Fuan sur une base totalement différente, ayant beaucoup appris des jésuites et de leurs propres erreurs⁴⁵.

Au Japon, la stratégie missionnaire des ordres mendiants fonctionna, dans une certaine mesure, parmi les classes inférieures, dans les années 1590 avec les franciscains et au début du xvii^e siècle. Tant que les frères bénéficiaient du soutien du gouvernement philippin et des marchands qui faisaient du commerce entre Manille et le Japon, les choses se passaient bien. Aussi, la création de confréries et d'associations caritatives contribua certainement à consolider leur présence dans le pays, tout comme leur rôle médical dans les hôpitaux et les hospices. Nonobstant, comme les jésuites, ils ne purent rien faire contre la vague d'antichristianisme qui déferla sur l'archipel nippon dans la première moitié du xvii^e siècle et à laquelle ils contribuèrent eux-mêmes.

Aux Philippines, où leur pouvoir était plus fort et leur présence stable, les missionnaires purent imposer les préceptes du christianisme de manière plus directe, selon une perspective européenne.

⁴³ Manel OLLÉ, « Interacción y conflicto en el Parián de Manila », *Illes i Imperis*, vol. 10-11, 2008, p. 77-78.

⁴⁴ Emma H. BLAIR et James A. ROBERTSON (éd.), *The Philippine Islands, 1493-1803*, 55 vols., Cleveland (OH), The Arthur H. Clark Company, 1903-1909, vol. 12, p. 200.

⁴⁵ Eugenio MENEGON, *Jesuits, Franciscans and Dominicans...*, *op. cit.*

LA CHINE, MIROIR DE L'ALTÉRITÉ
UN LABORATOIRE DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL D'APRÈS
JUAN DE PALAFOX Y MENDOZA (1640-1650)

Alejandro VALENCIA VILA

Il est juste que Vôte Majesté et votre Conseil Royal soient informés de toutes les affaires graves et dignes de renseignement, surtout lorsqu'elles concernent le statut ecclésiastique ou politique et dans des provinces si lointaines. Mais ce que je présente à Vôte Majesté dans cette lettre est l'une des plus graves qui puissent concerner à vôtre zèle chrétien et à l'intérêt de la conversion des âmes, tant pour ses provinces comme celles de vôtre Monarchie¹.

Introduction²

Juan de Palafox y Mendoza commence ainsi la première lettre qu'il écrit à propos des modes d'évangélisation de la Chine, considérant que le problème des pratiques légitimes pour l'évangélisation exige l'attention du souverain. En effet, ce ministre du roi et évêque du diocèse de Puebla en Nouvelle-Espagne s'est servi des événements de la moitié du xvii^e siècle en Chine comme d'un miroir au travers duquel il a voulu réfléchir sur le fonctionnement de la politique missionnaire et sur le comportement moral de la Monarchie hispanique. Parmi le vaste corpus documentaire des œuvres laissées par cet évêque hispanique lors de ses mandats à Puebla et à Osma, on relève deux types de documents sur des sujets apparemment distincts : d'une part, les épîtres destinées aux autorités royales et papales concernant l'évangélisation en Chine³ et d'autre part, un ouvrage publié de manière posthume mais rédigé pendant son mandat comme évêque de Puebla, *Historia de la conquista de la China por el*

¹ « Carta de Juan de Palafox y Mendoza al rey Felipe IV sobre la evangelización en China, Puebla, 15.08.1646 », Séville, Archives Générales des Indes (AGI), *Filipinas*, 86, n° 6, f. 49r. Sauf mention contraire, toutes les traductions des citations sont réalisées par l'auteur du présent article.

² Je remercie très sincèrement Jean-Noël Sánchez pour ses commentaires sur le texte et très particulièrement Katel Martin pour avoir fait une révision du manuscrit.

³ *Ibid.*, f. 49r-59r.

Tártaro, imprimé en 1670 à Paris⁴. Le trait commun qui relie ces écrits et qui les distingue du reste de l'œuvre palafoxienne a été déjà mentionné par Antonella Romano : il s'agit d'un sujet qui est traité comme une transformation profonde de l'histoire, et, par conséquent, de portée universelle⁵.

L'Asie se présente ainsi comme le miroir d'une autre forme de l'expansion du christianisme catholique au-delà de l'Europe. À la suite des expéditions maritimes et commerciales des Portugais, les jésuites s'établissent à Macao et obtiennent la dispense pontificale pour l'évangélisation en Asie, leur octroyant le monopole de la mission chinoise et attirant la convoitise d'autres missionnaires. Pour leur part, les ordres mendiants s'établissent aussi au sein de la Monarchie hispanique⁶. Après avoir assuré le contrôle des îles Philippines et ouvert la navigation de l'océan Pacifique en 1565, divers ordres religieux fondent des couvents à Manille. La réunion des couronnes ibériques entre 1580 et 1640 permet de mieux gérer les tensions entre les missionnaires en Asie car le *Real Patronato* hispanique sur l'Église catholique permet au *Consejo de Indias* de Madrid d'intervenir et de s'interposer entre les deux parties pour asseoir son autorité. Or, avec la fondation de la *Propaganda Fide* en 1622, l'équilibre change et les dominicains obtiennent l'accord du pape pour fonder une mission en Chine⁷. À ce contexte fortement concurrentiel, s'ajoute la crise de la Monarchie hispanique de 1640 à l'issue de laquelle la Monarchie portugaise se détache des autres couronnes ibériques, favorisant la concurrence parmi les ordres missionnaires, cette fois-ci sous les drapeaux des deux monarchies distinctes qui se disputaient des zones d'influence en Asie. Ce n'est pas un hasard si l'une des premières actions des dominicains a été de questionner et de critiquer la politique missionnaire chinoise⁸.

Le lien de Palafox avec la Chine s'entend en raison de la localisation du siège de son diocèse, la ville de Puebla de los Ángeles, qui se trouve sur le chemin interocéanique qui commence à Manille et se finit à Séville. Ce trajet annuel entre Manille et Séville fait communiquer l'Asie avec l'Amérique à

⁴ Juan de PALAFOX Y MENDOZA, *Historia de la Conquista de la China por el Tártaro.*, Paris, Antonio Bertier, 1670.

⁵ Antonella ROMANO, « Conocer la China desde América : la empresa historiográfica de Juan de Palafox de Puebla a Madrid y París », *Nuevo mundo, mundos nuevos*, « Colloques », s.n., 2024, p. 19, en ligne : <<https://doi.org/10.4000/nuevomundo.79066>> (consulté le 10 janvier 2024).

⁶ Ricardo MARTÍNEZ ESQUIVEL, *China, el Mundo pacífico y el encuentro con los misioneros. Una propuesta de análisis desde la Historia Global (siglos XVI-XVII)*, Mémoire de Master en Études d'Asie et d'Afrique, parcours Chine, Centre d'Études d'Asie et d'Afrique, Mexico, Colegio de México, 2015, p. 49-93.

⁷ James S. CUMMINS, « Two missionary methods in China : Mendicants and Jesuits », *Archivo Ibero-Americano*, vol. XXXVIII, 1978, p. 33-108 ; R. MARTÍNEZ ESQUIVEL, *China, el Mundo pacífico...*, *op. cit.*

⁸ J. S. CUMMINS, « Palafox, China and the Chinese rites », *Revista de Historia de América*, n° 52, 1962, p. 395-427 ; José Antonio CERVERA et Ricardo MARTÍNEZ ESQUIVEL, « Puebla de los Ángeles, entre China y Europa. Palafox en las controversias de los ritos chinos », *Historia Mexicana*, vol. 68, n° 1, 2018, p. 245-284 ; José Antonio CERVERA, *Tras el sueño de China, Agustinos y dominicos en Asia Oriental a finales del siglo XVI*, Madrid, Plaza y Valdés, 2013, p. 295-334.

travers les ports de Manille et d'Acapulco. Cette route traverse le territoire de la Nouvelle-Espagne depuis Acapulco sur la côte pacifique vers Mexico grâce aux caravanes de mules, passe à Puebla, pour arriver ensuite au port de Veracruz avant d'aller à la Havane et finalement, à Séville. Les hommes et les biens devaient tous emprunter ce chemin. Les missionnaires espagnols qui voulaient se rendre en Asie ou bien faire le voyage de retour, devaient donc s'arrêter en Nouvelle-Espagne. C'est dans ce contexte que Palafox décide d'intervenir en écrivant une lettre à Philippe IV en 1646, dont l'épigraphe du présent article est le début. En outre, il a pu profiter de cette position de carrefour pour écrire l'*Historia* d'après les nouvelles obtenues par ses informateurs jusqu'en 1648⁹, date à laquelle les informations de son livre inachevé d'histoire s'arrêtent. Force est de constater que l'intérêt de Palafox pour la querelle sur l'évangélisation ne relève pas de la pure curiosité ou du plaisir théorique : dès son arrivée à Puebla, il met en œuvre une réforme de profondeur dans son diocèse. Depuis début 1641, il se querelle avec l'Ordre des Frères Mineurs de son diocèse pour qu'ils acceptent son autorité de prélature sur les paroisses qu'ils ont sous leur contrôle depuis leur installation en Nouvelle-Espagne en 1524 et la première époque de l'évangélisation. Palafox plaide devant les tribunaux de Madrid pour que les ordres religieux cèdent l'administration de la cure des âmes au clergé diocésain¹⁰. Depuis Puebla, Palafox met en miroir l'évangélisation de part et d'autre du Pacifique.

Les documents palafoxiens concernant l'Asie ont déjà attiré l'attention des chercheurs sur la Chine et les Philippines. La richesse du corpus a permis de s'intéresser à plusieurs sujets, notamment la perception occidentale des missions jésuites qui, depuis l'article fondateur de J. S. Cummins, a été largement travaillée sous le nom de « querelle des rites ». Dans la même lignée, Saint Clair Segurado s'est employé à analyser particulièrement la lettre de Palafox au Pape Innocent X de 1649 pour montrer comment sa critique sur les missions chinoises a été instrumentalisée dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle pour faire dissoudre la Compagnie de Jésus. Finalement, les études récentes s'orientent sur les échanges culturels entre l'Asie et l'Occident par l'intermédiaire américain comme celles de Cervera, Martínez Esquivel, Villamar et Rodríguez Durán, que ce soit pour comprendre des sujets de traductions et de

⁹ L'ouvrage était un manuscrit et a été publié à Paris de manière posthume. Néanmoins, au long de la lecture, nous pouvons voir à quel point Juan de Palafox était informé sur la guerre civile qui avait lieu en Chine à cette période. Cf. J. DE PALAFOX Y MENDOZA, *Historia de la conquista de la China...*, *op. cit.*, p. 4-5, p. 39 et p. 148-200. L'un des aspects qui restent sans réponse est le fait qu'il ne semble pas y avoir de traces d'une correspondance entre Juan Bautista Morales et Juan de Palafox dans la Biblioteca Palafoxiana de Puebla, où j'ai effectué ma recherche dans les fonds des manuscrits. Pour continuer l'enquête, une piste possible serait de rechercher par quelle manière Palafox se serait informé de ces événements : uniquement par les imprimés qui circulaient à l'époque, rédigés par les ordres religieux, ou bien s'il reste des lettres échangées entre lui et les missionnaires dans les Archives de l'Infantado qui aujourd'hui restent privées et d'accès restreint.

¹⁰ Ces sujets constituent une partie de la recherche de thèse en cours et qui sera soutenue à l'Université de Toulouse en 2025.

translations culturelles, ou bien comme l'a fait Romano, pour comprendre la *Historia* comme un moment charnière de la consolidation de l'histoire, en intégrant la révolution mandchoue dans le récit de l'Histoire Universelle¹¹.

Cet article s'interroge sur les formes dans lesquelles ont été représentées l'évangélisation en Chine et la conquête de l'Empire du Milieu par les Mandchous d'après Juan de Palafox, afin de comprendre comment le sujet « Chine » devient un contre-exemple moral et édifiant dans son œuvre en prose. Nous proposons de resituer la conjoncture politique *novohispana* et l'idée de l'histoire engagée politiquement de Juan de Palafox pour mieux comprendre la manière dans laquelle ces textes politico-historiques sur la Chine offrent une analyse de contre-exemple sur le fonctionnement d'un empire. Dans un premier moment, il s'agit de présenter la conjoncture dans laquelle s'inscrivent les documents qui traitent de l'évangélisation de la Chine et, plus particulièrement, l'environnement politique immédiat de Palafox en Nouvelle-Espagne. Nous proposons ensuite d'analyser son texte historique, *La Historia de la conquista de la China*, pour comprendre comment il explique ces événements et dégager les particularités qui distinguent cet ouvrage historique, tout en procédant à l'analyse des exemples politiques puisés dans l'histoire de la dynastie Ming. Cela permet de mieux saisir le fond de la critique palafoxienne sur la méthode d'évangélisation des jésuites en Asie et de faire ressortir la méthode nouvelle qu'il propose. Finalement, une réflexion conclusive est menée sur la portée universelle des sujets chinois.

Le gouvernement spirituel à partir de la querelle des rites

Les documents palafoxiens qui attestent de ce que l'historiographie postérieure appelle « la querelle des rites » se compose notamment des échanges épistolaires. Une première est une lettre adressée au roi Philippe IV au sujet des rites chinois¹², une deuxième est à destination du Pape Innocent X¹³. Les

¹¹ J. S. CUMMINS, « Palafox, China and the Chinese rites », art. cit. ; *Idem*, « Two missionary methods in China... », art. cit. ; Eva María ST CLAIR SEGURADO, « El obispo Palafox y la cuestión de los ritos chinos en el proceso de extinción de la Compañía de Jesús », *Studia historica. Historia moderna*, n° 22, 2000, p. 145-170 ; J. A. CERVERA, *Tras el sueño de China...*, *op. cit.* ; Cuauhtémoc VILLAMAR, « Juan de Palafox y China », *Estudios de Historia Novohispana*, vol. 52, n° 52, 2015, p. 51-67 ; R. MARTÍNEZ ESQUIVEL, *China, el Mundo pacífico...* *op. cit.* ; *Idem* et Pablo RODRÍGUEZ DURÁN, « Entre la religiosidad china y el evangelio cristiano. ¿Una mirada a la "otra" primera divergencia ? », *Revista Estudios*, vol. 32, n° 1, 2016, p. 1-38 ; J. A. CERVERA et R. MARTÍNEZ ESQUIVEL, « Puebla de los Ángeles... », *op. cit.* ; A. ROMANO, « Conocer la China desde América... », *art. cit.*

¹² « Carta de Juan de Palafox y Mendoza [...] 15.08.1646 », *op. cit.*, f. 49r.-58r.

¹³ Juan de PALAFOX Y MENDOZA, *Carta del venerable siervo de Dios D. Juan de Palafox y Mendoza al Santo Padre Inocencio X*, traduction du latin à l'espagnol par Salvador González, 3^e éd., Madrid, Madrid, imprenta de D. Gabriel Ramírez, 1768 [1649], (désormais *Troisième lettre de Juan de Palafox à Innocent X*). Pour des études plus spécialisées sur cette lettre, voir Eva María ST CLAIR SEGURADO,

lettres témoignent des difficultés à mettre en place la normativité du Concile de Trente, des réticences des populations autochtones à abandonner l'ensemble de leurs pratiques et représentations religieuses ainsi que des accommodements entre le clergé catholique et les fidèles dans des contextes non-européens. En effet, Juan de Palafox fait face à une conjoncture particulière dans laquelle la controverse des pratiques de prosélytisme religieux possède une portée universelle. Ce qui se passe en Chine a un impact considérable sur l'évangélisation et les missions en Amérique et Asie espagnoles. Ce qui intéresse l'étude sont les normes proposées par le prélat, car elles permettent de discerner un noyau conceptuel sur la signification qu'il donne à la *religio*¹⁴ et, par conséquent, de distinguer la bonne de la mauvaise pratique religieuse.

La lettre à Philippe IV sur les rites chinois s'inscrit dans une conjoncture spécifique. Signée le 15 août 1646, son auteur traverse déjà un moment critique de sa carrière : depuis que son patron, le comte-duc d'Olivares, a été disgracié, ceux qui avaient été les alliés de Palafox à la cour pour soutenir ses réformes entreprises dès 1640 commencent à prendre leurs distances. De plus, des plaintes contre Palafox remontent jusqu'à Madrid. Dans ce contexte rédactionnel, Juan de Palafox se sert habilement du séjour en Nouvelle-Espagne de deux frères dominicains, Juan Bautista Morales et Diego Fernández de Navarrete. Ils ont été par la suite les principaux missionnaires espagnols de l'Ordre des Prêcheurs pour réaliser la mission en Chine¹⁵. En ce qui concerne Juan de Palafox, il les a accueillis entre 1646 et 1647, lorsqu'ils attendaient le prochain navire qui partait d'Acapulco pour se rendre à Manille. Pendant ce laps de temps, Palafox s'intéresse, en raison notamment de ses périples, à l'évangélisation menée par les religieux dominicains en Chine ainsi qu'à leur confrontation avec les missionnaires jésuites. L'évêque de Puebla semble avoir épaulé la position de Morales et Navarrete : après avoir entendu leur récit, il

« El obispo Palafox y la cuestión de los ritos chinos en el proceso de extinción de la Compañía de Jesús », *Studia historica. Historia moderna*, n° 22, 2000 ; Alejandro VALENCIA VILA, « Las difíciles fronteras del Gobierno Espiritual en la correspondencia polémica Palafoxiana (1647-1649) », *Relaciones Estudios de Historia y Sociedad*, vol. 42, n° 167, 2021.

¹⁴ Étant donné que nous étudions l'expansion du christianisme catholique dans des sociétés qui possèdent elles-mêmes des contextes culturels et religieux fondamentalement différents, nous trouvons important de prendre une distance méthodologique et proposer une analyse sur ce qu'un membre du clergé considère comme étant la bonne pratique des rites traditionnels pour la vénération d'une puissance surnaturelle ou *religio*. Cf. Philippe BORGEAUD, *L'histoire des religions*, Clermont-Ferrand, Infolio, 2013, p. 8-22.

¹⁵ J.S. CUMMINS, « Palafox, China and the Chinese rites », *art. cit* ; Pour une notice contemporaine de la vie de Juan Bautista Morales, cf. *La vie du grand apôtre de la Chine. Le vénérable père Jean-Baptiste de Morales, profès du couvent de Saint-Paul d'Exiga, de l'Ordre de S. Domingue*, 2^e éd., Cologne, Veuve et les héritiers de Corneille Ab Egmont, 1750.

décide de les aider¹⁶. Comme nous l'avons vu, Palafox ouvre la lettre en soulignant l'importance de l'évangélisation. Il explique :

Et même s'il y a trois ou quatre ans que les nouvelles me sont parvenues, j'ai estimé inutile d'informer V^ôtre Majesté car j'ai jugé que [les nouvelles] pourraient être arrivées par d'autres moyens. C'est maintenant, à la vue des accidents qui se sont passés, que j'ai pu constater le contraire. C'est ainsi je crois qu'il y a beaucoup de bénéfice à vous les faire parvenir et beaucoup de mal si je ne les transmettais pas¹⁷.

Juan de Palafox se présente comme un ministre du roi qui le conseille d'après un scrupule de conscience. Il faut souligner d'abord que traiter de l'évangélisation en Asie n'est pas un sujet surprenant pour le monarque espagnol. Bien au contraire, pour Juan de Palafox, la portée universelle de la Monarchie repose sur la conversion des territoires extra-européens selon la doctrine orthodoxe du christianisme catholique et le *Real Patronato* qui accorde à « Sa Majesté catholique » le contrôle sur les affaires administratives de l'Église, dont la politique missionnaire¹⁸. D'ailleurs, Juan de Palafox insiste à plusieurs reprises sur l'importance de cette affaire puisque la controverse risque de devenir connue par les textes polémiques :

La controverse est de plus en plus connue aux Philippines et même si la nouvelle était déjà arrivée à ses provinces et, si de ma part j'étais au courant et [j'avais] fait relier en volume les documents et ; de l'autre, [je considérais] qu'elles étaient dignes de mon attention en tant que Prélat et Ministre [...] et il est très vraisemblable que d'autres [apologies] se propagent pour ses Royaumes, avec lesquelles [les nouvelles de la controverse] s'évalent et se diffusent. Cette nouvelle n'a pas besoin d'être abondamment connue là où il n'est pas nécessaire parce qu'elle peut provoquer des divergences d'opinions et des disputes très amères, et des esprits bouleversés. C'est pour cela qu'il convient au service de Dieu et de V^ôtre Majesté que les doutes des religieux reçoivent une réponse, notamment parce que les régions qui se découvrent actuellement sont dans une situation semblable : les mêmes religieux [de la controverse] sont au Nouveau-Mexique et à Sinaloa, l'une confié aux franciscains et l'autre donné aux jésuites¹⁹.

¹⁶ D'après notre information, les spécialistes semblent être d'accord sur ce point ; souvent, ils se contentent de répéter ce que Cummins avait affirmé dans « Palafox, China and the Chinese rites », *art. cit.*, p. 406-409, et p. 411-413 ; pour la réitération, voir J.A. CERVERA et R. MARTÍNEZ ESQUIVEL, « Puebla de los Angeles... », *art. cit.*, p. 251-253.

¹⁷ J. DE PALAFOX Y MENDOZA, « Carta al rey [...] Puebla, 15.08.1646 », *op. cit.*, f. 49r.

¹⁸ Marc VENARD, « L'Église Catholique », dans *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Paris, Desclée, 1992, vol. XIII/VIII, p. 223-279 ; Robert BIRELEY, « Redefining catholicism, Trent and beyond », dans Ronnie Po-chia HSIA (éd.), *The Cambridge history of Christianity. Reform and expansion, 1500-1660*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, vol. 11/6, 2007, p. 143-161 ; R. MARTÍNEZ ESQUIVEL, *China, el Mundo pacífico...*, *op. cit.*, p. 63-69.

¹⁹ J. DE PALAFOX Y MENDOZA, « Carta al rey [...] Puebla, 15.08.1646 », *op. cit.*, f. 51r-51v.

L'inquiétude exprimée par Palafox est révélatrice du lien existant entre religion et empire : la légitimité de la Monarchie hispanique repose sur un prosélytisme qui affirme répandre « la véritable religion » dans le monde. Par conséquent, « une divergence d'opinion » nuit considérablement à son autorité auprès des puissances européennes voisines. Le ministre, par l'autorité que lui confère sa prélature ecclésiastique, attire l'attention du roi sur des subtilités théologiques aux conséquences politiques majeures. S'il est indispensable de répondre immédiatement aux doutes concernant la politique missionnaire, c'est parce que toute déviation de la doctrine, même depuis les marges de l'Empire, menace sérieusement l'*imperium*. En faisant preuve de beaucoup de subtilité, Palafox exhorte Philippe IV à prendre en considération deux aspects plus pratiques de cette controverse. Tout d'abord, il traite les conséquences de la douteuse légitimité de la politique missionnaire jésuite en Chine, désormais portugaise, tandis que le chemin orthodoxe est maintenant devenu hispanique et soutenu à Rome par Juan Bautista Morales. Ensuite, Palafox s'intéresse plus aux « régions qui se découvrent actuellement » ; bien que mentionnées rapidement, il souhaite attirer l'attention sur celles-ci. Palafox engage ainsi le roi à poser son regard sur les terres de mission en Amérique du Nord, au Sinaloa et en Californie, aussi contrôlées par les jésuites, lesquels doivent respecter la même orthodoxie en faisant valoir les mêmes décrets. Autrement dit, son conseil de ministre consiste à faire appliquer par le biais du *Real Patronato* les décrets sur la mission de Chine dans tous les domaines de la Monarchie hispanique.

La lettre de Juan de Palafox à Innocent X de 1649 s'inscrit dans le cadre de la controverse qu'il entretient avec les jésuites. Effectivement, le moment de rédaction est décisif pour comprendre le ton exalté de la lettre : acculé dès 1647 par ses adversaires, qui parviennent à réunir un tribunal extraordinaire pour juger ses excès contre les ordres religieux, et qui sont soutenus en cela par le pouvoir temporel, Juan de Palafox s'exile entre juin et octobre 1647 et manie sa plume pour se défendre devant les plus hauts tribunaux, dont la Curie romaine²⁰. Faute de réponses en sa faveur, Palafox ignore l'approbation royale exigée et s'adresse directement à Innocent X pour poursuivre sa correspondance²¹. Cette fois, il reprend le motif littéraire du berger qui protège son troupeau pour montrer le désarroi que produisent les actions des jésuites et pour plaider en faveur d'une réforme majeure de l'ordre voire de sa dissolution²². Ces éléments de contexte sont souvent oubliés alors même qu'ils permettent de comprendre la véhémence de ses paroles et la visée générale de la

²⁰ A. VALENCIA VILA, « Las difíciles fronteras del Gobierno Espiritual... », *art. cit.*

²¹ Ricardo FERNÁNDEZ GRACIA, « Instrucciones del obispo a sus enviados a Roma a avatares de éstos en la corte papal », dans *Juan de Palafox y Navarra et alia studia*, Pamplona, Gobierno de Navarra, 2011, p. 309-365.

²² *Troisième lettre de Juan de Palafox à Innocent X*, *op. cit.*, p. 183.

lettre qui se centre sur la Compagnie de Jésus et dont la Chine est uniquement l'un des aspects à traiter.

Dans sa lettre de 1649, Juan de Palafox s'oppose vivement aux rites des ancêtres et autres « accommodations » que les missionnaires jésuites ont mis en place en Chine. Palafox les juge contraires au processus d'intériorisation de la doctrine chrétienne et au cheminement de pratiques rituelles et dévotionnelles qui relèvent d'une éthique du quotidien. En revanche, accepter des comportements rituels en-dehors de la pratique religieuse chrétienne impliquerait, selon la logique de Palafox, la déviation religieuse et, par conséquent, mènerait irrémédiablement aux vices. Cet argument contre l'acceptation des rites des ancêtres est en accord avec l'objectif principal : discréditer la Compagnie de Jésus. Selon Palafox, seul cet ordre religieux tellement corrompu serait capable de proposer une telle stratégie missionnaire. La dénonciation est donc construite sur l'argument d'une décision profondément insensée :

Est-ce que c'est au moins possible que [les autres ordres religieux lors de la mission] leur aient caché Jésus-Christ crucifié même pour l'espace d'une journée, d'une heure, d'un seul instant sur le prétexte de la discrétion et de la prudence ? D'aucune manière. Est-il possible qu'ils les aient dispensés ou privés des Préceptes de l'Église, de la mortification, du jeûne, de la pénitence, de la confession et d'accueillir, au moins une fois par an, la sainte eucharistie ? Certes non. Ils ont permis aux néophytes non seulement de construire des temples où ils adorent des Idoles, mais encore d'y assister et de leur offrir des sacrifices ? D'aucune manière. Ce n'est pas précisément cela que nous enseigne la Sainte Écriture comme claudiquer avec les deux pieds²³ ?

Dans les deux lettres, Juan de Palafox soutient les allégations des dominicains concernant les méthodes des jésuites pour l'enseignement de la religion chrétienne en Chine. Les motifs principaux sont ici évoqués : l'omission de toute référence à la mort violente de Jésus, notamment l'absence de croix dans les églises comme signe désignant cette religion ; le fait que les missionnaires jésuites aient permis aux convertis chinois de maintenir le rite de vénération des ancêtres et, finalement, le fait que les fidèles ne soient pas tenus de suivre des prescriptions rituelles et dévotions telles que les jeûnes du calendrier chrétien et la dévotion au chapelet²⁴. En 1649, il ajoute que les Chinois ne font pas les deux sacrements les plus importants pour le catholicisme réformé : la communion et la confession. Bien qu'il soit possible de soupçonner une exagération des faits, la critique de la mission jésuite en Chine vise à faire des chrétiens chinois de « faux chrétiens », non en raison de leur manque de dévotion ou d'intérêt, mais à cause d'un prosélytisme profondément erroné.

²³ *Ibid.*, p. 169-170.

²⁴ « Carta de Juan de Palafox y Mendoza al rey Felipe IV [...] Puebla, 15.08.1646 », *op. cit.*, f. 49v.-50r. ; *Troisième lettre de Juan de Palafox à Innocent X*, *op. cit.*, p. 162-178.

L'enjeu qui relie les deux lettres est le même : démentir la méthode évangélicatrice en Chine. En effet, les critiques s'inscrivent dans le cadre d'une politique missionnaire rigoriste qui, dans la lettre de 1649, se radicalise. D'après Palafox, il existe une seule manière de pratiquer le prosélytisme religieux ; il ne tolère aucun compromis qui accepterait d'intégrer des rites ou coutumes autres que celles déjà existantes car ils seraient contraires au dogme. De ce fait, il considère qu'il est normal que les missionnaires soient persécutés et martyrisés par les autorités politiques en place. Palafox s'inspire d'une histoire sainte riche en sacrifices qui débute avec la passion de Christ, le sacrifice qui donne sens à la doctrine eschatologique du christianisme, et se poursuit avec ceux de ses disciples et continue jusqu'aux martyrs récents dans « l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Afrique, l'Asie et le Japon ». L'évêque fait comprendre que tel est l'unique chemin orthodoxe de l'Église pour la conversion des peuples qui culmine avec le salut des martyrs et, à terme, avec la fin des temps²⁵.

La participation de Juan de Palafox à la « querelle des rites » peut se comprendre comme un rejet rigoriste envers d'autres pratiques culturelles auparavant intégrées ou tolérées par les missionnaires catholiques. Palafox se sert des missions chinoises pour avertir le roi sur une « nationalisation » des politiques missionnaires et pour exhorter la Monarchie hispanique à soutenir celle de ses missionnaires dominicains récemment installés en Chine. Entre 1646 et 1649, l'évêque de Puebla radicalise le discours et défend tout compromis interculturel pour nier aux jésuites un quelconque mérite quant à l'évangélisation en Chine. Reste que la portée universelle sur la méthode d'évangélisation et ses conséquences se présente à travers le regard porté sur la Chine.

Le gouvernement temporel à partir de l'*Historia de la conquista de la China por el tártaro*

Il est vraisemblable que Juan de Palafox, attiré par les récits de Morales et Navarrete, ait continué à s'informer grâce à ses anciens invités sur la rébellion des mandchous et ait décidé par la suite d'écrire son *Historia de la conquista de la China por el Tártaro*²⁶. Malheureusement, il n'y a pas d'informations concernant le processus de rédaction ni de publication du texte, ce qui permet de penser qu'il a été retouché entre 1649 et 1659, date du décès de Palafox. L'analyse entreprise dans cette partie se centre sur certains passages qui montrent le caractère des réflexions historico-politiques de l'*Historia*, notamment celles traitant de la chute

²⁵ *Ibid.*, p. 170-177.

²⁶ L'*Historia de la conquista de la China* a été étudiée récemment par C. VILLAMAR, « Juan de Palafox y China », *art cit.* et A. ROMANO, « Conocer la China desde América... », *art cit.* Le premier depuis la signification qui implique d'inclure le changement de la dynastie Ming à la Qing dans l'*Histoire Universelle* ; le second fait une analyse de l'*Historia* selon sa relation avec les événements tels que nous les connaissons aujourd'hui et comment Juan de Palafox a organisé son œuvre.

de la dynastie Ming et celles sur le chef militaire de la province de Fujian ou Quangtung, Zheng Chenggong, appelé par Palafox *Incoan* dans son *Historia*, ainsi que sur les derniers ministres loyaux de la dynastie Ming. Finalement, à travers l'étude de l'épisode qui évoque Macao, il sera question des considérations de Palafox sur les relations entre les monarchies européennes et les autorités régionales qui émergent de cette révolution.

En termes généraux et au regard de son jugement sur les missions chinoises, les Mandchous et les Chinois bénéficient dans l'*Historia* de la même appréciation et reconnaissance que les civilisations de l'Antiquité gréco-romaine. En traitant des affaires d'un pays si lointain, Palafox a pu réaliser une histoire contemporaine selon des principes moraux universels. L'auteur a recours au procédé qu'il avait déjà adopté dans l'*Historia Real Sagrada* publiée en 1643, de l'histoire tacitéenne, popularisée en Espagne sous l'influence de Juste Lipse : des scènes imaginées. Grâce à ces scènes, il est capable de dramatiser les intrigues de la cour chinoise pour appréhender le caractère des personnages²⁷. Ainsi délimitée, l'*Historia* lui permet d'étudier le déroulement de la « confusion de la guerre et de la révolution de l'Empire²⁸ » d'après un cadre propice au traitement de certains aspects de la théorie politique. D'après María Soledad Arredondo, trois étapes distinguent l'état d'esprit de la prose politique et historique de Palafox : entre 1646 jusqu'à la fin de sa vie, les écrits de Palafox seraient marqués par le désabusement politique²⁹, résultat de la crise politique provoquée par ses réformes en Nouvelle-Espagne.

Après avoir décrit la conquête de la plupart des provinces par les Mandchous et la fin tragique du dernier empereur, Juan de Palafox se focalise sur l'histoire des dernières provinces encore loyales à la dynastie Ming afin de pouvoir rendre compte des raisons pour lesquelles cet empire arrive à son terme. Palafox soutient tout au long de son récit que ce sont les ministres et les conseillers corrompus qui ont favorisé la crise politique jusqu'au point de non-

²⁷ La pensée historique entre 1600 et 1639, proche de celle du Conseil royal, notamment avec le *Cronista real* et le *Cronista real de Indias* est celle d'une histoire politique qui instrumentalise les événements pour soutenir la cause du roi ou de la monarchie, tout en restant proche des courants historiographiques érudits au travers de la confrontation de sources et d'une approche qui propose des exemples moraux sur le modèle de Cicéron ou Tacite. Pour sa part, Palafox a pris le parti de la *Junta de Propaganda* organisée par le comte-duc d'Olivares entre 1634 et 1639 pour faire face à la même initiative de la part du Cardinal Richelieu. Cf. Richard L. KAGAN, *Clio & the Crown. The politics of History in Medieval and Early Modern Spain*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2009, p. 171-223 ; M^a SOLEDAD ARREDONDO, « Diálogo, diario, historia, juicio, dictamen : géneros y estilo en la prosa política de Juan de Palafox y Mendoza », *Revista Internacional d'Humantitats*, 2014, n^o 30, p. 19-36.

²⁸ J. PALAFOX Y MENDOZA, *Historia de la conquista de la China...*, *op. cit.*, p. 4.

²⁹ Cela rapprocherait l'*Historia de la conquista de la China* des *Dictámenes escritos para mi mismo* écrits vers la fin de sa vie et l'éloignerait de sa grande œuvre historico-politique *Historia Real Sagrada* publiée en 1643 M^a SOLEDAD ARREDONDO, « Diálogo, diario, historia, juicio, dictamen... », *op. cit.* p. 19-36 ; Sur la pensée politique et les actions menées par Palafox entre 1647 et 1649, cf. A. VALENCIA VILA, « Las difíciles fronteras del Gobierno Espiritual... », art. cit.

retour. En parlant de l'administration impériale, il décrit les mandarins comme des officiers corrompus et égoïstes qui donnent de mauvais renseignements au pouvoir central afin d'obtenir des bénéfices personnels. Les mandarins sont décrits comme des personnes agissant pour leurs propres intérêts et qui, le moment venu, se font alliés de circonstance avec les nouveaux arrivants³⁰. Ensuite, Palafox examine les intentions des ministres les plus proches de l'empereur et conclut qu'ils réagissent de façon à sauvegarder leur importance régionale, empêchant les armées des provinces de faire face aux conquérants. Lorsque Incoan entre dans le récit, il est surnommé corsaire et non général, autrement dit, il serait davantage un voleur opportuniste qu'un chef des armées³¹. Les richesses obtenues du pillage dans les mers proches de la province de Fujian et de Quangtung lui permettent de corrompre les gouverneurs ou « vice-rois » de l'empereur :

Le malin corsaire sachant que les ordonnances ne provenaient pas du Roi mais de ses conseillers qui dans les faits, gouvernaient, il comprit que ceux-ci lui faisaient la guerre [...] sachant ceci, il s'est résolu à tous les corrompre, car il avait les fonds pour tous. [...] Depuis les provinces opprimées [de Fujian et Quangtung] pleuvaient des rapports au Roi dans la cour contre le corsaire Incoan, mais il faisait pleuvoir argent, or et perles sur les magistrats et conseillers de la cour et sur les eunuques du palais. Et ainsi, aucun rapport [concernant Incoan] ne parvenait au Roi. [Le roi] n'écoutait pas les plaintes mais seulement les éloges : malheur commun et presque obligé que subissent d'ordinaire les Rois car, eux, qui devraient mieux connaître leurs Royaumes sont souvent ceux qui les connaissent le moins. Avec ceci les provinces gémissaient sans secours, et l'insolence du corsaire continuait sans frein. Le Roi ne pouvait y remédier car il ne savait pas. Les conseillers gardaient le silence car ils en tiraient profit. Bien au contraire, il se disaient : Ami, tant que vous volez pour nous tous, prenez autant que vous le souhaitez, car il est d'usage dans ce monde que ceux qui servent moins le roi mangent du trésor royal ; et que les magistrats tiennent les revenus, et le roi, les dettes³².

Avec un tel fonctionnement de corruption et d'exploitation, le régime impérial ne pouvait pas faire le poids face aux conquérants, bien disposés et organisés. En ce qui concerne la personnalité du « corsaire », Palafox ajoute des traits de caractère intéressants en précisant qu'il avait un parent d'origine japonaise qui l'avait élevé comme chrétien lorsque le Japon l'interdisait ; son parent le renie, le « corsaire » perd alors toute orientation car il ne s'ajuste sur aucune règle morale. Le destin tragique du royaume ne serait qu'une conséquence logique d'un comportement dissolu de son défenseur et des ministres : lorsque Incoan perd la possibilité de piller sur le commerce de la rive des provinces de Fujian et Quangtung, les conseillers du roi le trahissent et lui

³⁰ *Passim*, spécialement p. 140-145, J. PALAFOX Y MENDOZA, *Historia de la conquista de la China...*, *op. cit.*

³¹ *Ibid.*, p. 67-150.

³² *Ibid.*, p. 84-85.

donnent la mort. Sans ressources pour payer les soldats ou des ravitaillements, et sans le soutien de la population, le roi, pourtant de lignée royale, n'a aucun moyen d'opposer une quelconque résistance et les Mandchous, pourtant étrangers, sont accueillis en janvier 1647 comme des héros par les chinois han³³.

L'*Historia* dépeint l'enclave portugaise de Macao, reflétant les représentations de Juan de Palafox sur les relations entre les populations européennes et chinoises. D'après le récit, les autorités de la ville de Macao avaient su gagner le respect de l'Empire du Milieu parce qu'elles honoraient les traités signés avec lui. Cependant, les Chinois étaient devenus leur seul partenaire commercial depuis 1640 lors de la « rébellion du Portugal ». Lorsque la guerre civile éclate dans l'Empire, le respect se transforme en une rigoureuse neutralité et aussi en la perte des liens commerciaux à cause des corsaires. Les Mandchous n'avaient aucune raison de respecter Macao qui restait en amitié avec les Chinois. Deux raisons expliquent que la ville ait été épargnée par la guerre, d'après l'évêque de Puebla. Premièrement, le caractère noble des Mandchous : après avoir conquis la province de Quangtung, ces derniers suivent les règles de l'honneur en respectant la neutralité de Macao et en réinstaurant le commerce selon les coutumes établies. La deuxième raison relèverait des mérites spirituels de l'évangélisation. En effet, Palafox soutient que la faveur divine leur sourit car la ville était le centre de toutes les missions qui se rendaient au Japon et en Chine³⁴. Même s'il en parle brièvement, Palafox invite le lecteur à penser qu'il accepte la validité du droit des gens à condition que les chrétiens soient autorisés à exercer leur prosélytisme religieux.

Dans les derniers chapitres consacrés à la narration de la conquête de la Chine, Palafox introduit deux personnages qui restent anonymes et auxquels il donne des surnoms : le « vice-roi des armes » et le « vice-roi des lettres ». Il s'agit de deux ministres impériaux qui ont accepté de prêter allégeance au nouvel empereur « Xunchi » et qui proviennent de Leaotung, une région voisine de la Mandchourie d'après le récit. L'empereur mandchou confie aux vice-rois, à tour de rôle, la tâche de soumettre les régions rebelles, car le peuple mandchou, bien que guerrier, n'était pas marin. Le récit reprend le motif, alors courant, du débat politique : la question de savoir si l'art de gouverner est mieux maîtrisé par un homme de lettres ou bien par un homme de guerre. Palafox raconte que si le « vice-roi des armes » réussit à soumettre par la force l'île de Haynan et les rives de la mer de Chine, il ne parvient pas à maintenir la paix car il ne sait pas respecter les peuples ennemis ou les accords. En revanche, le « vice-roi des lettres », plus conforme au caractère des Mandchous, a su soumettre les rebelles qui avaient battu le guerrier et, ensuite, instaurer la paix en respectant le droit des gens et les règles de l'honneur³⁵. Juan de Palafox se permet de prendre une posture sur un sujet théorique, en associant les

³³ *Ibid.*, p. 108-135.

³⁴ *Ibid.*, p. 158-169.

³⁵ *Ibid.*, p. 170-192.

Mandchous et ses ministres à une forme de gouvernement respectueux des sujets d'un empire qui gouverne pour leur bien, malgré le fait qu'ils soient originaires de provinces lointaines.

L'*Historia de la conquista de la China por el tartaro* est un document historiographique qui suit un cadre d'analyse politique selon la méthode et la théorie de l'écriture de l'histoire de son époque. Les peuples, tels que les Chinois et les Mandchous, les personnages, tels que Incoan ou les deux vice-rois, sont tous des modèles idéalisés selon un schème de théorie politique. À partir de ces modèles, l'histoire se compose d'après les renseignements obtenus des témoignages et des sources écrites parvenus aux mains de l'auteur, lui conférant son caractère historique. Il y aurait quelques leçons particulières dans son *Historia* : Palafox accorde aux Mandchous la légitimité de leur conquête parce qu'ils mettent fin à une dynastie entourée de ministres corrompus, malgré le courage individuel de ses « rois ». De plus, les Mandchous sont représentés de manière positive parce qu'ils respectent les principes de l'honneur qui permet tout autant de négocier avec les étrangers que de gouverner des contrées lointaines. En conclusion, le récit historique de Palafox nous apprend, à travers des épisodes du changement de dynastie en Chine, le modèle de fonctionnement d'un empire, qu'il soit chrétien ou non, puisque les principes qui les régissent sont les mêmes. Il est probable que les enseignements que Palafox a déployés dans son *Historia* soient aussi un reflet de ce qu'il observait au plus près pour le compte de la Monarchie dont il était le ministre.

Les événements de la Chine comme miroir d'altérité

Juan de Palafox y Mendoza a projeté sa pensée politique et religieuse sur la Chine comme une manière de repenser le gouvernement temporel et spirituel au travers d'un raisonnement analogique entre deux empires en crise. C'est pourquoi les écrits de Palafox sur la Chine, plus précisément sur la politique missionnaire et sur la fin de la dynastie Ming, constituent une réflexion en miroir de ce qui se passe dans la Monarchie hispanique. Au regard des exemples traités auparavant dans son *Historia*, il est possible de réaliser une lecture parallèle avec la Monarchie hispanique et d'en extraire les significations politiques.

En ce qui concerne la politique évangélisatrice, l'*Historia* contredirait les rapports envoyés à Rome et à Madrid sur la méthode missionnaire. En effet, Palafox attribue à la Providence d'avoir épargné la ville de Macao parce qu'elle « a été la réserve de Dieu, de laquelle sont sortis ses ouvriers éminents pour cultiver la chrétienté du Japon et de la Chine et d'autres nations idolâtres³⁶ ». D'après ce récit, les missionnaires sont des exemples de vie, car « [la Chine] a été déjà l'arène dans laquelle tant de glorieuses âmes se sont déjà battues et [...]

³⁶ *Ibid.*, p. 167.

ont obtenu la victoire du martyr³⁷ ». En ce sens, Palafox s'appuie sur la sentence cicéronienne « *historia magistra vitae* » à propos du comportement politique. De plus, la politique missionnaire appartient au secret d'État, et en débattre publiquement provoque le scandale, tel que Palafox le dit dans la lettre à Philippe IV. Par conséquent, le but est performatif : à partir de l'idéalisation des missions de Macao, il encourage d'autres nations catholiques, notamment l'Espagne, à agir de la même manière ; aussi, le but ultime du missionnaire est de se préparer au martyre, le moment venu, en quelconque endroit où il se trouve.

L'*Historia* fournit aussi un contre-exemple de l'évangélisation : l'auteur se sert d'Incoan pour illustrer ce que ne devraient pas être les convertis en Asie. Palafox rapporte ainsi que lorsqu'une ambassade européenne arrive à sa demeure, elle observe « un oratoire très curieux, et il y avait là des images de Christ, notre bien, et de la sainte vierge et des saints, mais cela n'était pas de la piété et religion chrétienne, sinon de la facilité des Gentils³⁸ ». Il explique plus bas les raisons : « [ils] ne différencient pas l'adoration des images de Christ Notre Seigneur ni de sa Sainte Mère, ni des Saints, non plus qu'ils les différencient de l'adoration de ses faux dieux. Ils les adorent tous comme un dieu en paquet³⁹ ». Par conséquent, Palafox affirme qu'on ne peut pas espérer des comportements chrétiens de la part des personnes qui vivent dans une telle « confusion » dont « peu de théologiens sauraient distinguer des adorations de latrerie et de dulie [...] et de donner à chacun l'adoration qui correspond⁴⁰ ». La figure d'Incoan sert ainsi à critiquer le résultat d'une politique missionnaire laxiste tout en évitant de nommer les responsables (*i.e.* les jésuites), ce qui irait contre la réputation du catholicisme dans son ensemble. Reste que Palafox critique avec sévérité la politique missionnaire jésuite et propose la sienne comme la seule alternative possible, que ce soit en Chine comme en Amérique. Tout de même, il est important de noter que l'œuvre reste inédite jusqu'après sa mort, ce qui peut indiquer que l'auteur est conscient du caractère fortement polémique de ses arguments. Le manque de textes préliminaires – dédicace, approbations et permis d'impression – suggère aussi que la personne qui envoie le texte à l'imprimerie en est aussi conscient et préfère rester anonyme.

Les exemples de la corruption des ministres et les deux modèles de vice-rois se rapportent aux expériences qu'il a vécues en tant que ministre de la Monarchie hispanique. En effet, dans le contexte de crise de la monarchie qu'il exprime dans ses rapports sur la Nouvelle-Espagne dès son arrivée⁴¹, il est

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*, p. 90-91.

³⁹ *Ibid.*, p. 91.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Enrique GONZÁLEZ GONZÁLEZ, « En estos tiempos tan urgentes. Informe secreto de Palafox al rey sobre el estado de la Nueva España (1641) », dans José Pascual Buxó (éd.), *Juan de Palafox y Mendoza Imagen y discurso de la cultura novohispana*, México, IIB-UNAM, 2002, p. 71-91.

possible d'apercevoir les notions de corruption généralisée qui accable le royaume à cause de ministres indolents qui préfèrent le gain personnel au véritable service au roi. Par ailleurs, les réformes entreprises sur les institutions de la Nouvelle-Espagne vont aussi dans ce sens : réduction des bénéfices pour les officiers du Trésor qui se consacrent à recouvrer les impôts du roi avec la perception d'un salaire fixe, disparition des « *alcaldes mayores* », c'est-à-dire les maires nommés par le vice-roi en dehors des conseils municipaux élus, rédaction de normes claires faisant disparaître les confusions sur les attributions des fonctions dans les magistratures⁴². Le programme de réforme en profondeur de Juan de Palafox pour la Nouvelle-Espagne pourrait aussi être vu comme une solution que les mandarins du dernier empereur Ming auraient pu proposer. Hélas, selon Palafox, ce ne fut pas le cas à cause de la profonde corruption politique, mais le caractère des nouveaux venus était, aux yeux de cet observateur, une lueur d'espoir pour l'Empire du Milieu et une leçon à retenir pour l'Espagne qui, un demi-siècle plus tard, changerait elle aussi de dynastie régnante.

⁴² Cayetana ÁLVAREZ, *Juan de Palafox : obispo y virrey*, Madrid, Centro de estudios Europa hispánica, 2011.

*LA INFLUENCIA DE TAIWÁN Y LOS ZHENG EN EL MEMORIAL DE
VICTORIO RICCIO DE 1677 SOBRE LA EXPULSIÓN DE LOS SANGLEYES
DE FILIPINAS*

José Miguel HERRERA REVIRIEGO

El 16 de julio de 1678, el Consejo de Indias sometió a discusión una misiva del oidor de la Audiencia de Manila, Diego Calderón y Serrano, en la que se encontraba adjunto un memorial titulado *Discurso y parecer en que se demuestra que no conviene que la nación china que llaman sangleyes havite y viva de asiento en las islas Philipinas*¹ para su consideración. Esta detallada obra, escrita por un dominico, tenía como principal objetivo mostrar los inconvenientes de mantener a la población china en el archipiélago, los beneficios que podría suponer su expulsión y las contradicciones que generaba la permanencia de este pueblo «infiel» en los territorios de su católica majestad. Este escrito despertó una alarma inusitada entre las instituciones madrileñas² si se atiende a lo contenido en él, ya que, aunque algunos de sus postulados eran novedosos, una parte importante de sus argumentos ya habían sido mostrados, examinados y discutidos, de una manera u otra, en reiteradas ocasiones a lo largo del siglo XVII. Sin embargo, en él existen dos aspectos a destacar que le dotan de un cariz significativo y particular y que influyeron decisivamente en que fuera uno de los causantes del decreto de expulsión de los sangleyes de 1686³: su fecha y autor.

Por un lado, el texto data de marzo de 1677, fecha sumamente inusual para una obra de este tipo, ya que normalmente los memoriales en contra de la presencia de los chinos en Filipinas solían aflorar después de algún incidente de gravedad en el que estuviera involucrada esta población o ante la amenaza de un inminente motín⁴. Así pues, tras la amenaza de conquista de Zheng Chenggong de 1662 y el levantamiento del Parián de ese mismo año, aparecieron diversos

¹ El documento puede encontrarse en: Archivo de Indias (en adelante AGI), Filipinas, 28, N.131 y Archivo Histórico Nacional (en adelante AHN), Inquisición, 5348, exp. 3. Para un estudio detallado del mismo ver: Anna BUSQUETS ALEMANY, «Ciudades y fronteras culturales en la sociedad transoceánica», *Nuevo mundo, mundos nuevos*, n° 18, 2018.

² Juan GIL, *Los chinos en Manila, siglos XVI y XVII*, Lisboa, FCT, 2011, p. 547-549.

³ Real Cédula de 14 de noviembre de 1686. AGI, Filipinas, 331, L.8.

⁴ Antonio Francisco GARCÍA-ABÁSULO GONZÁLEZ, «Los chinos y el modelo colonial español en Filipinas», *Cuadernos de Historia Moderna, Anejos*, n° 10, 2011, p. 237.

de estos escritos, entre los que destacan *Avisos del comercio de Philipinas y su estilo hasta oy*⁵ o las misivas del arzobispo de Manila⁶, Miguel de Poblete, en los que se abogaba por la definitiva y total expulsión de los chinos del archipiélago. Sin embargo, el memorial de 1677 apareció tras 15 largos años sin revueltas en el Parián y en medio de una de las épocas de mayor estabilidad para una población china acostumbrada a vivir en un equilibrio inestable que se prolongaría hasta 1686⁷. Además, surgió en una etapa de las relaciones con los Zheng presidida por una colaboración entre Filipinas y Taiwán, fruto del reconocimiento de la mutua necesidad, en la cual, aunque existieron claras tensiones, no se repitieron las amenazas y desafíos, al menos de manera abierta, que caracterizaron los primeros compases de la década de 1660⁸. No obstante, este no fue un caso aislado, sino que durante los años subsiguientes a su publicación surgieron diversas obras de temática similar. Algunas apoyaron sus planteamientos, como la del obispo de Nueva Cáceres o la del ministro del hospital de San Gabriel, fray Jacinto Samper⁹, y otras se mostraban completamente contrarias a sus ideas e incluso rebatían sus planteamientos uno a uno¹⁰.

Por otro lado, también resulta remarcable que el autor del memorial no sea otro que el dominico Victorio Riccio, uno de los religiosos presentes en Manila con mayores conocimientos sobre la cultura, política y lengua chinas, los cuales le posibilitaron mantener una estrecha relación con esta población. Este florentino, llegado a Filipinas en 1648, fue destinado en un primer momento a la predicación en el Parián de los sangleyes, donde se familiarizó con las costumbres de la comunidad china. Tras siete años sirviendo en las islas, fue trasladado al sur de la provincia de Fujian, donde estableció estrechos vínculos con el círculo cercano a Zheng Chenggong¹¹ y actuó como un importante apoyo para los embajadores españoles remitidos a Xiamen en 1656¹². Su conexión tanto con chinos como con castellanos, y su elevado prestigio personal, le sirvieron para ser elegido por ambos como embajador durante la crisis de 1662, así como durante las negociaciones de paz de 1663. Asimismo,

⁵ Biblioteca Nacional de España, MSS/11014.

⁶ Carta de Miguel de Poblete de 30 de junio de 1663. AGI, Filipinas, 201, N.1.

⁷ Sobre la revuelta del Parián de 1686 ver: Antonio Francisco GARCÍA-ABÁSULO GONZÁLEZ, «Conflictos en el abasto de Manila en 1686: multiculturalidad y pan», en Manuela Cristina GARCÍA BERNAL y Sandra OLIVERO GUIDOBONO, *El municipio indiano: relaciones interétnicas, económicas y sociales: homenaje a Luis Navarro García*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 2009, p. 283-298. J. GIL, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 527-539.

⁸ José Miguel HERRERA REVIRIEGO, «“Dominar estas islas sería dominaros a vos mismo”: Las relaciones de colaboración y dependencia entre los Zheng y la Gobernación de Filipinas en el marco de la paz de 1663», *Obradoiro de historia moderna*, n°31, 2022.

⁹ J. GIL, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 546-548.

¹⁰ Respuesta anónima al memorial escrito por Victorio Riccio de 24 de septiembre de 1681. AGI, Filipinas, 28, N.131.

¹¹ Carta de Diego Salcedo de 24 de junio de 1666. AGI, Filipinas, 9, R.3, N.49.

¹² Carta del cabildo eclesiástico de Manila de 10 de junio de 1677. AGI, Filipinas, 78, N.8.

su conocimiento y preeminencia también le permitieron actuar como pacificador durante la revuelta que se extendió por el Parián de los sangleyes, consiguiendo el perdón de las autoridades para los sublevados, a pesar de que muchos manileños demandaban pasar a cuchillo a toda la población. Esta búsqueda de la concordia por parte del padre florentino es una clara muestra de la entereza del personaje, ya que se mantuvo firme en el abandono de la senda de la venganza, a pesar de que durante la revuelta fue asesinado José de Madrid, dominico con quien mantenía una excelente relación¹³.

Por lo tanto, si atendemos al contexto y a la trayectoria de Riccio, la publicación de este memorial nos presenta diversas dudas: ¿Por qué una persona con una relación tan estrecha con la población china como este florentino, y que había intentado expandir el cristianismo entre ella durante tantos años, acabó pidiendo su expulsión de las islas? ¿Qué le llevó a solicitarla en una fecha marcada por la ausencia de sublevaciones como 1677? ¿Qué había acontecido en las islas y en el continente durante la década de 1670 para que Victorio Riccio mostrara una posición tan contraria a la continuidad de la comunidad china en Filipinas?

Para intentar resolver estas preguntas debemos tener en cuenta que las interacciones con los sangleyes no se mantuvieron al margen de los cambios y tendencias originadas en otros puntos del continente asiático, sino que ciertas situaciones, como la apertura comercial manileña a la India, el auge de ciertos *entrepôts* insulíndicos, la Rebelión de los Tres Feudatarios en China y el declinar del poder de Taiwán, pudieron incidir decididamente en ella. Así como que, durante los años centrales del siglo xvii, la relación entre sangleyes e españoles estuvo marcada por la consolidación de una sólida, aunque heterogénea, relación simbiótica entre la población china residente en Manila, la Gobernación de Filipinas y los mandatarios Zheng, la cual estuvo presidida por una inestabilidad latente fruto de unas relaciones que tenían sus orígenes en la competencia, conflicto e inestabilidad entre comunidades¹⁴, de la que Riccio también sería consciente y participe. Por lo tanto, en los siguientes puntos, intentaremos profundizar en cómo los cambios acontecidos entre 1662 y 1677 en las relaciones entre la Gobernación de Filipinas, los Zheng y otros enclaves asiáticos pudieron generar el escenario sobre el cual se construyó el memorial del dominico.

¹³ *Hechos de la orden de predicadores en el reino de China*. Archivo de la Provincia del Santo Rosario (en adelante APSR), China, sección 34, Tomo 2, Libro 2, 1667.

¹⁴ Manel OLLÉ, «Interacción y conflicto en el Parián de Manila», *Illes i imperis: Estudis de Història de les societats en el món colonial i post-colonial*, n° 10-11, 2008, p. 61.

La consolidación de los Zheng y los desafíos a su sistema durante la década de 1660

A finales de la década de 1660, Taiwán difería sustancialmente de la isla que Zheng Chenggong había tomado a la VOC¹⁵ en 1662. Tras la muerte del líder del clan ese mismo año, la isla se había embarcado en un proceso de transformación interna bajo el liderazgo de su hijo y heredero, Zheng Jing, que cambiaría sustancialmente su territorio, paisaje y población. Este proceso discurrió en paralelo a la reorientación del propio clan de los Zheng¹⁶, el cual se vio obligado a reinventarse tras la pérdida en 1663 de Xiamen, su principal baluarte en el continente y punto central de su red comercial, a manos de la alianza entre los Qing y los neerlandeses¹⁷. Esto también ocurrió tras la muerte de Yongli, último pretendiente Ming al trono, a quien los Zheng habían defendido como el legítimo emperador de toda China.

En respuesta a estos obstáculos, el sucesor de «Koxinga» inició una reestructuración de su legitimidad, desligándola de la antigua dinastía y vinculándola a su nuevo epicentro territorial, Taiwán, y al respeto y conservación de las costumbres *han*¹⁸. Todo ello, mientras emprendía una serie de reformas de gran envergadura orientadas a consolidar su dominio sobre Formosa, fortalecer sus estructuras de poder y convertir a la isla en el núcleo de una nueva China que, a pesar de encontrarse fuera de los límites del antiguo imperio Ming, pudiera abarcar a las comunidades de ultramar¹⁹. No obstante, no todo fueron cambios, ya que el clan continuó teniendo en el comercio el verdadero eje vertebrador de su economía y, por tanto, de su capacidad militar.

¹⁵ Siglas de *Vereenigde Oostindische Compagnie* o Compañía neerlandesa de las Indias Orientales. Sobre la conquista de Formosa ver: Tonio ANDRADE, *How Taiwan became China*, Nueva York, Columbia University Press, 2008.

¹⁶ Sobre el ascenso del clan de los Zheng protagonizado por Zheng Zhilong y Zheng Chenggong ver: Leonard BLUSSÉ, «Chinese Century: The Eighteenth Century in the China Sea Region», *Archipel*, n.º 58, p. 107-130. Manel OLLÉ, «Zheng Zhilong (Nicolás Iquan) y Zheng Chenggong (Koxinga) en la *História tártaro-sínica nova* de François de Rougemont (1624-1676)» en A. COELLO DE LA ROSA, J. BURRIEZA y D. MORENO (eds.), *Jesuitas e imperios de ultramar. Siglos XVI-XIX*, Madrid, Sílex, 2012, p. 65-79.

¹⁷ Victorio Riccio fue testigo de los combates de Xiamen e incluso llegó a pedir en diversas ocasiones a Zheng Jing que le permitiera abandonar la ciudad. Solicitud que el mandatario no aceptó con la excusa de que lo necesitaba para futuras acciones, por lo que lo trasladó hasta la vecina isla de Kinmen. Consciente de la inminente caída de Xiamen, el dominico desobedeció sus órdenes se hizo a la vela. Sin embargo, a las pocas leguas, fue apresado por unos *wokou* que los devolvieron a una ciudad que no tardaría a caer ante los Qing. *Hechos de la orden de predicadores en el reino de China*. APSR, China, sección 34, Tomo 2, Libro 3, 1667.

¹⁸ Xing HANG, «A Question of Hairdos and Fashion», *Oriens Extremus*, n.º 47, p. 247-248. El respeto y los intentos por preservar las tradiciones *han* en sus dominios pueden apreciarse en diversos poemas escritos por Zheng Jing: Olivia MILBURN, «Representations of History in the Poetry of Zheng Jing», *Ming Qing Yanjiu*, n.º 21, 2017, p. 66-69.

¹⁹ Xing HANG, *Conflict and commerce in Maritime Asia. The Zheng Family and the Shaping of the Modern World, c. 1620-1720*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015, p. 162.

Ante esta situación y tras la pérdida de los últimos reductos del clan en el continente, los Qing decidieron no continuar la guerra contra los antiguos lealistas Ming más allá del propio imperio. En su lugar, optaron por debilitar a los Zheng limitando su acceso a los mercados chinos, con el objetivo de detener su maquinaria económica. Entre las restricciones impuestas al comercio, destacó especialmente el decreto de 1660 conocido como «prohibición del mar» (*haijin*), el cual obligaba a la evacuación forzosa de los asentamientos del litoral meridional enclavados en un perímetro inferior a entre dos y veinticinco kilómetros de la costa²⁰. Este mandato supuso un verdadero obstáculo para los Zheng, aunque consiguieron mitigar sus efectos mediante la estructuración de una intrincada red de alianzas con piratas, bandidos locales y oficiales corruptos que les permitió obtener un suministro continuado, aunque irregular, de mercancías chinas. Para erigir y mantener este entramado de sobornos y compra de lealtades, el clan necesitó introducir en estos circuitos grandes cantidades de plata, un mineral que era sumamente demandado en China por su sistema económico e impositivo y debido a la carencia de minas de entidad en el propio imperio²¹. Por lo tanto, para garantizar el correcto funcionamiento de este sistema, los Zheng necesitaron establecer una constante y sólida vinculación con Japón y Luzón, que en estos momentos eran los dos principales exportadores de plata de toda el Asia marítima.

De esta manera, con la firma de la paz de 1663 con Manila, se consolidó un eje comercial entre Filipinas, Taiwán y el archipiélago nipón, con ramificaciones hacia la costa de China, donde los Zheng jugaron un papel destacado tanto como promotores directos como intermediarios²². Así, en 1667, Zheng Jing afirmó en una misiva enviada al emperador Kangxi que el shogunato y la Gobernación eran los puntos más destacados con los que mantenía contactos en estos momentos²³.

A pesar de su rápida adaptación a las restricciones y la fluidez de los intercambios en sus rutas internacionales, los Zheng fueron conscientes de que su potencial mercantil no recuperaría su punto más álgido si la «prohibición del

²⁰ Manel OLLÉ, *Islas de plata, imperios de seda. Juncos y galeones en los Mares del Sur*, Barcelona, Acanalado, 2022, p. 343-345. Roderich PTAK y Baozhu HU, «Between Global and Regional Aspirations: China's Maritime Frontier and the Fujianese in the Early Seventeenth Century», *Journal of Asian History*, vol. 47, n° 2, 2013, p. 206-208.

²¹ Sobre la importancia de los flujos de plata en el comercio asiático ver, entre otros: Mariano Ardash BONILALIAN, *El Pacífico hispanoamericano: política y comercio asiático en el Imperio Español (1680-1740)*, México, El Colegio de México, 2012. Dennis O. FLYNN y Arturo GIRÁLDEZ, «China and the Spanish Empire», *Revista de Historia Económica*, n° 14, vol. 2, p. 309-338. Ubaldo IACCARINO, «The “Galleon System” and Chinese Trade in Manila at the Turn of the 16th Century», *Ming Qing Yanjiu*, vol. 16, p. 95-128. Ubaldo IACCARINO, «The “Galleon System” and Chinese Trade in Manila at the Turn of the 16th Century», *Ming Qing Yanjiu*, vol. 16, p. 95-128.

²² Takenori NOGAMI, «Japanese Porcelain in the Philippines», *Philippine Quarterly of Culture and Society*, n° 41, 2013, p. 106-111.

²³ Wei-Chung CHENG, *War, Trade and Piracy in the China Seas 1622-1683*, Brill, Leiden, 2013, p. 230.

mar» continuaba en vigor. Por lo tanto, intentaron utilizar la vía diplomática para llegar a un acuerdo que permitiera su anulación. De este modo, entre 1667 y 1669, los Qing y los Zheng llevaron a cabo diversas conversaciones en las que ambos bandos confirieron concesiones y demandaron exigencias con el objetivo de encontrar un camino dialogado que permitiera una salida pactada al conflicto que les enfrentaba. De este modo, Zheng Jing aceptó ceder en 1667 las islas Pescadores (Penghu), pidiendo a cambio que se aceptara la nueva identidad del clan, enraizada en su posesión de Taiwán y en la defensa de las tradiciones *han*, se le reconociera como un soberano extranjero con un estatus similar al que gozaba Corea y que se retirara «la prohibición del mar». Los Qing no aceptaron sus exigencias, aunque sí ofrecieron otra vía para el encuentro. De este modo, prometieron conceder al hijo del Cuesing el título de «rey de Fujian» y dotarle de un poder y autonomía en el sureste chino similar al que gozaban los generales conocidos bajo el nombre de los «tres feudatarios». A cambio, la autoridad imperial demandó que aceptara a la nueva dinastía, abandonara Taiwán y volviera a Fujian, así como que adoptara algunos rasgos manchúes, como el corte de pelo o la vestimenta tradicional, como símbolo de su subordinación a los Qing.²⁴ Zheng Jing se negó a aceptar lo que en la práctica suponía la ruptura de las bases de su poder y legitimidad y las conversaciones acabaron en un punto muerto, rompiéndose definitivamente en 1669. Tras ello, se iniciaría una etapa de indiferencia mutua por ambos bandos, que perduraría hasta 1674, y que estuvo presidida por las limitaciones manchúes al trato costero²⁵.

Asimismo, durante los últimos compases de la década de 1660, la relación con Japón, el que otrora fuera uno de los más firmes aliados de los Zheng, fue tensándose progresivamente, haciéndose cada vez más patentes las diferencias existentes y apareciendo claros signos de ruptura²⁶. De este modo, a partir de 1664, el *bakufu* inició una serie de ajustes encaminados a restringir el comercio de los Zheng y su incesante adquisición de plata del archipiélago, que se unieron a la adopción de una postura neutral en el conflicto que les enfrentaba a la VOC y a una mayor permisibilidad a los mercaderes Qing. Sin embargo, los verdaderos problemas para el comercio de Taiwán se iniciaron a partir de 1668, fecha en que Japón adoptó el patrón oro y detuvo todas las exportaciones de metal argénteo. Este cambio representó un verdadero contratiempo para la política comercial de Zheng Jing, ya que la plata era fundamental para penetrar en el mercado chino y mantener los mecanismos de contrabando que le permitían eludir las restricciones de la «prohibición del

²⁴ Xing HANG, «Bridging the Bipolar: Zheng Jing's Decade on Taiwan, 1663-1673», en Tonio ANDRADE y Xing HANG (eds.), *Sea rovers, silver, and samurai. Maritime East Asia in Global History. 1550-1700*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2016, p. 224.

²⁵ X. HANG, «A Question...», *op. cit.*, p. 261-278.

²⁶ Patrizia CARIOTI, «The Zheng Regime and the Tokugawa Bakufu: Asking for Japanese Intervention» en Andrade, Tonio y Hang, Xing (eds.), *Sea rovers, silver, and samurai. Maritime East Asia in Global History. 1550-1700*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2016, p. 156-171.

mar». Además, Filipinas, el otro gran proveedor de este metal, no era tan fiable en sus suministros, ya que no podía garantizar un flujo constante y continuado debido a que su oferta dependía de un factor tan inestable como eran los viajes anuales del Galeón de Manila. Consecuentemente, y aunque la prohibición de exportar plata japonesa para los comerciantes chinos solo perduró hasta 1671, la interrupción de la exportación de plata pudo servir como un punto de inflexión para Taiwán, ya que puso de manifiesto la urgente necesidad de diversificar su política mercantil si no quería depender de los arbitrios del *bakufu*.

Mientras tanto, el trato de Zheng en Filipinas también se encontró con ciertos desafíos, especialmente durante los últimos el mandato de Diego Salcedo (1663-1668). Durante este periodo, este gobernador de origen flamenco tejió junto a la VOC una red de contrabando semioficial, a través de la cual se llevó a cabo un constante intercambio de mercancías entre Luzón y Java, tanto mediante viajes directos de los vecinos de Manila a Batavia como de la mano de diversos intermediarios asiáticos²⁷. La existencia de esta red provocó que se diera prioridad a los intercambios con los neerlandeses por encima de los llegados de los territorios bajo influencia de los Zheng, ya que estos contaban con apoyo institucional y no pagaban ciertos impuestos, como los derechos de almojarifazgo, que incrementaban sus costos.

No es de extrañar, por tanto, que, tras el encarcelamiento de Salcedo²⁸ y la interrupción de los contactos directos con la VOC, el comercio con los Zheng volviera a fluir intensamente, arribando más naves de Taiwán a Manila entre 1668 y 1669 que durante todo el mandato del flamenco. Además, se incrementó el número de buques procedentes de otros territorios bajo la influencia de la diáspora china, como Cochinchina, Japón o Siam²⁹. No obstante, este incremento del comercio entre Manila y los Zheng no puede atribuirse únicamente a la ruptura de la red de contrabando semioficial, ya que también pudo estar influenciado por las duras restricciones a la salida de plata impuestas por Japón durante ese mismo periodo, que convirtieron a Filipinas en la principal exportadora del Asia marítima de este metal.

La continuidad de las políticas restrictivas al trato de los Qing, a pesar de los esfuerzos diplomáticos, los crecientes problemas con el *sbogunato* y la voluble

²⁷ José Miguel HERRERA REVIRIEGO, «Entre la apertura comercial y el contrabando semioficial: el comercio neerlandés en Filipinas bajo el amparo del gobernador Diego Salcedo (1663-1668)», *Illes i imperis. Estudis d'història de les societats en el món colonial i postcolonial*, n° 25, 2023.

²⁸ Sobre la prisión de Diego Salcedo por el autointitulado comisario general del Santo Oficio de Manila, el agustino José de Patermina, ver: Charles H. CUNNINGHAM, «The Inquisition in Philippines: The Salcedo Affair», *The Catholic Historical Review*, vol. 3, n° 4, 1918, p. 417-445. Antoni PICAZO MUNTANER, «Rivalidades en las redes de poder de Manila: el golpe contra el gobernador Diego Salcedo», *El futuro del pasado*, n° 4, 2013, p. 375-388. Peter SCHREURS, «The Governor-General, the Inquisition and the Dutch Connection (Manila, 1664-1669)», *Hispania Sacra*, vol. 41, n° 83, 1989, p. 261-275.

²⁹ Informe de los derechos de almojarifazgo de 1663 a 1669. AGI, Filipinas, 64, N.1.

e inestable política mercantil filipina provocaron que, durante los últimos compases de la década, la estrategia comercial de los Zheng fuera virando poco a poco con el objetivo de adaptarse a las nuevas condiciones. De este modo, durante los siguientes años, el clan reajustaría sus intereses y prioridades y volvería a explorar las viejas vías de expansión territorial que habían abandonado por su dependencia de la plata.

Los Zheng ante el nuevo paradigma de principios de la década de 1670

A finales de la década de 1660 y principios de la de 1670, los Zheng emprendieron una nueva reconversión de su estructura, transitando de una organización centrada en China, Filipinas y Japón, y fijada en una reducida selección de productos, hacia una más diversificada y cada vez más enfocada hacia el sureste asiático, el delta del Mekong³⁰ y el océano Índico³¹. Esta transformación fue posible gracias a la consolidación en estas áreas de diversas comunidades de antiguos lealistas Ming que habían huido del imperio³² y de población china emigrada por motivos económicos, quienes mantuvieron una estrecha relación con sus regiones de origen. No obstante, estas diásporas no operaron en exclusiva para el clan, sino que mostraron un amplio dinamismo que les permitió desarrollar iniciativas propias y actuar como intermediarios para otras naciones asiáticas y europeas. A su vez, este cambio en el eje geográfico de los intereses del clan también estuvo influenciado por la introducción de un nuevo socio mercantil prioritario con fuertes intereses en la región: la EIC³³, con la que Taiwán había ido afianzando sus lazos a finales de la década de 1660 y que desembocaron en la firma de un tratado de comercio en 1671.

Por su parte, Manila seguiría un camino similar durante estos años, virando sus intereses hacia nuevos mercados y diversificando sus fuentes de suministro. Por un lado, inició un provechoso trato entre Luzón y los puertos indios de la costa de Coromandel y Bengala³⁴, el cual fue potenciado por las políticas favorables a los contactos con los portugueses desarrolladas por Manuel de León. Estos flujos mercantiles estuvieron protagonizados tanto por distintos miembros de las diásporas que, como la lusa o la armenia, se asentaban en la región, como por los propios vecinos de Manila, quienes

³⁰ X. HANG, «The seventeenth-century Guangdong pirates and the transnational impact», en Kenneth M. SWOPE y Tonio ANDRADE (eds.), *Early Modern East Asia. War, Commerce, and Cultural Exchange. Essays in Honor of John E. Wills Jr.*, Londres/Nueva York, Routledge, 2018, p. 157-159.

³¹ *Idem*, «Bridging the Bipolar...», *op. cit.*, p. 245-247.

³² Barbara WATSON ANDAYA y Leonard Y. ANDAYA, *A History of Early Modern Southeast Asia, 1400-1830*, Honolulu, University of Hawai'i, 2015, p. 226.

³³ Siglas de *East India Company* o Compañía Británica de las Indias Orientales.

³⁴ José Miguel HERRERA REVIRIEGO, *Manila y la Gobernación de Filipinas en el mundo interconectado de la segunda mitad del siglo XVII*, San Luís Potosí, El Colegio de San Luís, 2022, p. 529-548.

viajaron por su cuenta hasta la India o financiaron empresas conjuntas con comerciantes locales.

Por otro lado, durante la década de 1670, también se intensificaron los vínculos entre Luzón y diversos enclaves como Siam, Bantam y Johor con los que los comerciantes manileños habían abierto provechosas vías de comunicación gracias a la red de contrabando semioficial orquestada por Salcedo. Además, la conquista de Macasar por los neerlandeses en 1669 había permitido que muchas de las redes, agentes y compañías comerciales que hasta entonces operaban en el sultanato se dispersaran por estos *entrepôts*³⁵, incrementando significativamente su actividad mercantil y haciéndolos más atractivos a las inversiones castellanas. Por lo tanto, aunque la caída del sur de Sulawesi ante la VOC supuso para la gobernación la pérdida del que había sido uno de sus principales mercados³⁶, también posibilitó una mayor diversificación de sus contactos.

Esta reestructuración de las redes de intercambios del sureste asiático no fue desaprovechada por los comerciantes chinos, quienes reforzaron su posición en la región y se introdujeron en las rutas mercantiles que la unían con Manila. La actividad de esta comunidad fue muy diversa, ya que operaban tanto con productos de su propiedad, como de mercaderes locales, de los Zheng o de naciones europeas. Asimismo, también ejercieron distintas funciones en este trato, operando en muchas ocasiones como meros intermediarios, lo que dificulta la trazabilidad del origen de su carga y de las inversiones que hacían posibles sus viajes.

El incremento de la importancia de los circuitos comerciales del sureste asiático para Taiwán y Filipinas llevó a una modificación de las relaciones comerciales entre el clan y los españoles, ya que sus respectivos agentes pasaron a ser competidores directos en muchos de estos mercados. Además, la pérdida de Macasar y la consolidación de las comunidades chinas en los *entrepôts* del sureste asiático no fueron bien acogidas por los vecinos y autoridades de la gobernación, quienes mostraron su preocupación ante la pérdida de una de sus principales alternativas al comercio chino y por el creciente dominio de esta diáspora sobre los mercados del continente³⁷.

³⁵ Stefan HALIKOWSKI SMITH, «No obvious Home: the Flight of the Portuguese “Tribe” from Makassar to Ayutthaya and Cambodia during the 1660s», *International Journal of Asian Studies*, vol. 7, n° 1, 2010, p. 1-28.

³⁶ Sobre los contactos entre Manila y Macasar ver: Jean-Noël SÁNCHEZ PONS, «Tardíos amores insulindios: Manila y el sultanato de Macasar en el siglo XVII», *Vegueta. Anuario de la Facultad de Geografía e Historia*, n° 20, 2020, p. 295-325.

³⁷ «En lo que toca al comercio por mayor y en géneros nobles sé que todo consiste en ellos, porque todas las haciendas paran en su poder, no solo las gruesas que bienen en champanes de China, sino es también las que vienen en fragatas y champanes de los reynos de Sian, Goloconda y Bantam». Carta del oidor Diego de Calderón y Serrano de 10 de mayo de 1677. AHN, Inquisición, 5348, exp. 3.

Este viraje en los intereses comerciales, tanto de Taiwán como de Filipinas, hacia las regiones de sureste asiático, también influyó en la reaparición de las viejas aspiraciones de los Zheng sobre el archipiélago filipino después de años de una fuerte dependencia mutua. Coyuntura que también estuvo propiciada por la reducción de la dependencia de la plata novohispana en el entramado mercantil de los Zheng, al menguar la importancia de las redes de intercambios entre China, Japón y Filipinas. Además, se sumó la multiplicidad de beneficios que las islas podían reportar a la nueva perspectiva comercial del clan, ya que su posesión podía consolidar las rutas existentes y permitir un acceso directo a muchos productos «tropicales» que, hasta ese momento, eran intercambiados en Camboya y Cochinchina por plata³⁸. Asimismo, la existencia de una numerosa colonia china en Filipinas, su importancia en la estructura interna del archipiélago y el hecho de que consideraran a Zheng Jing como su rey³⁹, facilitaban una consolidación rápida y una fuente de impuestos inmediata.

De esta forma, se fue consolidando una opinión favorable a la intervención armada en Luzón entre las élites de Taiwán, azuzada por la convicción de la existencia de una superioridad moral y cultural china a lo largo de la historia y justificada bajo la idea de que era necesaria una actuación punitiva en represalia a la forma en que los sangleyes eran tratados en el archipiélago⁴⁰.

No obstante, la utilización e instrumentación por parte de los Zheng de los agravios cometidos por las autoridades europeas sobre las comunidades chinas presentes en sus territorios para justificar la legitimidad de una invasión o la ruptura de las relaciones mercantiles no era algo nuevo. Zheng Chenggong ya había empleado esta estrategia en 1662 para legitimar su conquista de Formosa y la amenaza a Filipinas. Sin embargo, resulta sorprendente que esta idea se enarbolará de nuevo en 1670, ya que no había habido incidentes significativos en el Parián desde 1662. Mientras que, con la firma de la paz de 1663⁴¹, se habían aceptado todas las exigencias demandadas por Tainan sobre el trato dispensado a los chinos. Además, durante estos años, las autoridades de Filipinas habían intentado evitar la aparición de conflictos o tensiones, tanto con los Zheng como con los sangleyes, como se puede apreciar en la liberación por parte del gobernador Manuel de León en 1670 de un pariente de un mandarín acusado de homosexualidad⁴².

³⁸ X. HANG, «Bridging the Bipolar...», *op. cit.*, p. 247-248.

³⁹ Carta de los mercaderes chinos de 1670. AGI, Filipinas, 10, R.1, N.7.

⁴⁰ X. HANG, «Bridging the Bipolar...», *op. cit.*, p. 247-248.

⁴¹ Carta enviada junto a la embajada de Victorio Riccio de 27 de abril de 1663. AGI, Filipinas, 201, N.1.

⁴² Miguel LUQUE TALAVÁN, «En las fronteras de lo lícito: Vida privada y conductas de los militares destacados en el suroeste de las Islas Filipinas (siglos XVII-XVIII)» en Manchado López, Marta María y Luque Talaván, Miguel (Coords.), *Fronteras del mundo hispánico: Filipinas en el contexto de las regiones liminares novohispanas*, Córdoba, Universidad de Córdoba, 2011, p. 165-191.

A pesar de los esfuerzos de las autoridades españolas para no resquebrajar el equilibrio inestable existente entre ambas comunidades, Zheng Jing acabó asumiendo la necesidad de invadir las islas e inició los preparativos para su asalto a principios de 1671⁴³. Los rumores sobre el inminente ataque a Manila se diseminaron a través de los marineros chinos que se extendían por el continente, quienes incluso llegaron a afirmar ante las autoridades de la VOC que la ciudad hispánica ya había sido tomada y que, junto a ella, había caído el resto de Luzón⁴⁴. Por su parte, los neerlandeses también ayudaron a dispersar estas habladurías, informando directamente de ellas al capitán mayor de Macao, quien a su vez envió un delegado a una Manila que esperaba encontrar bajo el control de los Zheng⁴⁵. Como resultado de la extensión de estas informaciones erróneas, los flujos comerciales con Manila se paralizaron y, durante 1671, solo tres navíos mercantes, dos de ellos procedentes de Bantam y el otro de Taiwán, llegaron a Manila⁴⁶, arribando al menos dos de ellos por problemas durante en la navegación⁴⁷.

Con la inesperada llegada a Filipinas de la delegación de Macao, el gobernador Manuel de León se hizo eco por primera vez de los incesantes rumores de conquista que discurrían por el Asia marítima y emprendió una serie de prevenciones con el objetivo de reafirmar la seguridad del archipiélago. De este modo, llevó a cabo un reforzamiento del sistema defensivo de Manila, invirtiendo gran parte del socorro llegado desde Nueva España en 1671 en él. Mientras tanto, se envió una embarcación hacia Formosa para reconocer y evaluar el estado de la flota china; sin embargo, esta se vio sorprendida por una tormenta y tuvo que volver de arribada sin obtener información al respecto.

Las medidas emprendidas por León presentaron ciertas analogías con las tomadas por Manrique de Lara ante la amenaza de conquista expresada por Zheng Chenggong en 1662⁴⁸, ya que en ambos casos se realizaron fuertes inversiones para la remodelación de las fortificaciones de Intramuros y sus zonas anexas⁴⁹. No obstante, también hubo algunas diferencias, ya que Manuel de León no se focalizó exclusivamente en la defensa del perímetro amurallado de la capital, como hiciera su predecesor, sino que también reforzó los presidios situados en las zonas de acceso al archipiélago ante la posibilidad de que el

⁴³ Carta del oidor Francisco de Montemayor de 12 de junio de 1678. AGI, Filipinas, 23, R.17, N.25.

⁴⁴ X. HANG, «Bridging the Bipolar...», *op. cit.*, p. 249.

⁴⁵ «Llegó navío despachado por el gobernador de Macán, solo a fin de certificarse de el estado de estas yslas, suponiéndolas ya dominadas del Sipuán de Ysla Hermosa por haverle escrito el gobernador de los olandeses que asiste en Vatarvia havia salido el sangley con más de duçientas somas de guerra». Carta de Manuel de León de 11 de junio de 1672. AGI, México, 47, R.1, N.3

⁴⁶ Informe de las llegadas de navíos a Manila durante 1671. AGI, Filipinas, 64, N.1.

⁴⁷ Carta de Manuel de León de 11 de junio de 1672. AGI, México, 47, R.1, N.3.

⁴⁸ Ana María PRIETO LUCENA, *Filipinas durante el gobierno de Manrique de Lara, 1653-1663*, Sevilla, Escuela de Estudios Hispanoamericanos, 1984.

⁴⁹ Carta del Cabildo Secular de Manila de 1 de junio de 1674. AGI, Filipinas, 28, N.88.

ataque no se dirigiera hacia la capital. Además, León preparó una férrea defensa naval de la bahía de Manila, llegando incluso a asignar un galeón transpacífico para este propósito. Mientras que, Manrique de Lara tuvo que desestimar los enfrentamientos marítimos, ya que carecía tanto de los navíos suficientes como del hierro necesario para aderezar las galeras que se encontraban en construcción en los astilleros.

Ante los rumores de un nuevo ataque de los Zheng⁵⁰, la amenaza de que el Parián volviera a alzarse, como ocurriera en 1662, fue tomada muy en cuenta por parte de sus vecinos y autoridades. El surgimiento de un conflicto doméstico podría ser fatal, ya no solo por sus implicaciones internas, sino también porque su represión podía dotar a Taiwán del pretexto perfecto para justificar la invasión⁵¹. Por lo tanto, ante esta perspectiva, Manuel de León intentó mantener la tranquilidad en la Alcaicería sin imponer multas onerosas ni derramar gota alguna de sangre, consiguiendo su objetivo de evitar cualquier levantamiento o insurrección durante todo su gobierno.⁵²

A su vez, el gobernador también intentó explorar la vía diplomática, ya que, técnicamente, el tratado firmado con Zheng Jing en 1663 seguía en vigor y no se había presentado ninguna iniciativa o indicación que mostrara una intención de rescindirlo. De este modo, en 1672, Manuel de León envió a Francisco de Losada como embajador hasta Taiwán para calibrar las intenciones de su gobernante⁵³. Sin embargo, y a pesar de la sencillez de la ruta, los fuertes vientos del norte de Luzón lo desviaron de su ruta, empujando su embarcación hasta Macao. La estancia en la ciudad lusa no fue desaprovechada por Losada, ya que en ella buscó noticias de primera mano sobre la armada Taiwanesa y adquirió diferentes armas y materiales esenciales para la defensa de las islas, como el salitre, que escaseaban en ellas debido a la paralización comercial⁵⁴.

Posiblemente, esta embajada no fue más que un intento de encubrir un contacto directo con otra plaza controlada por europeos y nunca tuvo la

⁵⁰ El surgimiento de rumores en Manila, como señalaron Ptak y Hu, fue un asunto sumamente delicado, pues en ellos se entrelazaban falsas suposiciones y miedos infundados en un escenario de inestabilidad latente y de intercambios de información sesgada o incompleta. De modo que los dirigentes de ambas comunidades presentes en las islas intentaron percibir la aparición de estas habladurías y detenerlas antes que devinieran en hostilidades. Roderich PTAК y Baozhu HU, «Between Global...», *op. cit.*, p. 213.

⁵¹ «Haziéndome sabidor de los modos más particulares del gobierno que esta nación observa en su reyno, pues estando siempre, como estamos, a la mira de sus operaciones, por la fazilidad con que se mueven a qualquiera alteración, de que tienen sobradas experiencias estas yslas». Carta de Alberto Collares, ministro del Parián de los sangleyes, posible 1670. AGI, Filipinas, 10, R.1, N.7.

⁵² «Costó menos desvelo mantener los sangleyes del Parián en quietud quando rumores menos acreditados les han alborotado, de calidad que solo a costa de sus vidas y haciendas se ha podido conseguir su sosiego. Y en esta ocasión le han experimentado sin ninguno de estos rriesgos». Carta de Manuel de León de 11 de junio de 1672. AGI, México, 47, R.1, N.3.

⁵³ J. Gil, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 110-111.

⁵⁴ Carta de Manuel de León de 11 de junio de 1673. AGI, Filipinas, 10, R.1, N.28.

intención de alcanzar Formosa. Una estrategia que ya había sido utilizada en diversas ocasiones por Salcedo en Batavia y que, posiblemente, estuvo vinculada con la llegada un año antes del delegado macaense. De hecho, a partir de esta visita, el comercio entre Filipinas y el *Estado da Índia* se mostró sumamente activo, arribando hasta Manila diversos navíos procedentes de Goa y Macao entre 1672 y 1674⁵⁵. Sin embargo, no que hay que subestimar las tareas realizadas por Losada en la ciudad lusa, ya que esta se había convertido en la década de 1670 en un importante punto de convergencia para los intereses y negocios de los chinos, tanto bajo el control de los Zheng como de los Qing, debido a que la urbe se encontraba exenta de las prohibiciones al comercio marítimo que pesaban sobre el mediodía del imperio⁵⁶. Por lo tanto, resultaba un lugar ideal para informarse y anticiparse a futuras eventualidades⁵⁷.

A pesar de todas las prevenciones, el año de 1672 concluyó sin que se produjera ningún ataque por parte de los Zheng ni que llegaran más noticias sobre la flota aprestada en Taiwán, aunque sí muchos rumores. Así pues, Manuel de León informó al virrey de Nueva España que la armada de guerra realmente había partido hacia Luzón en 1671, pero que esta volvió a Formosa cuando se encontraba en las inmediaciones de Pescadores, ya que Zheng Jing interpretó que la muerte de una de sus mujeres presagiaba un mal desenlace de la campaña. El gobernador, a su vez, también mostró su preocupación por las habladurías llegadas de las regiones circundantes, que afirmaban que los ingleses presentes en Bantam habían colaborado con los Zheng para llevar a cabo la conquista conjunta de Filipinas, mediante el envío de cinco navíos de guerra.⁵⁸

Sin embargo, no todos los rumores llegados a Manila se centraban en la existencia de una amenaza inmediata. En 1672, el comercio con los Zheng volvió a fluir con normalidad y, con ello, comenzaron a surgir testimonios que desmentían la existencia de planes de conquista sobre Luzón⁵⁹. De este modo, varios capitanes chinos afirmaron que, si bien era cierto que se estaba preparando una armada en Taiwán, su objetivo era enfrentarse a los Qing y en ningún caso estaba dirigida contra los españoles. Consecuentemente, el gobernador también cuestionó la veracidad de la amenaza, sugiriendo que los rumores esparcidos por el continente podrían formar parte de una estratagema

⁵⁵ Informe de los navíos llegados a Manila entre 1672 y 1675. AGI, Filipinas, 24, R.2, N.14.

⁵⁶ Además, Macao se había convertido en un importante nexo con Japón a través de los mercaderes Zheng. Situación que permitió a los portugueses seguir operando en el comercio con el *shogunato*, aunque a través de intermediarios chinos, a pesar de las prohibiciones que pesaban sobre su entrada en el archipiélago. Geoffrey C. GUNN, *World Trade Systems of the East and West. Nagasaki and the Asian Bullion Trade Networks*, Leiden/Boston, Brill, 2017, p. 187.

⁵⁷ X. HANG, «The seventeenth-century Guangdong pirates...», *op. cit.*, p. 157.

⁵⁸ Carta de Manuel de León al Marqués de Macera de 8 de mayo de 1673. AGI, México, 47, R.1, N.3.

⁵⁹ De este modo, en 1672, llegaron hasta Manila cuatro navíos de Taiwán y otros cuatro capitaneados por chinos procedentes de Johor, Japón y Bantam. Informe de los navíos llegados a Manila en 1672. AGI, Filipinas, 64, N.1.

urrida por la VOC para reducir el contacto comercial entre los Zheng y Manila. Con ella, los neerlandeses podrían haber buscado que los españoles se vieran forzados a reabrir el trato con Batavia y que la reducción de los ingresos mercantiles de los chinos facilitara la recuperación de Formosa⁶⁰. A su vez, el retorno de la embajada de Francisco de Losada en 1673 fortaleció la perspectiva sobre la falsedad de la amenaza, ya que en Macao fue advertido de que no existía ningún plan para invadir las islas y que la fuerza militar de Zheng Jing era mucho más escasa de lo que se rumoreaba⁶¹.

Las relaciones entre Manila y los Zheng habían continuado moviéndose en el filo de un equilibrio inestable que parecía haberse encontrado a tan solo una pequeña chispa de un inevitable conflicto bélico. Sin embargo, cuando parecía que la invasión de Manila tan solo iba a ser cuestión de tiempo, la misma fortuna que la amparó en 1662 con la muerte de Zheng Chenggong volvió a mostrarse de parte de la ciudad hispánica, aunque esta vez en forma de una rebelión en China que volvió a alejar la mirada de los Zheng de su conquista.

La Rebelión de los Tres Feudatarios

Mientras en Taiwán se debatía sobre la posibilidad de conquistar Filipinas o seguir erosionando el poder de los Qing en la costa sur del imperio, y Manila se preparaba para un inminente ataque de los Zheng, la inestabilidad en el Imperio Celeste alteró por completo el panorama geopolítico de la región. El conflicto se volvía a entretener en el horizonte chino, aunque en esta ocasión el inicio de las turbaciones no provenía de los antiguos partidarios de la dinastía Ming, sino que estas tenían un origen interno, más concretamente de los conocidos como los «Tres Feudatarios».

Estos militares, conocidos como Wu Sangui, Geng Jingzhong y Sun Yanling, tras la toma de Beijing por los manchúes, lideraron una lenta y difícil conquista del flanco sur de China al servicio de los Qing, en la que subordinaron los territorios tomados al nuevo emperador. Sin embargo, una vez finalizada la campaña, decidieron no desmovilizar sus tropas y permanecer en las provincias meridionales. Con el paso de los años y, en parte, gracias a la concentración de los esfuerzos del emperador en acabar con los últimos reductos de los lealistas Ming, estos líderes militares fueron constituyéndose en poderes cada vez más autónomos e independientes de Beijing, albergando prerrogativas tanto fiscales como militares y de control interno⁶². Así, para

⁶⁰ Carta de Manuel de León al Marqués de Macera de 8 de mayo de 1673. AGI, México, 47, R.1, N.3.

⁶¹ Carta de Manuel de León de 11 de junio de 1673. *Ibid.*

⁶² Pamela Kyle CROSSLEY, *A translucent Mirror: History and Identity in Qing Imperial Ideology*, Berkeley/Los Ángeles/Londres, University of California Press, 2002, p. 106-107.

inicios de la década de 1670, Wu Sangui controlaba *de facto* las provincias de Guizhou, Hunan, Sichuan, Gansu, e incluso parte de Shaanxi, mientras que Geng Jingzhong extendía su dominio por Fujian y Sun Yanling hacía lo propio en Guangdong y parte de Guangxi.

Tras una serie de pequeños desencuentros y ante el creciente temor en la capital del poder que los Feudatarios estaban ganando en el sur, en 1673, el emperador Kangxi decidió emprender la desarticulación de estos poderes autónomos⁶³. En respuesta, primero Wu Sangui y posteriormente Geng Jingzhong, se levantaron ante lo que consideraban un importante agravio, uniéndose a ellos en 1676 Sun Yanling⁶⁴, dando lugar a la conocida como Rebelión o Guerra de los Tres Feudatarios⁶⁵.

Los inicios del conflicto resultaron extremadamente desfavorables para los Qing y sus intereses. Varios de los generales del ejército manchú cambiaron de bando y se unieron a los rebeldes. Además, el emperador llevó a cabo una selección bastante cuestionable de los líderes militares de sus ejércitos, ya que en muchos de los nombramientos se valoraron más los méritos de los antecesores que los propios. De este modo, poco a poco, el ejército de Beijing fue retrocediendo y acumulando derrotas en batallas de importancia, por lo que, para 1676, aproximadamente la mitad del Imperio se encontraba fuera del control de Kangxi⁶⁶. La inestabilidad de las fuerzas imperiales fue tal que, incluso desde Filipinas se daba por segura la victoria de los rebeldes, asegurando el propio Manuel de León que la impopularidad de su monarca y su ilegítima forma de acceder al trono habían augurado su segura derrota⁶⁷.

Esta inestabilidad en China no fue desaprovechada por Zheng Jing, quien, durante los años anteriores a la rebelión, había utilizado la incertidumbre para tensar las relaciones con los Qing e intentar abrir importantes brechas en la «prohibición del mar». De esta manera, entre 1670 y 1673, se realizaron desde Taiwán una serie de incursiones en las costas de Fujian y Zhejiang, y se capturaron varios de los buques tributarios de Liuquiu, lo que representó una auténtica humillación para Beijing. Mientras tanto, se establecieron contactos con Wu Sangui, el más poderoso de los feudatarios, a quien se le ofrecieron hasta 100.000 hombres para emprender una campaña contra los Qing⁶⁸, a pesar

⁶³ Jonathan D. SPENCE, *Emperor of China. Self portrait of K'ang-hsi*, Londres, University of Princeton Press, 1974, p. 36.

⁶⁴ Young-tsu WONG, *China's conquest of Taiwan in the Seventeenth Century. Victory at Full Moon*, Taoyuan, Springer, 2017, p. 118-119.

⁶⁵ Jonathan D. SPENCE, "The K'ang-Hsi Reign", en Denis TWITCHETT y John K. FAIRBANK (G.E.), *The Cambridge History of China*, vol. 9, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 138.

⁶⁶ X. HANG, «Bridging the Bipolar...», *op. cit.*, p. 249.

⁶⁷ Carta de Manuel de León de 31 de mayo de 1674. AGI, Filipinas, 10, R.1, N.30.

⁶⁸ Young-tsu WONG, *China's conquest...*, p. 117-119.

de que este militar había sido el responsable de la captura de Yongli en 1662⁶⁹. Por lo tanto, una vez se iniciaron las hostilidades directas entre Kangxi y los feudatarios, Zheng Jing se unió al ataque sobre el imperio, asaltando las costas del sureste con el objetivo de recuperar su influencia en el litoral y los territorios perdidos en el continente una década atrás.

La Rebelión de los Tres Feudatarios tuvo una gran influencia en la Gobernación de Filipinas debido a su conexión política y comercial con las regiones en conflicto. Así, el inicio de las hostilidades en China desactivó momentáneamente los planes de Taiwán de conquistar Luzón y ayudó a reforzar los lazos con los Zheng. De manera que, a principios de 1674, llegó a Manila una carta escrita por el propio Zheng Jing, en la que incidía en su amistad con los españoles y explicaba que todos los movimientos de tropas y armadas efectuados durante los años anteriores siempre habían tenido como objetivo a los Qing⁷⁰. Mientras que, durante los años siguientes, se sucedieron las conversaciones entre ambos territorios e incluso las embajadas, como la que tuvo lugar en 1676,⁷¹ mediante las cuales se informó a los gobernadores de los avances y pormenores de la guerra.

Por otra parte, la rebelión también provocó un estrechamiento en los intereses mercantiles que unían a la Gobernación y los Zheng, ya que la neutralidad del archipiélago en el conflicto y su cercanía a su epicentro lo convertían en un enclave ideal para asegurar el abastecimiento de las tropas. Además, la pérdida del control de Beijing sobre el litoral meridional del imperio permitió una mayor permeabilidad de la «prohibición del mar», reactivando los circuitos que unían Luzón con Taiwán y Fujian. Esta situación permitió aumentar las reservas de capitales del clan y facilitó la financiación de sus campañas en China, gracias al metal argénteo que obtenían en Filipinas. Por lo tanto, la plata novohispana volvió a mostrarse indispensable una vez más para mantener las estructuras bélicas y mercantiles de los Zheng, especialmente ante el avance de las medidas restrictivas a la exportación de este metal en Japón. Esta situación se tradujo en un aumento de los flujos mercantiles en la región y en una mayor focalización comercial de los Zheng hacia Filipinas, que desembocó en un consecuente incremento en el número de juncos operados por este clan que llegaron hasta Manila durante los primeros años del conflicto.

No obstante, las posibilidades que brindaba la relajación de las medidas de la «la prohibición del mar» no solo fueron atisbadas por los Zheng, ya que los mandatarios de la ciudad de Cantón (Guangzhou) también aprovecharon la oportunidad para iniciar un contacto comercial con Filipinas. De este modo, a

⁶⁹ Jodi L. WEINSTEIN, *Empire and Identity in Guizhou. Local resistance to Qing Expansion*, Seattle, University of Washington Press, 2014, p. 36.

⁷⁰ Carta de Manuel de León de 31 de mayo de 1674. AGI; Filipinas, 10, R.1, N.30.

⁷¹ Registro del champán del embajador Cany Unquic de 15 de enero de 1676. AGI, Filipinas, 64, N.1.

partir de 1673, comenzaron a arribar hasta Manila navíos procedentes de Guangdong con regularidad, los cuales transportaban mercancías de mucha mayor calidad y precio que las que manejaba el clan asentado en Taiwán⁷².

A pesar del crecimiento del comercio filipino con China durante este periodo, la comunicación de Manila con la India y los puertos de sureste asiático no solo no cesó, sino que incluso aumentó. Entre 1674 y 1675, los derechos de almojarifazgo pagados por los navíos de origen indio fueron superiores a los depositados por los mercaderes chinos, demostrando la consolidación de las rutas que unían a Manila con las costas de Coromandel y Bengala⁷³. Por otro lado, el comercio con los *entrepôts* del sureste asiático como Bantam o Johor, donde operaban tanto los Zheng como otras naciones europeas y diásporas transnacionales, se mantuvo estable. Sin embargo, durante estos años también tuvo lugar una paralización del trato con Japón, no arribando hasta Manila ningún bajel desde este archipiélago después de 1673.

Por lo tanto, la Rebelión de los Tres Feudatarios se tradujo en una etapa de auténtico esplendor para el comercio manileño. Los tejidos y manufacturas del continente volvieron a fluir hasta el archipiélago en grandes cantidades tras años de dificultades e interrupciones en los suministros. Mientras tanto, las sedas, damascos y otros elementos de lujo recuperaron su presencia en los navíos chinos, revirtiendo décadas de predominio casi exclusivo de los productos de algodón. Esta situación pudo suponer el inicio de un cambio en las dinámicas del Galeón de Manila y de su influencia en el Pacífico americano, al volver a contar Acapulco con una oferta amplia y variada⁷⁴.

Sin embargo, los conflictos desatados en China también generaron una gran incertidumbre entre los mandatarios filipinos sobre el futuro del tablero geopolítico de la región y la propia seguridad de las islas. Manuel de León expresó en 1674 su preocupación sobre el devenir de los enfrentamientos, ya que, en su opinión, esta contienda iba a provocar una ruptura del *statu quo* existente y una redefinición del papel de Taiwán en la zona con independencia de quien saliera vencedor. Además, pensaba que, si el bando que caía derrotado era el encabezado por Zheng Jing, este intentaría asaltar Luzón debido a su proximidad y a la existencia de una corriente interna en sus dominios que se mostraba favorable a su conquista⁷⁵.

⁷² J. M. HERRERA REVIRIEGO, *Manila y la Gobernación de Filipinas...*, *op. cit.*, p. 525-529.

⁷³ Informe de los navíos llegados a Manila entre 1674 y 1675. AGI, Filipinas, 64, N.1.23

⁷⁴ J. M. HERRERA REVIRIEGO, «Flujos comerciales interconectados: el mercado asiático y el americano durante la segunda mitad del siglo XVII», *Historia mexicana*, n.º 66, vol. 2, 2016, p. 495-553.

⁷⁵ «Pero qualquier suceso me tiene bien desvelado, porque la que saliese vencida no tiene otro recurso donde guarnecerse que el de Ysla Hermosa, y no siendo de la deboçión del Sipuan, no ay tierra más zercana que estas provinçias, tan solicitadas y desseadas de esta naçión». Carta de Manuel de León de 4 de junio de 1675. AGI, Filipinas, 10, R.1, N.42.

La existencia de esta amenaza en el horizonte obligaba a la Gobernación a hacer un ejercicio de contención a expensas de lo que pudiera acontecer en China, impidiéndole emprender nuevas aventuras militares en el continente. No es de extrañar, por tanto, que Manuel de León se negara en 1675 a cumplir la Real Cédula que le encomendaba retomar la plaza de Zamboanga⁷⁶, argumentando que necesitaba tener todos los recursos disponibles para prepararse ante lo que pudiera acontecer en el Imperio⁷⁷.

A pesar del dominio de los Feudatarios y los Zheng durante los primeros años de contienda, poco a poco la balanza del conflicto se fue inclinando del lado de los Qing, y para 1677, la victoria de Kangxi parecía ser solo una cuestión de tiempo⁷⁸. Wu Sangui estaba siendo claramente derrotado en el sur, Geng Jingzhong se había rendido y Sun Yanling fue asesinado tras hacerse patente su intención de someterse a Kangxi, por lo que los Qing pudieron concentrar la mayor parte de sus energías en el frente de los Zheng. De esta manera, los territorios ganados por el clan se fueron reduciendo sucesivamente ante el empuje de los ejércitos imperiales, y para 1678, únicamente conservaban en el continente su antiguo bastión de Xiamen y unos escasos territorios enclavados en el litoral de Fujian⁷⁹.

Esta situación aumentó la preocupación en Manila por el tenor que estaba tomando el conflicto chino, ya que guardaba muchas similitudes con el marco que había propiciado las amenazas de conquista de 1662⁸⁰. El territorio

⁷⁶ No obstante, hay que tener en cuenta que otros gobernadores insertos en contextos completamente diferentes al de la década de 1670 también se negaron a acometer la recuperación de esta plaza de Mindanao. Por lo tanto, la existencia de la amenaza china puede ser vista como una excusa para no cumplir con una campaña que, aunque contaba con un fuerte apoyo de los jesuitas, tenía muchos detractores dentro del archipiélago.

⁷⁷ Carta de Manuel de León de 4 de junio de 1675. AGI, Filipinas, 201, N.1. Victorio Riccio también alude en su memorial de 1677 a que las medidas defensivas llevadas a cabo para la defensa de un ataque interior o exterior de los chinos absorbían muchos recursos y que, si se expulsara a los sangleyes, se contaría con energías suficientes para emprender una expansión territorial. «Y así sucediera ahora y se podrían conquistar otros reynos i provincias si no nos obligara esta canalla a estar siempre con las armas en las manos ocupados todos en guardarnos de ellos quando se podían dilatar las armas de la magestad cathólica en todo este inmenso archipiélago, islas y tierra firme. Particularmente en la parte austral, regiones tan dilatadas que son la quinta parte del orbe». Memorial de Victorio Riccio de 1677. AHN, Inquisición, 5348, exp. 3.

⁷⁸ «De quatro años a esta parte, anda alborotada la China contra el tártaro que la domina. Y así el año passado de 76 fue tal el estrago que los tártaros hicieron y aun harán, que pienso ya no levantarán los chinos caveza en mucho tiempo, cuéntase los muertos por millares, sino por millones». Relación de fray Álvaro de Benavente de 6 de junio de 1677. AHN, Diversos-Colecciones, 31, N.86.

⁷⁹ «Porque se halla muy apretado de este y tan estrecho que solo ocupa la ysla de Emuy que es muy corta para la gente que tiene después de haverle ganado el tártaro mucha parte de la China que la yba conquistando el Sipuan». Carta del oidor Francisco de Montemayor 12 de junio de 1678. AGI, Filipinas, 23, R.17, N.25.

⁸⁰ Sobre la amenaza de conquista de Zheng Chenggong de 1662 y sus repercusiones en Manila ver: Tonio ANDRADE, *Lost Colony. The Untold Story of China's First Great Victory over the West*,

dominado por los Zheng había retrocedido a las fronteras que ocupaba durante las embajadas de Riccio. Además, el clan se enfrentaba de nuevo a un grave problema poblacional, ya que sus victorias iniciales habían arrastrado hasta sus filas a un gran número de simpatizantes que difícilmente se podían sustentar con sus dominios actuales. Mientras que, las victorias de los Qing habían vuelto a introducir «la prohibición del mar» en gran parte del litoral, acotando de nuevo las redes mercantiles que los Zheng habían reabierto en Fujian y Guangdong⁸¹.

No obstante, también hubo algunos puntos en que la situación de 1677 difería de la de 1662 y 1672. En primer lugar, no se dio ninguna paralización del comercio con Filipinas, como sí había ocurrido en los casos anteriores. Es más, el flujo de champanes durante estos años fue más que destacable, arribando 13 navíos capitaneados por chinos durante 1677 y 7 en 1678⁸². Mientras tanto, se mantuvieron en todo momento unas excelentes relaciones y correspondencia con los Zheng, quienes incluso aceptaron portar predicadores en sus embarcaciones hasta China.

Ante esta coyuntura, las autoridades de la gobernación comprendieron que el ataque Taiwánés era más que una posibilidad remota, por lo que volvieron a prepararse para la guerra, como lo habían hecho en 1662 y en 1672. De esta manera, se aderezaron las fortificaciones de Manila siguiendo las líneas desarrolladas por Manrique de Lara, aunque sin implementar reformas estructurales significativas. Se reforzó el lienzo de la muralla y consolidó la plataforma del castillo de Santiago, que resguardaba la barra del río Pasig. Además, se adecuaron las instalaciones del puerto de Cavite para preparar la defensa de la bahía, y se ordenó a los alcaldes mayores estar preparados para un inminente conflicto⁸³.

La sombra de las amenazas de conquista de 1672 y de 1662 volvía a ceñirse en el horizonte de la gobernación, y fue justamente en su penumbra donde Victorio Riccio escribió su memorial a favor de la expulsión de los sangleyes.

Princeton University Press, Princeton-Oxford, 2011, p. 298-301. Anna BUSQUETS ALEMANY, «Desencuentro cultural y confrontación armada en la Manila del siglo XVII», *Nuevo Mundos, Mundos Nuevos*, n° 18, 2008, p. 1-25. J. GIL, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 514-526. J.M. HERRERA REVIRIEGO, *Manila y la Gobernación...*, *op. cit.*, p. 368-387. M. OLLÉ, *Islas de plata...*, *op. cit.*, p. 347-352.

⁸¹ Carta del oidor Francisco de Montemayor 12 de junio de 1678. AGI, Filipinas, 23, R.17, N.25.

⁸² Informe de los navíos llegados a Manila entre 1672 y 1675. AGI, Filipinas, 24, R.2, N.14.

⁸³ Carta del oidor Francisco de Montemayor 12 de junio de 1678. AGI, Filipinas, 23, R.17, N.25.

Filipinas y los Zheng en la obra de Victorio Riccio de 1677

Desde nuestro punto de vista, no parece casual que *Discurso y parecer en que se demuestra que no conviene que la nación china que llaman sangleies havite y viva de asiento en las islas Philipinas* fuera escrito en un contexto de una creciente amenaza de los Zheng a la gobernación española, sino que su composición y difusión pudo estar influenciada, entre otros puntos, por el contexto internacional.

Los años de estancia en Filipinas no habían hecho que Victorio Riccio se olvidara de su pasado en China ni de su relación con los mandatarios de los Zheng, sino todo lo contrario. En la redacción de su memorial de 1677, el dominico tuvo muy presentes los sucesos acontecidos durante la declaración de guerra de Koxinga de 1662 y la delicada línea que había separado a la Gobernación de su total destrucción a manos chinas. Por ello, el florentino pudo ser consciente de las numerosas similitudes existentes entre los marcos internacionales de 1662 y de 1677, y del peligro que esto suponía para las islas. Así como de que, aunque se había conseguido mantener un estado de equilibrio inestable entre españoles y chinos durante 15 largos años que había evitado el resurgimiento de conflictos, existía una indudable tensión de fondo provocada por la cercanía de Taiwán y los intereses cruzados entre ambas comunidades que, posiblemente, acabaría desembocado en un conflicto⁸⁴. Este pensamiento pudo haber estado reforzado por la opinión negativa que Riccio tenía sobre el líder del clan, ya que ambos habían mantenido una serie de discordias por la posesión de un palacio en Xiamen durante 1658, que provocaron que el florentino fuera acusado de traidor⁸⁵. Además, el florentino siempre desconfió de sus intenciones y puso en duda sus habilidades de mando y gobierno, pues no lo veía capaz de mantener unas conversaciones diplomáticas en el contexto de un enfrentamiento directo⁸⁶.

El dominico también recordaba vivamente que el último gran levantamiento del Parián había estallado tras hacerse pública la amenaza de conquista de Zheng Chenggong, y que, teóricamente, los pobladores de la Alcaicería eran vasallos de los mandatarios de Taiwán. De modo que temía que, si Zheng Jing emprendía un ataque sorpresa contra Manila, la población china

⁸⁴ «En estas alegrías de las pazes volvieron a vivir en estas islas los sangleies hasta el día de oy, y aunque hasta este año de 1677 no ha habido levantamientos no han faltado amensasas del hijo del Cogseng que se devia reçelar i temer por tenerle tan cerca en la Isla Hermossa (que la conquistó su padre al olandés año de 1662) y estar con el cuidado y desuelo que pide semejantes peligros». Memorial de Victorio Riccio de 25 de marzo de 1677. AHN, Inquisición, 5348, exp. 3.

⁸⁵ M. OLLÉ, *Islas de plata...*, *op. cit.*, p. 343.

⁸⁶ «Pero lo que se propuso por el chino, por ser sin razón ni traza, efecto de la poca capacidad del mancebo que había despachado al embajador, se quedó como antes». *Hechos de la orden de predicadores en el reino de China*. APSR, China, sección 34, Tomo 2, Libro 2, 1667.

presente en las islas se uniera al asalto y la ciudad fuera cercada por tierra y mar⁸⁷. Además, los sangleyes contaban con un gran conocimiento sobre el territorio y litoral filipino, por lo que podían ser cruciales a la hora de apoyar una invasión exterior, ya que, incluso alguno de los capitanes de la flota Zheng había ocupado cargos artesanales en el Parián⁸⁸. Por ende, el florentino demandó que era necesaria la total expulsión de los sangleyes infieles de Filipinas, tal y como se había hecho en la península ibérica con los moriscos⁸⁹. No obstante, los beneficios defensivos no fueron los únicos esgrimidos para ello, ya que también puso el foco en los inconvenientes que generaba su presencia para la conversión de los indígenas, para el desarrollo de la economía interna e, incluso, para la propia legitimación de la presencia española en las islas.

Por otra parte, Riccio también incidió en su memorial en que la relación simbiótica que la gobernación mantenía con los sangleyes presentes en Filipinas era sumamente negativa en el contexto de un hipotético enfrentamiento con Taiwán. El control de esta población de algunos elementos básicos para el mantenimiento del sistema económico y social de las islas, como el abasto de la capital y de los presidios, su control sobre el comercio interior o la producción artesanal, hacían que la gobernación se mostrara sumamente frágil ante cualquier posible interrupción de sus labores. Esta percepción de los chinos como una amenaza exterior e interior, pero también como un puntal básico en la estructura de las islas, llevó a Riccio a definirlos como «nuestros caseros y nuestros enemigos⁹⁰».

Sin embargo, el florentino también era consciente de que, aunque el marco internacional de 1677 recordaba al acontecido en 1662, muchas cosas habían cambiado desde entonces. Durante la última década, la gobernación había conseguido una mayor diversificación de los canales de llegada de productos asiáticos y había encontrado lucrativos nuevos mercados que le hacían menos dependiente del clan para el mantenimiento del sistema de galeones transpacíficos⁹¹. No obstante, Riccio señaló que a pesar del volumen

⁸⁷ «Mucho a que atender, porque al instante se levantarían los de la tierra porque nos hallábamos cercados con una armada por mar y con un ejército por tierra y nosotros mui pocos para tan poderoso y numerosos enemigos». Memorial de Victorio Riccio de 25 de marzo de 1677. AHN, Inquisición, 5348, exp. 3.

⁸⁸ «Otro sanglei infiel conocí llamado Cambal de oficio corrador o cavecilla de serradores y carpinteros entonces y oy capitán de un barcón del Sipuán que al presente está de asiento en Manila». Memorial de Cristóbal Pedroche de 10 de junio de 1682. AGI, Filipinas.28, N.131.

⁸⁹ «Por todo lo qual juzgo que no devemos aguardar el octavo alzamiento, sino expelerlos de la tierra como en España a los moriscos que con esto quedarán en paz todas las ysas sin temor ni rezelo de estos bárbaros». Memorial de Victorio Riccio de 25 de marzo de 1677. AHN, Inquisición, 5348, exp. 3.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ «En faltar pues este comercio de los sangleies están las Philipinas tan llenas de ropas, sedas y otros géneros que no ay dinero para comprar lo que ay. Once pataches grandes vinieron de la

de mercancías llegadas desde otros puntos del Asia marítima y los escasos problemas que generaban sus comerciantes, los productos chinos continuaban teniendo mucho más valor y una mayor aceptación en Nueva España⁹². Por lo tanto, aunque no era deseable, la gobernación podía continuar manteniendo su sistema económico sin la asistencia del clan.

Además, el poder potencial y económico con el que Zheng Jing contaba en esos momentos era muy inferior al que tenía su padre quince años antes, lo que otorgaba a la gobernación una mayor capacidad de presión y maniobra. Asimismo, la dependencia del clan de la plata novohispana para continuar con el enfrentamiento en China era mucho mayor que en 1662, al no contar con el incontestable apoyo de las minas japonesas. Por lo tanto, los españoles podían ejercer una posición de fuerza en la política comercial con los Zheng que resultaba inimaginable años atrás⁹³. En consecuencia, los comerciantes chinos, conscientes de encontrarse en una situación de debilidad en las negociaciones mercantiles con los españoles, comenzaron a hacer concesiones en ciertos aspectos, como el transporte de religiosos al imperio, con los que anteriormente se habían mostraban inflexibles. De esta manera, Riccio creyó que la situación era propicia para imponer un sistema mercantil similar al adoptado por los japoneses, con unas áreas estrictamente delimitadas para los comerciantes extranjeros.

Durante los siguientes años la influencia del memorial de Riccio continuó vigente, recibiendo incluso el apoyo del nuevo gobernador, Juan de Vargas Hurtado. Mientras que, los recelos ante la actividad de los sangleyes siguieron creciendo, surgiendo diversos rumores sobre un plan de los chinos panaderos para envenenar a los españoles. Por su parte, las derrotas de los Zheng en China habían hecho colapsar al clan, el cual se sumió en una profunda crisis de liderazgo ante la pasividad de Zheng Jing y los intentos de los diferentes grupos de poder por controlar a sus descendientes, por lo que el clan dejó de ser una amenaza inmediata para Manila. Ante esta tesitura, el equilibrio inestable que durante años se había intentado resguardar desde la Gobernación se resquebrajó al desaparecer el contrapeso que suponía la amenaza de Taiwán.

costa de la Yndia, un patache y una soma de Cantón cargados de seda, una balandra y otra soma de Siam, que en todo son quince. Con lo qual están abundantísimas las islas para poder cargar dos o tres galeones si los hubiere para la Nueva España». Respuesta de Victorio Riccio a las críticas vertidas por un anónimo a su memorial de 1677 de 15 de octubre de 1681. AGI, Filipinas, 28, N.131.

⁹² «Porque en China ay géneros mui nobles para traer a esta tierra como son seda, lienzos, damascos, rasos, terciopelos, chaules, almiscle, losa y muchas curiosidades, los quales trajinados a la Nueva España sustentan el comercio y consiguiente la república como es constante y aunque vienen de la costa géneros mercantiles no tienen la salida ni el valor que los de China». Memorial de Victorio Riccio de 25 de marzo de 1677. AHN, Inquisición, 5348, exp. 3.

⁹³ La situación se agudizó dos años más tarde, cuando las autoridades de la gobernación cambiaron el sistema de registros a los juncos que había sido acordado con Zheng Chenggong en 1657, a pesar de las quejas de los comerciantes chinos. Auto sobre los cambios en los registros de naves chinas de 28 de febrero de 1679. AGI, Filipinas, 23, R.18, N.60.

Tras ello, las revueltas volvieron al Parián en 1686, justamente el mismo año en que, después de estudiar el memorial del dominico, desde Madrid se ordenaba la expulsión de los sangleyes de Filipinas.

Conclusión

La redacción del memorial de Victorio Riccio no fue un hecho casual, sino que estuvo influenciada por los profundos cambios políticos, económicos y comerciales que se estaban viviendo en estos momentos en el Asia marítima. La apertura del comercio manileño hacia el sureste asiático y las costas de la India habían reducido la dependencia de Filipinas de los intercambios con Taiwán. Mientras que, la esperable derrota de los Zheng ante las tropas de Beijing, los reiterados rumores sobre los planes del clan de atacar Manila y los choques en determinados espacios mercantiles auguraban un posible desenlace bélico en el que la población del Parián podía jugar un papel crucial. Asimismo, el debilitamiento del poder militar y económico de Zheng Jing podía facilitar el proceso de expulsión de la población china, al encontrarse la gobernación por primera vez en una posición de fuerza ante el clan.

Ante este contexto, el dominico pensó que era el momento idóneo para iniciar la expulsión de los sangleyes asentados en el archipiélago. En su opinión, su deportación podía reducir la influencia del clan Zheng en la gobernación y resultar beneficiosa ante un posible ataque ideado desde Tainan. Al mismo tiempo que podría servir para conseguir otros múltiples beneficios ligados tanto con la economía interior como con los valores espirituales y la uniformidad católica. Nos encontramos por tanto ante un escrito fruto de una compleja situación internacional, en el que se intenta aprovechar una coyuntura precisa para desprenderse de una amenaza constante y una larga dependencia mutua, y modificar los canales de obtención de recursos externos e internos.

THE INVENTION OF THE “SANGLEY” IN THE EARLY MODERN SPANISH PHILIPPINES

Christina H. LEE

In this essay I will discuss the invention of a type of Chinese, the early Spanish colonizers of the Philippines called “Sangley”.¹ This designation was specifically applied to the Chinese or their descendants residing in the Philippines, and it became commonplace in the first two decades of the Spanish conquest. It continued to be used until the late eighteenth century and was uniquely employed in this context.² While valuable literature exists on the Chinese in early modern Philippines, including works by María Dolors Folch, Juan Gil, Manel Ollé, Ricardo Padrón, and myself, the colonial construction of the term remains unexplained—an issue I intend to address in this article.³

¹ I place “Sangley” and “Sangleyes” in quotes to signal the use of the word in the sources. Due to its possible derogative denotation, I prefer to use the term Chinese.

² Guillermo Ruiz-Stovel argues that “Sangley” was slowly phased out after 1779, when the Chinese—after a ten-year ban—were allowed back in the Philippines, see “On the Juncture of Spanish Pacific Studies and East Asian Studies”, *Word and Sword in the Spanish Transpacific*, Princeton University, 5 April 2024 [unpublished lecture].

³ María Dolors FOLCH, *En el umbral de la China Ming: las relaciones en el siglo XVI de Martín de Rada, Miguel de Loarca, Francisco de Dueñas, Pedro de Alfaro y Agustín de Tordesillas*, Barcelona, Icaria Editorial, 2021; Ricardo PADRÓN, “Producing China: Sinophobia vs. Sinophilia in the Sixteenth Century Iberian World”, *Review of Culture*, n° 46, 2014, p. 94-107; Christina H. LEE, *Saints of Resistance: Devotions in the Philippines under Early Spanish Rule*, New York. Oxford University Press, 2022; Juan GIL, *Los chinos en Manila*, Lisboa, Centro Científico e Cultural de Macau, 2012; Manel OLLÉ, *Islas de plata, imperios de seda: juncos y galeones en los Mares del Sur*, Barcelona, Acontilado, 2022. The primary sources for this article are found largely in the Archivo General de Indias. Having said that, as I show in my book *Saints of Resistance*, information on the Chinese and their descendants can be found scattered all over the world: among them a valuable and lesser used resource is the Archives of the University of Santo Tomás (Manila), the Lilly Library at Indiana University, and the Mexican Archivo General de la Nación. For Chinese language sources, I have relied on the works of Manuel PÉREZ-GARCÍA, *Global History with Chinese Characteristics: Autocratic States Along the Silk Road in the Decline of the Spanish and Qing Empires 1680–1796*, Singapore, Palgrave Macmillan, 2021; José Eugenio BORAÑO, “Percepciones chinas sobre los españoles de Filipinas: La masacre de 1603”, *Revista Española del Pacífico*, n° 8, 1998, p. 233–254; Guillermo RUIZ-STOVEL, “Chinese Merchants, Silver Galleons, and Ethnic Violence in Spanish Manila, 1603–1686”, *México y la cuenca del Pacífico*, n° 36, 2009, p. 47–63, and Yangyou FANG, “‘Indescribable Misery’ (Mis)translated: A Letter from Manila’s Chinese Merchants to the Spanish King (1598)”, in Christina H. LEE and Ricardo PADRÓN (eds.), *The Spanish Pacific: A Reader of Primary Sources*,

I should point out that nowhere else in the early modern world were the Chinese called by this name. The term was consistently used as a means to distinguish the Chinese migrants—laborers and merchants—and the itinerant traders who lived and functioned under the authority of Spanish Crown from the Chinese who resided in the Middle Kingdom under the Ming and Qing dynasties. The main point I want to make is that the use of this invented term epitomizes the efforts of Spanish officials and their allies to disparage the Chinese in the Philippines for the purpose of social and political control and to convince those who resided in the Philippines, especially the indigenous subjects, of the moral superiority of the Spanish Crown and its representatives in the Philippines. I further argue that the Ming officials' indifference and contempt towards the migrants in the Philippines bolstered the Spanish conception of the identity of the “Sangley” as a degraded version of their counterpart in the Middle Kingdom.

In referring to “Sangley” as a Spanish “invention”, I use the term in its pre-modern sense of “the action of coming upon” as well as the current usage to mean “the action of contriving or making up.”⁴ As I discuss below, the Spanish came upon the term in their initial contacts with the natives in the Philippines and subsequently altered its usage. The earliest records we have of this term appear after the conquest of Cebu by Miguel López de Legazpi and before the takeover of Manila. It appears in Captain Juan de la Isla's account of his voyage from the port of Acapulco to the Islands of the West or the Philippine Islands in 1570.⁵ Isla brought soldiers and documents which allowed Legazpi to distribute *encomiendas* among his most deserving soldiers.⁶ In his account, he notes that the “Sangleyes” are individuals who travel from mainland China to acquire Brazilwood dye, which they use to color their silks. Isla states:

Between this island [of Luzón] and that of Panay lies Masbate, and further ahead, positioned North-South, are other small islands. Among them is one with a lot of Brazilwood, although it is found in most of the other islands. I mention this because the Sangleyes, who are from the mainland of China, come for it to find dye for their silks.⁷

Amsterdam, Amsterdam University Press, 2024, p. 37–50,

⁴ The usage is reflected in English and Spanish (as well as all the other romance languages). See *Oxford English Dictionary* and *Real Academia Española*.

⁵ Archivo General de Indias (further mentioned as AGI), Patronato, 23, R. 7. Juan de la Isla departed from Acapulco on March 9th, 1570.

⁶ See Antonio GARCÍA-ABÁSULO, “La expansión mexicana hacia el Pacífico: La primera colonización de Filipinas (1570–1580)”, *Historia Mexicana*, n.º 32, 1982, p. 55–88.

⁷ “Entre esta isla [de Luzón] y la de Panay queda Masbate, y más adelante estando Norte Sur, quedan otras islas pequeñas, entre las cuales está una con mucho Brasil, aunque en las más lo hay. Digo de esta por los Sangleyes que son de la tierra firme de la China, vienen por ello a ella, para teñir las sedas.” AGI, Patronato, 23, R.7, f. 1v. I have modernized the orthography of this and following manuscripts. All the translations in this article are the author's own, unless otherwise indicated.

Although Isla characterizes the “Sangleyes” as traders from China, he does not provide further information about the origins of the specific name or its usage. The first account that offers more information on its use was composed by the anonymous author of Martín de Goiti’s expedition and conquest of Manila. This account was written at around the same time as Isla’s, in May 1570. Its author suggests that Philippine natives used the term when they wanted to indicate that something is of Chinese origin. Staging the narrative for the Spanish takeover of two Chinese commercial ships near the island of Mindoro, the author describes: “[...] There were two ships from China in a river, which the natives call ‘Sangleyes’.”⁸ This is the only part in the account where the author uses the term “Sangley” as the equivalent adjective for Chinese. We do have evidence, however, that at this time the word “Sangley” was used by Philippine natives as both the name for mainland China and the Chinese, regardless of their residential status. The Augustinian missionary Martín de Rada tells us, after returning from his trip to the Fujian region of China in 1575, that the indigenous people of the Philippines called “Sangley” what others called Cathay, Taibin (大明), or the Middle Kingdom (中国).⁹ According to Rada:

The land we commonly call China was named by Marco Polo, the Venetian, as the Kingdom of Cathay, perhaps because in the Tartar language it was called so at that time since, when he went there, the Tartars were lords over it, which was around the year 1312. The natives of these islands call it Sangley. And the Chinese merchants themselves call it Zhōngguó, but its current proper name is Tàì Míng.¹⁰

As historian Manuel Pérez-García points out, the term “Sangley” is completely absent from Chinese documents of the Míng dynasty, but as we see in the Spanish sources discussed above, it is possible to assume that the term was used by at least some Philippine natives to mean China and all things related to it, including its people.¹¹

⁸ “[...] *estaban en un río dos navíos de la China, que los naturales llaman sangleyes*”. AGI, Patronato 24, R.17, f. 1r.

⁹ See M. D. FOLCH, *En el umbral de la China Míng...*, *op. cit.*

¹⁰ “*La tierra que comúnmente llamamos China llamóla Marco Polo veneciano el Reino del Catay, quizá que en lengua tartarésca se debía llamar así entonces porque cuando él vino a ella la enseñoreaban los tártaros que fue cerca del año de 1312. Llamán los naturales de estas islas a la misma Sangley. Y los mismos mercaderes chinos la llaman, Tunzua [Zhōngguó], pero su propio nombre de ahora es Taibin [Tàì Míng]*”. MARTÍN DE RADA, *Relación verdadera de las cosas del Reyno de Taibin por otro nombre China y del viaje que a el hizo el muy Reverendo padre fray martin de Rada provincial que fue de la orden del glorioso Doctor de la yglesia San Agustin. que lo vio y anduvo en la provincia de Hocquien año de 1575 hecha por el mesmo*, Bibliothèque Nationale de Paris, 1575, MF 13184, f. 21r. A portion of this account was included in the *Boxer Codex*, Boxer mss. II, VAB8326, Lilly Library, Indiana University, Bloomington, but without attribution (f. 213r-239v).

¹¹ M. PÉREZ-GARCÍA, *Global History...*, *op. cit.*, p. 131–139 (p. 132).

In terms of the origin of this word and its variants, it is feasible that, as pointed out by scholars such as Manel Ollé, Philippine natives from the Tagalog and Visayan regions acquired the term from hearing the Chinese merchants refer to themselves in the Hokkien dialect as Sionglai (常来), that is, “frequently coming”, or as “Sengdi / Shengli (生理)”, meaning “trader.”¹²

Either term describes the Chinese who went to the Philippine islands prior to the Spanish conquest of Cebu, given that they were largely Hokkien speakers from the Fujian region who tended to frequent the Philippine islands to trade. With the sudden influx of the Chinese population in Manila following the opening of the Manila galleon trade in 1571, “Sangleys” became generalized to indicate Chinese origin, whether from Fujian, Canton, or elsewhere in China and regardless of their occupation.

The term became so commonplace that Spanish officials and missionaries occasionally forgot to clarify its meaning to readers outside the Philippines. For instance, Bishop Domingo de Salazar sent a memorial to Philip II around 1582 in defense of the “Sangleys”. In this text, Salazar neglected to clarify to his readers at the Spanish court, as he did in later correspondence that “*chinos o sangleyes (que todo es uno)*” (“Chinese or Sangleyes (they are one and the same)”).¹³ Salazar uses the term to identify both the Chinese in the Philippines and in the mainland, as part of a strategy to argue that the good treatment of the Chinese merchants will lead to the successful evangelization of the Chinese in the mainland. Salazar states, “for by this venue we might come to enter that great kingdom so desired by everyone”.¹⁴ As pointed out by Ryan Crewe, the missionaries in the Philippines in the first decades of colonialism strove to make a case to the Spanish Crown that the successful evangelization of China hinged on the conversion of the Chinese in Manila.¹⁵ For missionaries like Salazar and Martín de Rada before him, it was advantageous to highlight to the Spanish authorities in Madrid that “Sangleys” was just another word to describe the people of the long-famed kingdom of China.

As Ricardo Padrón’s work on Iberian representations of China shows, there were two opposing views on the Chinese during the sixteenth and seventeenth centuries. On the one hand, works like Juan González de Mendoza’s portrayed the Chinese as members of a highly sophisticated civilization, brimming in natural resources and with a righteous and efficient

¹² “Sionglai” is the transliteration for 常来 and “sengdi/shengli” is the transliteration for 生理. Manel OLLÉ, “Interacción y conflicto en el Parián de Manila”, *Illes Imperis*, n° 10/11, 2008, p. 61–90 (p. 64, n. 8).

¹³ AGI, Filipinas, 6, R.10, N.180 and Filipinas, 74, N.38.

¹⁴ “[...] pues por esta viniésemos a entrar en aquel gran reino que tanto de todos es deseado.” AGI Filipinas, 6, R.10, N.180, f. 6v. (25v. in the annotated numeration of the document).

¹⁵ See Ryan CREWE, “Pacific Purgatory: Spanish Dominicans, Chinese Sangleys, and the Entanglement of Mission and Commerce in Manila, 1580–1620”, *Journal of Early Modern History*, n° 19/4, 2015, p. 337–365.

system of government. On the other hand, another anti-Chinese discourse gained popularity among Spaniards in the Philippines and circulated in the forms of letters, unpublished accounts, and pamphlets.¹⁶ This discourse emerged in the 1580s as the result of unsuccessful ambitions to establish missions and trading posts in China and the negative interactions Spanish missionaries and officials experienced with the Chinese population in Manila. Leading the charge, Jesuit priest Alonso Sánchez argued that China is ruled by hedonistic tyrants and the Chinese populace is insatiably greedy, deceitful, dishonorable, and given to sodomy.¹⁷ Sánchez tried to convince Philip II that the only way to convert the arrogant and depraved Chinese was by conquest, as had been carried out in Mexico and Perú.¹⁸ The king rejected Sánchez’s plan to invade China, but was so concerned with the accusation that the Chinese were importing homosexuality to the Philippines that he sent a mandate in 1586 (and again in 1589)—although never enforced—expelling all Chinese residents except those who are Christians or those who provide a trade essential to the sustenance of Manila.¹⁹

The *Boxer Codex*, anonymously compiled between 1590 and 1596, displays contradictory uses of the term. The first use is generalized and refers to all Chinese individuals; the second is more restrictive and applies only to the Chinese in the Philippines. The more generous use appears in an anonymous section describing Brunei. When referring to the belief that the nobility of Brunei had a Chinese woman among its ancestors, the author recounts an oral tale about how the sultan of Brunei was set up by the King of China to marry a “Sangleya.” It reads,

And Sultan Puso went to see the King of China, whom he recognized as his superior king [...]. And seeing that Sultan Puso was single, he married him to a Sangley woman, who, it appears, according to what is known of her in the said kingdom, was a relative of the King of China, and the said Sangley woman was the lady of the city called Nantay in the kingdom of China.”²⁰

The fact that the author of this narrative does not feel compelled to explain the use of the term probably means that they assumed that the readership would accept it as a given.

¹⁶ Ricardo PADRÓN, “Producing China: Sinophobia vs. Sinophilia in the Sixteenth Century Iberian World”, *Review of Culture*, n° 46, 2014, p. 94–107.

¹⁷ See C. H. LEE, *Saints of Resistance...*, *op. cit.*, p. 45. AGI, Filipinas, 79, N.10.

¹⁸ *Ibid.* Sánchez had been in Southern China in 1582 and 1584 and was the champion of the Sinophobic view in the Philippines. He was incensed by the *hubris* displayed by the Chinese.

¹⁹ See Juan GIL, *Los chinos en Manila*, Lisboa, Centro Científico e Cultural de Macau, 2012, p. 121.

²⁰ “Y [el Sultán Puso] fue a ver al rey de China, al cual reconoció por rey superior [...]. Y visto que el Sultán Puso estaba soltero lo casó con una sangleya, que según parece por la razón que de ella ha quedado en el dicho reino era parienta del Rey de China, la cual dicha sangleya era señora de la ciudad que se llama Nantay en el reino de China.” *Boxer Codex*, *op. cit.*, f. 74v. This use was first pointed out by M. PÉREZ-GARCÍA, *Global History...*, *op. cit.*, p. 135.

The second appearance of the term has been widely referenced because it accompanies the very first visual depiction of “Sangleyes.” The image represents the “Sangleyes” as a subgroup of the people from China who reside in the Philippines. Following art historian Jennifer Nelson, my view is that the image titled “Sangley” is meant to be read as the continuation of the untitled image that precedes it.²¹ Nelson fittingly points out that the sequence of the images is demonstrated by the fact that the couples in both images are dressed in comparable outer garments of the same color. Moreover, Nelson argues that both figures are of the Chinese merchant class in the Philippines; the first depicted prior to their conversion and the second after being baptized. She describes the second image in the following manner:

the clothing is finer: the man has an ornamental ruffle or belt at his waist, and the woman’s headgear has become more elaborate, closer to that of the mandarin’s wife pictured a few leaves later. A sign of cultural sophistication, the fan held shut in the first image is displayed unfolded in the second, as if it was just flipped open. In other words, the improvement in adornment from one image to the next acquires a sense of progressive, before-and-after temporality.²²

Nelson insightfully highlights the closed fan on the first image displaying the word “Guangdong”, which she interprets an indication that the Chinese portrayed in the sequence originally came from this region. While I agree with Nelson about the sequential interpretation of these two images, I think it is more likely that the first image portrayed a couple residing in Guangdong—as inscribed on the fan—and the second one a Guangdong couple residing in Manila; hence, the need for the artist to label the second image with the name “Sangley” in Spanish and “frequently coming” (常来) in Chinese. The message the Chinese artist of the *Boxer Codex* conveyed here was that although the Chinese from the mainland—such as those from Guangdong, and the ones in Manila were essentially the same people—the “Sangley” label was reserved exclusively for the latter.

It should be noted that the term “Sangley” was rejected by, at least, the more educated Chinese in the Philippines who interpreted it as a pejorative and preferred to be identified as *Tang min* (唐民), that is, “the people of the Tang Dynasty.”²³ In both the early modern Chinese consciousness and contemporary reflections, the Tang Dynasty (618-907 CE) is esteemed as the zenith of Chinese literary and artistic achievements. To identify oneself as “Tang min” was, in essence, to assert an identity deeply rooted in a magnificent and sophisticated civilization of the Middle Kingdom. As Guillermo Ruiz-Stovel

²¹ *Boxer Codex*, f. 202r and f. 204r.

²² Jennifer NELSON, “A Ming Chinese and Spanish Imperial Collaboration in Southeast Asia: The Boxer Codex”, *The Art Bulletin*, n° 104/4, 2002, p. 20–45 (p. 34).

²³ OLLÉ also discusses the term in *Islas de plata, imperios de seda: juncos y galeones en los Mares del Sur* (Barcelona, Acantilado, 2022), p. 255.

and Yangyou Fang argue, “Sangley” was an exonym and Tang min was the preferred term by the Chinese residents in Manila.²⁴ Moreover, Fang points out in her study of the literary culture of the Chinese residents in Manila that there are no documents written in the first person in Chinese in the sixteenth or seventeenth centuries in which this population called itself “Sangley.” In effect, Fang highlights in her analysis of the *Shilu* (實錄), the first Chinese catechism published in 1593, that Juan Cobo’s anonymous Chinese co-author identifies himself as *Tang min*.²⁵ Fang also finds this to be the self-chosen designation of a community of one hundred merchants and shipmasters in Manila who sent a petition to Philip II in 1598 to denounce the mistreatment to which they were subjected by the Manila colonial government. The letter was sent by the bishop of Nueva Segovia [in Ilocos Sur], Miguel de Benavides, and translated into Spanish by the Dominican friar Diego de Aduarte. Fang argues that the signatories of the letter belonged to the elite ranks of the Manila Chinese and were hoping that the Spanish monarch would recognize their higher rank and cultural sophistication. Fang suggests that the elevated register they utilize in classical Mandarin—only appropriate for highly ranked Chinese—goes hand in hand with their self-identification as *Tang min*.²⁶

Unfortunately for the Chinese, this intent was futile. The Spanish monarch did not respond directly to the petitioners; he transferred the request “to the Father friar of the Native Indians” and ordered “the archbishop and the governor to [...] take great care with the good treatment and doctrine of these [Sangleyes]”.²⁷ The Spanish bureaucrat who wrote the response on behalf of the King did not refer to the correspondents as *Tang min*, as the signatories called themselves, or as *Chinos*, as their translator Diego de Aduarte had called them, but “Sangleyes”. While the literate Chinese expressed their cultural pride by attaching themselves to the eminence of Chinese civilization, the Spanish officials at the Council of the Indies effectively disassociated them from it. By discursively transforming the *Tang min* into “Sangleyes” and categorizing them as *Indios*, Spanish authorities affirmed the Spanish Crown’s sovereignty over them as their subjects.

²⁴ Yangyou FANG, “‘Indescribable Misery’ (Mis)translated: A Letter from Manila’s Chinese Merchants to the Spanish King (1598)” and Guillermo RUIZ-STOVEL, “A Chinese Ethnography of Spanish Manila (1812)”, in Christina H. LEE and Ricardo PADRÓN (eds.), *The Spanish Pacific: A Reader of Primary Sources*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2024, p. 37–50 and p. 73–92.

²⁵ Yangyou FANG, “The Intellectual and the Quotidian: Chinese Authorship and Aesthetics in the Spanish Pacific”, in *Idem*, *China and the Chinese in the Making of the Spanish Pacific (1571–1815)*, PhD diss., Princeton University, 2024. The full title is *Xinke sengshi Gao Muxian zhuanyuan wuji tianzhu zhengjiao zhenchuan shilu* [新刻僧師嗚呼羨撰無極天主正教真傳實錄] or *A Newly-Printed Veritable Record of the Authentic Tradition of the True Faith in the Infinite God, by the Religious Master Juan Cobo*.

²⁶ Y. FANG, “‘Indescribable Misery’...”, *op. cit.*, p. 39–40.

²⁷ AGI, Filipinas, 76, N.41.

By the early seventeenth century, the term “Sangley” had become the prevalent label used by missionaries, Spanish officials, and the population of the Philippines when referring to the Chinese residents. This usage coincided with a heightened perception of the Chinese community as a problem. Missionaries increasingly saw them as an encumbrance for the project of evangelization because, unlike the natives, they demonstrated visible resistance to abandoning their idolatrous cultural practices, even after conversion. “Sangley” was almost never used in reference to the Chinese residing in China. Unlike the preceding missionaries led by Salazar, who considered the Chinese migrants as facilitators for their interactions with the Middle Kingdom and sought to emphasize similarities between the Chinese in mainland China and those in the Philippines, the subsequent generation of missionaries pursued a contrasting path. They aimed to forge a unique identity for the Chinese population within the Philippine society. Attributing this discreet identity might have been a convenient way for missionaries to continue idealizing the evangelization of the Chinese in the Middle Kingdom—in the vein of Juan González de Mendoza’s *Historia del Gran Reino de la China* (1585) while at the same time contriving the reduction and containment of the “Sangley” population in the Philippines.²⁸

One of the initial steps taken to regulate the mobility of Chinese migrants was to segregate them, drawing on the concept of Jewish and Moorish ghettos from medieval Iberia. The Spanish authorities established a specific district known as the Parián, situated beyond the fortified city walls and placed “within the range of Spanish artillery”, as Arturo Giráldez put it.²⁹ Antonio de Morga, who resided in Manila for eight years, initially serving as the lieutenant-governor (1595-1598) and later as an *oidor* (royal judge) in Manila’s court (1595-1603), mirrored the prevailing sentiment. In his work *Sucesos de la Islas Filipinas* (1609), Morga launched a severe attack on the Chinese residents in Manila, referring to them derogatively as “Sangleyes” throughout. He criticized them for their excessive focus on immediate material needs and claimed that despite their intelligence, they were idolaters, inclined towards homosexuality, and resistant to genuine conversion. Morga depicted Chinese migrants and residents as inherently deceitful and untrustworthy, attributing this to their lack of moral principles and conscience.

Echoing the misconception that homosexuality was absent in the Philippines, he blamed the Chinese for having taught this vice to the natives:

²⁸ Juan GONZÁLEZ DE MENDOZA, *Historia de las cosas más notables, ritos y costumbres, del gran reino de la China*, Rome, Vincentio Accolti, 1585, new edition, Madrid, Miraguano, 1990.

²⁹ Arturo GIRÁLDEZ, *The Age of Trade: The Manila Galleons and the Dawn of the Global Economy*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2015, p. 16. As Ryan CREWE has discussed, this district was where the Dominican order focused their evangelization, as they hoped that the conversion of Chinese merchants would open evangelizing networks in mainland China. The term, pronounced as *pai-lín* in Mandarin, *pak-lam* in Cantonese and *pa-lam* in Hokkien, does not have any meaning at all in Chinese.

During the entire time that these Natives lived in their paganism, they were not known to have engaged in the heinous sin against nature. After the Spaniards entered the land, through their interactions, and even more so with the Sangleyes, who have come from China and are very prone to this vice, it has somewhat spread to both men and women, and there has been no lack of understanding in this matter.³⁰

Spanish officials addressed their general suspicion, contempt, and unease towards the Chinese population, by issuing official decrees that limited the number of Chinese residents to four thousand and then by six thousand. Notwithstanding these efforts, by the 1600s, there were up to thirty thousand Chinese residents living in Manila and the surrounding areas. Spanish officials made profits from the sale of residence permits and, when given a choice, opted for personal gain over enforcing the restrictions.³¹

Skeptical figures such as Morga harbored doubts about the authenticity of Chinese conversions to Christianity, deeming it challenging to unearth unequivocal proof of genuine faith among the Chinese converts. Even if the baptized Chinese underwent symbolic acts such as cutting their hair and severing connections with their homeland, suspicions persisted that their conversion stemmed from ulterior motives unrelated to a sincere embrace of the Christian doctrine. Morga went so far as to propose that “Baptized Sangleyes [...] for being vile people, restless and of many vices and bad habits [...]” embraced Christianity out of desperation, being individuals with little to lose—perhaps having committed offenses or incurred substantial debts in their homeland, letting them with no viable option to return to China.³² The converted Chinese were described as worse than New Christians of Moorish and Jewish descent in Iberian Spain, primarily because of their lack of belief in the biblical God, and were viewed as internal threat.³³

The year 1603 was when the identifier “Sangley” became synonymous with devious, hostile, and untamable. The watershed event that evinced this attitude was the uprising of the Chinese migrants of Binondo and Tondo in October of 1603. The upheaval culminated in the mass killing of most of the Chinese residents of Luzon. The insurrection was triggered by escalating ethnic tensions between Spaniards and the Christian Chinese community, fueled by

³⁰ “*Todo el tiempo, que estos Naturales vivieron en su gentilidad, no se les sintió tocasen en el pecado nefando contra natura. Después de entrados los españoles en la tierra, con su comunicación, y más, con la de los Sangleyes, que han venido de la China, que son muy dados a este vicio, se ha pegado algo, así a varones como hembras, y no ha faltado en que entender en esta materia.*” Antonio de MORGÁ, *Sucesos de las Filipinas*, Mexico, 1609, new edition, Francisca PERUJO (ed.), Mexico, Fondo de Cultura Económica, 2007, p. 257.

³¹ A. GIRÁLDEZ, *The Age of Trade...*, *op. cit.*, p. 162–164; Antonio GARCÍA ABÁSOLA, “El modelo colonial”, *Cuadernos de Historia Moderna*, n.º 10, 2011, p. 223–242.

³² “*Sangleyes bautizados [...] por ser gente ruin, inquieta y de muchos vicios y malas costumbres [...]*”. MORGÁ, *Sucesos...*, *op. cit.*, p. 297.

³³ “*Los antiguos moriscos de España eran mejores que éstos porque confesaban un Dios, y éstos ni eso tienen*”, AGI, Filipinas 28, N. 131, f. 962r–968r (f. 965r).

paranoia and lasting for over four months.³⁴ The tensions began when an unexpected delegation of Mandarins from Fujian arrived in Manila, unsettling the Spanish population. Chinese officials had made the journey drawn by the fallacious rumor that there was a “gold mountain” in Cavite to be mined and returned promptly after they realized they had been deceived.³⁵

What troubled Spanish officials the most, including the *fiscal* (royal counsel) Jerónimo de Salcedo y Salazar, was observing the deference Chinese residents displayed towards the Mandarins. In return, the Mandarins treated the Chinese residents as their subjects, issuing rulings and punishments.³⁶ Salcedo y Salazar’s reference to the Chinese population as “Sangleys” follows the Spanish practice of the time. On the other hand, his decision to call the visiting Mandarins “Sangleyes” is exceptional and appears to be contrived with the purpose of exhibiting his need to discredit the authority of the Chinese officials. At the point of introducing them to the reader he does so by identifying them as “Sangleyes”: “Three infidel Sangleyes entered this city, who in China are called “lotia”, which is the same as calling them mandarins, as the Spaniards call them”.³⁷ In the months following the Mandarins’ visit, speculation grew among the Spaniards in Manila that the visit was a reconnaissance mission for a potential Ming invasion. Conspiracy theorists also interpreted the deference shown by the Chinese residents towards the Mandarins as a sign that they were being prepared to attack the Spaniards.

Even Miguel de Benavides, whose protection and public support of the Chinese had earned him the title of “Emancipator of the Great Territory of East Barbarians [Spaniards in Luzon]”, a few years earlier, turned around and now believed that it was only a matter of time before a war erupted between the people he now called “Sangleyes” and the Spanish in Luzon.³⁸ Benavides stirred Spanish anxieties even further when he took the church pulpit to announce the imminent uprising of the “Sangleyes” and to assure his parishioners that the Spanish side was ready to go to war.³⁹ The imminent revolt finally took place in October and over the course of three weeks, the Spanish forces killed anywhere

³⁴ A. GIRÁLDEZ, *The Age of Trade...*, *op. cit.*, p. 162–164; J. GIL, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 471–473; Ricardo PADRÓN, *The Indies of the Setting Sun: How Early Modern Spain Mapped the Far East as the Transpacific West*, Chicago, University of Chicago Press, 2020, p. 265–268.

³⁵ AGI, Filipinas, 7, R.1, N.12.

³⁶ *Ibid.*, 59, N.45. See Horacio DE LA COSTA, *The Jesuits in the Philippines, 1581–1768*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1961, new edition, Manila, Ateneo de Manila, 2014, p. 201.

³⁷ “Entraron en esta ciudad, tres sangleyes infieles que en China los llaman lotia, que es lo mismo que llamarlos mandarines, como los llaman los españoles.” AGI, Filipinas, 59, N.45, f. 9r.

³⁸ AGI, MP, Escritura y Cifra, 28. FANG translated the title bestowed upon Benavides by the Chinese merchants in “Indescribable Misery”, p. 37–50. Also see CREWE, p. 352.

³⁹ AGI, Filipinas 7, R.1, N.22.

from 15,000 to 30,000 Chinese residents in Manila, Laguna de Bay, and Pampanga.⁴⁰ The first two reports of the “sublevación de sangleyes” (“Uprising of the Sangleyes”), both authored by Governor Pedro Bravo de Acuña in December of 1603, arrived in Mexico in 1605 and in Madrid in 1606.⁴¹ “Sangleyes” was, indeed, predominantly used to make reference to the Chinese insurgents. Acuña, however, made efforts to distinguish between rebellious “Sangleyes” and the Chinese merchants he called “mercaderes Anayes” [“Anay merchants”] a possible romanization of Nanyang (南洋), “from the China Sea” and on whom the government depended on for the sustenance of the colony.⁴²

Nearly simultaneously with the arrival of these government reports, news pamphlets—referred to as *relaciones de sucesos*—announcing the decisive Spanish victory over the “Sangleyes” were published in Seville. I have found two comparable accounts published in 1606, which probably originated from the same source.⁴³ The first was by Alonso Rodríguez and it is titled, *Relación del levantamiento de los Sangleyes, nación gentil, habitantes de las Islas Filipinas* (*Account of the uprising of the Sangleyes, a heathen nation, inhabitants of the Philippine Islands*), henceforth, *Relación del levantamiento*.⁴⁴ The author of the title of this piece felt compelled to define the “Sangleyes” in the headline, as they assume that the reader might be unaware of this same. But instead of identifying “Sangleyes” as Chinese, he described them as a “gentile nation” residing in the Philippines. This could have been motivated by the author or the publisher’s desire to awaken the reader’s attention by drawing their attention to an unknown and exotic enemy in a faraway Spanish colony. The second pamphlet was probably an edited and extended version of the first, as it is twice as long in length, and contains several printed margin notes. The expanded account’s title is *Relación verdadera del levantamiento de los Sangleyes en las Filipinas y el milagroso castigo de su rebelión con otros sucesos de aquellas islas. Escrita a estos reinos por un soldado que se halló en ellas. Recompilado por Miguel Rodríguez Maldonado* (*True account of the uprising of the Sangleyes in the Philippines and the miraculous punishment of their rebellion with other events of those islands. Written to these kingdoms by a soldier who was there. Compiled by Miguel Rodríguez Maldonado*), henceforth, *Relación verdadera*. This second version is more focused on the defeat of the “Sangleyes” and on distinguishing the contribution

⁴⁰ Miguel de Benavides estimates 15,000. AGI, Filipinas, 74, N.54. The *Ming Shi Lu* [明实录] cites from 20,000–25,000. See José Eugenio BORAJO, “Percepciones chinas sobre los españoles de Filipinas: La masacre de 1603”, *Revista Española del Pacífico* 8 (1998), p. 233–254, at p. 248. Pedro Bravo de Acuña tells the governor of Fuzhou—“Ucheo”—that the number of thirty thousand deaths was more than double the actual deaths, AGI, Filipinas 7, R.1, N.28.

⁴¹ AGI, Filipinas, 19, R.4, N.73

⁴² *Ibid.*, 7, R.1, N.12.

⁴³ C. H. LEE, *Saints of Resistance...*, *op. cit.*, p. 107–108.

⁴⁴ *Relación del levantamiento de los Sangleyes, nación gentil, habitantes de las Islas Filipinas*. Sevilla, Alonso Rodríguez, 1606. This manuscript was digitized by the “Iberian Books” Project: <<https://iberian.ucd.ie/view/iberian:45318>>.

of individual Spaniards in the conflict.⁴⁵ “Sangleyes” are also defined at the beginning of the narrative in a margin note, which reads: “Sangleyes: Chinese, who remained on this island to enjoy evangelical freedom, which many have later transgressed.”⁴⁶ In other words, the author of the note makes it clear that “Sangleyes” are no longer the Chinese who are “frequently coming”, but rather the ones who are not leaving.

In the two accounts, it is highlighted that the leader of the revolt was a Christian “Sangley” who had the role of *gobernadorcillo* (local leader of the Chinese) and who had earned the trust of the highest Spanish officials. Although all correspondence related to this event identifies the *gobernadorcillo* by his full Christian name, Juan Bautista de la Vera, the two accounts refer to him simply as Bautista. This nomenclature could have been a tactic to emphasize the idea that none of the Chinese could be trusted, especially the baptized. The *motif* of the deceitful and disloyal Christian Chinese is elaborated upon in both texts through the detailed accounts of five hundred Chinese individuals planned to kill the Spaniards and rape their women by entering the city under the guise of carrying out their daily activities and official duties. The first account reads:

The plan to take over the city was diabolical: each Sangley would enter Manila with his merchandise on the day of San Francisco, as they are the most official and distributed in such a way that there would be enough for each house. And under their robes, a katana (a weapon), with which they would kill the Spaniards but not the women, because they had intended the young ones for themselves and the older ones for grinding rice, and a squadron of 500 men would enter San Francisco.⁴⁷

The “Sangleyes” underscore their untrustworthiness by concealing their lethal *catanas* beneath their garments, revealing that their outward appearance cannot be trusted, as the concealed weapons hint at their unpredictable disloyalty. Similarly, according to the second version:

The order they had been given was that on the day of San Francisco, they would enter the city as usual, both officials and merchants; some with shoes and others with clothing, and the barber to do his work, so that with 4 Sangleyes in each house, all the Spaniards would be put to the sword, sparing

⁴⁵ *Relación verdadera del levantamiento de los Sangleyes en las Filipinas y el milagroso castigo de su rebelión con otros sucesos de aquellas islas. Escrita a estos reinos por un soldado que se halló en ellas. Recopilado por Miguel Rodríguez Maldonado, Biblioteca de la Universidad de Sevilla, A109/085(086), Sevilla, Clemente Hidalgo, 1606.*

⁴⁶ “Sangleyes: Chinos, que se quedaron en esta isla por gozar de la libertad evangélica que después han prevaricado muchos.” *Relación verdadera del levantamiento*, f. 1r (178r in the annotated numeration of the document)

⁴⁷ “La traza para apoderarse de la ciudad era diabólica, que entrase en Manila día de San Francisco cada Sangley con su mercadería, que son los más oficiales y repartidos de suerte que para casa hubiese. Y debajo del ropón una catana (es arma) y con ella matasen a los españoles y no a las mujeres porque las mozas habían dirigido para sí y las viejas para moler arroz y un escuadrón de 500 hombres entrase en San Francisco.” *Relación del levantamiento... op. cit.*, f. 2v.

the Spanish women. They had already divided these women among themselves: the young ones for their pleasure and the older ones for house service. For this, each was to carry a katana, which is like a scimitar, under their long clothes. In addition to this, they had arranged for a squadron of up to 500 of them to attack the Monastery of San Francisco.⁴⁸

As we see, this account communicates identical information but places stronger emphasis on the foreign nature of the betrayers, likening them to Spanish Moriscos by characterizing their swords, the *catanas*, as a variety of “alfanje” and their attire as exotically long.

Furthermore, both accounts place the “Sangleyes” in opposition to their indigenous counterparts who show unwavering allegiance to the Spanish Crown. For example, Don Ventura de Mendoza, a member of the indigenous elite, is the fearless and tireless leader who guides the Pampango native soldiers to fight against the two thousand rebels. Again, as seen below, the two accounts feature the same information:

Four days later, our men went to a town [...] where there were two thousand Sangleyes making ships and sampans to return to their land. They attacked and killed 1,100, and the others fled, many wounded. [Azcueta] did not pursue them because they had been fighting for six hours. Don Ventura, a principal Indian, pursued them with two thousand Pampangos, and within a few days, he finished them all.⁴⁹

*

The Spaniards did not pursue them because they were very tired from six hours of battle and some were wounded, so the Sergeant Major Azcueta sent a principal Indian, named Ventura de Mendoza, with two hundred Pampango Indians in pursuit. And within a few days, they had finished off all the Sangleyes.⁵⁰

The sole variance between the narratives lies in the depiction of the indigenous Pampangos’ numbers: the first account cites two thousand, while

⁴⁸ “La orden que estos tenían dada, era, que el día de San Francisco, entrasen como solían en la ciudad, así oficiales, como mercaderes; los unos con calzado y los otros con vestidos y el barbero a hacer su oficio de manera que habiendo 4 Sangleyes en cada casa pasasen todos los españoles a cuchillo reservando a las mujeres españolas. Que estas ya las tenían repartidas. Las mozas para regalo suyo y las viejas para servicio de casa. Para esto habían de llevar cada uno una katana, que es a manera de alfanje debajo de sus ropas largas. Y sin esto tenían ordenado de que se hiziese un escuadrón de hasta 500 de ellos y que envitiesen al Monasterio de San Francisco.” *Relación verdadera del levantamiento...*, *op. cit.*, f. 2r.

⁴⁹ “De allí a 4 días fueron los nuestros a un pueblo [...] donde había dos mil Sangleyes haciendo navíos y champanes para irse a sus tierras y les acometió y mató 1.100 y los otros buyeron, heridos muchos. No los siguió [Azcueta] por haber peleado seis horas. Siguiólos Don Ventura, Indio principal, con dos mil Pampangos y con pocos días los acabó a todos.” *Relación del levantamiento...*, *op. cit.*, f. 2v.

⁵⁰ “No fueron los españoles en su alcance por estar muy cansados de 6 horas de batalla y heridos algunos, y así el Sargento mayor Azcueta envió en su seguimiento a un Indio principal, llamado Ventura de Mendoza, con doscientos Pampangos Indios. Y dentro de pocos días los acabaron a todos [los sangleyes].” *Relación del verdadero levantamiento...* *op. cit.*, f. 2r.

the second mentions two hundred. Nevertheless, the overarching theme remains evident: the “good” *indio*, demonstrating steadfast loyalty to the Spanish crown, emerges as a *mata-sangle* or “Sangle” slayer.

Finally, both broadsheets state that the massacre of “Sangles” did not disrupt the commercial relationship with China. Spanish officials had worried that the Chinese in Fujian would halt trade in response to the news of the massacre, but their fears were dispelled when, just a year after the incident, thirteen junks arrived full of merchandise, the silks, porcelains, spices, and other luxury goods that would continue sustaining the transpacific trade with Acapulco. In effect, these *relaciones* tell us that Governor Acuña sent letters to the Chinese overseer of Canton, the *eunuco* or *capado*, via the Portuguese in Macau, in which he explained that the Chinese themselves had prompted their massacre.⁵¹ The first narrative more clearly reflects the Spanish anxiety regarding the disruptions in trade with the Chinese and the looming threat of retaliatory conflict with them:

On the tenth of this year, Marcos de la Cueva departed from Manila as an ambassador to China, accompanied by 24 Spaniards and two friars, to inform the Eunuch, who is the Viceroy of Canton for the Great China, about what had happened and to let him know that the uprising was caused by his people and nation, and that it was not to seize their property because we are Christians.⁵²

Both accounts then state that, although the Ming official did not respond immediately to the Spanish missive, fears regarding a possible commercial breaking off were allayed when just a year after the incident, thirteen junks arrived full of commercial goods. Along the junks came the Cantonese response to the Spanish letter. The two *relaciones* paraphrase the viceroy of Canton’s response to the Spanish slaughter of the Chinese in identical terms. They affirm, “[...] that the people they had killed deserved to be dead”.⁵³ The second account adds: “for being traitors”.⁵⁴ This supposed statement issued by the Ming Chinese declaring that the massacred Chinese deserved their death loosely echoes the opinion of Ming authorities found in the Chinese reports of the time.

⁵¹ MORGÁ and Bartolomé Leonardo de ARGENSOLA include the transcription of three letters sent to Acuña by the Chinese telling them that the Chinese do not care about the killed Sangles, see A. DE MORGÁ, *Sucesos...*, *op. cit.*, p. 156–159 and ARGENSOLA, *Conquista de las Islas Malucas*, Madrid, 1609, consulted edition, Zaragoza, Imprenta del Hospicio Provincial, 1891, p. 339–343.

⁵² “A los diez de este [año] salió de Manila por embajador a la China, Marcos de la Cueva y con él 24 españoles y dos frailes para dar aviso de lo sucedido al Eunuco que es Virrey de Cantón, por el gran China y hacerle saber cómo por su gente y nación había sido el levantamiento y que no fue por aprovecharnos de sus haciendas porque somos cristianos.” *Relación verdadera...*, *op. cit.*, f. 4r.

⁵³ “[...] que la gente que habían matado, estaban bien muertas”. *Relación*, *img.* 4; *Relación verdadera*, *img.* 7.

⁵⁴ “[...] por ser gente vendida”. *Relación verdadera...*, *op. cit.*, f. 4r.

According to José Eugenio Borao, who studied the Chinese sources on the aftermath of the massacre, both the emperor Wanli (万历) and the officials of Fujian ultimately moderately endorsed the actions taken by the Manila government.⁵⁵ They acknowledged that a significant number of those who were killed did not deserve such a fate, yet they opted not to escalate tensions with the Spanish officials. Borao mentions the inclusion in the *Ming Jing Shi Wen Bien* (明经世文编) or the *Collected writings about statecraft from the Ming dynasty* of a report sent by the governor of Fujian Xu Xueju (徐学聚) to the emperor, in which Xu affirmed the injustice of the mass killing of the Chinese residents in Luzon and demanded retribution. As summarized by Borao, Emperor Wanli responded by pointing out that although the Luzon people [i.e., the Spaniards] were practically subjects of China, the conflict did not involve their government as it had occurred outside of Chinese territory. Most notably, the massacred Chinese not only hailed from modest backgrounds but also violated the principles of filial piety by forsaking their families.⁵⁶ For emperor Wanli, Chinese in the Philippines were not worth a war with the Spanish “Barbarians” or *xiao xiyang* (小西洋) as they were called.⁵⁷ Or as I interpret it, the massacred were not valued enough to be called *Tang min*.

Hence, the narratives of the 1603 insurrection reveal that Spanish officials and missionaries realized “Sangleys” were not only disloyal Spanish subjects but also disloyal Chinese subjects. The safety of Chinese migrants in the Philippines did not significantly impact commerce with the Chinese junks crucial to the galleon trade. They were disposable in the eyes of both empires.⁵⁸ One governor, Sebastián Hurtado de Corcuera, manifested this view when thirty-six years later, in 1639, he ordered the genocide of all Chinese residents in Manila and nearby areas as retaliation for a revolt that had been initiated by forced laborers in Calamba, a town located in the south of Manila. The Spanish had invented the discreet identity of the “Sangleys” but the lack of action on the part of the Chinese government helped to forge it. To put it in a nutshell, both Spanish and Chinese unwittingly collaborated in the invention of the “Sangleys” as a lower form of a Chinese subject in the racial imaginary of the Spanish Philippines.

As Guillermo Ruiz-Stovel reminds us, the term “Sangleys” entered the *Recopilación de Leyes de Indias* (*Compilation of the Laws of the Indies*) in its 1681

⁵⁵ José Eugenio BORAO, “Percepciones chinas sobre los españoles de Filipinas: La masacre de 1603”, *Revista Española del Pacífico*, n° 8, 1998, p. 233–254.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 246–250.

⁵⁷ G. RUIZ-STOVEL, “Chinese Merchants, Silver Galleons, and Ethnic Violence in Spanish Manila, 1603–1686”, *México y la cuenca del pacífico*, n° 36, 2009, p. 47–63 (p. 48); J. E. BORAO, “Percepciones...”, *op. cit.*, p. 249.

⁵⁸ Birgit TREMML-WERNER argues that the Chinese authorities’ stance was ambivalent. On the one hand, they condemned the savage killings of the Chinese; on the other hand, they were not willing to act upon the condemnation, TREMML-WERNER, *Spain, China, and Japan in Manila, 1571–1644*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2015, p. 190–192.

publication, in Book 6, Title 18: “De los Sangleyes” (“Regarding the Sangleyes”) as a distinct category of people in the Philippines.⁵⁹ But it should be noted that it was in November of 1606, the year when the news of the “Sangley” revolt was broadcasted *via* the *relaciones de sucesos*, when the specific Royal laws addressing the number and conduct of the “Sangleyes” were approved by Philip III. These laws stipulated the reduction in the Chinese population to a mere 6,000, determined where they could live and work, as well as measures for their conversion to Christianity.⁶⁰ While these laws were not necessarily enforced, the inclusion of “Sangleyes” as a specific group in Spain’s colonial legal code highlights the intertwined nature of the racialized portrayal of the “Sangley” and the Spanish imperative to exert control over them.

In conclusion, the term “Sangley”, coined during the early Spanish colonization of the Philippines, reflects a complex socio-political construct used by the Spanish to assert control over the Chinese in the Philippines while simultaneously diminishing their identity. This label was exclusive to the Philippines and used to differentiate between the Chinese living there and those residing in China. Over time, it became entrenched in colonial narratives and legal structures, as documented in the extant written sources of the period. Spanish and Spanish-allied officials, soldiers, residents, and missionaries in the Philippines, viewed Chinese migrants and merchants as inferior both to the Indigenous population of the Philippines and to their esteemed Ming Dynasty counterparts in China. The derogatory connotation of “Sangley” served to estrange and control the Chinese community, marking them as morally and culturally depraved, a sentiment that justified harsh colonial policies, including enforced segregation and outright violence. The tragic culmination of this label’s negative implications was seen in events like the massacre of 1603, where the Chinese in the Philippines, already framed as disloyal and rebellious, were largely massacred by Spanish forces. Moreover, the Spanish sanctioned violence against their Chinese residents was compounded by the indifference of Ming officials, who did little to protect the Chinese abroad, essentially aligning, if inadvertently, with Spanish colonial attitudes. Ultimately, the invention of the “Sangley” underscores the Spanish colonial tactic of creating divisive identities to consolidate power, highlighting a legacy of racial and socio-cultural manipulation that had profound effects on inter-ethnic relations in Spanish Pacific.

⁵⁹ G. RUIZ-STOVEL, “On the Juncture of Spanish Pacific Studies and East Asian Studies”, *Word and Sword in the Spanish Transpacific*, Princeton University, 5 April 2024.

⁶⁰ JUAN DE SOLORZANO, LUIS PINELO, *Recopilación de las Leyes de los Reynos de las Indias*, Madrid, José de Paredes, 1681, vol. II, p. 271–273. There were previous regulations on limiting the Chinese population, but they were measures drawn by the Manila government.

II.
AUTOUR D'UNE SOURCE

LE CASUISTE ET LES CHINOIS

CAS MORAUX RELATIFS À LA COMMUNAUTÉ DES SANGLEYS DE
MANILLE RÉSOLUS PAR LES JÉSUITES JUAN DE RIBERA & DIEGO DE
BOBADILLA (1603-1631)

LE CASUISTE ET LES CHINOIS

*CAS MORAUX RELATIFS À LA COMMUNAUTÉ DES SANGLEYS DE
MANILLE RÉSVLUS PAR LES JÉSUITES JUAN DE RIBERA & DIEGO DE
BOBADILLA (1603-1631)*

Jean-Noël SANCHEZ

Pureté et impureté sont personnelles, nul ne peut purifier autrui

Dhammapada, chapitre 12¹

Introduction

Le corpus

Après le rétablissement de la Compagnie au XIX^e siècle et la reprise de la mission des Philippines à partir de 1859, c'est à la province jésuitique d'Aragon qu'est confiée l'administration de l'archipel asiatique. Ceci explique le nombre important de Catalans parmi les jésuites qui y officièrent durant la dernière période de la présence espagnole, parmi lesquels Pablo (Pau) Pastells (1846-1932). À la suite de la perte de l'archipel par l'Espagne en 1898, il devint l'assistant d'Antonio Astrain dans la rédaction de la monumentale *Historia de la Compañía de Jesús en la asistencia de España*², et l'auteur d'ouvrages tout aussi imposants tels que l'*Historia de la Compañía de Jesús en la provincia del Paraguay*³, l'*Historia General de Filipinas*⁴ ou encore l'édition érudite en trois volumes de la

¹ Texte du Canon bouddhique pâli traduit par André BAREAU, « IX. Dhammapada. Texte et traduction », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, n° 51/2, 1963, p. 237-319.

² ANTONIO ASTRAIN, *Historia de la Compañía de Jesús en la asistencia de España*, Madrid, Razón y Fe, 1906-1925.

³ PABLO PASTELLS, *Historia de la Compañía de Jesús en la provincia del Paraguay : (Argentina, Paraguay, Uruguay, Perú, Bolivia y Brasil) según los documentos originales del Archivo General de Indias*, Séville, Archivo General de Indias, 1912-1932.

⁴ *Idem*, *Historia General de Filipinas*, dans PEDRO TORRES Y LANZAS et FRANCISCO NAVAS DEL VALLE, *Catálogo de los documentos relativos a las Islas Filipinas*, Barcelone, Compañía General de Tabacos de Filipinas, 1925-1934.

Labor Evangélica de Francisco Colín⁵. Infatigable conservateur de la mémoire de la mission des Philippines, il établit une énorme collection de copies manuscrites de documents de 119 volumes conservée à l'AHSIC (Archivum Societas Iesu Cataloniae)⁶, une institution recelant de nombreux trésors récemment déménagés en Castille, à Alcalá de Henares.

Parmi ceux-ci, se trouvent deux gros volumes, de 828 et 557 pages respectivement⁷, contenant des *Casos Morales* résolus depuis le collège jésuite de San José de Manille durant la première moitié du XVII^e siècle, précisément entre 1602 et 1636, par les jésuites Juan de Ribera et Diego de Bobadilla. Il s'agit d'une copie au propre sans doute réalisée ultérieurement par d'autres mains jésuites. Une note préliminaire au premier volume nous dit qu'il fut donné à la Compagnie par le père augustin Celestino Fernández Villar, qui les aurait trouvés « presque jetés au sol » en 1902 lors d'un voyage en Australie. Comment s'y sont-ils retrouvés ? Quoi qu'il en soit, ils sont en très bon état, de sorte que leur lecture ne pose aucun problème majeur, citations en latin souvent erronées et foisonnement d'abréviations parfois sibyllines mis à part. Cette source est très largement inconnue, puisqu'elle n'apparaît pas dans le fameux catalogue en 12 volumes d'Augustin de Backer et Carlos Sommervogel⁸ et qu'elle n'a été que très rarement et ponctuellement mise à profit⁹. Nous en

⁵ Francisco COLÍN, *Labor evangélica, Ministerios apostólicos de los obreros de la Compañía de Iesus, fundación y progressos de su provincia en las islas Filipinas*, Madrid, 1663, éd. par Pablo PASTELLS, Barcelone, Imprenta y Litografía de Henrich y Compañía, 1904.

⁶ Pour une description des fonds, on peut se référer à Jordi ROCA I COLL, « Arxiu Històric de la Companyia de Jesús de Catalunya », dans *Guia dels arxius històrics de Catalunya*, vol. 7, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya, p. 187-196, et Jean-Noël SANCHEZ, « L'Arxiu et l'Archipel : Les Philippines à l'Archivium Historicum Societas Iesu Cataloniae », *Revue d'Études Catalanes*, n° 5, 2002, p. 27-42.

⁷ *Casos Morales resueltos por los PP. Juan de Ribera y Diego de Bobadilla de la Compañía de Jesús pertenecientes a la Provincia de Filipinas desde 1602 á 1636 et Segunda Parte de Resoluciones de casos, dadas en las conferencias de este Collegio de la Compañía de Jesus de Manila por el Padre Diego de Bobadilla Provincial que fue de esta Provincia* [en note au crayon, datant sans doute du début du XX^e siècle : « Es copia de la portada del original, que se conserva en el Seminario de Cebu », « c'est une copie de la couverture originale, qui est conservée au Séminaire de Cebu »]. Le premier tome, dont l'essentiel des cas ici exposés sont tirés, est très probablement une copie du XVII^e siècle, peut-être même précisément du milieu du XVII^e siècle, puisqu'un autre manuscrit jésuite produit à Manille, passé au propre en vue d'être imprimé, celui de Francisco Combés (*Discurso politico del Gobierno Maluco y su conservacion*, Biblioteca de Palacio de Madrid, Ms. II/ 3062) de 1654, nous semble avoir été réalisé par le même copiste. En revanche, le deuxième tome pourrait être une copie plus tardive. Du temps qu'ils étaient conservés aux archives jésuites, situées au 13 carrer Roger de Llúria à Barcelone, ces deux volumes étaient classés sous la référence AHSIC, FIL.DIV.010 et 011.

⁸ Augustin DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles-Paris, 1890-1900.

⁹ L'usage académique qui a été fait de ces *Cas Moraux* fut en effet très limité dans le temps. Ils furent cités par Horacio DE LA COSTA, *The Jesuits in the Philippines, 1581-1768*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1961, puis par Nicholas CUSHNER (un jésuite, comme DE LA COSTA), « Merchants and Missionaries : A Theologian's View of Clerical Involvement in the Galleon Trade », *The Hispanic American Historical Review*, vol. 47, n° 3, 1967, p. 360-369 ; James

avons publié quelques extraits relatifs à la question de l'esclavage dans le numéro 7 de la revue *Source(s)*¹⁰.

La casuistique, souvent présentée comme un trait caractéristique d'une certaine identité jésuite que caractériserait un relativisme moral condamnable a, depuis le XVII^e siècle et notamment dans la France de la quasi-réforme janséniste, fait assurément couler beaucoup d'encre. Pourtant elle s'inscrit dans la droite ligne de la pensée de Thomas d'Aquin (lequel se référait pour sa part à l'*Éthique* d'Aristote) lorsqu'il évoquait les cas où « *non potest haberi certitudo demonstrativa, eo quod sunt circa contingentia et variabilia. Et ideo sufficit probabilis certitudo*¹¹ ». C'est sur ces bases que s'appuya le théologien dominicain Bartolomé de Medina (1527-1580), souvent considéré comme l'initiateur de la doctrine moderne du probabilisme¹². Le Concile de Trente et l'emphase qu'il mit sur le sacrement de la confession contribua fortement au développement d'argumentaires en vue d'élaborer, face à un problème donné, une délibération moralement probable basée sur la référence à la rationalité tout autant qu'à l'autorité. À la fin du XVI^e siècle et au début du suivant, les jésuites se saisirent tout particulièrement de ce mode argumentatif, notamment dans le cadre de la *Ratio Studiorum*, le plan d'études établi par le supérieur général Claudio Acquaviva en 1598 et rapidement mis en œuvre dans tous les centres éducatifs de la Compagnie.

Dans l'espace colonial hispanique, l'enjeu de la mise en place d'une stratégie discursive adaptée à des populations et donc à des problèmes nouveaux se présenta très rapidement. Ceci passa dans un premier temps par la rédaction de manuels de confessions adaptés à des publics indigènes spécifiques¹³. La casuistique fit ainsi naturellement son entrée dans les centres éducatifs et religieux des Nouveaux Mondes. Le corpus que nous présentons ici n'en demeure pas moins très précoce et tout à fait exceptionnel par son ampleur et la diversité des thèmes qu'il aborde. De fait, mise à part la somme de cas établie dans la seconde moitié du XVII^e siècle par Diego de Avendaño, recteur des collèges jésuites de Cuzco et Lima, provincial des jésuites du Pérou, lequel traite, il est vrai très copieusement, de problèmes globaux posés par

Sylvester CUMMINS, « Antonio De Morga and his Sucesos De Las Islas Filipinas », *Journal of Southeast Asian History*, vol. 10, n° 3, 1969, p. 560-581 et Nicholas CUSHNER et James Sylvester CUMMINS, « Labor in the Colonial Philippines : The Discurso Parenetico of Gomez de Espinosa », *Philippine Studies*, n° 22, 1974, p. 117-203.

¹⁰ Jean-Noël SANCHEZ, « De l'esclavage aux Philippines, XVI^e-XVII^e siècles », *Source(s)*, n° 7, 2015, p. 97-172.

¹¹ « Aucune certitude démonstrative ne peut être obtenue, car elles concernent des contingences et des variables. Et donc une certitude probable est suffisante ». THOMAS D'AQUIN, *Summa Theologiae*, II, question 70, article 2.

¹² Pour une synthèse utile sur ces questions, on peut consulter Diego GARCÍA, « Tomar decisiones morales : Del casuismo a la deliberación », *Dilemata*, n° 20, 2016, p. 15-31.

¹³ Citons ainsi le précoce *Confessionario Mayor en lengua Mexicana y Castellana*, Mexico, Antonio de Espinosa, 1565, rédigé par le franciscain Antonio de Molina.

l'administration civile et religieuse des Indes¹⁴, c'est surtout pour l'espace des missions jésuites en pays guarani qu'on connaît ce type de textes¹⁵, dans ce cas essentiellement focalisés sur la question de l'administration religieuse des communautés indigènes. En revanche, le corpus manillais aborde une grande diversité de questions relatives aux différents groupes sociaux qui constituaient la réalité de la lointaine colonie asiatique. Si l'étude des écrits relevant du probabilisme a récemment suscité l'intérêt de l'historiographie philippiniste, les résolutions de cas moraux produites aux Philippines qui ont été jusqu'à présent étudiés sont ceux qui furent rédigés par le dominicain Juan de Paz (1622-1699) à partir des années 1660, assurément remarquables par leur variété et leur quantité (736 pages sans les annexes dans leur édition sévillane, plus de 900 pages pour les cas manuscrits conservés à l'Université Santo Tomás de Manille) mais postérieurs pour la plupart de plus d'un demi-siècle par rapport à une grande partie de ceux qui seront ici présentés¹⁶.

Les *Casos Morales* doivent être appréhendés comme un document à usage tout à la fois interne et externe.

Interne dans la mesure où ces résolutions de cas avaient vocation à donner des solutions normatives aux autres pères jésuites de la mission, dans un contexte où, à deux océans de distance de Rome, il était malaisé d'attendre une réponse des instances supérieures européennes de la Compagnie. Cette

¹⁴ Diego DE AVENDAÑO, *Thesaurus Indicus*, Anvers, Iacobum Meursium, 1668 et *Idem, Auctarii Indici*, Anvers, Iacobum Meursium, 1675. Voir à ce sujet José Carlos BALLÓN, «Diego de Avendaño y el probabilismo peruano del siglo XVII», *Revista de Filosofía*, vol. 26, n° 60, 2008, p. 27-43.

¹⁵ On peut consulter sur ce sujet María Elena IMOLES, «Soluciones jesuitas en entornos misionales : la aplicación del probabilismo en la resolución de dudas en torno a los matrimonios en las reducciones de guaraníes», *Historia y Grafía*, n° 49, 2017, p. 57-84, ou encore Fabián VEGA, «Confesión y pecado en las misiones de guaraníes según José Cardiel», dans *XVI Jornadas Interescuelas del Departamentos de Historia de la Facultad de Humanidades*, Mar del Plata, Universidad de Mar del Plata, 2017, p. 1-14, en ligne <<https://cdsa.academica.org/000-019/143>>. Signalons en outre la publication prochaine à l'Institut Max Planck par Fabián Fechner, Fabián Vega et Guillermo Wilde d'un corpus missionnaire issu de livres d'ordre des missions et de consultations.

¹⁶ Juan de PAZ, *Consultas y resoluciones varias teológicas, jurídicas, regulares y morales*, Séville, Thomas López de Haro, 1687. On consultera à ce propos les travaux de Marya Svetlana CAMACHO, notamment «“Mirando las cosas de cerca” : Indigenous Marriage in the Philippines in the Light of Law and Legal Opinions (17th-18th Centuries)», dans Thomas DUVE, José Luis EGÍO et Christiane BIRR (éd.), *The School of Salamanca : A Case of Global Knowledge Production*, Leyde, Brill, 2021, p. 264-293. Il convient de souligner que les archives de l'Université Santo Tomás de Manille (ci-devant, AUST), Libros, 23, conservent un recueil de 936 pages de cas moraux résolus par le père dominicain qui contient des documents rédigés à partir de 1660 (quelques-uns seulement pour les années 1660-1664 et 1669) et essentiellement rédigés entre les années 1670 et 1672, auxquels s'ajoutent plusieurs documents de 1698, 1699 et même 1702, soit après la mort de Juan de Paz. Ces cas ne semblent pas se recouper avec ceux contenus dans l'édition de 1687, laquelle ne précise pas les dates de résolution. Dans le cas des deux textes, il est notable que Juan de Paz s'appuie sur des références d'autorité assez semblables à celles qu'utilisent les deux jésuites dont les résolutions de cas moraux sont exposées ci-après. Le manuscrit de l'AUST est présentement l'objet d'un projet d'édition philippino-étatsunien.

dimension domestique des cas n'est d'ailleurs pas sans poser de gros problèmes en vue d'établir une édition, puisque nombre de références aux sources utilisées sont des abréviations renvoyant à des ouvrages sans doute clairement identifiables par les individus qui avaient accès à la bibliothèque du collège manillais, mais beaucoup moins pour nous.

Externe, puisqu'ils pouvaient être présentés comme le jugement officiel de la Compagnie à l'occasion des réunions de consultation des représentants des ordres religieux établis dans l'archipel que l'archevêque était amené à solliciter¹⁷ afin de répondre à un problème se présentant au sein de la petite communauté espagnole de Manille. Dans ce cadre, il convient aussi de ne pas perdre de vue que ces *Casos Morales* avaient vocation à constituer un formidable faire-valoir eu égard à la prétention à l'hégémonie intellectuelle des jésuites, notamment face à celle des dominicains.

Comme on vient de le souligner, leur contenu est très divers. De même, les angles depuis lesquels ils peuvent être étudiés sont multiples.

En premier lieu, on peut y chercher, et y trouver, une sorte de journal éthique de la colonie, à savoir une compilation de ce qui, à un moment donné, y fit question ou problème, et un témoin de la façon dont s'est orienté le débat qui en découla. Ces cas purent déboucher sur des décisions prises *in situ*, des dispositions provisoires qui donnèrent, ou non, lieu à des pratiques, objets, ou non, d'une exposition à Madrid du problème et de sa résolution locale, laquelle, moyennant un aller-retour de correspondance de quelques trois années, pouvait donner lieu à l'émission d'une cédule royale, à savoir une ordonnance ayant force d'ordre. À terme, ces cédules accumulées au fil des années pour chacune et l'ensemble des colonies espagnoles seraient finalement organisées sous la forme d'un corpus législatif global dans la *Recopilación de las Leyes de Indias*¹⁸. Dans cette mesure, ces résolutions de *Casos Morales* constituèrent assurément une étape non négligeable dans la construction de la norme coloniale.

De façon beaucoup plus technique, mais aussi moins strictement locale, ou plus précisément dans une perspective qui articule des données issues d'un contexte ultrapériphérique et très spécifique à des constructions théoriques occidentales à prétention universalisante, ces textes ont un indéniable intérêt du point de vue de l'histoire des idées. Il s'agit dans ce cas d'étudier l'argumentation intellectuelle dans sa logique et ses transpositions, parfois inattendues. Ainsi peut-on suivre dans le corpus ici présenté une argumentation sollicitant Aristote, Cicéron, Thomas d'Aquin ainsi que, évidemment, de nombreux théologiens du XVI^e et début du XVII^e siècle, originaires d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Hollande, en vue de questionner la légitimité des pourboires donnés par les joueurs à l'occasion des festivités du Nouvel An

¹⁷ Dans le corpus ci-devant, voir les cas du 13 septembre 1603 et du 2 décembre 1628.

¹⁸ Juan de SOLORZANO et Luis PINELO, *Recopilación de las Leyes de los Reynos de las Indias*, Madrid, Julián de Paredes, 1681.

chinois dans le Parian de Manille. Il s'agit alors d'étudier la circulation et l'adaptabilité des savoirs occidentaux et d'établir une histoire culturelle certes toujours européenne, mais néanmoins assurément transcontinentale.

Enfin, et c'est là la raison initiale du choix de ce corpus dans le cadre de ce dossier, ces résolutions de cas proposent des éléments factuels sur un certain nombre de problèmes concrets allant de questions d'administration religieuse, de matrimonialité et sexualité indigènes, aux enjeux économiques, en passant par l'esclavage ou les questions diverses qui concernent ici la communauté des Chinois de Manille, aussi diverses que la guerre, les pratiques commerciales frauduleuses ou encore des enjeux d'intégration socio-culturelle. Certes, ces thématiques peuvent être abordées par le biais d'autres types de documents, laïques ou religieux, mais le format particulier du questionnement casuistique, qui doit trouver une réponse adéquate à la chose telle qu'elle est et non telle qu'il convient de la présenter, font de ce corpus une source précieuse de renseignements sur la réalité quotidienne de la colonie au-delà de son écriture officielle. On espère ainsi que le lecteur pourra tirer des cas ici exposés des informations, si ce n'est totalement inédites, tout au moins prises sur le vif.

Quel que soit l'angle d'approche que le lecteur privilégie parmi ces trois, il constatera, peut-être avec quelque étonnement, que la perspective des auteurs jésuites de ces *Casos* est passablement laïque, au sens où elle en appelle à la raison et très rarement à la religion comme porteuse d'une valeur supérieure en soi indiscutable qui n'aurait pas besoin d'être démontrée. Dans ce sens, ils sont plus éthiques que moraux, et en quelque manière moins dogmatiques, au sens premier du terme, que les sources civiles espagnoles contemporaines, qui se devaient assurément de donner des garanties de leur stricte adhésion à la « Vérité » prônée par la « Monarchie Catholique » hispanique au sein de laquelle leurs auteurs évoluaient.

*Les Sangleyes de Manille*¹⁹

Cinq ans après l'accomplissement par le basque Andrés de Urdaneta du voyage retour à travers l'océan Pacifique qui permit l'implantation pérenne des Espagnols aux Îles du Ponant, en 1570²⁰, les officiers de Sa Majesté prirent la plume afin de s'enquérir de la volonté du souverain. Si l'objectif de l'installation aux Philippines était, comme cela avait été le cas depuis le départ de Magellan

¹⁹ On ne peut ici que recommander la lecture de la somme produite par l'insigne Juan Gil, *Los chinos en Manila, siglos XVI y XVII*, Lisbonne, Centro Científico e Cultural de Macau, 2011, livre que nous avons abondamment consulté.

²⁰ Lettre des officiers royaux aux Philippines, 25 juillet 1570, Archivo General de Indias, Séville (ci-devant AGI), Filipinas, 29, N.12.

en 1519, de prendre position aux Moluques²¹, l'idéal était d'établir la capitale de la future colonie à Cebu, au centre de l'archipel. Si en revanche le but était de se rapprocher de l'Empire du Milieu, le port de Manille, sur l'île de Luzon, dont les Espagnols venaient de découvrir l'existence, constituait assurément l'emplacement le plus opportun. La conquête de la cité luzonaise en 1571 et sa subséquente fondation comme capitale de la colonie des Philippines eut ainsi clairement pour but de placer l'Espagne au plus près de la Chine, 14 ans après l'installation des Portugais à Macao (1557). *Maynilad* était en effet un tout jeune emporium musulman fondé sous l'égide du Brunei qui constituait la branche septentrionale du réseau commercial des sultanats marchands reliant l'Asie du Sud au monde chinois²². D'une part, l'allègement provisoire du *haijin* 海禁, la prohibition qui frappait le commerce maritime extra-impérial, en 1567, dans le cadre plus global du relâchement du contrôle impérial marquant le début de la décadence de la dynastie Ming et, d'autre part, l'envoi depuis le Mexique d'abondantes quantités d'argent en vue d'acquérir des produits asiatiques, allaient très rapidement attirer de nombreux marchands, essentiellement originaires du Fujian, qui furent appelés *Sangleys*, un terme certainement issu du hokkien *seng-lí* (*shengli* 生理), « commerce », ou *siàng-lái* (*changlai* 常來), les « visiteurs fréquents »²³. En 1575, à l'occasion de l'ambassade à Amoy de l'augustin Martin de Rada et du soldat Miguel de Loarca, puis en 1599, dans le cadre de l'expédition de Juan de Zamudio qui donna lieu à l'obtention virtuelle du port d'El Pinal²⁴, les Espagnols cherchèrent à occuper un poste continental, en vain. Macao, qui avait fait de son mieux pour que El Pinal ne devînt pas une réalité, demeura la seule cité européenne à jouir de ce privilège jusqu'à la cession aux Britanniques de Hong Kong par les Qing, en 1842. C'est donc à Manille et non directement dans l'Empire du milieu que se fit pour les Espagnols le commerce avec la Chine²⁵.

²¹ Rappelons que, à la suite de la bulle *inter cetera* émise par le pape Alexandre VI (un Valencien) en 1493, Espagnols et Portugais s'étaient partagé le monde par le Traité de Tordesillas de 1494, qui fixait un méridien est en vertu duquel les Moluques, les fameuses Îles aux Épices, étaient clairement localisées dans la zone lusitane. Malgré cet accord, Charles Quint dépêcha l'expédition de Magellan, suivie de deux autres dans les années 1520, ce qui donnera lieu à de vives protestations de la part de Jean III du Portugal et à l'établissement d'un nouvel accord, le traité de Saragosse de 1529, lequel n'empêcha pas l'envoi de nouvelles équipées hispaniques et l'installation aux Philippines.

²² Précisons que le réseau des sultanats maritimes malais disposait en réalité d'autres septentrions : Patani, au sud de la Thaïlande, et le Champa, à l'est de la Cochinchine.

²³ Voir sur la question de l'origine du nom l'article de Christina H. Lee dans ce volume.

²⁴ Sur ce sujet, nous recommandons la lecture de l'article de Paulo Jorge DE SOUSA PINTO, « Enemy at the Gates : Macao, Manila and the Pinhal Episode (End of 16th Century) », *Bulletin of Portuguese /Japanese Studies*, n° 16, 2008, p. 11-43.

²⁵ Précisons que, dans une moindre mesure, le commerce avec la Chine put en quelque manière se faire *via* Taïwan, occupé en son nord (Keeping, non loin de l'actuelle Taipei) par les Espagnols de 1626 à 1642. On consultera à ce sujet José Eugenio BORAO, *The Spanish Experience in Taiwan, 1626-1642 : The Baroque Ending of a Renaissance Endeavor*, Hong Kong University Press, 2009.

Dans un premier temps, ces Sangleys devaient regagner leurs navires à la nuit tombée. Mais un édifice de bois installé au pied de fortifications espagnoles encore très rudimentaires dix ans à peine après la prise de Manille fut construit dès 1581. Ainsi naissait le Parian, premier *Chinatown*, au sens de quartier chinois intégré à un territoire occidental. Détruit à plusieurs reprises par des incendies, il fut déplacé au début des années 1590, au moment où Manille se dotait d'un système défensif de pierre, en face de la ville des Espagnols (*Intramuros*) et à portée de leurs canons, dans la zone appelée Arroceros où il demeurerait, moyennant quelques déménagements éphémères de l'autre côté du fleuve Pasig, jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Le commerce de produits chinois exportés annuellement vers l'Amérique *via* Acapulco constituait la principale ressource de la petite communauté espagnole des Philippines puisque, dès la seconde moitié des années 1580, les marchandises de l'Empire du Milieu représentaient la quasi-totalité des exportations manillaises²⁶. La seule alternative aux marchands du Fujian était l'intermédiation des Portugais de Macao, sujets du roi d'Espagne de 1582 à 1643, dont les aspirations monopolistiques ne faisaient pas forcément les meilleurs collaborateurs des Espagnols des Philippines²⁷. Conséquemment, les Sangleys étaient des partenaires commerciaux indispensables. C'est bien cette activité d'importation-exportation autour du Parian qui fit la renommée de la cité asiatique, notamment en Nouvelle-Espagne où le quartier chinois de Manille donna son nom à un centre commercial installé sur la place centrale de Mexico jusqu'en 1843 et au marché artisanal de Puebla, celui qu'il porte encore aujourd'hui. Vu depuis le Mexique, le galion de Manille, qui entreprenait annuellement le long voyage entre Manille et Acapulco et qui transportait pourtant aussi hommes et nouvelles de la lointaine annexe asiatique de la Nouvelle-Espagne, était fondamentalement la « nef de Chine²⁸ ».

Mais cette dépendance de la colonie philippine vis-à-vis de la communauté chinoise se joua aussi et surtout vis-à-vis des Sangleys ayant élu domicile dans l'archipel philippin et qui ne pouvaient dès lors véritablement le quitter, puisque la politique du *haijin* faisait d'eux des proscrits. Dès la fin du XVI^e siècle, ceux-ci tendirent à accaparer, au détriment des communautés indigène et espagnole, le commerce de gros comme de détail, les activités artisanales et arts mécaniques les plus divers, mais aussi la production maraîchère ou encore l'imprimerie séculière et la médecine. Source tout à la fois d'admiration et de crainte, comme en témoigne la fameuse lettre sur les affaires chinoises que le premier évêque des Philippines Domingo de Salazar (1581-

²⁶ Pierre CHAUNU, *Les Philippines et le Pacifique des Ibériques, (XVI^e, XVII^e, XVIII^e, siècles), Introduction méthodologique et indices d'activité*, Paris, SEVPEN, 1960, p. 148-149 et p. 200.

²⁷ Jean-Noël SANCHEZ, « Aux confins des empires ibériques, Manille et Macao (1565-1665). Insupportable, indispensable proximité », dans Maria GRACIETE BESSE (dir.), *Cultures lusophones et hispanophones : penser la « Relation »*, Paris, Indigo, 2010, p. 138-154.

²⁸ *Nao de China* en espagnol.

1594) fit parvenir au roi Philippe II en 1590²⁹, cet accaparement des activités productives de la colonie fit débat durant tout le XVII^e siècle³⁰.

Avec ses plus de 20 000 membres face à un millier d'Espagnols au début du XVII^e siècle³¹, la communauté des Sangleys de Manille faisait peur, avec quelque raison, comme en témoignent les insurrections du Parian de 1603, 1639 et 1662, auxquelles s'ajoutèrent de violentes tensions en 1685-1686. En 1603 et 1662, c'est la crainte d'une invasion chinoise qui allait échauffer les esprits hispaniques, mener au harcèlement des Sangleys et à la subséquente rébellion de ceux-ci. La répression a pu atteindre des niveaux apocalyptiques : en 1639, ce sont plus de 20 000 individus qui furent assassinés³². Enfin, en chaque occasion, ce fut l'ensemble de la société coloniale qui se révéla hostile aux insurgés chinois, puisque les indigènes ainsi que les autres groupes ethniques résidant à Manille, notamment les Japonais à l'occasion du premier soulèvement, participèrent allègrement au massacre.

À chaque fois, on parla de limiter drastiquement le nombre de résidents chinois, voire d'expulsion générale. Mais ce n'est qu'en 1686 qu'on décréta ce bannissement, qui ne serait réellement acté que dans les années 1740, et surtout après 1764, à l'issue de deux ans d'occupation anglaise de Manille, à laquelle on reprocha aux Sangleys d'avoir collaboré, ce qui donna lieu au déménagement définitif du quartier chinois vers la rive est du fleuve Pasig, dans les secteurs de Quiapo et Binondo, où vivaient les Sangleys convertis et où de nouveaux migrants purent rapidement s'installer. C'est là qu'aujourd'hui se trouve encore le quartier chinois de la ville.

Pourquoi donc tant d'hésitations face à un constat toujours plus négatif ? Le trésor public, au sens le plus large du terme, était profondément dépendant de la contribution économique de la communauté chinoise, qu'il s'agît des licences de résidence, qui constituaient la première source de revenu de la colonie, du paiement du tribut, mais encore, des très généreux pots-de-vin divers et variés consentis de gré ou de force au bénéfice des fonctionnaires espagnols.

Outre les Chinois qui résidaient dans le Parian, qui avaient donc le statut d'étrangers dans la colonie, il convient enfin d'évoquer les Sangleys convertis au christianisme, lesquels résidaient surtout, comme il vient d'être dit, dans les secteurs de Quiapo et Binondo. De fait, la question de la conversion constitua

²⁹ José Antonio CERVERA (éd.), *Cartas del Parían, Los chinos de Manila a finales del siglo XVI a través de los ojos de Juan Cobo y Domingo de Salazar*, Mexico, Palabra de Clío, 2015, p. 102-120.

³⁰ Voir notamment le traité du jésuite Francisco COMBÉS, *Advertencias i Dictámenes al Gobierno Político destas Islas*, c. 1658, Lilly Library, Philippine Mss., « Combes, S.J., Padre Francisco. "Obras Varias" », LMC1832, Sotheby 513 / Harper 21525, f. 264r-334r, où cet accaparement et la menace de la communauté chinoise sont posés comme le principal problème de la colonie.

³¹ Inmaculada ALVA RODRÍGUEZ, « La centuria desconocida : el siglo XVII », dans Leoncio CABRERO (dir.), *Historia General de Filipinas*, Madrid, Ediciones de Cultura Hispánica, 2000, p. 213.

³² J. GIL, *Los Chinos...*, *op. cit.*, p. 506.

un enjeu majeur et chronologiquement premier, qui se posa dès la mise en place de la colonie, à une époque où les missionnaires qui arrivaient aux Philippines ne voyaient essentiellement dans l'archipel qu'une étape afin d'atteindre la Chine. Ainsi, en même temps que son équivalent dans la langue locale tagalog, le premier livre publié aux Philippines fut une *Doctrina Christiana en letra y lengua china* produite par le dominicain Juan Cobo et le futur archevêque de Manille Miguel de Benavides (1602-1605) en 1593³³.

Cette conversion au christianisme, condition pour être exempté de licence de résidence et pouvoir se marier avec des indigènes, donna lieu à de nombreux débats concernant le risque qu'elle constituait, tant du fait des interactions avec les populations locales, puisqu'on prêtait aux Sangleys de nombreux travers, dont des pratiques sexuelles contre-nature³⁴, que parce qu'elle semblait ouvrir la porte à une migration incontrôlable. Si l'évêque Salazar imposa comme obstacle l'obligation aux convertis de renoncer à leurs cheveux longs, cette disposition fut interdite par Madrid dès 1587³⁵, ce qui n'empêcha pas qu'elle continuât à constituer une menace fréquemment utilisée par des administrateurs peu scrupuleux en vue d'obtenir quelque paiement illicite. Quoiqu'il en soit, conversions et mariages il y eut en abondance, de sorte que, dès la première moitié du XVII^e siècle, la communauté des métisses de Sangleys occupait une place économique, sociale et politique de première importance dans la colonie, laquelle se verrait confirmée durant les siècles qui suivirent.

*Les jésuites aux Philippines*³⁶

Les augustins arrivèrent aux Philippines dès 1565, les franciscains en 1578. Dans un premier temps, l'objectif des missionnaires, qui avaient généralement une expérience américaine préalable, n'était pas l'archipel philippin, avatar périphérique et encore majoritairement animiste de l'univers malais, apparemment facilement intégrable à la logique de fabrique d'« indiens » à l'œuvre dans le Nouveau Monde, mais l'horizon plus brillant de la conquête hautement intellectuelle que la Chine représentait au plus haut point. C'est en 1581, avec l'arrivée du premier évêque, le dominicain Domingo de Salazar, accompagné du premier groupe de jésuites mené par Alonso Sánchez, que cette dynamique commença à changer. Le prélat, fidèle des enseignements de son coreligionnaire Bartolomé de Las Casas, inaugura ainsi peu après son arrivée le premier synode de Manille, qui s'attacha à recentrer l'activité missionnaire sur

³³ Juan COBO et Miguel de BENAVIDES, *Doctrina christiana en letra y lengua china, compuesta por los padres ministros de los sangleyes, de la Orden de Sancto Domingo*, Parian de Manille, Keng Yong, 1593.

³⁴ Témoignage de l'archevêque Miguel de Benavides, Manille, 3 février 1605, AUST, Libros, 112.1.

³⁵ Cédule royale à l'évêque des Philippines, 23 juin 1587, AGI, Filipinas, 339, L.1, f. 349v.

³⁶ L'ouvrage de référence demeure l'œuvre de 1961 d'H. DE LA COSTA, *The Jesuits...*, *op. cit.*

l'archipel, et à définir celle-ci comme la raison première de la présence espagnole aux Philippines, qui serait présentée comme la nécessaire vitrine de la sincérité de la catholique politique du roi d'Espagne dont les îles arboraient le prénom.

Le positionnement de Sánchez, avec lequel Salazar fut dans un premier temps en grande syntonie, ne laissa pas d'être ambigu en la matière. D'une part, la Compagnie avait beau jeu de blâmer depuis les Philippines la fascination des autres ordres pour l'« Asie des civilisations », elle qui disposait à Macao d'une porte directement ouverte sur l'Empire du Milieu³⁷, et qui s'apprêtait à disposer, de 1585 à 1608, d'un *motu proprio* papal lui réservant théoriquement l'exclusivité de la mission du Japon. D'autre part, Sánchez, qui fut nommé représentant de la colonie pour recevoir le serment de fidélité des autorités portugaises à Macao à l'occasion de l'union des deux couronnes ibériques, profita de sa mission diplomatique pour visiter la Chine où il revint à la fin de l'année 1583. Surtout, désigné pour porter les requêtes de la jeune colonie auprès du roi, il défendit en 1587 à la cour la légitimité de l'évangélisation armée de la Chine, un débat qui l'opposa au dominicain Juan Volante, et qu'il perdit³⁸.

En l'absence de directives explicites du général Claudio Acquaviva quant à l'établissement d'une mission permanente aux Philippines, l'action évangélistrice des jésuites dans l'archipel fut dans un premier temps très modeste, puisqu'ils se contentèrent d'assumer les cures de Taytay et Antipolo, à l'est de Manille, en 1590, avant de tâter prudemment le terrain de l'île de Panay, dans la partie ouest de l'archipel central des îles Visayas, ce qui fut l'occasion de la création de la première école jésuite de l'archipel.

Ce faisant, les membres de la Compagnie s'attachèrent à tisser des liens étroits avec les autorités coloniales laïques locales. En ce sens, le retour d'Alonso Sanchez dans la Péninsule s'avéra fructueux puisque Philippe II lui proposa de sélectionner le futur gouverneur des Philippines, qu'il choisit en la personne de Gómez Pérez Dasmariñas (1590-1593). Ultérieurement, les gouverneurs Pedro Bravo de Acuña (1602-1606), Juan de Silva (1610-1616) et surtout Sebastián Hurtado de Corcuera (1635-1644) furent notablement acquis à leur cause. De même, les jésuites s'efforcèrent d'asseoir leur autorité éducative en lançant dès 1595 un collège destiné à faire office de séminaire, qui serait baptisé Collège de San Ignacio lorsque le fondateur de la Compagnie serait canonisé, et qui fut complété en 1601 par le Collège de San José, destiné aux étudiants extérieurs. En 1621, les jésuites purent attribuer la première licence et cinq années plus tard, le premier doctorat.

³⁷ C'est en 1583 que le fameux Matteo Ricci entra en Chine depuis Macao.

³⁸ Ultérieurement, Alonso Sánchez s'assagit et fut mis à contribution par le général de la Compagnie Claudio Acquaviva afin de mettre au pas ceux qui parmi les jésuites espagnols avaient manifesté de dangereuses velléités sécessionnistes. Voir A. ASTRAIN, *Historia...*, *op. cit.*, III, p. 448-468.

Mais les jésuites n'étaient pas le seul ordre religieux à avoir des prétentions éducatives sur la place manillaise. Les dominicains, qui, exception faite de Salazar, n'arrivèrent dans l'archipel qu'en 1587, fondèrent eux aussi un collège baptisé en l'honneur de saint Thomas, en 1611, l'année même où l'inquisition romaine interdisait la publication d'écrits concernant la polémique autour de la question de la grâce (qui mena à la mise en place d'une *Congregatio de auxiliis* par Clément VII) qui avait vivement opposé durant près de cinq décennies jésuites et dominicains. Au même moment, à la mort de Matteo Ricci (1610), débutait également la querelle autour des rites chinois intégrés par les missionnaires jésuites, que dominicains et franciscains considéraient comme idolâtriques. Aux Philippines, les tensions autour de la présence de l'une ou l'autre institution éducative se firent jour dès la fin de cette décennie, pour durer jusqu'au milieu du xx^e siècle³⁹.

L'activité d'évangélisation des jésuites mise en place depuis les Philippines ne commença réellement qu'en 1595, année de la réception de l'accord d'Acquaviva pour mettre en place une mission permanente, de la création de l'archevêché et des évêchés provinciaux, et surtout de la division de l'archipel en régions confiées aux différents ordres religieux en fonction de critères géolinguistiques.

Les jésuites allaient dès lors se déployer dans les Visayas, au centre de l'archipel, sur les îles de Samar, Leyte, Bohol, le centre de Cebu et le sud de Panay⁴⁰. De même, dès cette même année 1595, ils s'attachèrent à se positionner sur la grande île méridionale de Mindanao, où vivaient des groupes musulmans, lesquels, tout comme leurs coreligionnaires de l'île de Jolo, posèrent rapidement un grave problème de sécurité dans les missions des Visayas, du fait des razzias périodiques qu'ils lançaient en vue de capturer des indigènes convertis pour en faire des esclaves. De ce fait, les jésuites espagnols des Philippines firent de la mobilisation des forces hispaniques sur ce front leur leitmotiv, au détriment des îles Moluques, occupées par les forces espagnoles,

³⁹ Josep María DELGADO RIBAS, « Obra Pía o Fundación Regia. El largo debate sobre la naturaleza del Colegio de San José de Manila y sobre su patrimonio (1581-1955) », dans Alexandre COELLO DE LA ROSA, Javier BURRIEZA et Doris MORENO (dir.), *Jesuitas e imperios de Ultramar, Siglos XVI-XX*, Barcelone, Silex, 2012, p. 295-317.

⁴⁰ Le développement de la mission dans ces régions constitue ainsi le sujet essentiel de la plupart des chroniques jésuites de l'époque, celles de Pedro CHIRINO, *Relacion de las Islas Filipinas i de lo que en ellas an trabajado los Padres de la Compañia de Jesus*, Rome, 1604, F. COLÍN, *Labor evangélica...*, *op. cit.* ; Pedro MURILLO VELARDE, *Historia de la Provincia de Philipinas de la Compañia de Jesús de Filipinas, Segunda parte : que comprehende los progresos de esta provincia desde el año de 1616 hasta el de 1716*, Manille, Nicolas de la Cruz Bagay, 1749, auxquels il faut ajouter le travail ethnographique de Francisco Ignacio ALCINA, *Historia natural del sitio, fertilidad y calidad de las Islas e Indios de Bisayas*, 1668, María Luisa MARTIN MERAS et María Dolores HIGUERAS (éd.), Madrid, CSIC, 1975, édition bilingue anglais-espagnol, Cantius KOBAC et Lucio GUTIÉRREZ (éd.), Manille, UST Publishing house, 2002.

autant que la belligérance néerlandaise le permit, de 1606 à 1663, où ils refusèrent de prendre le relais des pères portugais jusqu'en 1654⁴¹.

Il convient de rajouter, bien que ces enjeux soient souvent passés inaperçus, que les jésuites des Philippines orientèrent aussi leur action depuis les Philippines en direction des communautés japonaises et chinoises. Concernant la communauté nipponne, constituée dans un premier temps essentiellement de marchands ou mercenaires établis dans le quartier de Dilao, à proximité du Parian, et pris en charge par les franciscains, les jésuites administrèrent à partir de 1613 une communauté de chrétiens nippons (*Kirishitan* キリシタン) bannis du Japon dans le quartier de San Miguel. Eu égard aux populations chinoises, administrées au Parian par les dominicains, les jésuites s'attachèrent à obtenir l'administration des Sangleys convertis qui étaient établis dans le quartier de Quiapo lequel dépendait de la paroisse de Santa Cruz précédemment confiée à un prêtre diocésain, ce qui fut l'objet de litiges du début des années 1630 jusqu'à la fin du siècle⁴². Ce qui était en jeu ici n'était pas forcément une compétition intellectuelle avec l'ordre des Prêcheurs autour de la prise en charge des très civilisés Chinois mais aussi, et peut-être surtout, un enjeu économique. Comme on le verra dans le corpus ci-après, la communauté des Chinois de Manille était l'objet de toutes les convoitises, et une cure particulièrement stratégique pour des jésuites dont les missions dans les îles Visayas n'étaient assurément source que de chiches revenus⁴³.

⁴¹ L'abysses qui sépara la motivation des jésuites des Philippines concernant ces deux fronts est parfaitement illustré par deux œuvres de Francisco COMBÉS, *Historia de las islas de Mindanao, Iolo y sus adyacentes, Progressos de la Religion y Armas Catolicas*, Madrid, Herederos de Pablo de Val, 1667, écrite à la gloire de la grande geste contre l'ennemi musulman, et le texte inédit *Discurso del Gobierno Maluco y su conservación / deserción*, 1654 / 1658, dans Alexandre COELLO DE LA ROSA, Jean-Noël SANCHEZ et Jorge MOJARRO (éd.), *Relación de estas islas Filipinas, Discurso político del gobierno Maluco*, Madrid, Polifemo, 2024, écrit pour convaincre le gouverneur des Philippines Sabiniano Manrique de Lara (1654-1663) de la nécessité d'abandonner les Îles aux Épices. Voir aussi Jean-Noël SANCHEZ, « Misión y Dimisión, Las Molucas en el siglo XVII entre jesuitas portuguesas y españoles », dans A. COELLO DE LA ROSA & Alii, *Jesuitas...op. cit.*, p. 81-102.

⁴² En 1619, le curé qui administrait la paroisse de Santa Cruz cède aux jésuites sa charge. Le gouverneur Juan Niño de Távora révoqua cette concession, ce qui donna lieu à une nouvelle révocation de la part du gouverneur Sebastián Hurtado de Corcuera, grand ami des jésuites, en faveur de ceux-ci (voir le corpus documentaire établi par le jésuite Juan CRESPO, 27 janvier 1640, AGI, Filipinas, 80, N.216). Cette décision sera elle-même révoquée ultérieurement.

⁴³ Ainsi, les jésuites avaient obtenu un droit de passage fluvial pour faire la traversée de Santa Cruz au Parian, situé sur l'autre rive. La construction d'un pont remit en cause cette source de revenus, ce pour quoi ils firent en 1638 un procès à la ville de Manille et obtinrent au début des années 1660 du gouverneur Sabiniano Manrique de Lara, que soit ordonnée en guise de compensation l'installation des populations de pêcheurs chinois dans « leur » district. Voir la pétition de Luis PIMENTEL, 23 mars 1666, AGI, Filipinas, 81, N.95.

*Les deux auteurs et leurs contextes d'écriture*⁴⁴

Juan de Ribera (1565⁴⁵ ?-1622), dont les écrits contenus dans notre recueil de *Casos Morales* s'échelonnent sur une période de douze ans, de 1602 à 1614, naquit au Mexique, à Puebla de los Ángeles. Il entra dans la Compagnie à l'âge de 17 ans, et arriva aux Philippines en 1595, au moment où les jésuites prenaient en charge les missions du centre de l'archipel. Il fut le premier enseignant désigné par la Compagnie au moment où le collège fut inauguré et assuma à deux reprises les fonctions de recteur de ce même collège, où il prit en charge les enseignements de théologie, sur la base des études qu'il avait certainement entreprises à Mexico.

Le contexte philippin dans lequel il s'inscrit est particulièrement dense : début des missions jésuites, tentative infructueuse de conquête de Mindanao, insurrection du Parian en 1603, conquête des Moluques en 1606, dans le cadre du conflit avec les forces de la Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales (Verenigde Oost-Indische Compagnie, VOC), créée en 1602, qui marquera au plus haut point la décennie suivante. Ribera se verra d'ailleurs confier en 1614 par le gouverneur Juan de Silva la mission diplomatique de se rendre à Goa afin d'obtenir une aide militaire du vice-roi de l'Inde portugaise Jerónimo de Azevedo⁴⁶, en vue de lancer une puissante armada contre l'ennemi, ce qui fut fait, depuis les Philippines tout au moins, à la fin de l'année 1615, sans que le résultat escompté ne fût obtenu⁴⁷. En 1618, Ribera, tout comme deux ans plus tôt le provincial jésuite des Philippines Valerio de Ledesma⁴⁸, écrivit au roi pour lui signifier toute l'importance de la conservation de l'archipel face au péril batave⁴⁹. Il décéda à Manille quatre ans plus tard.

Diego de Bobadilla (1590-1648), dont les cas reportés dans le manuscrit s'échelonnent de 1620 à 1636, naquit pour sa part à Madrid au sein d'une famille aristocratique. Il intégra la Compagnie à l'âge de 16 ans et n'arriva aux Philippines qu'en 1615, sans doute déjà fort d'une solide formation théorique. Dans l'archipel, il fut responsable pendant trois ans de la formation en

⁴⁴ Nos sources sont ici fondamentalement les notes nécrologiques intitulées *Varones ilustres, no mártires, de la Provincia de Filipinas de la Compañía de Jesús, 1581-1768*, qui portent la mention Manille, 12 mai 1903 (AHSIC, FIL.PERS. E.I.b-9/1/0) et H. DE LA COSTA, *The Jesuits...*, *op. cit.*

⁴⁵ La date de naissance proposée par le catalogue de *Varones Ilustres de la misión*, 1682, est clairement impossible. N'ayant pu consulter à ce sujet les archives de la Compagnie à Rome, notre seule autre source est le site néerlandais *Antiquariaat Forum*, qui vend la *Lettera annua della vice. provincia delle Filippine dal Giugno del 1602. al seguente Giugno del 1603*, Venise, Giovanni Battista Ciotti, 1605, dont Juan de Ribera est l'auteur, lequel propose la date de 1565, beaucoup plus cohérente.

⁴⁶ P. PASTELLS, *Historia General de Filipinas...* *op. cit.*, VI, CCCXLII-CCCXLVI.

⁴⁷ Au contraire, le gouverneur des Philippines mourut de malaria à Malacca quelques mois plus tard tandis que l'archipel philippin laissé sans défense essuya une attaque de la VOC en 1617.

⁴⁸ Lettre de Valerio de Ledesma, 20 août 1616, Real Academia de la Historia, Madrid, Jesuitas, Legajos, 1, 9/2667, 24.

⁴⁹ Lettre de Juan de Ribera, 2 décembre 1618, AGI, Filipinas, 20, R.12, N.80.

philosophie et pendant 12 ans des études de théologie. En 1637, il fut envoyé comme représentant de la province jésuitique (*Procurador General*) à Madrid, dont il revint avec 43 missionnaires en vue de renforcer le front nouvellement ouvert (1637) de Mindanao⁵⁰. Il fut lui aussi deux fois recteur du collège jésuite, nommé provincial en 1646, quelques années après avoir endossé les fonctions de commissaire de l'Inquisition aux Philippines⁵¹, pour le port de Cavite tout au moins, en 1642⁵². Ce fut avant tout un théologien mais pas seulement, puisqu'il semble qu'il ait été l'auteur d'un *Arte de la lengua tagala*.

L'époque durant laquelle il écrivit les cas que nous publions ici fut toujours marquée par le péril néerlandais⁵³, quoique sans espoir de renverser le rapport de force définitivement à l'avantage de ces derniers, mais aussi, jusqu'au milieu des années 1630 et l'arrivée du gouverneur Corcuera tout au moins, par un certain recentrement de la colonie autour de ses intérêts mercantiles. Entre objectifs militaires et commerciaux, on retiendra ainsi en 1626 l'installation au nord de Taïwan durant le mandat du gouverneur intérim Fernando de Silva (1625-1626), dans le but de protéger l'arrivée des navires chinois en provenance du Fujian des attaques hollandaises à la suite de l'installation de ceux-ci au sud de l'île en 1624. Surtout, les dates de rédaction des cas résolus par Bobadilla qui sont exposés dans la présente publication correspondent exactement au mandat du gouverneur Juan Niño de Távora (1626-1632) avec lequel les relations des jésuites comme des Sangleys eux-mêmes ne semblent pas, comme on le verra, avoir été idylliques.

Chez l'un comme chez l'autre, le lecteur constatera une remarquable liberté de ton et un usage fréquent de la première personne, non dénué parfois de quelque prétention intellectuelle mais qu'on doit aussi voir comme un avatar écrit de la modalité du prêche. Par son tempérament peut-être, mais aussi en vertu des thématiques qu'il aborde, la tonalité des écrits de Diego de Bobadilla peut s'avérer davantage percutante et polémique que celle de Juan de Ribera, plus piquante aussi, puisque Bobadilla se laisse parfois aller à la plaisanterie ironique.

⁵⁰ Dans le cadre de la promotion de ce champ missionnaire, Bobadilla rédigea la *Relación de las gloriosas victorias que en mar, y tierra an tenido las Armas de nuestro invictissimo Rey, y Monarca Felipe IV, el Grande, en las islas Filipinas, contra los Moros de la gran Isla de Mindanao, y su rey Cachil Corralat, debajo de la conducta de don Sebastián Hurtado de Corcuera, caballero de la orden de Alcántara, y del Consejo de Guerra de su Majestad, Gobernador y Capitán General de aquellas islas*, Mexico, Pedro de Quiñones, 1638, qui est en réalité une compilation de plusieurs écrits. Ce texte sera inclus par Melchisedec THÉVENOT, *Relation de divers voyages curieux qui n'ont point esté publiées*, Paris, Jacques Langlois, 1663.

⁵¹ Les Philippines ne constituaient en effet qu'un commissariat créé en 1583 qui dépendait du tribunal de México.

⁵² Pedro MIRANDA OJEDA, « Las comisariás del Santo Oficio en la Audiencia de Filipinas. Conflictividad y comunicaciones en un espacio inquisitorial periférico, 1583-1784 », *Historica*, vol. XLV, n° 1, 2021, p. 35-82.

⁵³ La fin de la Guerre de Quatre-Vingt ans n'eut en effet lieu qu'en 1648, soit l'année de sa mort.

Les textes

Critères d'édition

Les textes que nous présentons ici constituent, sauf omission de notre part, l'intégralité des cas consacrés à des questions relatives aux Chinois dans les deux tomes des *Casos Morales*⁵⁴. Ils sont présentés selon leur ordre de succession dans le corpus, lequel respecte globalement (mais pas absolument) la chronologie de leur rédaction, précédés d'un titre thématique que nous leur avons attribué par souci de commodité pour le lecteur. Nous avons effectué quelques coupures, identifiables dans la transcription, en vue de conserver à la présente édition des dimensions compactes. Il s'agit de passages théoriques non indispensables à la compréhension globale de l'argumentation et particulièrement chargés en références érudites en latin⁵⁵.

Pour la transcription du texte espagnol, nous avons fait le choix d'une modernisation minimale de la langue. Évidemment, des binômes article-mot ont été désolidarisés, des virgules ont été ajoutées, des points virgules remplacés, des phrases trop longues parfois sectionnées. Il est aussi à noter que les textes que nous éditons ici ont été compilés par un copiste, qui commet des erreurs, lesquels nous corrigeons généralement en réalisant des modifications que nous signalons.

Dans l'ensemble cependant, notre transcription se veut fidèle au texte original. Ainsi, nous avons pris le parti de respecter l'orthographe de l'époque et n'avons essentiellement corrigé que les verbes *haber* et *haver*, auxquels nous avons rajouté leur « h » pour éviter les confusions, et le verbe *echar*, auquel nous avons enlevé le h surnuméraire pour la même raison. Nous avons en revanche conservé les « v » en lieu des « b », et vice versa, entre autres témoins de l'état de la langue castillane au début du xvii^e siècle. De même, nous avons conservé les *por que* écrits en deux mots, souvent avec un sens de *para que* typique de la langue du Siècle d'Or et les abréviations lorsqu'elles ne posaient pas de problème de compréhension.

En revanche, nous avons rajouté les accents toniques sur les mots là où ils sont écrits à l'heure actuelle, tout en éliminant les voyelles accentuées telles qu'elles apparaissent dans le texte original, dans la mesure où les accents sont souvent disposés de façon capricieuse (le *o* de « où » peut être ainsi orthographié *o*, *ò* ou *ô*) parce que leur fonction dialogique perd de son sens avec l'ajout des « h », du verbe *haber*, et qu'ils ne correspondent pas forcément à la prononciation (notamment sur le « i »). Enfin, il convient de noter, ce que le lecteur ne manquera pas de remarquer, que nous avons décidé de conserver une

⁵⁴ Notons cependant que pour l'un d'entre eux, dans la mesure où il reprend pour l'année 1632 la thématique d'une question abondamment discutée pour l'année 1631, laquelle nous éditons, nous nous sommes contentés d'en exposer le contenu en note de bas de page.

⁵⁵ Nous estimons la taille du texte non retranscrit à quelques 2/5 du total.

grande partie des majuscules où elles se trouvaient, dans la mesure où elles nous semblent faire partie intégrante du signifié.

En ce qui concerne la traduction française, si nous n'avons pas cherché à feindre une langue archaïsante, nous nous sommes attachés dans la mesure du possible à n'utiliser que des formulations vraisemblables à l'époque.

Nous avons dû consacrer dans les notes de bas de page une large place à l'identification des auteurs et des références théologiques ou juridiques citées et des citations latines, traduites par nos soins, qui apparaissent dans le texte. Même si ce n'est pas là ce qui intéressera le plus le lecteur, et que cette tâche a demandé un travail disproportionné si l'on considère sa transcendance toute relative au regard de l'intérêt général du corpus, c'est-à-dire de ce qu'on peut y chercher et y trouver, aucune alternative n'était possible puisqu'il en allait du respect de la matière textuelle dans sa véritable nature.

Enfin, la numérotation des notes de bas de page est continue. Dans les traductions en français, les numéros d'appels de notes sont les mêmes que ceux utilisés dans les transcriptions en espagnol de manière à conserver une concordance entre la source et sa traduction. Pour le lecteur francophone, les notes attenantes à l'édition traduite seront donc situées avant leur appel.

* * *

¶

Carta de los chinos infieles de Luzon al Rey
 traducida por Fr. Diego Adante religioso de la
 orden de S.^o Domingos ministro de los chinos de Manila

esta carta traducida en su propia forma y manera de haberse aya asi.
 Los chinos infieles de Luzon damos parte a V. M.^a de nros trabajos para q^{ue} los nros
 haciendo primero a V. M.^a la debida reuerencia; pidiendole nos mande hacer bien
 q^{ue} no seamos molestados. esta isla de Luzon esta cerca de chinos nra tierra. nosotros
 ha mucho tiempo q^{ue} venimos aqui a comerciar; y el Rey de castilla inuia aqui gouernadores y
 capitanes para gouernar esta tierra. a quien tenemos mas q^{ue} agradecer es alos p.^o de S.^o Domin-
 go q^{ue} habla nra lengua. quando el obispo don Fr. Miguel de benauides estubo aqui antiguamen-
 te. el q.^o y alcaides nos hacian mas fauor; mas despues q^{ue} se fue nos han hecho muchos agrauos.
 lleuan nos las mercaderias al precio q^{ue} quieren. aunq^{ue} don Luis lo hizo bien con nosotros. y nosotros nos
 aconselabamos con el q.^o Fr. Miguel q^{ue} es agora obispo, traximo el remedio de esto de alla del Rey.
 mas agora q^{ue} ay otro q.^o deos capitanes, y alcaides, q^{ue} sino es a fuerza de cohechos no podemos negociar
 con ellos. ellos solos quieren ser ricos, y los Caballeros q^{ue} lo ruden. de diez partes q^{ue} antes teniamos, no tenemos
 agora una. todo es trabajo q^{ue} no lo sabemos explicar hasta el fin, sino asi breuemente. quando vienen los
 nauios de chinos enq^{ue} habien hacienda. Los mercaderes chinos, traen a ellos los capitanes, y miran la mayor
 paga y nos la lleuan, y sino selagueramos dar, nos la lleuan por fuerza. y si despues los buscamos para
 q^{ue} nos paguen, pocas veces nos ditionen mucho tiempo la paga, y otras nos pagan mucho menos de lo q^{ue}
 debien; y otras no nada. y si nos quecomos a los juezes, no nos oien. agora estamos aqui muchos chinos, y si
 vinamos por ay a comerciar, los soldados nos roban; y luego van a decir al alcaide q^{ue} no haga pregunta por
 ellos. sino fuera por los q.^o no pudiéramos venir aqui. no es esta la voluntad de dios q^{ue} nos hagan mal.
 (gracias a dios) ha venido el S.^o obispo Fr. M.^a a hacernos bien. el es nro padre y madre pues
 es de nra orden, en el confinar como en S.^o nra. y al Rey de castilla suplicamos q^{ue} mande
 a los nros, y mande aca alos oficiales q^{ue} nos traten bien; porq^{ue} entre ellos somos, como
 ay nos podria hacer mueros. Dios ayude al Rey de castilla y a la Reyna doña Juana
 mucho contentos.

Lettre à Philippe II de la communauté chinoise de Manille demandant que cessent les exactions commises contre eux, version en castillan, Manille, mai 1598.

Espagne. Ministerio de Cultura. Archivo General de Indias, MP-ESCRITURA_CIFRA, 28.

Reproduit avec l'aimable autorisation du dépositaire

連名以陳情唐民商衆入廟與不入廟人等相率具詞叩
 稟為與利除害以靖地方事夫東莞呂宋與我唐通販已久
 于系職主上克相天王差委國王前長只衆前來臨治頭守茲土叨蒙仙爵
 耀明已禮佛既已禮義等習學唐語唐字教養有年昔時風俗斯淳
 九國王諸到事休甚已禮之王教招撫愛恤唐民通商柔遠迄今二十載
 有奇唐取逐年末性貨物任從時價公平貿易現錢交關兩便稱慶設爾
 買賣利此商衆各處州府德從民便何曾禁制與食我唐衆耶此乃
 已禮佛既未四十系職之日所親其威為來自歸國之後上無正法之國王
 下無秉法之判事僅有即雷氏國王二諸判擬按之仁噴博聲其餘者
 國王嘗判判事拘筮負役俱是貪賍吏賂利歸於已害播於民視諸昔日
 不啻十伯而于焉之夫何使唐民至於此查也目今光景舉目有以河之異像
 不可言難以悉陳姑條述其大槩者不惟利唐取客商之貨物被着
 強擄尤有甚者貨說入手錢不肯還便負延厥狀如劫掠投公司事自抄不
 肯秉心違倫及起僥倖謀革回商本無歸此除害於銷與以入
 亦已曾元奇重仙諸子歸順向化從教已禮臣唐共此受劫於酋長困
 吞不感於外賊州府國王不火燒燬又引不通倘計較有文引荷本具販
 矣番者採掃空又被判事查盤據騙經化利利家人無此除害之心
 諸人者可長太息也豈我

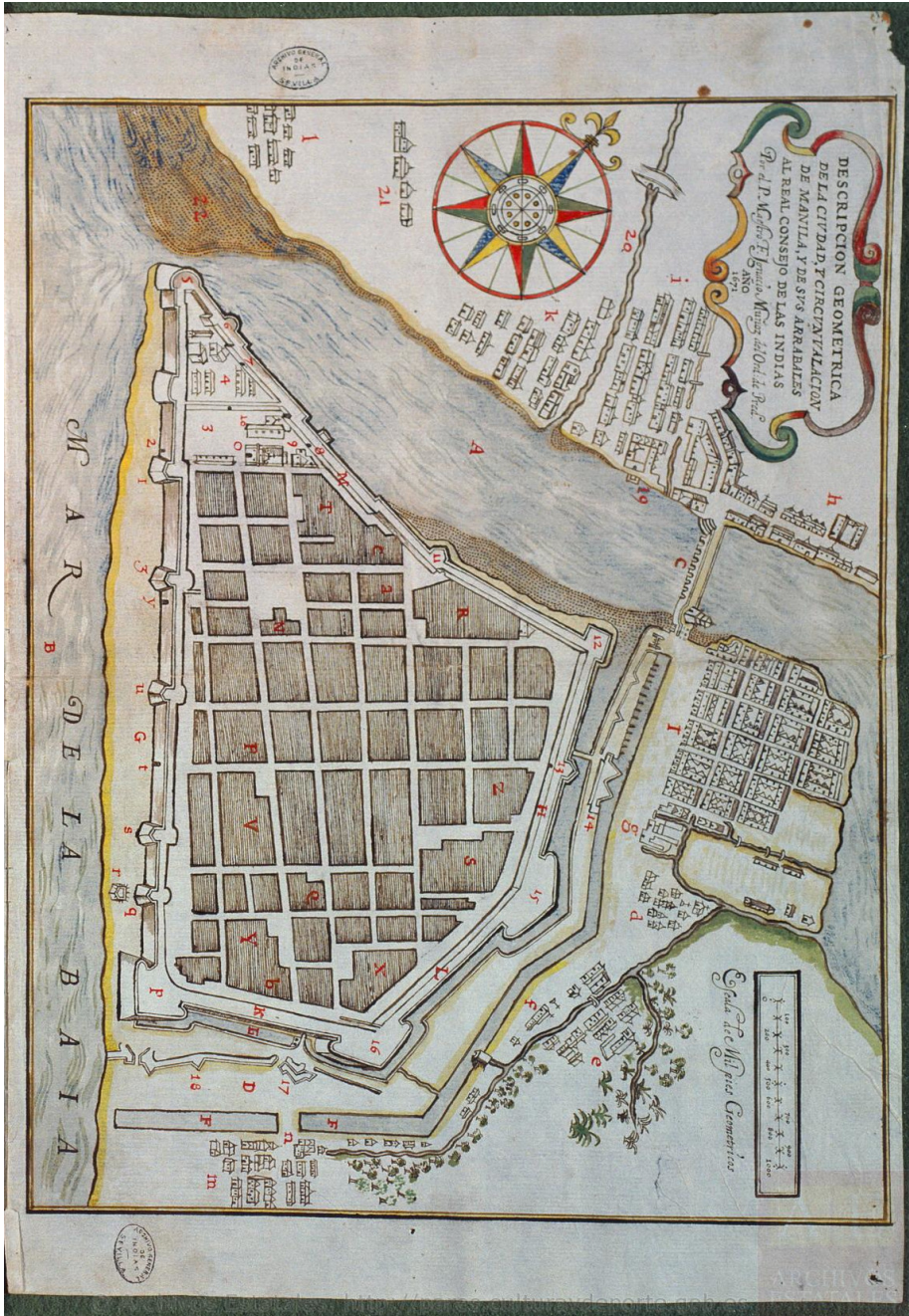
于系職聖上責望國王酋長威心造福珠玉克奉乎 天主者于今幸托庇
 土氏天主扶持國祚燁陸已禮佛既為和尙王奉命再采呂宋其誠景星慶雲降
 臨下土為東莞之長域保障唐民蓋引領而望之矣相率匍匐叩陳時艱懇
 恩垂憐作主救由具由詳呈請

于系職聖上恩慈嚴察未取二便宜有利則長有害則除弘恩浩氣大造增
 濟無私以蘇此一方民為激切哀淚以聞為此具

稟

計開如前

Idem, version en langue chinoise.



Plan de la ville de Manille réalisé par le dominicain Ignacio Muñoz, 1671. Espagne. Ministerio de Cultura. Archivo General de Indias, MP-FILIPINAS,10. Reproduit avec l'aimable autorisation du dépositaire.

Légende : I : Parian ; e : Dilao ; 20 : Tondo ; i : Binondo ; h : Quiapo

De l'insurrection du Parian de 1603

Tome I, Partie 1, Juan de Ribera, c. 1604, f. 150v-153v

Le xvii^e siècle commença assurément aux Philippines sous des auspices menaçants. En 1600, la flotte du néerlandais Oliver Van Noort se présentait à l'entrée de la baie de Manille, ce qui donna lieu à une première confrontation navale qui en annonçait de nombreuses à venir : la guerre de Quatre Vingt-Ans venait d'être transportée aux confins de l'empire hispanique. En 1603, trois mandarins arrivèrent à Manille pour vérifier, à ce qu'ils dirent, le bruit selon lequel se trouvait à Cavite, où se situaient les arsenaux de la ville, une montagne d'or. L'incongruité de cette visite fit craindre aux Espagnols un subterfuge des autorités chinoises en vue d'espionner la colonie dans le but de conquérir l'archipel. La suspicion porta rapidement sur les résidents chinois qui pouvaient constituer un cheval de Troie. Le harcèlement aidant, les Sangleys du Parian se soulevèrent le 3 octobre 1603. Le quartier de Quiapo, où le mouvement commença, fut incendié, les murailles de la ville espagnole vite attaquées, le Parian pris et transformé en quartier général de l'insurrection. Les Sangleys parvinrent à tuer des soldats espagnols le 4 octobre, mais ce furent surtout des Chinois, plus de 20 000, qui furent victimes de massacres qui continuèrent jusqu'au 12 novembre. Il n'en serait resté vivant que 500, qui furent condamnés aux galères⁵⁶.

Le train ordinaire des choses repris bien vite son cours, le Parian détruit, reconstruit, et déjà fort de 500 boutiques dès 1606⁵⁷. Mais le traumatisme était certain, de sorte qu'il y eut assurément un avant et un après l'insurrection de 1603. Les résolutions de cas moraux que nous présentons ici évaluent les exactions commises par les Espagnols et leurs collaborateurs en cette occasion. Il y a fort à parier que cet item plutôt long, le seul qui concerne un épisode belliqueux précis dans le corpus, alors que ceux-ci, certes sans doute jamais aussi proches, ont été nombreux durant les deux premières décennies du xvii^e siècle, trouve son origine dans les nombreuses confessions au cours desquelles des consciences coupables sont revenues sur ces événements.

Juan de Ribera évalue ici la justice d'une guerre. En ce sens, il s'inscrit dans la continuité du débat théologique sur la légitimité de la conquête tel qu'inauguré par le dominicain Francisco de Vitoria dans ses lectures *De Jure belli Hispanorum in barbaros* de 1532. Cependant, tandis que le titulaire de la chaire de théologie de l'université de Salamanque argumentait en faveur de l'injustice du

⁵⁶ On aurait du mal à établir une liste un tant soit peu représentative des sources disponibles sur ces événements tant ils firent l'objet de récits dans la plupart des écrits produits aux Philippines à cette époque et dans les chroniques qui en rendent compte. On renverra donc à nouveau à J. Gil, *Los Chinos...*, *op. cit.*, p. 467-491.

⁵⁷ I. ALVA RODRÍGUEZ, « La centuria desconocida... », *op. cit.*, p. 213.

conflit, le jésuite mexicain justifie les meurtres et les vols au nom de la légitime défense. Cependant, même si son plaidoyer mobilise surtout l'école de Salamanque, ses sources et ses continuateurs, ce texte doit à notre sens être aussi mis en rapport avec les débats théologiques qui, en Nouvelle-Espagne, furent consacrés à la notion de « guerre juste », concept juridique dont les bornes sont définies dès l'époque de Cicéron, dans le cadre des conflits avec les chichimèques, les ethnies « barbares »⁵⁸ du nord du Mexique en 1569, 1570, 1574 et 1575⁵⁹. Ainsi, il est assez significatif que ce soit dans le récit de la révolte des Tarahumaras de la fin du XVII^e siècle rédigé en latin par le jésuite Joseph Neumann⁶⁰ que nous avons retrouvé certaines citations présentes dans le texte de Ribera. À la différence que, et c'est là un point capital, les Indiens dont il était question au Mexique étaient des sujets actuels ou potentiels de la Couronne espagnole, tandis que les Sangleys étaient des étrangers, et par conséquent, dans le cas d'un conflit armé, une population pouvant purement et simplement être considérée comme un agresseur, certes domestique, mais nonobstant externe à la communauté ou « République » des Espagnols et conséquemment susceptible d'être éliminé pour le salut de celle-ci.

*

Casos que ocurrieron en la Guerra de los Sangleyes, 3 de Octubre, víspera de San Francisco, 1603

1. Pregunta: [¿]Si la Guerra fue justa de parte nuestra⁶¹?

Respóndese que fue justíssima, defensiva, y por todos los títulos buenos, y guerra por la Santa Fee (que si perdíamos aquel lance se extinguía en Filipinas), por la Patria, y por el Rey⁶², por las vidas, libertad, hazienda, mugeres, hijos, y todo quanto teníamos, y en esto no se puede poner duda⁶³.

⁵⁸ Une des interprétations étymologiques possibles de ce terme par lequel les Nahuatl désignaient les peuples nomades dont ils avaient fait jadis partie est « engeance de chien ».

⁵⁹ Alberto CARRILLO CÁZARES, « Sobre la guerra justa en el siglo XVI », dans Gilles BATAILLON, Gilles BIENVENU et Ambrosio VELASCO GÓMEZ (dir.), *Las teorías de la guerra justa en el siglo XVI y sus expresiones contemporáneas*, Mexico, Centro de estudios mexicanos y centroamericanos, 1998, p. 47-91.

⁶⁰ Joseph NEUMANN, *Historia seditionum quas adversus Societatis Iesu missionarios eorumque auxiliares moverunt Nationes Indicae ac potissimum Tarabumara in America Septentrionali regnoque Novae Cantabriae*, Prague, typis Univers. Carolo-Ferd. Soc. Jesu ad S. Clem., 1730, traduction française, Luis GONZÁLEZ (éd.), *Révoltes des indiens tarahumaras, 1626-1724*, Paris, IHEAL, 1969.

⁶¹ En marge : *Guerra Restitución*.

⁶² On notera l'ordre proposé et le terme de « patrie » utilisé ici.

⁶³ En marge : *Fue defensiva principalmente y pudo ser ofensiva* (« Elle fut principalement défensive et aurait pu être offensive »).

Y no sólo fue defensiva, pero pudo ser ofensiva y castigo a revelados que estaban sujetos a Príncipe Christiano⁶⁴, y en sus tierras, y [era justo] hazerles guerra a fuego y a sangre por que aunque esta República reconoce superior y comúnmente dicen los D[oc]tor[es] que *non potuit indicere bellū*⁶⁵ sino Príncipe o República que no conoce superior, pero quando el Rey está muy distante, y no puede *vel non audet* según el mismo Victoria⁶⁶ y D^{or} Molina, *potest etiam dux uel quem vivam resp[ondend]a vindicare in hostes et occidere &c.*⁶⁷

1. Question : Si la guerre fut juste de notre part⁶¹

On répond qu'elle a été très juste, défensive, et réalisée en vertu de justes titres. Ce fut une guerre pour la Sainte Foi (puisque si nous succombions à cette épreuve, elle aurait disparu des Philippines), pour la Patrie, et pour le Roi⁶², pour les vies, la liberté, les biens, les femmes, les fils, et tout ce que nous possédions, et à ceci on ne peut opposer aucun doute⁶³.

*Et elle ne fut pas seulement défensive mais elle pouvait être offensive et constituer un châtement contre des rebelles qui étaient les sujets d'un Prince Chrétien⁶⁴, et en ses terres, et il était légitime de leur faire la guerre à feu et à sang puisque, bien que cette République reconnaisse un supérieur et que communément les Docteurs disent que non potuit indicere bellū⁶⁵ si ce n'est le Prince ou une République qui ne connaît pas de supérieur, quand le Roi est très distant et ne peut vel non audet, d'après Vitoria⁶⁶ lui-même et le Docteur Molina potest etiam dux uel quem vivam resp[ondend]a vindicare in hostes et occidere etc.*⁶⁷

⁶⁴ Les Sangleys avaient le statut légal d'étrangers. Ils n'étaient pas des « sujets » du roi d'Espagne, mais en tant que résidents à Manille, ils étaient « assujettis » à l'autorité de Philippe III.

⁶⁵ « ne peut déclarer la guerre ».

⁶⁶ Le dominicain Francisco de Vitoria (1483-1546) a enseigné à la Sorbonne avant d'occuper la *Catedra Prima* de théologie à l'université de Salamanque. C'est assurément la figure la plus importante du débat autour de la légitimité de la conquête de l'Amérique, qui se clôt avec la célèbre controverse de Valladolid (1550-1551), laquelle voit triompher la perspective de Bartolomé de Las Casas. Sa pensée sur la question est fondamentalement contenue dans deux cours dispensés en 1532 et publiés postérieurement, le *De Indis* et le *De Jure belli Hispanorum in barbaros*.

⁶⁷ « Le dirigeant ou celui qui le représente sur place peut punir et occire les ennemis ». La référence provient de Luis de Molina, *De Iustitia et Iure*, Cuenca-Anvers, 1593-1609. Essentiellement connu pour sa théorisation des concepts de liberté humaine et grâce divine développée dans son *De liberi arbitrii cum gratiae donis, divina praescientia, praedestinatione et reprobatione concordia*, Lisbonne, 1588, laquelle va être au cœur de la polémique *De auxiliis* qui opposera la Compagnie de Jésus aux dominicains, le jésuite Luis de Molina (1535-1600), a inspiré de façon décisive Descartes dans la quatrième partie de ses Méditations Métaphysiques (1641). En marge : *Decimos esto de ofensiva por el pillaje, y otras cosas que pasaron de defenza, y no se justifican Diz[ese] solamente que fue defensa que re valens [et]iam* (« On parle d'offensive pour le pillage, et d'autres choses qui sont allées au-delà de la défense, et qui ne se justifient pas. On parle donc juste de défense, ce qui est effectivement valable ») [...] *tom. 3 disput[ation]e 3 q. 17. puncto 3. fol. 757 / Vitoria in Relectio[n]e de Iure Belli n° 9° / P. Molina de Justit[ia], disput[ation]e. 100.*

*

2. [¿] Si fue justo quemar el Parián y matar a los anayas que dicen eran Inocentes?

Respóndese que pudieron muy bien quemar el Parián por que era defensa del Enemigo. Del salió el carro⁶⁸, en él se tenían banderas levantadas sobre los tejados, desde unas casas del Parián tiraban, y mataron tres hombres de nuestra muralla, del Parián socorrían al Enemigo, y hasta que [s]e vio quemado, no dexó el cerco de la Ciudad. Al fin, allí tenía su fuerza y confianza, y assí fue justo destruirlo. Y aunque los Anayas⁶⁹ fuesen inocentes en aquella ocasión, no estaban obligados a mirar en esso, como vemos en un castillo que se bate y derriba por estar en él traidor, aunque [h]aya algunos niños inocentes, y en la galera de Turcos que la baten, aunque venga tripulada con Christianos⁷⁰, y otros exemplos donde se matan por *accidens* los inocentes, y dize un Doctor que, si a esto se mirara, no se pudiera defender la Religión Christiana. Al fin, en los Anayas, no [h]avía tanta certidumbre de que fuesen inocentes, especial[mente por]que les combidaron con paz, y con la Ciudad donde los tendrían seguros, y no quisieron entrarse en ella, sino estarse en su Parián donde, como vimos, [h]avía Banderas lebantadas, y muchísimos enemigos dentro, y que esta Nación, como se aduna tanto, es más cierto estaban de su parte que no de la nuestra.

2. S'il fut juste de brûler le Parian et de tuer les Anayas dont on dit qu'ils étaient innocents

On répond qu'on a pu à raison brûler le Parian, parce qu'il s'agissait de se défendre de l'ennemi. C'est de là qu'est sorti le char⁶⁸, c'est là où les drapeaux flottaient sur les toits, c'est d'une maison du Parian qu'on a tiré, en conséquence de quoi trois hommes de notre muraille ont été tués, du Parian qu'on portait secours à l'ennemi et, jusqu'à ce que celui-ci ne le voit en flammes, il ne renonça pas au siège de la Ville. Enfin, c'est là qu'il avait sa force et sa confiance, de sorte qu'il fut juste de le détruire. Et quand bien même les Anayas⁶⁹ fussent innocents en cette occasion, ils n'étaient pas obligés de se mêler de cela, comme on le voit lorsqu'un château est attaqué et détruit parce qu'il abrite un traître, même s'il y a des enfants innocents, et dans les galères des Turcs qu'on attaque même si l'équipage est chrétien⁷⁰, et d'autres exemples où on tue par accidens les innocents, et à propos desquels un Docteur dit que, si on faisait attention à cela, on ne pourrait pas défendre la Religion Chrétienne. Enfin, dans le cas des Anayas, on n'était pas si certain qu'ils étaient innocents, particulièrement du fait qu'on les avait invités pacifiquement à se réfugier dans la Ville où ils auraient été en

⁶⁸ Il s'agit d'une machine de siège. Voir J. Gil, *Los Chinos...*, *op. cit.*, p. 477.

⁶⁹ Anhai est une ville du sud du Fujian, le terme Anaya désigne les marchands en provenance de cette région, jugés pacifiques pendant les événements de 1603 et qui de fait informèrent les Espagnols des manœuvres des autres Chinois du Parian.

⁷⁰ Entendre : lorsqu'une embarcation turque a pour rameurs des chrétiens prisonniers.

sécurité, et ils n'ont pas voulu y entrer mais au contraire rester dans le Parian où, comme on l'a dit, les drapeaux étaient levés, et de très nombreux ennemis étaient présents, et comme cette nation fait particulièrement corps, il est plus probable qu'ils étaient du côté de l'ennemi que du nôtre.

*

3. [¿] Si fue justo matar à los Sangleyes que estaban fuera de Manila en los Pueblos por sólo asegurarse de ellos?

R[espóndese.] No fue bastante causa ésta para matarlos, pues [h]avía otros medios para asegurarse de ellos, como era quitarles las armas, y tenerlos en prisión, *et non sunt facienda mala ut veniat bona*⁷¹, ni se deve matar a nadie por el mal que se teme hará sino por el mal que ha hecho, y en estas muertes se hizieron grandísimas injusticias por los pueblos como Otón⁷², Cagayán⁷³, Camarines⁷⁴, Laguna⁷⁵ &c. Dios lo juzgará, que lo sabe todo, pero también creo que algunos se escusaron de pecado por que, como vieron la guerra rompida, la Ciudad de Manila (que es toda la defensa de estas Yslas) cercada con más de doce mil Sangleyes, temores y rezelos de trato con el Rey de China, y mayor conspiración, y peligro, con otras muchas circunstancias, se pudieron persuadir que no tenían otro remedio para salvar las vidas propias sino quitarlas a los Sangleyes, persuadiéndose también que aquellos eran culpados, y conjurados con los demás⁷⁶.

3. S'il fut juste de tuer les Sangleys qui étaient dans les villes en dehors de Manille seulement pour s'assurer d'eux

On répond. *Ceci ne fut pas une cause suffisante pour les tuer, puisqu'il y avait d'autres moyens de s'assurer d'eux comme leur confisquer leurs armes ou les enfermer et non sunt facienda mala ut veniat bona*⁷¹. *On ne doit pas non plus tuer quelqu'un en vertu des maux qu'on craint sinon pour les maux qu'il a occasionnés, et avec ces morts on a commis de très graves injustices dans des villes comme Oton*⁷², *Cagayan*⁷³, *Camarines*⁷⁴, *Laguna*⁷⁵ etc. *Dieu en jugera, puisqu'il sait tout, mais je crois aussi que certains n'auront pas commis de péché puisque, comme ils virent la guerre ouverte, la Ville de Manille (qui est toute la défense de ces îles) encerclée par plus de douze mille Sangleys, ce à quoi s'ajoutait la crainte d'une*

⁷¹ Proverbe latin : « On ne doit pas réaliser le mal en vue d'obtenir le bien ».

⁷² Oton, aussi appelée Arevalo, voisine de Iloilo, sur l'île de Panay, faisait office d'arsenal des îles Visayas, au centre de l'archipel philippin.

⁷³ Cagayan, au nord-ouest de l'île de Luzon.

⁷⁴ Camarines, dans la partie sud de l'île de Luzon.

⁷⁵ La lagune de Bay, au sud de Manille.

⁷⁶ En marge *Taitai* [Taytay], *Pampanga*, première mission jésuite aux Philippines, au nord de la lagune de Bay.

*entente avec le Roi de Chine, d'une conspiration et d'un péril plus grands, en sus de nombreuses autres circonstances, ils ont pu se persuader qu'ils n'avaient pas d'autre choix pour sauver leurs vies que d'ôter celles des Sangleys, se persuadant aussi que ceux-ci étaient coupables et tout aussi conjurés que les autres*⁷⁶.

*

4. [¿]Si fue lícito matar algún Sangley Christiano?

R[espóndes]e. Mientras duró el conflicto de la guerra y la batalla, es muy verisímil que pudieron matar a los que andaban desmandados, y por lo menos es cierto que pudieron matar a los que estaban entre los mismos Enemigos, por que meterse entre ellos [no] era sino hazerse de su vando, especial[mente] que, en aquella ocasión, corrió voz que todos eran enemigos, y se sabía que algunos andaban capitaneándolos, como Yunten⁷⁷ y otros Christianos, pero no pudieron matar a los que estaban recogidos en Tondo o en el Río, ni a los que se venían a amparar a la Ciudad, ni a ninguno otro, pasado el conflicto de la guerra, especial después del Vando de que no los matasen.

4. S'il fut licite de tuer quelque Sangley Chrétien

On répond. Tant que dura le conflit de la guerre et la bataille, il est très probable qu'ils purent tuer ceux qui s'étaient rebellés, et il est pour le moins certain qu'ils purent tuer ceux qui étaient au milieu des ennemis, puisqu'être parmi eux n'était rien d'autre que d'être des leurs, étant donné qu'en cette occasion le bruit courut qu'ils étaient tous ennemis, et on savait que certains les dirigeaient, à l'instar d'Untay⁷⁷ et d'autres Chrétiens, mais ils ne pouvaient pas tuer ceux qui s'étaient repliés à Tondo ou sur le fleuve, ni ceux qui venaient se protéger dans la Ville, ni aucun autre, une fois le conflit de la guerre passé, en particulier après la publication du ban demandant à ce qu'on ne les tuât pas.

*

5. [¿]Si fue lícito el pillage que se hizo en sus haciendas en la Guerra y después de ella &c.?

R[espóndese]. En resolución (por que ésta es materia muy larga) lo que tomaron los Españoles, Yndios, y negros en la guerra a los Sangleyes, suyo es

⁷⁷ Il s'agit de Hontay, présenté comme le général des insurgés par Bartolomé Leonardo DE ARGENSOLA, *Conquista de las islas Malucas*, Madrid, 1609, Gloria CANO (éd.), Madrid, Polifemo, 2009, p. 296.

*iure belli*⁷⁸. Esse fue común sentimiento de Audiencia⁷⁹, Religiosos y Seglares, y una aclamación pública con que todos aprobaban el saco, y deseamos que cebassen, y animassen los soldados y los Yndios con la pressa, por ver que nos yba a todos las vidas, y aunque según las leyes se puede oponer que *debatat Gubernatur indicere bellum*⁸⁰ y echar bando público para el saco, respóndese que con el hecho se hizo, y aprobó, y el [h]averse olvidado un ápice del derecho no es maravilla en aquella ocasión, y podrá responder lo que Cayo Mario⁸¹ a este punto: *in strepitu armorum non potuimus audire vo[cl]es legum civilium*⁸².

2° El soldado que en aquella ocasión tomó dineros con buena fee, y no sabe si era de amigos o enemigos, quédese con ellos. Si tomó alguna cosa en especie en el Parián, suyo es⁸³. Si fue en Tondo, haga diligencia para saber el dueño, por que allí se hicieron grandes robos à los Christianos [...].

Los Alcaldes mayores⁸⁴ y ministros de Justicia que, prendiendo los Sangleyes, los robaron, tienen obligación de restituir lo que tomaron porque no fue *iure belli*, sino como Ministros de Justicia. Los tales despojos han de dar a los Sangleyes si la Justicia los dio por libres, como a muchos ha dado, que entonzes

⁷⁸ En marge : *El saco del Parián se pudo hacer* (« Le pillage du Parian a pu être fait »).

⁷⁹ L'*audiencia* est un tribunal local de justice. Dans l'espace colonial, elle fait en quelque manière office de gouvernement civil, puisque son président n'est autre que le gouverneur de la colonie dont elle contrebalance le pouvoir. L'*audiencia* est ainsi censée faire respecter les directives royales face au pouvoir local laïc (conseil municipal), à l'archevêque, au chapitre ecclésiastique, aux ordres religieux et aux populations locales. Elle est en premier lieu composée d'un président, d'*oidores*, généralement au nombre de deux aux Philippines, et d'un *fiscal*, à savoir un procureur. Pour plus d'informations sur cette institution, voir Ernst SHÄFER, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, tome II, Séville, Escuela de Estudios Hispano-americanos, 1947, nouvelle édition, Madrid, Marcial Pons Historia, 2003, et Charles Henry CUNNINGHAM, *The Audiencia in the Spanish colonies as illustrated by the Audiencia of Manila (1583-1800)*, Berkeley, University of California Press, 1919, deux ouvrages qui, malgré leur ancienneté, demeurent toujours de précieux outils pour le chercheur.

⁸⁰ « Il fallait que ce soit le gouvernant qui déclare la guerre ». Nous n'avons pas retrouvé la source originale, si tant est qu'il y en ait une puisqu'il s'agit du typique cas où l'auteur s'exprime en latin dans l'esprit de textes préexistants. Le critère de légitimité de l'autorité qui décide d'ouvrir les belligérences comme première condition permettant de définir une guerre comme juste remonte à Cicéron. La réflexion sera ensuite reprise chez Augustin d'Hippone, Thomas d'Aquin et, au XVI^e siècle, chez les grands rénovateurs du thomisme de l'École de Salamanque que sont les Dominicains Francisco de Vitoria et Domingo de Soto.

⁸¹ Caius Marius (157-86 av. JC), général et homme politique romain, auquel Plutarque consacre une de ses *Vies parallèles*.

⁸² « Dans le fracas des armes on ne put entendre les voix de la loi civile ».

⁸³ En marge : *Opusieron a Mario que por defenza de la Ciudad de Roma se aprovechó de los Esclavos, y llamó los proscritos banitos, y foragidos de las Leyes* (« On opposa à Marius que pour la défense de la Cité de Rome il ait fait usage d'esclaves, et qu'il appela les proscrits bannis et les hors-la-loi »).

⁸⁴ L'*Alcade Mayor* était un officier de justice local directement désigné par le roi. La charge fut créée, comme celle de *corregidor* avec laquelle elle était étroitement liée, par les Ordonnances d'Alcalá de 1348. Aux Indes, les deux fonctions se confondaient.

fueron presos, o al Fisco de su Mag[esta]d cuyos Ministros eran quando los prendieron o mataron⁸⁵[...].

Los Sangleyes captivos en esta Guerra, es probable opinión que se pueden huir, como tiene el M[ae]str[o] Soto⁸⁶, y Caietano⁸⁷ *De Servis captis in bello justo*⁸⁸, aunque la opinión contraria tubimos por más probable *in m[ater]ia de fides*, q. 10 a 10, que es de Navarra, Cobarrub[ias]⁸⁹, y D^{or} Molina. La Hazienda que los Sangleyes tenían antes de ser captivos es suya, y pueden hazer de ella lo que quisieren por que, en rigor, solos los bienes que adquirió el esclavo en el captiverio son del Amo, y no los que antes tenía [...].

Los Clérigos, y Religiosos en aquella ocasión pudieron lícitamente pelear, y aun por ventura estaban obligados a hazerlo, por que como dize el P[adr]e Gregorio de Valencia⁹⁰, en caso de necessidad que [h]aya de perecer la Rep[úblic]a, o por alcanzar alguna insigne victoria que redunde en grande bien de la Rep[úblic]a, están obligados *lege nature* a pelear, y trae por esta sentencia a Cai[e]ta[no], Cobarrub[ias], M^o Báñez⁹¹ &c., pero de que puedan pelear en defenza suya y de la práctica, es común sentencia de todos⁹².

También es la más probable sentencia que en este caso no se incurre irregularidad ninguna aunque mate a otro, por que no se halla en derecho expressa irregularidad por homicidio lícito puesta a personas particulares, sino a

⁸⁵ En marge : *Algunos Alcaldes mayores teniéndolos presos los robaron &c.* (« Certains Alcaldes mayores les firent prisonniers et les volèrent &c. »).

⁸⁶ Domingo de Soto (1494-1560), théologien dominicain espagnol, participa aux débats de la première session du Concile de Trente (1545), à la rédaction de l'intérim de la Diète d'Augsbourg (1548), à la controverse de Valladolid, et fut un temps confesseur de Charles Quint. C'est en tant qu'auteur du *De Iustitia et Iure*, Salamanque, 1556, qu'il est ici cité.

⁸⁷ Tommaso de Vio, dit Caietanus, c'est-à-dire de Gaète (1469-1534), cardinal et grand maître dominicain italien, cité ici en tant qu'auteur des *Commentaria super tractatum De ente et essentia Thomae de Aquino*, 1496.

⁸⁸ « à propos de la capture d'esclaves dans la guerre juste ».

⁸⁹ Diego de Covarrubias y Leyva (1512-1577), juriste et prélat espagnol, participa au Concile de Trente. Ribera cite plus loin son *Regulae Peccatum. De regulis juris. Lib. VI. Relectio*, Salamanque, 1554.

⁹⁰ Gregorio de Valencia (1549-1603), théologien jésuite espagnol fortement influencé par Francisco de Vitoria et le renouveau thomiste, fut chargé de défendre les thèses de Luis de Molina à la Curie romaine. Son œuvre la plus importante sont ses *Commentariorum theologiarum tomus quatuor. In quibus omnes materiae quae continentur in Summa Divi Thomae explicantur*, Ingolstadt, Sartorius, 1591-1597.

⁹¹ Domingo Báñez (1528-1604), théologien dominicain espagnol, principal opposant des théories de Molina dans la querelle *De Auxiliis*, ce qui semble indiquer que le jésuite Juan de Ribera n'avait pas une approche théorique particulièrement partisane, à moins qu'en l'intégrant, il ne souhaitât au contraire enfoncer le clou quant à la supériorité de l'argumentation jésuite sur celles de l'ordre des Prêcheurs.

⁹² En marge : *Eclesiásticos*.

públicas, como a Juezes, que por executar sentencia de muerte *incurrunt* irregularidad que llaman *ob defectū per[fecte lenitatis]*⁹³ [...].

5. Si le pillage qu'on fit de leurs biens durant la guerre et après celle-ci fut licite &

On répond. *En résumé (car il s'agit là d'une matière très longue), ce que prirent les Espagnols, Indiens et noirs durant la guerre faite aux Sangleys est à eux iure belli*⁷⁸. Ceci est du sentiment commun de l'Audiencia⁷⁹, des religieux et des séculiers, et objet de la publique acclamation par laquelle tous ont approuvé le pillage, et notre désir de ce que soldats et Indiens soient motivés et encouragés par la prise en voyant qu'on allait tous perdre la vie, et bien que selon les lois on puisse opposer que *debatat Gubernatur indicere bellum*⁸⁰, et proclamer un ban pour le saccage. On répond que cela se fit par l'acte, et fut approuvé, et le fait d'avoir oublié d'un iota le droit n'est pas étonnant en cette occasion, et on pourra répondre sur ce point comme Caius Marius⁸¹ *in strepitu armorum non potuimus audire vo[c]es legum civilium*⁸².

2° *Le soldat qui en cette occasion prit de l'argent de bonne foi et ne sait pas s'il appartenait à des amis ou à des ennemis, qu'il le garde. S'il prit une chose en espèce dans le Parian, c'est à lui*⁸³. Si ce fut à Tondo, qu'il s'attache à savoir qui était le propriétaire parce qu'on commit là de grands vols contre les chrétiens [...].

*Les Alcaldes mayores*⁸⁴ et officiers de Justice qui, en arrêtant les Sangleys, les ont volés, ont obligation de restituer ce qu'ils ont pris parce que cela ne fut pas fait dans le cadre du *iure belli* mais bien en tant que ministres de la Justice. Ces choses saisies doivent revenir aux Sangleys si la Justice les declara libres comme elle l'a fait pour beaucoup qui ont été arrêtés à ce moment-là, ou au fisc de Sa Majesté dont ils étaient les ministres quand ils les ont arrêtés et tués⁸⁵[...].

*Quant aux Sangleys capturés durant cette guerre, il est d'opinion probable qu'ils peuvent fuir, comme cela est posé chez le Maître Soto*⁸⁶, et Caietanus⁸⁷ dans son *De Servis captis in bello justo*⁸⁸, bien que nous tenions l'opinion contraire pour plus probable in *m[ater]ia de fides, q. 10 a 10*, selon Navarra et Covarrubias⁸⁹, et le Docteur Molina. Les biens que les Sangleys possédaient avant d'être capturés sont à eux, et ils peuvent en faire ce qu'ils veulent, parce que strictement, seuls les biens acquis par l'esclave durant sa captivité sont au maître, et non ceux qu'il possédait auparavant [...].

*Les clers et religieux en cette occasion purent licitement se battre, et même peut-être étaient obligés à le faire, puisque comme le dit le père Gregorio de Valencia*⁹⁰, en cas de nécessité, de péril de la République ou afin d'obtenir une insigne victoire qui résulte en un grand bien de la République, ils sont obligés *lege nature* de se battre, avis partagé par Caietanus, Covarrubias, le Maître Bañez⁹¹ etc., mais c'est un avis commun à tous qu'ils peuvent se battre pour se défendre eux-mêmes et en vertu de la pratique⁹².

⁹³ « par manque de parfaite douceur ». La formule est peut-être inspirée des *Commentaires des Quodlibets d'Henri de Gand* rédigés par Vitale Zuccolo (1556-1630), religieux italien et abbé de l'ordre camaldule.

Il est aussi très probable que, dans ce cas, on ne tombe dans aucune irrégularité, même si on tue quelqu'un d'autre, parce qu'en droit on ne trouve aucune irrégularité expresse pour un homicide licite qui soit appliquée à des particuliers mais seulement à des personnes publiques comme des juges, lesquels, en exécutant une sentence de mort, incurrant l'irrégularité qu'on appelle ob defectū per[f]ecte lenitatis⁹³ [...].

* * *

D'un projet d'expulsion des Japonais

Tome I, Partie 1, Juan de Ribera, 4 mars 1608, f. 149r-149v

Ce cas, qui concerne la communauté nippone et non chinoise, est proposé ici à titre comparatif, puisque le Japon constitue l'autre pôle de l'« Asie des Civilisations » telle qu'elle peut être appréhendée depuis Manille, et que les Japonais du quartier de Dilao, à côté du Parian, quoique bien moins nombreux que les Sangleys (peut-être quelques 500 au début du xvii^e siècle⁹⁴), constituait alors l'autre communauté inquiétante de Manille. À l'époque de Toyotomi Hideyoshi, en 1592, l'année même du lancement de la conquête de la Corée, le gouverneur Gómez Pérez Dasmariñas avait reçu une lettre dans laquelle on lui demandait de se soumettre au voisin du Nord, à défaut de quoi la colonie serait envahie⁹⁵. Cinq ans plus tard et un an avant le décès d'Hideyoshi eut lieu l'épisode des vingt-six martyrs japonais et hispaniques affiliés aux ordres jésuite et franciscain⁹⁶.

Au début du xvii^e siècle, l'accès au pouvoir de Tokugawa Ieyasu changea la dynamique des relations, notamment commerciales, entre le Japon et la petite colonie espagnole⁹⁷, comme en témoigne le texte ci-dessous. Cependant, dès 1605, dans sa lettre du 3 février consacrée au problème sangley déjà citée, l'archevêque Miguel de Benavides alertait sur le danger constitué par la communauté des Japonais : « *[h]avemos de guardarnos dellos como de enemigos o son peores o tan malos como los sangleyes ynfielos*⁹⁸ ». Et effectivement, entre 1606 et 1609, le quartier japonais de Dilao connut plusieurs épisodes d'agitation, sur lesquels on possède étonnamment très peu de témoignages.

Un dernier élément de contexte est ici à souligner : dans la Péninsule, l'époque était aux projets massifs de bannissement, puisqu'un an plus tard, en 1609, Philippe III expulsa les morisques, les musulmans supposément convertis au christianisme qui vivaient dans la Péninsule, une décision à laquelle contribua

⁹⁴ ANTONIO DE MORGÁ, *Sucesos de las islas Filipinas*, Mexico, 1609, Francisca PERUJA (éd.), Mexico, Fondo de Cultura Económica, 2007, p. 298-299.

⁹⁵ Pour l'exposition des événements et la réponse du gouverneur, on peut consulter les deux lettres de Gómez Pérez Dasmariñas sur une possible attaque japonaise, 31 mai 1592, AGI, Filipinas, 18B, R.1, N.2 et R.2, N.7 et N.8 et ses échanges de lettres avec les autorités japonaises, 11 juin 1592, AGI, Filipinas, 18B, R.2, N.12.

⁹⁶ Une immense fresque représentant ce martyr orne la cathédrale mexicaine de Cuernavaca. Le groupe, dont faisait partie le créole Felipe de Jesús, premier saint mexicain, fut collectivement canonisé en 1862.

⁹⁷ UBALDO IACCARINO, *Comercio y diplomacia entre Japon y Filipinas en la era Keicho 1596-1615*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2017.

⁹⁸ « Nous devons nous garder d'eux comme d'ennemis, ils sont pires ou aussi mauvais que les Sangleys infidèles ».

fortement un autre Juan de Ribera, archevêque de Valence et patriarche latin d'Antioche, canonisé en 1960.

*

A una Consulta que hubo en la Sala de la Audiencia a 4 de Marzo de 1608. Sobre si convenía echar los Japones de estas Yslas. Respondimos un papel en la forma siguiente⁹⁹.

1. Respóndese (*salvo meliori iudicio*) que combiene sumamente yr echando los Japones de estas Yslas por los peligros en que nos hemos visto con ellos, y los recelos para adelante, y por las razones que la Ciudad representa.

2. Lo 2º, que se echen con suavidad, y maña, y no con violencia, teniendo atención a no alborrotallos, ni que del Reyno de Japón se tome motivo, aunque se aparente, de guerra.

Y para esto, podrán servir los medios siguientes. El 1º, que de los consejos de guerra, o consultas de Religiones, no salga voz, que los echen a todos, y menos se publique que las Religiones son de ese parecer, por que el decirse será alborrotallos, y poner en más cuidado a la Ciudad, y el publicarse que las Religiones son de ese parecer redundara en daño de la Christiandad y Religiosos de Japón donde es cierto que llegara la voz, que es cosa de gravíssimo inconveniente¹⁰⁰.

Lo 2º, que no se eche Vando general que se vaia[n] todos so pena de la vida, o galeras &c., por que ni [h]an de yr todos, ni [es] conveniente. De que no [h]an de yr todos es cierto, pues ni [h]ay Navíos para tantos, ni muchos de los que están aquí casados o [h]an cometido delitos en Japón se yrán, aunque los hagan pedazos, y el echar Vando para no cumplirle es desacreditar los Vandos, y que no se estimen o no se cumplan, viendo que se manda una cosa moralmente impossible, y así conviene mandar cosas hacederas, y que probablemente tendrán execución, y ésas llevarlas adelante hasta el fin. Y que no convenga que se vayan todos también parece claro, por que a la Ciudad le está bien que queden algunos intérpretes, supuesto que ha de [h]aver trato y comercio con el Japón, y para una ocasión de guerra, y Cartas que de allá se escriben en la lengua Japona, especial[mente por] que [h]ay algunos casados, y muy buenos Christianos, que en una comunidad no falta, y éstos serán testigos que no los echamos por odio de la Nación, sino por la conveniencia de la cosa.

⁹⁹ En marge : *Japones*.

¹⁰⁰ Même s'il y avait aussi à ce moment-là des missionnaires franciscains et dominicains au Japon, les jésuites étaient particulièrement exposés aux revirements de la situation politique nipponne.

3. Medio para hazerlo con suavidad es dar aviso con los primeros Navíos al Emperador de Japón de los alborotos, y turbaciones que [h]an pasado, dando razón de las muertes que [h]ubo, y del incendio del Parián para que no nos tengan por injustos, ni tomen ocasión de mover guerra sino darnos razón, especial[mente] profesando el Emperador¹⁰¹ amistad con esta República, pues hasta ahora [h]a procedido honradamente, embiando Cartas, y presentes, que no lo [h]an hecho sus antecesores, antes Taicosama pidió tributo y quiso que se le diese la obediencia¹⁰². Éste [h]a pedido comercio y trato, y tiene buena correspondencia, como se [h]a visto.

4. Que pues [h]ay Cartas de este mismo Emperador que dicen es gente ruin la que [h]a venido a estas Yslas, y que sean castigados conforme a las Leyes de este Reyno, y que tendrá cuenta de no embiar Navío sin Chapa y Provisión suya, ni más Navíos de los que se le pidieren. De esto mismo se tome color para echarlos de aquí, y mucho mejor a los que vinieren de nuevo, diciendo que su mismo Emperador lo quiere assí, y lo pide, y con esto se hará con más suavidad, y sin ofensión alguna.

5. Últimamente, que se publique y sepan que no quitamos el trato y comercio natural con los Japones trayendo sus mercaderías, que es lo que [el] Emperador quiere, y teniendo buena correspondencia, que a esta república no está mal, pues traen harina, yerro, armas, balas, bronce, salitre¹⁰³, que del Reyno de China en ninguna manera se consiente traer¹⁰⁴.

De este Colegio de la Compañía de Jesus de Manila a 6 de Marzo de 1608.

À propos d'une consultation qui eut lieu au sein de l'Audiencia le 4 mars 1608, en vue de déterminer s'il convenait d'expulser les Japonais de ces îles. Nous avons répondu dans un document de la façon suivante⁹⁹.

1. On répond (salvo meliori Judicio) qu'il convient au plus point de commencer à expulser les Japonais de ces îles du fait des périls dans lesquels nous nous sommes trouvés avec eux, des craintes pour l'avenir, et des raisons que la Ville présente.

¹⁰¹ C'est Go-Yōzei (後陽成天皇, 1572-1617, règne de 1586-1611) qui est empereur au début du xvii^e siècle, durant la période où Ieyasu (徳川 家康, 1543-1616) fonde le shogunat Tokugawa.

¹⁰² *Taicosama* : nom par lequel est connu dans les sources occidentales Toyotomi Hideyoshi (豊臣秀吉, 1537 - 1598), qui avait effectivement adopté le titre honorifique de *taikō*, qui désignait un régent impérial.

¹⁰³ On notera le caractère très utilitaire et tenant de ce qu'on pourrait appeler des nécessités fondamentales de la colonie de cette liste de produits acquis au Japon.

¹⁰⁴ La phrase ne permet pas de déterminer qui des autorités chinoises ou espagnoles ne consentent pas, d'après Ribera, à l'exportation ou importation de ces produits.

2. *En second lieu il convient de les expulser en douceur, et astuce, et non avec violence, en faisant attention à ne pas les mener à l'émeute, ni à ce que dans le Royaume du Japon on y voit un motif, même apparent, de guerre.*

Et pour cela on pourra user des moyens suivants. Le 1^{er}, que des conseils de guerre ou des réunions des ordres religieux, aucun mot ne s'échappe de ce qu'on envisage de tous les expulser, et qu'encore moins on ne publie que les ordres sont de cet avis, car cela les mènerait à la révolte et mettrait la Ville en plus grand danger, et le fait que l'on rende public que les ordres religieux sont de cet avis s'avérerait dommageable à la Chrétienté et aux religieux du Japon où il est certain que la nouvelle parviendrait, ce qui est un très grave inconvénient¹⁰⁰.

Le 2^e, qu'on n'émette pas de ban général que tous doivent partir sous peine de mort, ou de galères etc., parce que ni tous doivent partir, ni cela convient. Que tous ne doivent pas partir, c'est certain du fait qu'il n'y a pas assez de navires pour autant de gens, et que parmi ceux qui sont ici mariés, ou ont commis des délits aux Japon, beaucoup ne partiront pas même si on les coupe en morceaux, et émettre un ban pour ne pas s'y tenir discrédite les bans, et fait qu'on ne les estime pas ni respecte, au vu de ce qu'on exige une chose moralement impossible, de sorte qu'il faut ordonner des choses faisables, qui seront probablement suivies d'une exécution, et les mener jusqu'à leur terme. Et qu'il ne convienne pas qu'ils partent tous semble tout aussi clair, parce qu'il convient à la Ville qu'il reste quelques interprètes, étant supposé qu'il doit y avoir relation et commerce avec le Japon, et pour une occasion de guerre, ou pour [traduire] les lettres qu'ils écrivent de là-bas en langue japonaise, et tout particulièrement parce qu'il y a quelques hommes mariés et bons chrétiens, ce qui ne manque jamais dans une communauté, et ceux-là seront témoins qu'on ne les expulse pas par haine de leur Nation, mais pour la convenance de la chose.

3. *Le moyen de le faire en douceur est de transmettre un avis par le premier navire de l'Empereur du Japon des tumultes et agitations qui ont eu lieu, en donnant raison des morts qu'il y a eu, de l'incendie du Parian, pour qu'ils ne nous considèrent pas injustes, ni n'en prennent prétexte pour nous faire la guerre mais nous donnent plutôt raison, particulièrement parce que l'Empereur¹⁰¹ professe l'amitié envers cette République, puisque jusqu'à présent il a procédé honorablement en envoyant des lettres, des présents, ce que n'avaient pas fait ses prédécesseurs, car Taicosama avait au contraire exigé un tribut et réclamé qu'on lui déclare obéissance¹⁰². Celui-ci a sollicité commerce et relations, et il entretient comme on l'a vu de bons rapports avec nous.*

4. *En effet, il y a des lettres de ce même Empereur qui disent que ceux qui sont venus dans ces îles sont de mauvaises gens, qu'ils doivent être punis en conformité aux lois de ce Royaume, et qu'il prendra soin de ne pas envoyer de navire sans sceau et provision de sa part, ni d'autres navires que ceux qu'on lui demande. Qu'on s'appuie là-dessus pour les expulser d'ici, et plus encore ceux qui viendraient à nouveau, en disant que leur Empereur lui-même le veut ainsi, et le demande, et de la sorte on agira avec davantage de douceur, et sans aucune offense.*

5. *Enfin, qu'on publie et qu'ils sachent que nous ne mettons pas fin aux relations et commerce naturel avec les Japonais qui apportent leurs marchandises, ce qui est ce que souhaite leur Empereur, et qui entretiennent de bons rapports avec nous, ce qui n'est pas*

mauvais pour cette République, puisqu'ils apportent de la farine, du fer, des armes, des balles, du bronze, du salpêtre¹⁰³, toutes choses que de Chine en aucune manière on consent à amener¹⁰⁴.

De ce collègue de la Compagnie de Jésus de Manille, le 6 mars 1608.

* * *

Des fraudes des gardes des bateaux chinois

Tome I, Partie 1, Juan de Ribera, mai 1606, f. 156r-156v

Sans surprise, la question du commerce de produits chinois et des problèmes moraux qu'il peut poser aux Espagnols est une des thématiques que les jésuites se devaient d'aborder dans la Manille du début du xvii^e siècle. Afin d'éviter la spéculation des commerçants chinois et, il faut le dire, démunis qu'ils étaient face au savoir-faire de ceux-ci en matière de tractations commerciales, les Espagnols mirent en place le système de la *pancada* en vertu duquel les achats se faisaient en gros à un prix fixé pour la globalité des marchands et marchandises similaires¹⁰⁵. Cependant, l'appât du gain aidant, nombreux étaient les Sangleys qui s'attachaient à sortir des marchandises non déclarées de leurs navires, afin de ne pas payer de droits de douanes¹⁰⁶ mais aussi sans doute de pouvoir fixer leur prix plus librement. Sur la base des registres de comptabilité de Manille, Juan Gil a pu établir que, lorsqu'ils étaient découverts, les marchands chinois se voyaient infliger des amendes étonnamment dérisoires¹⁰⁷, de l'ordre de quelques pesos, ce qui laisse supposer une certaine connivence avec les autorités de la colonie ou, pour le moins, la tolérance d'un inexorable état de fait. En ce qui concerne la question spécifiquement traitée ici des fraudes réalisées par les gardes des navires, elles avaient fait l'objet dès la fin du xvi^e siècle d'une plainte de la part des marchands sangleys, pourtant à l'origine de la sortie en fraude des marchandises hors des navires, laquelle avait donné lieu à l'envoi d'ordres royaux au gouverneur des Philippines Gómez Pérez Dasmariñas afin d'y mettre fin¹⁰⁸, en vain apparemment.

*

¹⁰⁵ William LYTLE SHURZ, *The Manila Galleon*, New York, Dutton & co., 1939, nouvelle édition, 1959, p. 74-78.

¹⁰⁶ Il s'agit de la taxe de l'*almojarifazgo*, fixée à 3 % de la valeur des marchandises en 1580, et qui passa à 6 % en 1606. Voir la copie de trois chapitres d'une lettre du gouverneur Gonzalo Ronquillo de Peñalosa (1580-1583) écrite le 20 juin de 1580, AGI, Filipinas, 6, R.4, N.44, 2^e document, ainsi que J. DE SOLORZANO et L. PINELO, *Recopilación...op. cit.*, III, Livre VIII, titre XV, lois XXII et XXIII, p. 78r-78v.

¹⁰⁷ J. GIL, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 70-73.

¹⁰⁸ Cédule royale au gouverneur Gómez Pérez Dasmariñas, 11 juin 1594, AGI, Filipinas, 339, L.2, f. 55r-56r.

Pregúntase, [¿]si las Guardas que se ponen en Navíos de sangleyes estaban obligados a restituir los derechos de las Mercaderías que se sacan a escondidas ipsor[um] permisu et consensu¹⁰⁹?

En los Navíos de China, se ponen guardas por parte de los oficiales Reales para que no se saque Ropa sin registro. A éstos no se les da salario ninguno, ni por derecho tienen otra ganancia, más de la que se les da por denunciadores quando el Sangley saca alguna cosa a escondidas, que si denuncian les dan un tanto, y con ser assí que apenas denuncia hom[br]e apetesen mucho este oficio, y lo pretende[n] alegando méritos &c. Lo que se presume y que pasa en realidad de verdad, [es] que reciben cohechos de los Sangleyes, y son aprovechados en comprar alguna ropa, y de noche suelen permitir que los sangleyes saquen algunas petacas¹¹⁰ de ceda, o mantas, por algunas pías que les dan. Pregúntase pues si éstos tales peca[n] en dejar sacar Ropa sin Registro, y si están obligados a pagar al Rey N[uest]ro S[eñ]or sus derechos.

Respóndese que pecan contra Justicia, y están obligados a restituir a Su Mag[esta]d los derechos. La Razón es por que son Ministros Suyos deputados para esse efecto, y aunque aleguen que no les dan salario, no dexan de tenerle, que es la tercia parte de denunciados, y con ese concierto entran sin hazerles fuerza, antes rogándolo ellos. Ésta es común Doctrina de los D^{ores} [sic] Card[enal] Toledo¹¹¹, L. 4, c. 21, *illis verbis ex officio obligari*¹¹² &c. y trae a Cai[etano] *Verbo restitutio*, Soto, L. 4, q. 7, ar. 3, Zeco¹¹³, *custodes tenent ad damnum illatum si nont revelent*¹¹⁴, 2. p., *de deposito* C. 22, # 9, Manuel¹¹⁵, Rg. c. 124 con 8. Las guardas de las Mercaderías que están puestas en los Puertos, dexando passar los Mercaderes sin denunciar de ellos para que paguen los Tributos, obligados están a pagarlos por que, dado caso que no estén obligados a pagar la

¹⁰⁹ « Avec leur permission et leur consentement ». En marge : *Guardas de los Navíos*.

¹¹⁰ Le mot *petaca* est issu du malais *petak*, qui désigne une boîte ou un compartiment. Le terme philippin *petaka*, porte-monnaie, semble quant à lui être issu du mot nahuatl *petlacalli*, qui désigne une caisse réalisée en fibre de palme (*petate*) tissée, et par extension, une blague à tabac ou une valise. La *pataca* de Macao n'a pour sa part de lien avec aucun de ces deux termes, puisqu'elle dérive du terme espagnol *patacón*, une pièce de monnaie, le fameux peso de huit réaux frappé à partir d'argent mexicain ou péruvien.

¹¹¹ Francisco de Toledo Herrera (1532-1596), théologien et diplomate jésuite espagnol. Ayant occupé plusieurs fonctions d'importance à la Curie romaine, il s'opposa comme d'autres jésuites espagnols au généralat de Claudio Acquaviva (de 1582 à 1615). Il constitue un jalon important dans l'histoire de la casuistique, comme en témoigne son *De Instrukione Sacerdotum et peccatis mortalibus*, Douai, Baltasar Belleri, 1608.

¹¹² « être lié par ces paroles en vertu du devoir ».

¹¹³ Lelio Zecci (1532-1610), théologien et juriste italien.

¹¹⁴ « Les gardiens sont responsables des dommages causés s'ils ne les signalent pas ».

¹¹⁵ Manuel Rodrigues (1551-1619), théologien franciscain portugais, auteur d'une *Suma de casos de conciencia*, Salamanque, Juan Fernandez, 1598.

pena como dicen Silv[estro]¹¹⁶ y Nav[arro]¹¹⁷, están obligados a pagar los Tributos, pues éstos no se deven como pena, sino como interés. Assí lo tiene Nav[arro], c. 25, n. 34, P[adr]e Sá, *Verbo Restitutio*¹¹⁸, n° 3, sita a Silvestro, Pabrina¹¹⁹, Ang[elicus]¹²⁰, Rocela¹²¹, Navarra¹²², y Paludano¹²³, y assí en esta Sentencia no se puede poner duda.

El cohecho que les dan, no están obligados a restituir como tiene Zeco, Nav[arro], P^e Luis Lopez¹²⁴ 1.

También se permite que se les den cosas de comer, mal provecho les haga. Mayo [1]606.

*On demande si les gardes qu'on met dans les navires des Sangleys sont obligés à restituer les droits des marchandises qui sont sorties en cachette ipsor[um] permis et consensu*¹⁰⁹

Dans les navires de Chine, on met des gardes au nom des officiers Royaux pour qu'on ne sorte pas des vêtements non enregistrés. On ne leur consent aucun salaire, et ils n'ont aucun autre bénéfice de droit, si ce n'est ce qu'on leur donne comme dénonciateurs quand un Sangley sort quelque chose en cachette, sur quoi ils reçoivent une portion, et malgré que presque jamais un homme ne soit dénoncé, cet office est très convoité, et on y prétend en faisant valoir ses mérites etc. Ce qu'on présume et qui se passe en réalité est qu'ils reçoivent des pots-de-vin des Sangleys, et sont favorisés pour acheter des vêtements, de sorte que la nuit ils ont coutume de permettre aux Sangleys de sortir quelques petacas¹¹⁰ de soie, ou des mantes pour quelque bagatelle qu'on leur donne. On demande donc si ceux-ci pêchent en laissant sortir des marchandises non enregistrées, et s'ils sont obligés de payer ses droits au Roi Notre Seigneur.

On répond qu'ils pêchent contre la Justice, et sont obligés de restituer à Sa Majesté les droits. La raison en est que ce sont des siens ministres dépêchés à cet effet, et même s'ils allèguent qu'on ne leur donne pas de salaire, ils ne laissent pas d'en avoir un, à savoir le tiers de ce qu'ils dénoncent, et c'est en vertu de cet accord qu'ils entrent dans leurs fonctions qu'ils

¹¹⁶ Silvestro Mazzolini da Prierio (1456-1523), théologien dominicain italien, très connu à travers la *Summa Summarum, qua Sylvestrina dicitur*, Rome, 1516, et sa suite, la *Summae Sylvestrinae*, Venise, Damiano Zenaro, 1578, qui semble être le texte utilisé par Ribera.

¹¹⁷ Martín de Azpilcueta (1492-1586), dit *Doctor NAVARRO*, théologien, économiste et juriste espagnol, sans doute cité ici pour son *Manuale de Confessori*, Venise, Appresso i Gioliti, 1584.

¹¹⁸ Manuel de Sá (1528-1596), théologien jésuite portugais, auteur de considérations sur la confession qui seront compilées dans le recueil *Aphorismi confessoriorum ex doctorum sententiis collecti*, Douai, Baltasar Belleri, 1627.

¹¹⁹ Peut-être s'agit-il de Filippo Fabri (1564-1630), théologien franciscain italien.

¹²⁰ *Doctor Angelicus*, c'est-à-dire Thomas d'Aquin, auteur de l'incontournable *Summa Theologiae*.

¹²¹ Jean de la Rochelle (1200-1245), théologien franciscain français.

¹²² *Navarra* : Navarro.

¹²³ Pierre La Palud (1275-1342), théologien dominicain français.

¹²⁴ Luis López (1520-1596), théologien dominicain espagnol, auteur d'un *Tractatus de contractibus et negotiationibus*, Lyon, Ex officina Iuntarum, 1593.

ont prié de se voir confier. C'est là la commune doctrine des Docteurs Sic Cardinal Toledo¹¹¹ L. 4 c. 21 illis verbis ex officio obligari¹¹² etc, qui invoque Caietanus Verbo restitutio, Soto, L. 4, q. 7, ar. 3, Zecci¹¹³, custodes tenent ad damnum illatum si nont revelent¹¹⁴, 2. p., de deposito, C. 22, # 9, Manuel¹¹⁵, Rg. c. 124 avec 8, Les gardes des marchandises qui sont entreposées dans les ports, s'ils laissent les marchands les passer [en fraude] sans les dénoncer afin que ceux-ci payent les tributs, sont obligés de les restituer, parce qu'au cas où ils ne seraient pas obligés à payer l'amende comme disent Sylw[ester]¹¹⁶ et Nav[arro]¹¹⁷, ils sont obligés à payer les tributs, car ceux-ci ne sont pas dus en tant que peine mais en tant qu'intérêt. C'est ce que dit Navarro c. 25 n. 34, le père Sa, Verbo Restitutio¹¹⁸, n° 3, qui cite Sylvester, Pabrina¹¹⁹, Ang[elicus]¹²⁰, Rochelle¹²¹, Navarre¹²², et Paludano¹²³, de sorte qu'en cette sentence il ne peut y avoir aucun doute.

Ils ne sont en revanche pas obligés de restituer le pot-de-vin qu'on leur donne selon Zecci, Navarre, le père Luis López¹²⁴, 1.

Il leur est aussi permis de recevoir des choses à manger, grand mal leur en fasse. Mai 1606.

* * *

De l'argent passé en fraude

Tome I, Partie 1, Juan de Ribera, date inconnue, f. 157v-158r

Le thème de l'argent sorti des mines américaines pour être exporté aux Philippines en vue d'y acquérir des produits chinois est évidemment fondamental. On laissera ici le débat sur la quantité de métaux du Nouveau Monde qui a pu ainsi transiter vers l'Asie plutôt que vers l'Europe aux spécialistes de la question, à l'instar de Mariano Bonifacio, qu'on peut lire dans ce volume¹²⁵. Nous nous contenterons donc de donner ici quelques bornes chronologiques qui nous semblent essentielles pour comprendre le problème. Après une période de flottement dans la régulation du trafic, le 11 janvier 1593, le commerce du galion fut strictement limité à 250 000 pesos en valeur de marchandises dans le sens Manille-Acapulco, et 500 000 pesos de valeur entre Acapulco et Manille, un chiffre qui incluait l'argent envoyé pour l'acquisition de produits asiatiques et l'aide financière apportée par la Nouvelle Espagne à la colonie¹²⁶. Les flux commerciaux se trouvèrent donc officiellement drastiquement limités, ce qui généra logiquement un trafic clandestin exponentiel et de fréquents rappels à l'ordre. En 1603, plusieurs cédulas furent émises afin de réévaluer la forme en vertu de laquelle le commerce du galion de Manille devait être mené¹²⁷. Surtout, dans le cadre de la reprise en main de l'administration du royaume suite à la chute du très corrompu favori du roi le duc de Lerma et à l'entrée de l'Espagne dans la Guerre de Trente Ans, le 26 novembre 1620, Madrid crèverait l'abcès en écrivant à l'Audiencia de Manille une lettre d'une très grande virulence dans laquelle, en même temps que la mauvaise administration de l'archipel, serait dénoncé le « trafic de la Chine » consistant dans l'échange d'« argent si précieux dans ses royaumes » contre « des habits, des chiffons et d'autres choses de peu d'importance »¹²⁸.

¹²⁵ On conseillera de même la lecture de Dennis Flynn et Arturo Giráldez, notamment au travers de la compilation de 11 articles intitulée *China and the Birth of Globalization in the 16th Century*, Farnham (Surrey), Ashgate Variorum, 2010. Bien sûr, on se doit de mentionner P. CHAUNU, *Les Philippines...*, *op. cit.*, dans la continuation de son monumental *Séville et l'Atlantique, 1504-1650*, Paris, Armand Colin, 1955-1959, en tant que pionnier sur le sujet. Cependant, il est à noter que l'historien français travailla strictement à partir de la comptabilité royale, ce qui lui permet, certes, de mettre en lumière des tendances, mais en aucun cas d'évaluer le volume global réel des flux commerciaux, lequel n'est d'ailleurs pas forcément strictement parallèle aux flux officiels. Quoiqu'il en soit, la nature illicite d'une grande partie des échanges ayant eu lieu interdit sans doute à jamais une quantification exacte du trafic réel.

¹²⁶ Cédulas royales, 11 janvier 1593, AGI, Filipinas, 339, L.2, f. 69r-74v.

¹²⁷ Cédulas royales, 21 septembre 1603, AGI, Filipinas, 329, L.1, f. 48r-58v.

¹²⁸ Cédula royale à l'Audiencia de Manille, 26 novembre 1620, AGI, Filipinas, 329, L.2, f. 118v-120r. Pour une présentation et édition en anglais de ce texte, voir Jean-Noël SANCHEZ, « The Sound and the Fury : A Vigorous Admonition from the King of Spain to the Audiencia of Manila (1620) », dans Christina H. LEE et Ricardo PADRÓN (éd.), *The Spanish Pacific, 1521-1815 : A Reader of Primary Sources, Volume 2*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2024, p. 189-199.

Ici, ce qui est précisément en jeu est l'argent envoyé par le galion de façon parfaitement illégale sans avoir été frappé ni même enregistré afin que soit appliquée l'imposition du *quinto*, laquelle, comme son nom l'indique, impliquait que, avant toute taxation supplémentaire, 20 % des ressources extraites du sol américain revenaient directement au trésor royal¹²⁹.

*

[¿]Qué se hará con los que traen plata por quintar, para vender a los Sangleys¹³⁰?

R[espóndes]e. Que restituyan el Quinto a Su Mag[esta]d por que se le debe, y no basta alegar que la traxeron de Pirú¹³¹ o Nueva España con grandissimo Riesgo, por que esta razón, quando mucho, valdrá para no pagar los Derechos de los dos por ciento de Registro¹³², pero el quinto radicalmente se deve, aunque ni se trajesen, por Razón de ser las Minas de Su Mag[esta]d¹³³, y [h]aver permitido se labren en su Reyno por que se le pague su quinto como largamente se dize Lib. 6 *Nove Recopil[atione]*, tt. 13, *Leg.* 2.3.4.¹³⁴, y estas Leyes no son penales sino directivas, y assí obligan *in con[s]ciencia et ante sentenciam judicis*, como prueba el P^c Alonso, Reg. *ttt. De furto q[ui] an mineralia Sint invenientium*¹³⁵, trae a Soto, L. 4, q. 3 a 3 ad. 2, Mancio¹³⁶ y Felipe de Meneses¹³⁷.

¹²⁹ Pour une synthèse de l'économie minière au Mexique, on peut consulter Brígida VON MENTZ, « 2. La plata y la conformación de la economía novohispana », dans Sandra KUNTZ FICKER (dir.), *Historia económica general de México : de la colonia a nuestros días*, Mexico, El Colegio de México, 2010, p. 113-142.

¹³⁰ En marge : *Plata* (« argent »).

¹³¹ *Pirú* : Pérou.

¹³² Il s'agit du droit d'enregistrement des métaux sortant d'Amérique sous forme brute ou numéraire.

¹³³ Rappelons en effet que les mines du Nouveau Monde, à savoir le sol américain, sont la propriété du roi, qui se contente d'autoriser des concessions d'exploitation.

¹³⁴ *La Nueva Recopilación de Leyes de Castilla*, « Nouvelle compilation des Lois de Castille », établie en 1567, reprend les Lois de Toro de 1505 et des corpus légaux antérieurs.

¹³⁵ « À propos du vol de ceux qui ont trouvé des minéraux ». Il s'agit peut-être d'Alonso de la Vera Cruz (1507-1584), missionnaire, théologien et naturaliste augustin, auteur d'une *Physica speculatio*, Mexico, Joan Pau Brissé, 1557.

¹³⁶ Mancio de Corpus Cristi (1507-1576), théologien dominicain espagnol disciple de Vitoria et Soto, professeur de Gregorio de Valencia, auteur avec Bartolomé de Medina d'un traité sur l'usure et les taux de change.

¹³⁷ Felipe de Meneses (1515-1572), dominicain espagnol, auteur d'un *Tratado de Confesores* (date inconnue).

Que fera-t-on de ceux qui amènent de l'argent brut pour le vendre aux Sangleys¹³⁰ ?

On répond. Qu'ils restituent le quinto à Sa Majesté car on le lui doit, et il ne suffit pas d'alléguer qu'ils l'ont amené du Pérou¹³¹ ou de Nouvelle Espagne à grand risque car cette raison, dans le meilleur des cas, vaudra pour ne pas payer les droits de deux pour cent de registre¹³², mais le quinto est radicalement dû, même s'il n'y avait pas de droits à payer, du fait que les mines appartiennent à Sa Majesté¹³³, et que [le Roi] a permis qu'on les exploite dans son Royaume dans la mesure où on lui paye son quinto, comme cela est amplement développé dans le livre 6 Nove Recopil[atione] tt. 13 Leg. 2.3.4.¹³⁴, et ces lois ne sont pas pénales mais directives, et obligent ainsi in conciencia et ante sentenciam judicis, comme le prouve le père Alonso Reg. ttt. De furto q[ui] an mineralia Sint invenientium¹³⁵, lequel invoque Soto L. 4 q. 3 a 3 ad. 2, Mancio¹³⁶ et Felipe de Meneses¹³⁷.

* * *

Des médecins sangleys

Tome I, Partie 1, Juan de Ribera, 13 septembre de 1603, f. 173v-174v

Le thème des médecins sangleys dont il est ici question s'inscrit dans le cadre plus large de la monopolisation de fait des offices par la communauté chinoise de Manille, laquelle explique en grande partie les hésitations de la communauté hispanique des Philippines quant à l'opportunité, invariablement débattue à chaque soulèvement du Parian, d'expulser la communauté des Sangleys : si, avec eux, aucune république espagnole « autosuffisante » n'était possible, sans eux, non plus. En l'occurrence, le manque de médecins dans la colonie fut régulièrement mis en exergue dans la correspondance de Manille avec sa métropole¹³⁸. Ainsi, les praticiens sangleys furent amenés à exercer au-delà des murs de l'hôpital qui leur était assigné et qui avait été mis en place vers 1589 par un médecin et herboriste chinois fraîchement converti au christianisme¹³⁹.

La bonne opinion de Ribera vis-à-vis de ces médecins chinois est à la hauteur du peu d'estime qu'il porte aux médecins péninsulaires, de toute façon trop rares, qui exerçaient dans la colonie. En particulier, il sait gré aux praticiens sangleys de ne pas sélectionner leurs clients et de permettre ainsi à tout un chacun, indépendamment de son statut ethnique ou socio-économique de recevoir des soins.

Un point particulièrement intéressant à souligner concernant cette résolution de cas est le fait que les textes européens permettant d'étayer la question traitent fondamentalement du problème des médecins juifs. Ceci est globalement révélateur d'une tendance à assimiler la communauté sangley à celle des juifs, latente dans la documentation de l'époque et parfois explicitement énoncée. Ainsi, en 1643, deux cédules royales demandaient-elles un complément d'information par suite de la réception d'une lettre du gouverneur des Philippines Sebastián Hurtado de Corcuera dans laquelle celui-ci proposait d'obliger les Sangleys à résider derrière des murs, comme pour les juifs de Rome et d'Alexandrie selon les termes du gouverneur repris par les autorités métropolitaines¹⁴⁰.

¹³⁸ Citons à titre d'exemple la lettre du soldat Juan Nuñez, 24 juin 1595, AGI, Filipinas, 35, N.3, ou celle du gouverneur Sabiniano Manrique de Lara à son arrivée dans l'archipel, 19 juillet 1654, AGI, Filipinas, 285, N.1.

¹³⁹ J. ГИ, *Los Chinos...*, *op. cit.*, p. 183. On notera que, plus de 300 ans plus tard, en 1896, le ministre plénipotentiaire de la Chine à Madrid fit parvenir au Ministre d'État espagnol, lequel la transmit au ministre d'Outremer, une plainte parce que le gouverneur général des Philippines avait interdit aux médecins chinois d'exercer leur profession dans l'archipel. Cf. Archivo Histórico Nacional, Madrid, Ultramar, 5347, N.12.

¹⁴⁰ Cédules royales, 4 août 1643, AGI, Filipinas, 330, L.4, f. 154v-156r. Il est cependant à noter que le recyclage de catégories ethniques péninsulaires le plus marquant fut celui qui concerna les musulmans du sud de l'archipel, lesquels furent qualifiés dans une perspective très

*

Pregúntase, [¿]si los Christianos se podrán Curar con Médicos Sangleyes Gentiles¹⁴¹?

Sobre este caso tuvimos una conferencia en nuestra Casa en Manila, por [h]avernos preguntado el S[eñ]or Arzobispo si [h]abría obligación en esta tierra de publicar y guardar el *motu proprio* que prohíbe curarse los Christianos con Médicos Judíos, o Gentiles. Halláronse pocos Autores por que, como España abunda de Médicos Christianos, y no se consienten Judíos¹⁴², no [o]curre el caso. En Roma dixerón¹⁴³ los P[adr]es Italianos que se guarda con rigor. En la Yndia, dixerón otros que no se guarda, sino que curan Judíos¹⁴⁴ comúnmente aun en los Conventos de Religiosos. Debe de [h]aver la mesma necessidad que por acá [h]ay. Silvestro, aunque dize que ningún Judío puede ser [médico] de Christianos, refiere a Hugo¹⁴⁵ que [lo] admite con necessidad quando[?] *alius non habet*, y lo mismo dize el Archidiacono¹⁴⁶ [...]¹⁴⁷.

Pareció a los P[adr]es que si hubiese Médicos Christianos bastantes para curar commodamente, se devía guardar el Breve, pero como de presente están

« reconquérante » de *moros*, un terme que ceux-ci finirent par revendiquer comme « ethnonyme » collectif.

¹⁴¹ En marge : *Curarse con Sangleyes. Confer[enci]a Manila 13 Nov. 1603. En el Bullario anda un Breve de Greg[orio] 13 del año de 1581 que ríguosamente lo prohíbe, y antes del Paulo 4 y Pío 5. En tiempo del Señor Arzobispo Don Fr. Miguel de Benavides* (« Se soigner avec des Sangleys. Conférence de Manille du 13 novembre 1603. Dans le recueil de bulles, il y a un Bref de Grégoire XIII de 1581 qui le prohibe rigoureusement, et avant lui Paul IV et Pie V. À l'époque de l'Archevêque Monseigneur Miguel de Benavides. »)

¹⁴² Rappelons qu'en 1492, les juifs ont été expulsés des territoires castillans et aragonais. À partir de cette date, il n'y a donc en Espagne que des *conversos* ou nouveaux chrétiens d'origine hébraïque, éventuellement crypto-judaïsants, et conséquemment pourchassés par l'Inquisition espagnole créée en 1478.

¹⁴³ Il semble ainsi que l'enquête avait été lancée depuis un certain temps, puisque des réponses de Rome paraissent avoir été reçues : un aller-retour d'information entre l'Italie et les Philippines implique au bas mot une durée de quelque trois années.

¹⁴⁴ Peut-être s'agit-il d'un lapsus pour *Indios* [de l'Inde], mais il est vrai que nombreux furent les judaïsants portugais à migrer vers l'Inde afin d'échapper aux persécutions, notamment après l'instauration définitive par Jean III du tribunal de l'Inquisition, en 1547. L'Inquisition goanaise vit le jour en 1560 et poursuivit essentiellement des convers crypto-judaïsants. À ce sujet, certes pour une période plus tardive, on peut consulter Charles AMIEL et Anne LIMA (éd.) *L'Inquisition de Goa, La relation de Charles Dellon (1687)*, Paris, Chandeigne, 1997. Pour plus d'informations sur la capitale de l'Inde portugaise au XVII^e siècle, on se référera à Michel CHANDEIGNE (dir.), *Goa 1510-1685. L'Inde portugaise, apostolique et commerciale*, Paris, Autrement, 1995.

¹⁴⁵ Il s'agit sans doute d'Hugues de Saint-Victor (1096-1141), théologien allemand auteur de nombreuses œuvres concernant le dogme et la morale.

¹⁴⁶ Guido de Baysio (c. 1250-1313), dit Archidiaconus, canoniste italien, auteur d'un *Tractatus super haeresi et aliis criminibus in causa Templariorum et D. Bonifacii*.

¹⁴⁷ En marge : *Verbo Medicus* § 2.

las cosas en estas Yslas, no [h]ay obligación de publicarle, ni guardarle, y assí se puede con buena conciencia suspender la publicación, y execución de él.

La 1ª Razón se funda en la necesidad que es precisa y muy grande en esta tierra por la falta grande de Médicos, y sobr[a] de muchos enfermos ordinarios, pues es cierto que el Médico que [h]ay, ni otro que huviesse, puede curar tantos enfermos Yndios, Sangleyes, Japones, Esclavos, Hospitales de estas mismas Naciones¹⁴⁸, y otros muchos pobres Españoles, hombres, y mujeres. Que si les quitasen este remedio de los Sangleyes, morirían, o padecerían mucho daño en su salud, y no es visto que la Ley positiva obligue con tanto dispendio, ni los Pontífices quieren por sus Leyes que se venga a peligro de muerte, o grave daño de la salud como se vee en el Ayuno, oír Missa, no comer carne &c., quando interviene necesidad, o enfermedad, y en este caso parece que obra el Derecho natural, especial en gente pobre, que no tienen otro remedio.

Y para lo que toca al publicar supp[lemen]to que la necesidad es presente y no particular de éste, o del otro, sino general y común, es causa bastante para que se suspenda, principalmente no [h]aviéndose publicado en 22 años que ha que se hizo en Roma¹⁴⁹.

2º Los inconvenientes que se dizen en las Bullas de Curar Judíos cesan en gran parte con estos Chinas por que no son zelosos de su Ley, ni co[mo] el Judío que es tenaz, y zelosíssimo de introducirla con que se temen mucho[s] daño[s] de sus curas, pero a estos Chinas no se les da un quarto que cada uno viva en la Ley que quisiere, ni tampoco se puede temer que maten los enfermos, por que la codicia que tiene[n] de ganar haze que los deseen sanar, y de ordinario los conciertos que hazen en sus curas es darlos sanos dentro de tanto tiempo, donde no, que no les paguen.

3º Los Médicos Christianos son carísimos, acuden mal, no se aplican a curar personas miserables, ni enfermedades de llagas de ojos &c., antes las remiten a los Sangleyes, no curan Yndios, ni negros, el Sangley a todos acude y qualquiera los halla.

4º Aunque la Bulla excluye los Gentiles por los capítulos del derecho, sólo habla de Judíos por ser más perjudiciales, y más odiosos en Derecho.

Últimamente tenemos por cierto que, aunque el Breve se publique, no se ha de recibir, ni guardar, generalmente hablando.

¹⁴⁸ Au nombre des hôpitaux manillais, on peut mentionner l'hôpital de San Lázaro fondé dès 1578 et rapidement pris en charge par l'Hermandad de la Misericordia, laquelle était inspirée de la *Casa da misericordia* portugaise, le San Gabriel des dominicains pour les Chinois du Parian, l'hôpital Santa Ana pour les natifs. L'ordre des hospitaliers de San Juan de Dios ne s'établit quant à lui formellement aux Philippines qu'en 1636.

¹⁴⁹ En marge : *Caieta[no] Verbo Medic[is]*. *Iuris positivi decreta per non usu abrogant praecipue q. nec q. recepta sunt ut est hec* (« les décrets de droit positif sont abrogés pour non-usage notamment ceux qui n'ont pas été reçus en tant que tels »).

No quita esto que no se dé parte a Su Santidad, y se le pida rem[edi]o, y en el entretanto se hagan examen de Médicos Sangleyes Gentiles que ejerzan, que sean en lo moral de buenas costumbres, a lo menos no dañosas a los que curan, que no curen con palabras, o invocaciones, sino con medicinas naturales, como de ordinario lo hazen, y en los Pueblos de Yndios que se quiten Yndias curanderas, y Catalonas¹⁵⁰. 13 Septiembre 1603.

*On demande si les Chrétiens pourront se soigner avec des médecins sangleyes gentils*¹⁴¹

Sur ce cas nous avons eu une conférence à notre résidence de Manille, car le Sieur Archevêque nous avait demandé s'il y aurait obligation en cette terre de publier et appliquer le motu proprio qui prohibe aux chrétiens de se soigner avec des médecins juifs ou gentils. On n'a trouvé que peu d'auteurs car, comme en Mexique les médecins chrétiens abondent, et les juifs ne sont pas tolérés¹⁴², le cas ne se présente pas. À Rome, les pères italiens dirent¹⁴³ qu'on l'applique avec rigueur. En Inde, d'autres dirent qu'on ne l'applique pas, et qu'au contraire les juifs¹⁴⁴ soignent communément, même dans les couvents des religieux. Il doit y avoir [là-bas] la même nécessité qu'il y a ici. Sylvester, bien qu'il dise qu'aucun juif ne peut être [médecin] de chrétiens, se réfère à Hugues¹⁴⁵ qui [l']admet en cas de nécessité, quand alius non habet, et l'Archidiacre dit la même chose¹⁴⁶ [...¹⁴⁷].

Il a semblé aux pères que s'il y avait suffisamment de médecins chrétiens pour soigner commodément, on devrait respecter le Bref, mais étant donné l'état des choses à présent dans ces îles, il n'y a pas obligation de le publier, ni de l'appliquer, et ainsi peut-on en bonne conscience suspendre sa publication, et son exécution.

La 1^{ère} raison se fonde sur la nécessité, qui est impérieuse et très grande dans cette terre, du fait du grand manque de médecins, et [où] les malades ordinaires abondent, de sorte qu'il est certain que le médecin qui est là, et pas un autre qu'il y aurait, peut soigner de nombreux malades indiens, sangleyes, japonais, esclaves, [dans] des hôpitaux de ces mêmes Nations¹⁴⁸, et d'autres nombreux pauvres Espagnols, hommes et femmes. Et si on leur enlevait ce remède des Sangleyes, ils mourraient, ou leur santé souffrirait de grands dommages, et on ne voit pas que la Loi positive oblige à un tel gâchis, ni que les Pontifes souhaitent que par leurs Lois on encoure la mort, ou un grave préjudice pour la santé, comme on le voit pour le jeûne, assister à la messe, ne pas manger de viande etc., quand la nécessité intervient, ou la maladie, et dans ce cas il semble que c'est le Droit naturel qui prime, particulièrement pour les gens pauvres, puisqu'ils n'ont pas d'autre remède.

Et pour ce qui est de publier un supplément précisant que la nécessité est présente et non particulière à ceci ou à cela, mais bien générale et commune, c'est là une raison suffisante

¹⁵⁰ Les catalona[n] (babaylan dans les îles Visayas) étaient les chamanes chargées de la communication avec les esprits parmi les Tagalogs. En tant que « prêtresses » et femmes, elles furent la cible prioritaire des missionnaires dans leur stratégie de démantèlement des cultes religieux qu'ils rencontrèrent. De « prêtresses » (*sacerdotizas*), elles devinrent ainsi vite guérisseuses (*curanderas*) ou « sorcières » (*hechiceras*). Voir Carolyn BREWER, *Shamanism, Catholicism and Gender Relations in Colonial Philippines. 1521-1685*, Farnham, Ashgate, 2004.

*pour qu'on le suspende, d'autant plus qu'il n' a pas été publié en 22 ans qu'il a été rédigé à Rome*¹⁴⁹.

2° *Les inconvénients qui sont mentionnés dans les Bulles quant à ce que les juifs puissent soigner cessent en grande partie avec ces Chinois car ils n'ont guère de zèle vis-à-vis de leur Loi, au contraire du juif qui est tenace et très zélé pour l'introduire, ce pour quoi on craint beaucoup de maux de leurs curationes, mais ces Chinois n'en ont rien à cirer que chacun vive dans la Loi qu'il souhaite, et on n'a pas non plus à craindre qu'ils tuent les malades, parce que l'avidité qu'ils ont de gagner de l'argent fait qu'ils veulent les guérir, car l'accord qu'ils fixent pour leurs soins est de rendre les gens sains dans un certain laps de temps, à défaut de quoi ils ne sont pas payés.*

3° *Les médecins chrétiens sont très chers, ils s'acquittent mal de leur charge, ne s'appliquent pas à soigner les personnes misérables, ni les maladies de plaies des yeux etc., et les renvoient plutôt aux Sangleys, ils ne soignent pas les Indiens, ni les noirs, alors que le Sangleys s'occupe de tout le monde, et n'importe qui peut le trouver.*

4° *Bien que la Bulle exclue les gentils du fait des termes du Droit, elle parle seulement des Juifs du fait qu'ils sont plus préjudiciables, et plus odieux en Droit.*

Enfin, nous sommes certains que même si le Bref était publié, il ne serait ni bien reçu, ni obéi en termes généraux.

*Cela n'empêche pas qu'on en rende compte à Sa Sainteté, ni qu'on lui demande un remède, et entretemps qu'on fasse un examen des médecins sangleys gentils qui exercent, pour qu'ils soient moraux et de bonnes mœurs, ou pour le moins pas nuisibles à ceux qu'ils soignent, qu'ils ne soignent pas avec des mots, des invocations, mais avec des médicaments naturels comme ils le font d'ordinaire, et dans les villages d'Indiens qu'on écarte les Indiennes guérisseuses et les Catalonas*¹⁵⁰. 13 septembre 1603.

* * *

Du Juge Ecclésiastique et des Sangleys

Tome I, Partie 1, Juan de Ribera, 6 mars 1614, f. 174v-175v

La configuration des Philippines, tout particulièrement du fait de la présence des Sangleys, présentait un cas de figure tout à fait inédit dans le cadre de l'administration des Indes espagnoles, notamment en ce qui concerne le cadre légal à appliquer. En effet, en Amérique, les autorités civiles et religieuses administraient des populations européennes supposément catholiques¹⁵¹ et des populations non-européennes ayant vocation à l'être, qu'il s'agît des communautés indiennes¹⁵² ou même des esclaves africains¹⁵³. Les Chinois du Parian n'étaient en revanche pas chrétien et ne pouvaient être obligés à l'être, à partir du moment où ils s'acquittaient du paiement de leur permis de résidence.

En tant qu'institution ecclésiastique, le Tribunal du Saint Office de l'Inquisition espagnole, fondé en 1478, notamment en vue de pourchasser les nouveaux-chrétiens crypto-judaïsants péninsulaires, n'était censé poursuivre et punir que des individus formellement convertis au christianisme. Même si dès 1535, le premier évêque du Mexique, le franciscain Juan de Zumárraga, allait assumer les fonctions d'inquisiteur, et si plus tard, des tribunaux américains furent créés, en 1570 à Lima, 1571 à Mexico (celui dont dépendait le commissariat de Manille) et en 1610 à Carthagène des Indes, et en dépit du fait que, dans un premier temps, elle put s'en prendre aux indigènes supposément convertis qui retombaient dans leur paganisme premier¹⁵⁴, l'Inquisition n'eut pas vocation à poursuivre les délits de foi des nouveaux convertis du Nouveau

¹⁵¹ En effet, les étrangers (Italiens, Portugais, Français, *etc.*) autorisés à passer aux Indes étaient supposés être catholiques. De ce fait, les tribunaux inquisitoriaux américains poursuivirent ceux qui ne l'étaient pas en fait ou selon leurs critères. Voir par exemple à ce propos Jean-Pierre TARDIEU, *L'inquisition de Lima et les hérétiques étrangers (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1995.

¹⁵² Les indigènes des Amériques, en tant que sujets de fait ou potentiels de Sa Majesté, avaient vocation à être évangélisés. Cet impératif d'évangélisation fut ainsi clairement défini dans les instructions de gouvernements à Nicolás de Ovando (16 septembre 1501, AGI, Indiferente, 418, L.1, f. 39r-42r), premier gouverneur en exercice de Saint-Domingue et conséquemment de l'Amérique, un texte qui emploie systématiquement le terme d'*indio*, lequel naquit donc à ce moment-là en tant que catégorie administrative consubstantielle du système colonial espagnol.

¹⁵³ Sur la question de l'évangélisation des populations africaines esclaves en Amérique, on recommande la lecture d'Hélène VIGNAUX, *L'Église et les Noirs dans l'audience du Nouveau Royaume de Grenade*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2008.

¹⁵⁴ C'est ce qui arriva en effet dans le cadre de la campagne d'extirpation de l'idolatrie lancée par les missionnaires franciscains dans les années 1530. En 1539, le cacique (chef indigène) de Texcoco fut ainsi condamné au bûcher, ce qui suscita une sévère réprobation de la part d'un autre chef, Charles, I^{er} de Castille et d'Aragon et V^e du Saint Empire Romain Germanique, qui interdit la peine capitale pour des indiens qui étaient encore des « plantes vertes » en matière de foi. Voir Roberto MORENO DE LOS ARCOS, « La inquisición para Indios en la Nueva España (siglos XVI a XIX) », dans Josep-Ignasi SARANYANA *et alii* (éd.), *Evangelización y teología en América (siglo XVI): X Simposio Internacional de Teología de la Universidad de Navarra*, Pampelune, Publicaciones de la Universidad de Navarra, 1990, p. 1471-1484.

Monde, qui étaient pris en charge en la matière par les tribunaux ecclésiastiques ordinaires, définis dans ce cas comme *tribunales de naturales* ou *Inquisición ordinaria*¹⁵⁵.

Dans le cas ici résolu, la question qui se pose est de savoir, dans le cadre d'une « république » chrétienne, dans quelle mesure des crimes religieux pouvaient être définis pour des populations non-chrétiennes et quelles institutions pouvaient les réprimer. L'enjeu est majeur et spéculativement subtil, puisqu'il s'agit typiquement d'un cas pour lequel le théologien doit articuler différents niveaux de référents légaux : droit naturel, droit civil antique et moderne, droit ecclésiastique et même droit chinois, autant que celui-ci pouvait être compris par un missionnaire jésuite assigné aux Philippines au début du XVII^e siècle.

*

Pregúntase si el Juez Ecc[lesiástico]o Ordinario de esta Ciudad podrá castigar a los Sangleyes Chinas, que viven en ella, por el pecado de la Ydolatría, y generalmente se pregunta si los Juezes Ecc[lesiástico]os, o Seculares, podrán obligar a los Gentiles que viven en Tierras de Christianos a que guarden la Ley Natural, y castigarlos por el quebrantamiento de ella.

Comúnmente los Autores, así Teólogos como Juristas, convienen en que los Juezes Chr[is]tianos pueden compeler a los Gentiles que viven en sus Tierras a que guarden la Ley Natural, y castigarles por el quebrantamiento de ella, como son pecados de Ydolatría, pecado nefando¹⁵⁶, injurias de tercero, y todo lo que se puede convencer, que es contra razón natural, pero no les pueden compeler a que dejen su secta, y reciban la fee, por que por esso no les podemos convencer con razón natural. Puédese probar esta conclusión con las Leyes que hizo Constantino Magno Emperador¹⁵⁷, las cuales alava San Ambrosio en la Epístola 30¹⁵⁸, y en ellas el Príncipe manda que todos los Gentiles súbditos a Su Ymperio quebranten los Ydolos y dexen los Sacrificios, donde no, que sean gravemente castigados. Estas Leyes aprueba San Ambrosio en la Epístola 48 y 50. Lo mismo hizo el Emperador Teodosio como lo dizen

¹⁵⁵ On peut consulter à cet égard, outre la référence précédemment citée, Jorge TRASLOSHEROS, « Los indios, la Inquisición y los tribunales eclesiásticos ordinarios en Nueva España. Definición jurisdiccional y justo proceso, 1571-c.1750 », dans Jorge TRASLOSHEROS et Ana DE ZABALLA BEASCOECHEA (coords.), *Los indios ante los foros de justicia religiosa en la Hispanoamérica virreinal*, Mexico, UNAM, Instituto de Investigaciones Históricas, 2010, p. 47-74.

¹⁵⁶ *Pecado nefando* : « péché affreux », à savoir la sodomie.

¹⁵⁷ Constantin I^{er} (272-337), empereur romain, cosignataire de l'édit de Milan (313) qui légalise le christianisme.

¹⁵⁸ Ambroise de Milan (339-397), auprès de qui se convertit Augustin d'Hippone, auteur de très nombreux écrits doctrinaux.

las Leyes 2^a, 4^a y 6^a *c. de paganis sacrificiis et Temples*¹⁵⁹, y en el concilio Elibertino, Canone 46¹⁶⁰, se manda a los Amos que tienen esclavos Ynfieles que no les consientan tener ídolos, y en el Concilio Cartaginense 5^o *canone* 15¹⁶¹, se trata de deshazer todos los Ídolos &c., y Greg[orio] 13¹⁶² lo declaró en una Bulla, y Constitución que hizo contra los Judíos. La razón de esto es por que la República tiene potestad para obligar a los que viven en ella a que vivan según razón natural, y a castigar lo contrario.

Este derecho tienen los Juezes, assí Ecctos como seglares, por que es *mixti fori*¹⁶³, y quando un gentil se sujeta al Gobierno de una República, es según el Orden Judicial que tiene, en el qual entra el derecho *mixti fori*. Y el Juez Eccto puede quitar los Escándalos que los Gentiles dan a los Christianos, *repellendo et po[e]niendo*¹⁶⁴, y lo que dixo San Pablo de [*at istud*] *his qui foris sunt. Quid ad nos*[¹⁶⁵]. Se entiende de lo que toca a sus sectas, o de los que son *sui iuris*, y que no están sujetos a nuestra República, pero en los súbditos, aunque sean Gentiles, siempre se ha guardado este estilo de no consentirles pecados contra la Ley natural. Y assí se haze en Roma con la sinagoga de los Judíos. Y en esta tierra se ha estendido, a no dejarles trabajar los Domingos, assí por quitar el escándalo que pueden tomar los Yndios como también por que en esto en cierta manera los hazen guardar la Ley Natural, que según allá [h]avían de dar algunos días a Dios¹⁶⁶. Y puede el Príncipe Chr[is]tiano señalarles los días para que conste, y assí ha señalado los Domingos. Pero lo que toca a la Ydolatría es más claro y cierto en los Doctores, y assí no parece que se puede poner duda, S. Tomas, 2^a 2^a, *q.e* 10 *an* 11, Antonino¹⁶⁷, Silvestro, Cayetano, Cobarr[ubias],

¹⁵⁹ Théodose I^{er} (347-395), empereur romain né en Hispanie, à l'origine du *Codex Theodosianus*, recueil de décisions impériales romain promulgué par Théodose II en 438.

¹⁶⁰ Le concile d'Elvire, qui s'est tenu à Grenade en 305-306, le plus ancien synode dont les décisions aient été conservées.

¹⁶¹ Il s'agit du concile de Carthage de 397 ou de 419, à l'époque d'Augustin d'Hippone.

¹⁶² Grégoire XIII, pape de 1572 à 1585, connu pour sa réforme du calendrier mais aussi à l'origine de la création du Collège des Néophytes réservé aux juifs et musulmans nouvellement convertis.

¹⁶³ *Mixti fori* : locution latine s'appliquant initialement aux délits tombant indistinctement dans la compétence d'un tribunal civil ou religieux.

¹⁶⁴ « En rejetant et en punissant ».

¹⁶⁵ « Mais c'est pour ceux qui sont à l'étranger. Et nous ? » Il s'agit d'une citation de Bernard de Clairvaux (1090-1153), mystique et réformateur de l'ordre Cistercien, canonisé en 1174, dans son *De consideratione*, livre V, chapitre III, 0764d.

¹⁶⁶ Sous la dynastie Han (206 av. JC-220 apr. JC), les fonctionnaires avaient droit à un jour de repos tous les cinq jours, le *hsiu-mu* (休沐), « jour pour se reposer et laver les cheveux ». La périodicité du jour chômé fut progressivement réduite, jusqu'à ce que celui-ci disparaisse sous les Ming (1368-1644). En l'absence de religion hégémonique, il n'y avait pas non plus sous les Ming de jours fériés consacrés « à Dieu ». De fait, il y avait seulement trois festivités majeures : le nouvel an, le solstice d'hiver, et l'anniversaire de l'empereur. Cf. Lien-sheng YANG, « Schedules of Work and Rest in Imperial China », *Harvard Journal of Asiatic Studies*, n° 18-3/4, 1955, p. 301-325.

¹⁶⁷ Antonin de Florence (1389-1446), religieux dominicain italien, canonisé en 1523, auteur de traités sur la confession et l'excommunication.

Panormitano¹⁶⁸, Albertino¹⁶⁹, Turrecremata¹⁷⁰, Victoria, Simancas¹⁷¹, Maestro Azo¹⁷², L. 8, *insti. Moral*, c. 24, y otros muchos.

Y en lo que toca al derecho que tiene la Yglesia de defenderse *ab injuriis illatis et a scandalis*¹⁷³ que dan los Gentiles a los Christianos, es muy llano, y antes fuera absurda, y contra Razón Divina y Humana, no reprimir estos pecados pudiéndolo hazer, como se ha dicho con los Gentiles que viven en n[uestr]as Tierras. Confirma esto la costumbre recebida en esta tierra *ab initio nascentis Ecclesia*, que el Juez Eccto ha castigado [los] delicto[s] de los Sangleyes, y sobre esto, a los principios, [h]ubo Consultas de Teólogos, y la Audiencia Real pasó por ello. Manila, 6 de Marzo 1614.

On demande si le Juge Ecclésiastique Ordinaire de cette Ville pourra punir les Sangleyes chinois qui y vivent, pour le péché d'idolâtrie, et on demande généralement si les Juges Ecclésiastiques ou séculiers pourront obliger les gentils qui vivent en terres de chrétiens à garder la Loi Naturelle, et les punir s'ils l'enfreignent.

Communément, les auteurs, théologiens comme juristes, conviennent que les juges chrétiens peuvent obliger les gentils qui vivent en leurs terres à garder la Loi Naturelle, et les punir s'ils l'enfreignent, comme dans le cas du péché abominable¹⁵⁶, les injures à des tiers, et tout ce dont on peut se convaincre que cela va contre la raison naturelle, mais ils ne peuvent pas les contraindre à abandonner leur secte, et à recevoir la foi parce que, pour cela, on ne peut pas les convaincre par la raison naturelle. On peut prouver cette conclusion par les Lois que fit l'Empereur Constantin le Grand¹⁵⁷, lesquelles sont louées par Saint Ambroise dans l'Épître 30¹⁵⁸, et dans celles-ci le Prince ordonne que tous les gentils sujets de son empire détruisent les idoles et abandonnent les sacrifices, et quand ils ne le feraient pas, soient gravement châtiés. Saint Ambroise approuve ces lois dans l'Épître 48 et 50. L'Empereur Théodose fit de même comme le disent les Lois 2, 4, et 6 c. de paganis sacrificiis et Temples¹⁵⁹ et, dans le concile d'Elvire, Canon 46¹⁶⁰, on demande aux maîtres qui ont des esclaves infidèles qu'ils ne les autorisent pas à avoir des idoles, et dans le concile de Carthage, 5 canon 15¹⁶¹, il est question de briser toutes les idoles & ; et Grégoire XIII¹⁶² l'a déclaré dans une Bulle et des Constitutions qu'il fit contre les Juifs. La raison de ceci est que la République a le pouvoir d'obliger ceux qui y vivent à vivre selon la raison naturelle, et à punir le contraire.

Les Juges, ecclésiastiques comme séculiers ont ce droit parce qu'il s'agit de mixti fori¹⁶³, et quand un gentil se soumet au Gouvernement d'une République, c'est selon l'Ordre

¹⁶⁸ Niccolo Tedeschi, (1386-1445), dit Panormitanus, canoniste bénédictin italien.

¹⁶⁹ Albert le Grand (1200-1280), théologien et naturaliste allemand dont Thomas d'Aquin fut disciple.

¹⁷⁰ Juan de Torquemada (1388-1468), dominicain espagnol, oncle du fameux inquisiteur Tomas de Torquemada, auteur d'une *Summa ecclesiastica*, Salamanque, 1550.

¹⁷¹ Diego de Simancas (1513-1583), évêque espagnol et professeur de Droit civil.

¹⁷² Wazon de Liège (c. 980-1048), évêque et théologien belge, connu pour son approche tolérante vis-à-vis de l'hérésie.

¹⁷³ « des injures infligées et des scandales ».

Judiciaire que celle-ci possède, dans lequel entre le droit mixti fori, et le Juge Ecclésiastique peut mettre un terme aux scandales des gentils vis-à-vis des chrétiens repellendo et poniendo¹⁶⁴, ce que dit Saint Paul [en demandant] que [at istud] his qui foris sunt. Quid ad nos[?] ¹⁶⁵. On peut accepter ce qui touche à leurs sectes, ou [ce qui concerne] ceux qui sont sui iuris, et qui ne sont pas assujettis à notre République, mais en ce qui concerne les sujets, même gentils, on a toujours gardé cette règle de ne pas consentir qu'ils pèchent contre la Loi naturelle. Et ainsi fit-on à Rome avec la synagogue des juifs. Et cela s'est étendu à cette terre, en ne les [i.e. les Sangleys] laissant pas travailler les dimanches, pour éviter le scandale auprès des Indiens mais aussi parce qu'en cela on leur fait en quelque manière garder la Loi Naturelle, puisque là-bas ils devaient aussi donner quelques jours à Dieu¹⁶⁶. Et le Prince Chrétien peut leur imposer les jours à cet effet, et ainsi il a désigné les dimanches. Mais en ce qui concerne l'idolâtrie, cela est plus clair chez les Docteurs, de sorte qu'il nous semble qu'il ne peut y avoir de doute, [voir] S. Thomas 2nde q.e 10 an 11, Antonino¹⁶⁷, Sylvester, Caietanus, Covarrubias, Panormitanus¹⁶⁸, Albertinus¹⁶⁹, Turrecremata¹⁷⁰, Victoria, Simancas¹⁷¹, Maître Azó¹⁷², L. 8, insti. Moral, c. 24, et bien d'autres.

Et en ce qui concerne le droit qu'a l'Église de se défendre ab injuriis illatis et a scandalis¹⁷³ que font les gentils aux chrétiens, cela est très clair, et le contraire serait absurde, et contre la Raison Divine et Humaine de ne pas réprimer ces péchés alors qu'elle peut le faire comme on l'a dit avec les gentils qui vivent en nos terres. Ceci est confirmé par la coutume reçue ab initio nascentis Ecclesia en vertu de laquelle le Juge Ecclésiastique a puni les délits des Sangleys, et à ce propos il y eut au début des Consultations de théologiens et l'Audiencia Royale a statué à ce sujet. Manille, 6 mars 1614.

* * *

De la représentation des comédies

*Tome I, Partie 2.*¹⁷⁴, *Diego de Bobadilla, 25 février 1626, f. 55v-56v*

Aux Philippines, la mise en scène spectaculaire des mystères de la religion chrétienne et, plus généralement, les représentations théâtrales, constituèrent un élément de première importance dans le processus d'acclimatation de la culture hispanique au sein des populations natives des basses-terres de l'archipel philippin¹⁷⁵.

Ici, ce sont les comédies ou représentations théâtrales de sujets issus de la culture chinoise à destination de la communauté sangley de Manille qui sont en question. Objet dans un premier temps de curiosité, voire d'admiration pour la bienséance de leur propos aux yeux du jésuite Alonso Sánchez¹⁷⁶, elles furent pourtant dénoncées comme immorales à même la porte de l'église de Saint-Dominique par le père Cristóbal de Salvatierra en 1592 et par conséquent interdites. Cependant, comme souvent en matière de mesures concernant la communauté des Sangleys, il semble que quelques arrangements, sans doute pécuniaires, aient permis de passer outre les prohibitions formelles.

Le témoignage du père Bobadilla de 1626 nous permet de constater que, à cette date, ces représentations étaient parfaitement admises¹⁷⁷, puisque ce n'est en aucun cas leur bien-fondé, et donc un quelconque enjeu moral, qui est ici en question pour le jésuite. La perspective de celui-ci semble d'ailleurs pouvoir être qualifiée de libérale, puisque, strictement au même titre que la communauté hispanique, il défend le droit de la « République du Parian » aux bénéfices de l'administration espagnole en matière d'organisation de divertissements publics de son goût.

¹⁷⁴ Au début du premier tome, une longue note dans laquelle nous est expliqué le contexte de découverte du manuscrit et certainement rédigée au début du xx^e siècle s'attache à comprendre l'ordre dans lequel s'inscrivent les cas moraux constituant le corpus dans son ensemble. Il s'avère en effet qu'il manque les 72 premiers folios des cas traités par Ribera et que la *Primera parte* de ceux résolus par Bobadilla ne correspond apparemment pas à la seconde partie, ordonnée de façon thématique alors que la première l'est de façon chronologique. Cela reste cependant à prouver (ce qui ne pourra sans doute jamais être fait), puisque l'ordre chronologique n'est pas absolument respecté dans la première partie des cas traités par Diego de Bobadilla.

¹⁷⁵ Voir l'étude historique de Wenceslao RETANA, *Noticias histórico-bibliográficas de El teatro en Filipinas desde sus orígenes hasta 1898*, Madrid, librería general de Victoriano Suárez, 1909, et la somme de Nicanor TIONGSON, *Philippine theatre : History and anthology, Volume I : Rituals, Dances and Playlets, Volume II : Komedya, Volume III : Sinakulo*, Quezon City, University of the Philippines Press, 1999.

¹⁷⁶ Notes d'Alonso Sánchez, citées par F. COLÍN, *Labor evangélica...*, éd. par P. PASTELLS, *op. cit.*, I, p. 533.

¹⁷⁷ Ainsi, ce document nous permet de compléter les informations réunies par J. GIL, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 433-435 sur la période 1643-1644 correspondant à la fin du mandat du gouverneur Hurtado de Corcuera.

*

Si el Alcalde mayor del Parián puede llevar algo por dar Licencia para Comedias

Pregúntase si el Alcalde mayor del Parián puede llevar cosa determinada por dar Licencia para hazer Comedias los Sangleyes, como son doce capones, advirtiendole que en otros tiempos por costumbre se llevaba mucho más, y que esto es gracia, y no Justicia.

Respondo, que por ningún caso se puede llevar cosa determinada, porque el Juez no puede llevar nada, si no es alguna cosa de comida de poca monta, Liberalmente, dada sin obligación como determina en el derecho cap. *Statut. # in super in 6º*, donde se dice que el Juez no pueda recibir *nisi forte esculentum aut poculentum mera Liberalitate oblantum q.d paucis diebus consumi possit*¹⁷⁸, lo qual aún se e[s]trecha más en las Leyes de la nueva recopilación, donde ni aún cosas de comer se permite rec[i]vir (recopilación donde ni aún cosas de comer se permite[n]) à los Juezes, pero quando fuese por mera Voluntad del que lo da sin violencia, ni que entienda que ha de negociar mejor por llevar los pies en las manos, no repararía en recibir algún capón, o un par de gallinas &c.

La razón es a mi parecer llana, porque esto no es gracia sino Justicia. Debe el que gobierna dar algunos regocijos y entretenimientos a la República, que se le encarga, y por esto no debe llevar nada, como el Señor Governador no lo podría llevar por dar licencia para correr toros, o jugar cañas¹⁷⁹ &c. Porque todo esto toca a la buena administración de la República que le han encargado [...].

Donde aun [h]ay otra razón muy particular, y es que esta República del Parián da mil pesos¹⁸⁰ al Alcalde Mayor para la Justicia que exercita y Gobierno que tiene, y assí el darles los entretenimientos convenientes de Comedias, y Juegos [de] su Pasqua ya está pagado, y no puede llevar más.

¹⁷⁸ « à moins que, éventuellement, de la nourriture ou des boissons pouvant être consommées en quelques jours, ne soient libéralement proposées ». Il est difficile de déterminer de quel corpus légal parle ici le jésuite, puisque la suite du texte semble indiquer qu'il s'agit d'un corpus civil, alors que les *Siete Partidas* (1256-1265), les ordonnances d'Alcalá (1348), de Montalvo (1484), ainsi que les lois de Toro (1505) sont toutes rédigées en castillan.

¹⁷⁹ Jeu d'origine romaine, populaire en Espagne du xvi^e au xviii^e siècle, consistant en un tournoi équestre où les lances étaient remplacées par des roseaux.

¹⁸⁰ Un *peso* ou *real de a ocho*, monnaie d'argent, valait au début du xvii^e siècle quelques 272 maravédís (monnaie de cuivre), contre 375 pour un ducat d'argent, unité de mesure établie au xvii^e siècle (mais non frappée comme monnaie, puisque le ducat est censé être en or), soit un ratio approximatif de 0,75. À titre de comparaison un ducat est censé peser 3,5 grammes d'or pur, contre 0,862 grammes pour une livre tournois au début du xvii^e siècle. Un peso équivaut donc à quelques 2,7 livres tournois.

Ni vale decir que [h]ay costumbre, porque es irracional y al mal uso [toca] quebrale la pierna, y para que la costumbre haga Ley, son menester muchas cosas, que aquí no concurren, que dexo por brevedad. Esto se me ofrece salvo mejor parecer. Fecha en este Colegio de San Joseph de la Compañía de Jesús, Febrero 25 de 1626.

Si l'Alcalde mayor du Parian peut recevoir quelque chose pour autoriser la représentation de comédies

On demande si l'Alcalde mayor du Parian peut recevoir quelque chose pour donner une licence afin que les Sangleys puissent représenter des comédies, par exemple douze chapons, étant donné qu'en d'autres temps on avait pour coutume de prendre beaucoup plus, et qu'il s'agit d'une question de grâce, et non de Justice.

Je réponds qu'en aucun cas on ne peut recevoir quelque chose parce que le Juge ne peut rien prendre, si ce n'est quelque nourriture de peu de valeur, libéralement donnée, sans obligation, comme cela est déterminé dans le chapitre statut. # in super in 6°, où il est dit que le Juge ne peut recevoir nisi forte esculentum aut poculentum mera Liberalitate oblantum q.d paucis diebus consumi possit¹⁷⁸, ce qui est encore davantage restreint dans les lois de la Nouvelle Compilation où on n'autorise pas même les choses à manger (compilation dans laquelle même les choses à manger sont permises) aux Juges. Mais quand cela serait par pure volonté de celui qui le donne sans violence, et non pas parce qu'il entend qu'il pourra négocier plus facilement en graissant quelque patte, on peut admettre de recevoir quelque chapon, ou une paire de poules etc.

La raison en est à mon sens très simple, parce que ce n'est pas de la grâce mais de la Justice. Celui qui gouverne doit quelques réjouissances et divertissements à la République, qui l'en charge, et pour cela il ne doit rien prendre, comme le Sieur Gouverneur ne pourra rien prendre pour donner l'autorisation d'une corrida de taureaux, ou une joute de roseaux¹⁷⁹ etc. Parce que tout cela touche à la bonne administration de la République qu'on lui a confié [...].

Là où il y a encore une autre raison particulière, c'est que cette République du Parian donne mille pesos¹⁸⁰ à l'Alcalde mayor pour l'exercice de la Justice et sa gouvernance, et ainsi le fait de leur donner les divertissements convenables que sont les comédies et les jeux de leurs Pâques est déjà payé, et il ne peut prendre plus.

Et il ne vaut pas de dire qu'il s'agit d'une coutume, parce que c'est irrationnel et il faut casser le bras aux mauvais usages, et pour que la coutume fasse Loi, beaucoup de choses sont nécessaires, qui ne concourent pas ici, ce que je laisse par souci de brièveté. Voici ce qui se présente à moi sauf meilleur avis. Fait dans ce collège de Saint-Joseph de la Compagnie de Jésus le 25 février 1626.

* * *

Des cheveux des Sangleys

Tomo I, Parte 2.1, Diego de Bobadilla, 2 de diciembre de 1628, f. 105r-108r

Le débat autour de l'opportunité ou non de permettre aux Sangleys de se faire baptiser avec leurs cheveux longs¹⁸¹, qui impliqua l'intervention de Philippe II en personne, est bien connu, à tel point qu'on trouvera difficilement un article dédié aux interactions entre Espagnols et Chinois aux Philippines qui ne lui consacre pas quelques lignes. Il convient cependant de noter que les Chinois ne constituèrent pas la seule communauté pour laquelle la question de la coupe des cheveux au moment du baptême se fût posée, puisque d'après Juan de Solorzano, compilateur des lois des Indes, le problème s'était d'abord présenté avec des Indiens du royaume de Nouvelle Grenade (actuelle Colombie) et avait donné lieu en 1582 à l'émission d'une cédula enjoignant l'archevêque à ne pas démotiver les indigènes en les obligeant à ce qui constituait pour eux un déshonneur¹⁸². Il en alla de même pour les Sangleys, puisque l'Audiencia ayant écrit en 1585 au Conseil des Indes afin de rapporter, entre autres plaintes, que l'évêque Salazar avait imposé cette mesure très mal acceptée par les intéressés, aux yeux desquels cette disposition était celle qu'on imposait en Chine comme châtement aux délinquants¹⁸³, le roi décida d'interdire cette pratique dès 1587¹⁸⁴.

Le baptême fut dès lors reçu par de nombreux Sangleys, puisqu'il permettait en théorie l'obtention du statut d'habitant officiel de la colonie sans avoir à s'acquitter du permis de résidence et exemptait durant dix ans du paiement du tribut¹⁸⁵. Mais la pratique, ou pour le moins, la menace de son exécution, continua à être effective, comme en témoigne une information de la ville de Manille relayant une demande des dominicains de l'année 1621¹⁸⁶, à laquelle ferait suite l'envoi d'un mémorial des Sangleys en 1625¹⁸⁷, ce qui

¹⁸¹ Il convient de souligner que ce qui est en jeu ici n'est pas la natte accompagnée du front rasé des Mandchous, que les Qing imposèrent aux Han, mais les cheveux longs en usage sous la dynastie Ming, imposés par décret en 1392 par l'empereur Hongwu (洪武) qui avait défait la dynastie mongole des Yuan.

¹⁸² JUAN DE SOLORZANO, *Política Indiana*, 1647, Madrid, Matheo Sacristán, 1736, p. 188b-189a. Nous n'avons hélas pas retrouvé la cédula originale.

¹⁸³ Lettre de l'*Audiencia* de Manille, 20 juin 1585, AGI, Filipinas, 18A, R.3, N.13. Il convient de noter que cette dénonciation s'inscrivait dans une stratégie de décrédibilisation des mesures prises par Salazar, qui avait aussi exigé comme le document le mentionnait, que les conquérants espagnols dédommageassent les natifs pour les vols et destructions qu'ils avaient occasionnés.

¹⁸⁴ Cédula royale à l'évêque Domingo de Salazar, 23 juin 1587, AGI, Filipinas, 339, L.1, f. 349v.

¹⁸⁵ J. DE SOLORZANO et L. PINELO, *Recopilación de las Leyes de Indias, op. cit.*, II, Livre VI, Titre XVIII, Loi VII, p. 339a, référée à la cédula du 14 juin 1627, citée ci-après.

¹⁸⁶ Voir les documents du 30 juillet 1621, AGI, Diversos-Colecciones, 26, N.32 et Filipinas, 80, N.123.

¹⁸⁷ Memorial des Sangleys à Philippe IV, 20 juillet 1625, AGI, Diversos-Colecciones, 26, N.45.

donna lieu, à la demande du dominicain Melchor Manzano, à l'émission d'une nouvelle cédule renouvelant l'interdiction en 1627¹⁸⁸.

Le cas ici présenté ne revient pas sur la question de la coupe des cheveux au moment du baptême mais questionne la légitimité de la coupe des cheveux en vue de passer une étape supplémentaire dans le processus d'intégration des Sangleys dans la colonie, à savoir le mariage, ce qui constitue un aspect beaucoup moins connu de la question. Dans la plupart des cas, les Sangleys se mariaient avec une femme indigène puisque la majeure partie des Chinois qui venaient s'établir aux Philippines étaient des hommes célibataires, tout au moins officiellement¹⁸⁹.

L'objectif de cette mesure tel qu'affiché par Bobadilla et approuvé par l'ensemble de la colonie, à l'exception des dominicains en charge de la communauté Sangley du Parian, était double. D'une part, éviter l'augmentation exponentielle des résidents permanents d'origine chinoise, ce qui ne manquerait pas d'exposer la « République » des Espagnols à un grave danger. D'autre part, protéger les indigènes d'une excessive promiscuité, jugée fortement dommageable à leur christianisme encore fragile, avec une population jugée éthiquement nuisible. Il semble bien que cet avis, sanctionné par l'archevêque Miguel García Serrano, ait triomphé dans les usages de la colonie des Philippines, puisqu'une cédule de 1645 évoque des Sangleys mariés sans cheveux¹⁹⁰.

Cependant, il est à souligner que, comme le lecteur le constatera, le point de vue du casuiste jésuite s'éloigne fortement du sermon moralisant. Bien au contraire, il mobilise la notion de Raison d'État¹⁹¹ dans une perspective notoirement laïque, ce qui inscrit Bobadilla dans une ligne de pensée très politique, pour ne pas dire quasi-machiavélienne, au vu de sa définition de la religion comme « la cause de la loyauté et fidélité aux Princes ». On retrouverait de façon bien plus radicale l'expression de cette perspective « politique » une vingtaine d'années plus tard chez un autre missionnaire jésuite aux Philippines, Francisco Combés, qui officierait lui aussi comme théologien au collège de Manille¹⁹².

¹⁸⁸ Cédule royale, 14 juin 1627, AGI, Filipinas, 340, L.3, f. 397r-398r.

¹⁸⁹ Ceci explique d'ailleurs les accusations de sodomie, assurément davantage conjoncturelles que culturelles.

¹⁹⁰ Cédule royale à Diego Fajardo, gouverneur des Philippines (1644-1653), 17 février 1645, AGI, Filipinas, 330, L.4, f. 171v-172r.

¹⁹¹ Rappelons que ce fut l'ancien jésuite Giovanni Botero (1544-1617) qui, dans son ouvrage *Della ragion di Stato*, Venise, Appresso I Gioliti, 1589, qui théorisa cette notion dans un texte qui, sous prétexte de récuser l'autonomie du politique telle que la défendait Machiavel, posa les bases d'une théorie de la puissance autosuffisante de l'État et des moyens de la conserver et étendre.

¹⁹² Voir Jean-Noël SANCHEZ, *Relación...*, *op. cit.*, p. 245-253. Il convient de souligner que Francisco Combés (1620-1665), qui cite même ouvertement Machiavel et d'autres auteurs officiellement mis à l'index inquisitorial (Antonio de SOTOMAYOR, *Novissimus librorum prohibitorum et expurgandorum*

*

Si los Sangleyes se casarán con Cavello

Éste fue [e]l parecer del Cavildo Ecclesiástico en cuyo nombre le dio el Señor Dean Dⁿ Miguel Garzetas, y le hize y[o]¹⁹³.

Lo que se consulta es si se dará licencia para que los Sang^{yes}, como se bautizan con cavello, se casen con él.

Mi parecer es que no se dé tal permiso, sino que se proceda como [h]asta aquí. Fúndomelo primero en la costumbre tan antigua de estas Yslas, por la qual han pasado tantos prelados¹⁹⁴, tantos Varones Doctos, religiosos, siervos de Dios, tan Zelosos del bien de las almas, y conversión de los Gentiles, que todos han corrido con esto, para lo qual sin duda tuvieron muchas y muy graves Razones, y agora no las [h]ay tan Urgentes para inmutar cosa tan asentada.

Lo 2^o me fundo en una Razón de Estado Christiano porque, casándose con cavello, serían en breves años muchísimos, los que tomasen [este] estado, por que alcanzarse parece que era ane[x]o no obligarles a tomar licencia [de residencia]. Bien se puede presumir de la cudicia de los Sang^{yes}, que en breves años sería infinito el número de los cazados con cavello. Pues aviendo tan poca satisfacción (como se dice) de su Christiandad, que es la que causa [de la] Lealtad y Fidelidad a los Príncipes, bien [se] save en quanto peligro quedarían estas Islas, y que por ventura nos veríamos obligados a hacer, lo que hizo n[uest]ra España con los moriscos, aunque eran baupitados, y Casados, y algunos sin falta eran buenos Christianos, pues se ha visto que de ellos han perecido algunos martirio en Berbería por no renegar, y con todo esso se atropelló¹⁹⁵ por todo por el bien común y seguridad de España¹⁹⁶. Pero quanto mejor será acudir con tiempo al inconveniente, pues el daño con tanta provabilidad y aun con certidumbre se puede temer, multiplicándose en tanto número los Enemigos en Casa.

index, pro catholicis Hispaniarum regnis Philippi IV, Madrid, Diego Díaz, 1640) dans un de ces écrits, arriva aux Philippines avec la quarantaine de jésuites recrutés par Bobadilla, et que ce dernier revint dans l'archipel investi de la charge de visiteur du port de Cavite pour l'Inquisition. Il se pourrait que cela lui ait donné quelques facilités pour importer des ouvrages officiellement censurés qui seraient utilisés plus tard par Combès.

¹⁹³ Nous supposons qu'il s'agit du texte donné par le doyen du chapitre ecclésiastique à l'archevêque, puisque la sentence de celui-ci apparaît dans la dernière partie du document.

¹⁹⁴ Ancienneté et nombre de prélats tous relatifs : rappelons que l'évêché fut inauguré en 1581 et l'archevêché en 1595, soit respectivement 47 et 33 ans plus tôt.

¹⁹⁵ *Atropellar* a ici le sens de passer outre les inconvenients possibles, cf. *Diccionario de Autoridades*, Tome I, Madrid, Francisco del Hierro, Impresor de la Real Academia Española, 1726.

¹⁹⁶ Les morisques, à savoir les descendants de musulmans (*moros*) supposément convertis au christianisme, qui vivaient en Espagne avant 1609, date de leur expulsion générale.

Lo 3^o me fundo en otros inconvenientes que se siguieran, por que estos Sangleyes casados con Cavello, o han de Vivir en el Parián, o en los Pueblos de los Yndios donde se casan. Lo primero bien [se] save quan inpusible [e]s. Lo 2^o sería perniciosocíssimo a los Indios¹⁹⁷, a quienes sería fuerza que se les pagasen las malas costumbres de los Sang^{yes} con su comunicación y trato. [¿]Quién les [h]avía de evitar el entrar en casa de las Indias, que luego dirían eran parientas de su mujer[!] [¿]Quién podría estorvar que en las Casas de los dichos Sangleyes casados entrasen Sangleyes gentiles a título de parientes, que éstos todos son primos, y hermanos, como negros¹⁹⁸[!] Y de aquí bien [se] save el inconveniente que se seguiría de amancebamientos de gentiles con Christianas, y de los pecados, por [los cuales] Dios abrasó a sodoma, pues harto buena sería, que por mirar por el bien (que no lo es en Realidad de Verdad) de Unos Estrangeros, atropellamos el daño tan irreparable de los Indios naturales que devemos tener por hijos, y de quienes el Rey Nuestro Señor hace tanto caso, y manda favorecer y amparar.

Las Razones que por la parte contraria se representan tienen fácil salida. A la primera digo que el hacer que se quiten el cavello para casarse no es violencia, ni ponerles un puñal a los pechos, como se dice, sino ponerles alguna dificultad necesaria y justa, que ellos pueden vencer, y no tan dificultuosamente como se representa, pues el no traer cavello [largo] en esta tierra no es

¹⁹⁷ Cette crainte de la pernicieuse influence des Sangleys sur les indigènes, quoique souvent exprimée, n'était cependant pas exclusive. Plus généralement, la Couronne espagnole, dans son souci (il est vrai quelque peu démagogique et souvent très éloigné des pratiques réelles et des impératifs d'exploitation) de protection de sujets autochtones qu'il convenait de maintenir dans leur pureté de « bons sauvages » récemment convertis, cherchait à éviter la promiscuité de ceux-ci avec les autres groupes de la société coloniale. Ainsi en témoigne le Titre III, Loi XXI de J. DE SOLORZANO ET L. PINELO, *Recopilación de las Leyes de Indias*, op. cit., II, Livre VI : *Que en los Pueblos de Indios no vivan Españoles, Negros, Mestizos y Mulatos* (« Que dans les Villages d'Indiens ne vivent pas des Espagnols, Noirs, Métisses et Mulâtres »), référé à des cédules royales de 1563, 1578, 1581, 1589, 1600, 1646, et s'inscrivant dans le cadre de dispositions datant de la première moitié du XVI^e siècle.

¹⁹⁸ Dans les Philippines coloniales, hormis les populations pré-malaises d'Aetas, appelés *negritos* par les Espagnols, individus de petite taille, à la peau très foncée et aux cheveux crépus, il y avait des esclaves ouest-africains qui accompagnaient leur maître depuis le Mexique mais aussi, en quantité non négligeable, des individus est-africains dénommés *Cafres* vendus par les Portugais. Sur ce sujet, on peut consulter J.-N. SANCHEZ, « Autour d'une source : de l'esclavage... », op.cit., p. 110-113 et p. 150-151 ; SHIHAN DE SILVA JAYASURIYA, *The African diaspora in Asian trade routes and cultural memories*, Lampeter, The Edwin Mellen Press, 2010. Au passage, on notera le racisme, ordinaire à l'époque, envers les individus d'origine africaine, dont la vocation à être soumis à l'esclavage n'est pas remise en cause de façon systématique et spécifique avant les écrits des capucins Francisco José DE JACA, *Resolución sobre la libertad de los negros y sus originarios, en estado de paganos y después ya cristianos* et et Épiphanie DUNOD, dit DE MOIRANS, *Servi liberi seu Naturalis mancipiorum libertatis justa defensio*, tous deux rédigés en 1682, qui vaudraient à leurs auteurs de nombreux soucis avec l'Inquisition espagnole. Quant à la famille étendue des Sangleys et des « noirs », il est à noter que, en Espagne même, la notion de famille était entendue dans un sens très large à l'époque. Sur ce sujet, voir Jean-Pierre DEDIEU et Christian WINDLER, « La familia : ¿ una clave para entender la historia política ? El ejemplo de la España moderna », *Studia Historica. Historia moderna*, n° 18, 1998, p. 201-233.

deshonrra, que ellos ven que los [que] gobiernan y mandan no le traen, con ser estimados, y reverenciados de los demás, ni es contra esto el cap^o nono de *reform[ation]e matrimonii* sess. 24 del Concilio Tridentino¹⁹⁹, que habla solamente de los Señores temporales y magistrados que, por codicia de alguna grande herencia, con amenazas y penas, fuersan a sus súbditos a casarse con ésta o con aquella, ni menos es ilícito poner semejantes dificultades necesarias al matrimonio, porque un Príncipe, aun P[adr]e²⁰⁰, no peca en impedir un matrimonio indigno con medios suaves, con que no haya Violencia ni fuerza. Assí lo tiene Córdoba²⁰¹, in *Summa*, q. 171 p^o 1, *notab.* 2, Luiz López, cap. 44 *si aliquis*, Vega²⁰², in *Summa*, lib. 5, caso 558, Gutierrez²⁰³, *questionibus canonicis*, lib. 1, c. 20, n. 27, Salón²⁰⁴, 22, *ttt. De dominio*, q. 5 ar. 5, y si fuere violencia et *metus cadens in virum constantem*²⁰⁵ el mandarles quitar el cavello para casarse, con mucha mas Razón diríamos que lo era el P^e desheredar el a su hija que se casa contra su Voluntad. En tales circunstancias pues mayor miedo parece que se pone a una doncella en amenasarla con que perderá doscientos mil ducados de herencia si se casa con aquel que quiere, que no a un Sangley con obligarle a quitar el cavello, y con todo esso las leyes permiten que el P^e desherede a su hija, si contrae semejantes matrimonios, como se puede ver en Thomás Sánchez²⁰⁶, Lib. 4 de *matr.*, *Disp.* 24.

A la 2^a razón se responde que (como personas inteligentes, que muchos años han tratado al más²⁰⁷, dicen) no es el remedio para semejantes Vicios como

¹⁹⁹ Rappelons que le Concile de Trente, fondamental pour l'histoire du catholicisme moderne, aura lieu en trois étapes, 1545-1549, 1551-1552 et 1562-1563.

²⁰⁰ Un prince prêtre, c'est-à-dire un archevêque.

²⁰¹ Antonio de Córdoba (1485-1578), théologien franciscain espagnol, confesseur de Charles Quint, auteur entre autres oeuvres d'un *Tratado de casos de conciencia*, Saragosse, 1561, objet de plusieurs éditions espagnoles et italiennes.

²⁰² Andrés de Vega (1498-1549), théologien franciscain espagnol, participa au Concile de Trente et est particulièrement connu pour sa doctrine de la justification, cf. *De Iustificacione, doctrina univ[er]sa*, Cologne, Gervinum Calenium & Haeredes Quentelios, 1572.

²⁰³ Juan Gutiérrez (c. 1535-1618), ecclésiastique et juriste espagnol, auteur, parmi de très nombreux travaux, d'un livre intitulé *Canonicarum utriusque fori, tam exterioris quam interiores animae, quaestionum liber tertius* (Salamanque, Ex officina typographica Antoniae Ramirez, 1617), lequel est certainement l'ouvrage ici cité.

²⁰⁴ Miguel Bartolomé Salón Ferrer (1539-1621), théologien et juriste augustin espagnol, élève de Mancio de Corpus Cristi. Il fut sollicité en tant qu'expert dans le cadre de la controverse *De auxiliis* ou encore l'expulsion des morisques de 1609. Parmi sa production très nombreuse, son œuvre *Commentariorum in disputationem de iustitia* (tome I, Valence, Gabriel Ribes Bibliopola, 1591, tome II, 1598), est sans doute la plus connue.

²⁰⁵ « Et la peur s'abattant sur un homme constant ».

²⁰⁶ Tomás Sanchez (1550-1610), théologien jésuite espagnol, particulièrement pris à partie par Blaise Pascal dans ses *Provinciales* pour son supposé laxisme moral. Il est l'auteur des *Disputationes de sancto matrimonii sacramento* (Anvers, héritiers de Martinus Nutius & Joannes Meursius, 1616), ici citées, qui furent mises à l'index en 1627 pour leur neuvième chapitre, *De debito conjugali*, consacré au devoir conjugal.

²⁰⁷ *Al más* au sens de « des problèmes plus importants ».

tienen los Sangleyes el casarse, sino el clamar al cielo, penitencias, y otras cosas que ponen los S^{tos} P^{es}.

A la 3^a Razón, la experiencia ha mostrado que la gente más inútil a esta República son los Sangleyes Xpnos, y sus hijos mestizos, pues por la mayor parte son [h]olgaçanes jugadores, perdidos pleitistas, como [se] save.

A la 4^a Razón digo que en lo que toca a las cabelleras postizas, no sé como ello se es, solo sé que los que se cortan el cavello muy raros y con dificultad se vuelven a China, y no sería assí, si con cavello se casasen, antes parece que el casarse con cavello se ordena a que se vuelvan a China, que fue la Razón que se dio quando se trató de bautizarlos sin quitársele, pues para venir en las Philip^s no tienen necessidad de cavello, lo qual es un nuevo y gravíssimo inconveniente, porque pensar que un Sang^y, con la fee tan muerta como dicen, la inclinación a los Vicios tan viva, ha de ir a su tierra, don[d]e está la muger que tenía en su gentilidad, y sus hijos, ha de guardar castidad, es pensar, que el cielo es de bolla²⁰⁸. Y, [¿]quántos no bolverán acá más, quántos se quedarán ella²⁰⁹ con ignominia del bautismo y Religión Xpna[?] Decir que den fianzas de que bolverán con la muger Xpna que acá tienen, es algarabía, pues unos dirán que no tienen quien les fie, y lo más ordinario será no tratar de nada, sino embarcarse a la partida de los navíos de China, que lo podrán hacer con grande facilidad. Esto es lo que se me ofrece, salvo mejor parecer, fecha en Manila, a 2 de Diziembre de [1]628.

Si les Sangleys se marieront avec leurs cheveux

Ceci fut l'avis du Chapitre Ecclésiastique au nom duquel Monsieur le Doyen Don Miguel Garçetas l'a donné [à l'archevêque], et c'est moi qui l'ai fait¹⁹³.

Ce qui est soumis à consultation est de savoir si les Sangleys, comme ils sont baptisés avec leurs cheveux, pourront se marier avec ceux-ci.

Mon avis est qu'on ne donne pas cette permission mais qu'on procède comme on a fait jusqu'ici. Je me fonde en premier lieu sur la coutume si ancienne dans ces îles, par laquelle sont passés tant de prélats¹⁹⁴, tant de Doctes Messieurs, des religieux, des serfs de Dieu, si zélés pour le bien des âmes, et la conversion des gentils, qui tous ont suivi cette direction, ce pour quoi ils eurent sans aucun doute de nombreuses et sérieuses raisons, lesquelles ne sont pas présentement si urgentes pour changer ce qui est si établi.

En 2^{me} lieu, je me fonde sur une Raison d'État Chrétien, parce que, s'ils se mariaient avec leurs cheveux, très nombreux seraient ceux qui en quelques années embrasseraient cet état, parce qu'il semble qu'il était annexe à ce qu'ils ne dussent pas obtenir de licence de résidence. On peut bien présumer de l'avidité des Sangleys qu'en quelques années il y aurait

²⁰⁸ Il doit s'agir de « bola ». Le ciel et non la terre : il est très peu probable que Bobadilla soit ici en train de nier la rotondité de la terre.

²⁰⁹ Comprendre : ils préféreraient garder la femme chinoise païenne.

une infinité d'entre eux mariés avec leurs cheveux. Et comme on est si peu satisfait (comme on le dit) de leur chrétienté, ce qui est la cause de la loyauté et fidélité aux Princes, on sait bien en quels périls se trouveraient ces îles, et que peut-être nous verrions obligé de faire ce que fit notre Espagne avec les morisques, bien qu'ils étaient baptisés, mariés, et même sans aucun doute de bons chrétiens, puisqu'on a vu que certains d'entre eux ont souffert le martyr en Barbarie pour ne pas avoir voulu renier leur foi, et malgré tout on est passé outre¹⁹⁵, pour le bien commun et la sécurité de l'Espagne¹⁹⁶. Ô combien meilleur sera-t-il de remédier préalablement au problème, puisque le dommage peut être craint en toute probabilité et même certitude, démultipliant les ennemis dans la maison.

En 3^{ème} lieu, je me fonde sur d'autres inconvénients qui en résulteraient, parce que ces Sangleys mariés avec leurs cheveux, soit devront vivre dans le Parian, soit dans les villages des Indiens où ils se marient. On sait bien que la première éventualité est impossible. La 2^{ème} serait éminemment pernicieuse pour les Indiens¹⁹⁷, qui se verraient imposées les mauvaises mœurs des Sangleys par leur communication et fréquentation. Qui les empêcherait d'entrer dans les maisons des Indiennes, dont ils diraient ensuite qu'elles sont parentes de leur femme ! Qui pourrait interdire que dans les maisons desdits Sangleys mariés n'entrent des Sangleys gentils au titre de parents, puisqu'ils sont tous cousins, et frères, comme des noirs¹⁹⁸ ! Et de là on connaît bien l'inconvénient qui en résulterait, le concubinage de gentils avec des chrétiennes, et les péchés pour lesquels Dieu a embrasé Sodome. Elle serait bien bonne, si au nom du bien (qui ne l'est pas en réalité et vérité) d'étrangers, nous provoquons l'irréparable perte des Indiens natifs que nous devons tenir pour nos fils, et dont le Roi Notre Seigneur fait tant de cas, et demande de favoriser, et protéger.

Les raisons qui militent en faveur du contraire sont faciles à défaire. À la première je dis que faire en sorte qu'ils se coupent les cheveux pour se marier n'est pas leur faire violence, ni leur mettre un couteau sous la gorge, comme on dit, mais plutôt leur imposer quelque nécessaire et juste difficulté, qu'ils peuvent vaincre, et pas si difficilement, comme on se le représente, puisque le fait de ne pas avoir les cheveux longs en cette terre n'est pas un déshonneur, que ceux qui les gouvernent et commandent ne les portent pas long, et sont pourtant, estimés et révérenciés des autres, et cela ne va pas contre le chapitre neuvième de reform[ation]e matrimonii sess. 24 du Concile Tridentin¹⁹⁹, qui parle seulement des Seigneurs profanes et magistrats qui, par cupidité face à un gros héritage, forcent en les menaçant et châtiant leurs sujets à se marier avec celle-ci ou celui-là, et il n'est pas moins illicite de mettre de pareilles difficultés au mariage, parce qu'un Prince, même Père²⁰⁰, ne pêche pas en empêchant un mariage indigne par des moyens subtils, par lesquels il n'y a ni violence ni force. C'est ce que dit Cordoba²⁰¹, in Summa, q. 171, p^o 1, notab. 2, Luis Lopez, chap. 44 si aliquis, Vega²⁰² in Summa, lib. 5, cas 558, Gutierrez²⁰³, questionibus canonicis, lib. 1, c. 20, n. 27, Salon²⁰⁴, 22 ttt. De dominio, q. 5 ar. 5, et quand bien même il s'agirait de violence et metus cadens in virum constantem²⁰⁵ en leur exigeant de se couper les cheveux pour se marier, avec grande raison nous dirions que c'est aussi le cas du père qui déshérite sa fille qui se marie contre sa volonté, car il semble qu'en de telles circonstances c'est une plus grande peur qu'on inflige à une jeune fille en la menaçant de perdre deux mille ducats d'héritage si elle se marie avec celui qu'elle aime, que celle d'un Sangley qu'on oblige à se couper les cheveux et, malgré tout, les lois permettent que le père déshérite sa

fille si elle s'engage dans un tel mariage, comme on peut le voir chez Thomas Sánchez²⁰⁶, Lib. 4, de matr., Disp. 24.

À la 2^{me} raison on répond que (comme des gens intelligents, qui ont traité durant de nombreuses années des questions plus épineuses²⁰⁷, le disent) le mariage n'est pas le remède à des vices tels que ceux des Sangleys, mais plutôt clamer au ciel, les pénitences, et d'autres choses que posent les Saints Pères.

À la 3^{me} raison, l'expérience a montré que les gens les plus inutiles à la République sont les Sangleys chrétiens, et leurs fils métisses, car la majeure partie d'entre eux sont des joueurs fainéants et des ratés procéduriers, comme on le sait.

À la 4^{me} raison je dis que, en ce qui concerne les chevelures postiches, je ne sais pas ce qu'il en est, je sais seulement que ceux qui se coupent les cheveux retournent rarement et difficilement en Chine, ce qui ne serait pas le cas s'ils se mariaient avec leurs cheveux. On dirait même que le fait de les marier avec leurs cheveux a pour objet de leur permettre de revenir en Chine, ce qui fut la raison qu'on donna quand on essaya de les baptiser sans les leur ôter, parce que, pour venir aux Philippines, ils n'ont pas besoin de leurs cheveux, ce qui est un nouveau et très grave inconvénient, parce que penser qu'un Sangley, avec la foi si morte qu'on leur attribue et l'inclination au vice si vive, va se rendre en sa terre, où se trouve sa femme, qu'il avait dans sa gentilité, et ses fils, et qu'il va demeurer chaste, c'est penser que le ciel est une boule²⁰⁸. Et combien ne reviendront pas ici, combien préférerons celle-là²⁰⁹, pour la plus grande ignominie du baptême et de la Religion Chrétienne ? Demander qu'ils donnent des garanties qu'ils reviendront avec la femme chrétienne n'est que billevesée, car d'aucuns diront qu'ils n'ont personne auprès de qui donner des garanties, et le plus sûr est que rien ne sera fait, si ce n'est qu'ils s'embarquent au moment du départ des navires de Chine, ce qu'ils pourront faire très facilement. Voici ce qui me semble, sauf meilleur avis. Fait à Manille le 2 décembre 1628.

*

Auto del Señor Arzobispo sobre cortarse el cabello los Sangleyes para casarse

En la Ciudad de Manila, en tres días del mes de Dic^{re} de mil seiscientos Veinte y ocho años, estando en la Cathedral de la dicha ciudad, Domingo primero de Adviento, el Il[ustrísi]mo, R[everen]do S[eñ]or Don Fr. Miguel Garzía Serrano²¹⁰, Arzobispo de Manila, del Consejo de su Magd &c., propuso

²¹⁰ Miguel García Serrano, religieux augustin, évêque du diocèse de Nueva Segovia (1616-1618) et archevêque de Manille (1618-1629). En 1621, il ordonna Agustín Tabuyo, premier prêtre né aux Philippines (mais sans doute pas indigène). Il suggérerait la suppression de l'*Audiencia* (Manille, 15 août 1624, AGI, Filipinas, 74, N.105). Il recommanda de même la nomination de son successeur l'augustin Hernando Guerrero (Manille, 25 juillet 1625, AGI, Filipinas, 74, N.109). Nous ne donnons ci-après des précisions que sur les figures qui nous semblent particulièrement notables. On excusera donc cette sélection si elle s'avère partielle.

al cavildo Ecclesiástico, Religiones, y a los demás Letrados seglares que se hallaron presentes, conviene a saber el Dean Dⁿ Mig[ue]l Garçetas, [el] maestrescuela Dⁿ Miguel de Velasco, P^e Fr. Francisco de Herrera comiss^o del Santo Oficio²¹¹, Prior y Vic[ari]o Prov[incia]l de la Orden de Santo Domingo, P^e Diego [A]Duarte, Vic^o del convento de los Reyes del Parián de los Sangleyes²¹², P^e Fr. Andrés de Sacram^{to}, Prov^l de la Orden de San Francisco, P^e Fr. Antonio de San Gregorio, Defin^{or}²¹³ y Guardián de Dilao²¹⁴, P^e Fr. Alonso de Ampudia, Guardián de S^{ta} Ana²¹⁵, P^e Fr. Juan de Talacón, Guardián de Polo²¹⁶, P^e Fr. Juan de Montemayor, Prior del Conv^{to} de Parañaque²¹⁷ de la Orden de San Agustín, P^{es} Diego de Bobadilla, Francisco de Roa, lectores del Colegio de la Compañía de Jesus, y P^e Pedro Parrado, Min[ist]ro de Santa Cruz²¹⁸, de la misma orden, P^e Fr. Benito del Sp[irit]o Santo, Prior del conven^{to} de S. Nicolás de esta ciudad²¹⁹, P^e Fr. Gaspar de S^{ta} Mónica, Prior del Conv^{to} de San Pablo²²⁰, D^{or} Juan F[ernánd]ez de Ledo, Liz[encia]do, Dⁿ Rodrigo de la Barreda, y Liz^{do} Alonso Ramíres Brabo, Racionero de la dicha Santa Iglesia²²¹, a los quales, todo como

²¹¹ Le Saint Office, c'est-à-dire l'Inquisition, ou plus précisément son commissariat manillais. Au milieu des années 1630, le dominicain Francisco de Herrera serait fortement impliqué dans le conflit multilatéral opposant le gouverneur Sebastián Hurtado de Corcuera, les jésuites, les dominicains et l'archevêque augustin Hernando Guerrero (1634-1641). Sur ce conflit, on pourra consulter à sa sortie prochaine le livre d'Alexandre COELLO DE LA ROSA, *Chaplains of the King in colonial Philippines : Archbishops of Manila and Unstable Authority, 1595-1653*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2025.

²¹² Le dominicain Juan Diego Aduarte (1569-1636) participa à la tentative de conquête du Cambodge de la fin du XVI^e siècle et aux inamicales interactions entre Espagnols de Manille et Portugais de Macao dans le cadre de la tentative des hispaniques d'obtenir un port continental à El Pinal. Aduarte en fut si échaudé que, en 1619, il proposa le démantèlement de l'emporium chinois des Lusitains. Cf. Emma BLAIR et James ROBERTSON, *The Philippine Islands (1493-1803)*..., Cleveland (Ohio), The Arthur M. Clark Company, 1903, XVIII, p. 194-198 (le document provient de l'Archivo General de Simancas). Il fut de même évêque de l'évêché de Nueva Segovia (1635-1636). Il est l'auteur de la chronique posthume *Historia de la Provincia del Sancto Rosario de la Orden de Predicadores en Philippinas, Iapon y China*, Manille, Luis Beltrán, 1640.

²¹³ Le définiteur est le représentant élu de la province (franciscaine en l'occurrence).

²¹⁴ Dilao était un quartier historiquement occupé essentiellement (mais pas exclusivement) par des Japonais, situé à proximité du Parian.

²¹⁵ Il doit s'agir du village nommé Santa Ana de Sapa (en tagalog : « zone marécageuse ») situé à l'époque à proximité de Manille, où les franciscains avaient une église.

²¹⁶ Polo ou Bolo, village de la province de Zambales administré par les Franciscains.

²¹⁷ Parañaque est situé au sud de Manille.

²¹⁸ Santa Cruz était le quartier où s'installèrent sous l'égide des jésuites les Japonais chrétiens expulsés par Ieyasu au début des années 1610.

²¹⁹ Le couvent de San Nicolás Tolentino, dans la ville fortifiée espagnole, était à la charge des augustins récollets, qui arrivèrent dans l'archipel en 1606. En 1622, ils assumèrent les missions de Butuan et Caraga, à l'est de l'île de Mindanao, précédemment attribuées aux jésuites.

²²⁰ Le couvent augustin de San Pablo n'est autre que le couvent adjacent à la fameuse église San Agustín d'*Intramuros*, lequel constitue sans aucun doute, hormis les fortifications elles-mêmes, le bâtiment colonial le plus emblématique de Manille.

²²¹ C'est-à-dire, la cathédrale. Le *racionero*, c'est-à-dire le *portionarius*, est un diacre jouissant de bénéfices ou portions de sa paroisse, membre du chapitre ecclésiastique, tout comme le

dicho, [l]es propuso el dicho S^{or} Arzbpo las Razones que nuevamente alegan los P^{es} Min[ist]ros de los Sangleyes para las cuales se les deve admitir al sacramento de matrimonio sin forsarles que se corten el cavello, como los circunstantes todos savían por un papel que el dho Señor Arzobispo [h]avía embiado assí al Cavildo Ecclesiástico como a cada una de las Religiones y a los demás Letrados que se hallaban en la dicha junta quinze días antes p[ar]a que lo tuviesen visto, y diessen su parecer en neg[oci]o de tan gran peso, sin embargo de lo determinado por Su Señoría Ill^{ma} en la junta que el año pasado de Seiscientos y Veinte [y siete ç], en trese de Oct^e, hizo en la dha Cathedral sobre el mismo artículo. Pues [h]aviendo nuevas Razones, era justo hubiese nueva determinación, y [h]aviéndose vintilado, y dificultado el caso, unánimes, y conformes todos, Cavildo, Religiones, y Letrados (fuera de los P^{es} Fr. Francisco de Herrera y Fr. Diego [A]Duarte)²²², se conformaren que en ning^a manera se devía innovar el auto s[usod]ic[ho] de treze de Oct^e de seiscientos y Veinte [y siete ç], don^e se determinó con muy grande acuerdo no se consintiese a ningún Sang^y con cavello que se pudiese casar, ni se le admitiese al S^{to} matrimonio si no se le cortava antes por las Razones que en la d[ic]ha junta se refrieron, y assí mesmo se acortase la mano a los Min[ist]ros de Indios que no pudiesen bautisar a Sang^y alguno con cavello, y aunque se le quería cortar, sin avisar primero a su Prov[incia]l o al que dexa en su lugar qdo falta de la Prov^a, para que el dicho P^e Prov^l o su Vic[ari]o examine, o haga examinar, el Spíritu del dicho Sang^y, y la capacidad que tiene assí en catezismo como en lo demás en que deve estar para recibir el S^{to} b[ap]tismo, para que se le dé, o se baya dilatando por el t[ie]mpo que pareciere convenir, y los Min[ist]ros Seglares, aunque sean Vic^{os} foráneos²²³ no podrán b[ap]tizar assí mesmo sin licencia de Su Señoría Ill^{ma} o de Su Prov[is]or y Vic^o Gen^l, lo qual todo el dho Arzobispo lo aprovó, y tubo por bien, y m[an]dó que se guardese inviolablem^{te} el auto de trece de Octubre del año pasado de Veinte [y siete ç], en que se ordenó que en manera alguna no se casase Sang^y alguno sin cortarse prim^o el cavello, ni se admitiese al b[ap]tismo, aunque se quiera cortar el cavello sin orden de los Sup^{res}, como dicho es, y que se dé aviso a los P^{es} Prov^{les} para que lo manden executar cada uno en sus Ministerios, y a mí, el infra escrito notario, que pusiese lo assí tratado en la dicha junta por auto, y su Señoría Ill^{ma} lo firmó, *ut supra* Fr. Ill. Arzbpo. Ante mí, Gabriel de Móxica Buytrón not[ari]o [...]. Concuerta con el Auto Original de que doy Fee = Gabriel de Móxica Buytrón, not^o.

maestrescuela qui apparaît plus haut et qui occupait une position hiérarchique plus élevée, lequel était chargé d'administrer les écoles du diocèse et d'enseigner le latin aux candidats à la prêtrise.

²²² Seuls les dominicains, qui étaient chargés de l'administration des Sangleyes du Parian, se sont ainsi opposés à cette décision.

²²³ Ce cas fait sans doute référence à d'éventuels religieux portugais, officiellement non soumis au système de tutelle du roi d'Espagne sur le clergé séculier, le *Patronato*, mais au *Padroado*, son équivalent portugais.

Acte du Sieur Archevêque au sujet du fait de couper les cheveux des Sangleys pour se marier

À Manille, le troisième jour du mois de décembre de l'an mille six-cent vingt-huit, en la Cathédrale de ladite cité le premier dimanche de l'Avent, le Très Illustre et Révérent Sieur Don Miguel Garcia Serrano²¹⁰, Archevêque de Manille, du Conseil de Sa Majesté etc. a proposé au chapitre ecclésiastique, aux ordres religieux, et aux autres lettrés séculiers qui se trouvaient présents, à savoir le Doyen Don Miguel Garcetas, le maître d'école Don Miguel de Velasco, le père Frère Francisco de Herrera, commissaire du Saint Office²¹¹, Prieur et Vicaire Provincial de l'Ordre de Saint Dominique, le père Diego Aduarte, Vicaire du couvent des Rois du Parian des Sangleys²¹², le père Frère Andrés de Sacramento, Provincial de l'ordre de Saint François, le père Frère Antonio de San Gregorio, Définiteur²¹³ et Gardien de Dilao²¹⁴, le père Frère Alonso de Ampudia, gardien de Santa Ana²¹⁵, le père Frère Juan de Talacón, gardien de Polo²¹⁶, le père Frère Juan de Montemayor, Prieur du Couvent de Parañaque²¹⁷ de l'ordre de Saint Augustin, les pères Diego de Bobadilla, Francisco de Roa, lecteurs du Collège de la Compagnie de Jésus, le père Pedro Parrado, Ministre de Santa Cruz²¹⁸ du même ordre, le père Frère Benito del Espíritu Santo, Prieur du couvent de San Nicolás de cette ville²¹⁹, le père Frère Gaspar de Santa Mónica, Prieur du couvent de San Pablo²²⁰ le Docteur Juan Fernández de Ledo, Licencié, Don Rodrigo de la Barreda, et le licencié Alonso Ramírez Bravo, Prébendier de ladite Sainte Église²²¹, auxquels, comme il a été dit, ledit Sieur Archevêque a proposé les raisons que nouvellement allèguent les pères ministres des Sangleys, pour lesquelles on doit les admettre au sacrement du mariage sans les forcer à se couper les cheveux, comme tous les membres de l'assistance le savaient du fait d'un document que ledit Sieur Gouverneur avait envoyé au Chapitre Ecclésiastique comme à chacun des Ordres et aux autres lettrés qui se trouvaient dans ladite réunion quinze jours plus tôt, malgré ce qui se consultassent et donnassent leur avis dans un affaire de si grand poids, cependant de ce qui avait été déterminé par sa Seigneurie Illustrissime dans la réunion de l'année passée, le 13 octobre 162[7 ?], dans ladite Cathédrale sur le même point, de sorte que, de nouveaux arguments se présentant, il était juste qu'on fixât une nouvelle décision et, le cas ayant été relayé, et ses difficultés soupesées, unanimes, et tous d'accord, le Chapitre, les Ordres et les Lettrés (hormis les pères Frère Francisco de Herrera et Frère Diego Aduarte²²²), furent d'accord pour déterminer qu'en aucune manière on devait innover concernant le susdit acte du treize octobre mille six-cent vingt[-sept ?], où on détermina avec l'assentiment général que ne consentît qu'aucun Sangley ne se mariât avec ses cheveux, qu'il pût se marier ou être reçu dans le Saint mariage si on ne lui coupait pas avant les cheveux pour lesdites raisons référées durant ladite réunion, et de même qu'on imposât aux Ministres qui administrent des Indiens qu'ils ne pussent baptiser aucun Sangley avec ses cheveux, de même si [un ministre] voulait les lui couper sans d'abord en aviser son Provincial ou celui qui en ferait office lorsque la Province n'en aurait pas, pour que ledit père Provincial ou son Vicaire examine ou fasse examiner l'état d'Esprit dudit Sangley et ses capacités en matière de catéchisme, comme en toutes les autres choses nécessaires, pour recevoir le Saint baptême, pour qu'on le lui donne, ou qu'on le diffère pour la durée qui semble convenir, et les Ministres Séculiers, même s'il s'agit de Vicaires étrangers²²³ ne pourront de même pas baptiser sans l'autorisation de sa Seigneurie Illustrissime ou de son Provisieur et Vicaire Général, toutes choses que ledit Archevêque approuva, et considéra bonnes, et demanda à ce que l'acte du treize octobre de l'année passée

de vingt-sept, par lequel on ordonna qu'en aucune façon aucun Sangley sans s'être préalablement coupé les cheveux ne fût admis au baptême même s'il souhaite se couper les cheveux sans ordre préalable des Supérieurs, comme il est dit, fût respecté inviolablement, et qu'on donnât avis aux pères Provinciaux pour qu'ils en ordonnassent l'exécution par chacun dans son Ministère, et à moi, notaire mentionné ci-dessous que je le reportasse traité de la sorte dans ladite réunion sous forme d'acte, et Sa Seigneurie Illustrissime le signa, ut supra Frère Illustrissime Archevêque. Devant moi, Gabriel de Mijica Buitrón, notaire [...]. Cela concorde avec l'Acte original, ce dont je donne foi = Gabriel de Mijica Buitrón, notaire.

* * *

Des jeux et de la corruption à l'occasion du Nouvel An chinois

Volume 1, Partie 2.1, Diego de Bobadilla, 3 avril de 1631, f. 144r-153r

Aussi triviale qu'elle pourrait sembler de prime abord, la question des pourboires concédés par les Sangleys à l'occasion des festivités du Nouvel An chinois, et précisément du jeu appelé par les Espagnols *metua*, qui correspond peu ou prou aux dominos²²⁴, constitue le cas le plus long, et peut-être le plus important pour l'historiographie philippiniste, parmi ceux qui sont transcrits dans ce dossier. En effet, c'est toute la dynamique des interactions entre Espagnols et Chinois et le sens des attermolements ayant historiquement amené la frêle communauté hispanique à ne pas s'engager dans l'expulsion d'une communauté sangley qu'elle appelait pourtant de ses vœux qui s'y trouvent éclairés d'un jour nouveau. Ce qui est en jeu ici est donc en quelque sorte le nerf d'une « guerre » qui ne fut pas menée à son terme.

On sait bien que les caisses de Manille dépendaient fortement de la fiscalité sur les Chinois. Ainsi, pour la période quinquennale 1631-1635, les impôts portuaires sur les bateaux chinois représentèrent une moyenne annuelle de 34.284 pesos, les licences de résidence des Sangleys plus du triple, à savoir 116.916 pesos, pour un total représentant 26,66 % des entrées dans les caisses de la colonie philippine, c'est-à-dire bien davantage que le tribut indigène, sachant que le gros du budget de la colonie provenait de l'aide (*situado*) envoyée par la vice-royauté de Nouvelle-Espagne²²⁵. Bien plus impressionnant encore : si l'on se penche sur les ressources de la municipalité de Manille (*cabildo*), d'après les estimations rapportées par Inmaculada Alva Rodríguez, lesquelles ne sont malheureusement pas circonstanciées, au XVII^e siècle, leur très grande majorité (87 % dans le graphique proposé) provient des rentes obtenues sur la population du Parian²²⁶.

²²⁴ J. DE PAZ, *Consultas y resoluciones...*, *op. cit.*, p. ***1a, le définit ainsi : *Metua, es el proprio juego de los Sangleyes, o Chinos, que en sustancia es el de pares, y nones, que juegan con unas chapas, que es cierta moneda de vellon de la China* (« Metua, est le jeu propre aux Sangleys, lequel est en substance celui de pair et impair, qu'ils jouent avec des jetons, qui sont une certaine monnaie de billon de Chine »). Plus connu est le terme de *pupai*, un jeu qui a donné lieu à la rédaction d'un manuel qui daterait peut-être du XIV^e siècle. Cf. Andrew LO, « The Game of Leaves : An Inquiry into the Origin of Chinese Playing Cards », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, vol. 63, n° 3, 2000, p. 389-406.

²²⁵ P. CHAUNU, *Les Philippines...*, *op. cit.*, p. 92. Concernant le tribut indigène, l'historien français stipule que les séries sont perdues à partir de 1621. On peut tout de même se référer au mémorial de Juan GRAU Y MONFALCÓN, représentant de la ville de Manille (*procurador general*), *Memorial informatorio al Rey Nuestro Señor en su real y Supremo consejo de las indias por la insigne y siempre Leal Ciudad de Manila...*, Madrid, Imprenta del Reyno, 1637, lequel évoque, pour une période plus tardive donc, le chiffre de 53 715 pesos, incluant le tribut payé par les natifs, les Sangleys et les Japonais (f. 11r).

²²⁶ I. ALVA RODRÍGUEZ, *Vida municipal en Manila (Siglos XVI-XVII)*, Cordoue, Universidad de Córdoba, 1997, p. 242. Celle-ci tire une partie importante de ces informations de Luis MERINO, *El cabildo secular : aspectos fundacionales y administrativos*, Manille, The Intramuros Foundation, 1983.

Mais il s'agit là de ressources officiellement enregistrées et ne pouvant donc que difficilement faire l'objet de fraude de la part des administrateurs locaux. Or, cela n'est pas le cas des ressources informelles fournies par cette communauté à l'occasion des festivités qu'elle organisait. L'indispensable Juan Gil avait déjà identifié cette source occulte de revenus, et l'avait étudiée autant que faire se pouvait au gré des dénonciations présentes dans la correspondance officielle de la colonie²²⁷. Mais le document que nous présentons ci-devant propose une liste complète des individus ayant bénéficié de ces largesses chinoises et des sommes concernées par ces opérations supposément invisibles. Ainsi apprend-on que le gouverneur des Philippines pouvait empocher en pourboires, sur une période de 10 jours, a minima un cinquième de son salaire annuel et certainement plus d'un tiers²²⁸, une proportion sans doute infiniment plus importante pour les nombreux officiers subalternes, méticuleusement reportés par Francisco Bobadilla, ce qui constitue déjà et en soi une information précieuse, puisque cette liste dessine l'univers des administrateurs hispaniques qui vivaient en partie au crochet de la communauté des Sangleys, et dont les exactions ne se cantonnaient certainement pas à celles ici en question. Quoiqu'il en fût par ailleurs, le montant total de ces pourboires, 7.800 pesos soutirés en quinze jours, est dans tous les cas absolument considérable.

Juan Niño de Távora, gouverneur de 1626 à 1632, que le théologien jésuite vise particulièrement dans le cas ici présenté, de même que dans celui de l'année suivante, semble avoir particulièrement pressuré la communauté des Sangleys, ce qui ne l'empêcha d'ailleurs pas d'émettre des avis extrêmement négatifs sur celle-ci²²⁹. En ce qui concerne les licences de résidence, Pierre Chaunu parle d'« un niveau démentiel » pour la période correspondant au mandat de Niño de Távora et de son successeur²³⁰. Pour Bobadilla, l'extorsion de la communauté des Sangleys (laquelle, rappelons-le, passait aussi par la menace monnayée de la coupe des cheveux) mise en œuvre par le gouverneur était particulièrement injustifiable, et il semble qu'il en fut de même pour les intéressés eux-mêmes dès avant le début des années 1630. Ainsi, la communauté sangley envoya, diligemment aidée en cela par les *oidores* de l'*Audiencia*, plusieurs plaintes à Madrid, demanda à être administrée directement

²²⁷ J. Gil, *Los chinos...*, *op. cit.*, p. 298-308.

²²⁸ En effet et étonnamment, Bobadilla évoque un salaire de 14 000 pesos depuis l'époque du gouverneur Gómez Pérez Dasmariñas (1590-1593). Ce n'est pourtant pas la somme qui est stipulée dans la documentation officielle pour lui (AGI, Filipinas, 339, L.1, f. 391v-392r), le gouverneur Francisco Tello de Guzmán (1596-1602 ; AGI, Filipinas, 339, L.2, f. 79v-80r), Pedro Bravo de Acuña (1602-1606 ; AGI, Filipinas, 339, L.2, f. 251v-252r), qui se sont tous vu assignés 8 000 pesos de salaire annuel. Dans ce cas, les 3 000 pesos de pourboires reçus par le gouverneur Niño de Távora en 10 jours ont représenté 37,5 % de son salaire annuel.

²²⁹ Voir Ostwald SALES-COLÍN KORTAJARENA, « *Sangleys* en Manila : Algunas percepciones de las autoridades capitalinas, 1603-1630 », *México y la Cuenca del Pacífico*, Vol. 5, n° 13, 2016, p. 89-113, et particulièrement p. 102.

²³⁰ P. CHAUNU, *Les Philippines...*, *op. cit.*, p. 36.

par des administrateurs chinois, et alla même jusqu'à solliciter que le gouverneur Távora soit démis de ses fonctions²³¹.

Il n'en fut évidemment rien et Madrid réprimanda l'*Audiencia* pour être passée outre les prérogatives du gouverneur, son président. Il n'en reste pas moins que l'épisode, comme le cas ici présenté, mettent clairement en évidence dans quelle mesure la communauté des Sangleys constitua au plus haut point un enjeu d'argent et de pouvoir qui dépassait de beaucoup la stricte question du commerce de marchandises chinoises et qui configurait profondément, de façon visible ou non, les rapports de force au sein de la petite colonie asiatique.

Pour revenir à la question des pourboires et clore cette courte introduction, il convient de souligner que, par l'intermédiaire de son porte-parole (*procurador general*), en 1636, le conseil municipal de Manille demanda au roi que les maisons de jeu soient interdites au Parian du fait des excessifs émoluments reçus par les ministres de Sa Majesté²³². De cette date à 1656, le sujet fit l'objet de plusieurs courriers réunis dans un rapport de quelques 70 pages en vue d'intégrer ces pourboires dans le budget de la colonie²³³, ce qui fut demandé par cédule royale en vue de financer les travaux de réparation des fortifications de Manille et la forge d'artillerie²³⁴. Mais on était loin d'en avoir fini avec le « problème ». Ainsi, Juan de Paz développe le sujet dans ces résolutions de cas moraux à la fin du XVII^e siècle²³⁵ tandis qu'on peut encore suivre les débats dans les documents des Archives des Indes au début du siècle suivant²³⁶.

*

²³¹ H. CUNNINGHAM, *The Audiencia...*, *op. cit.*, pp. 251-253. Les documents concernant les problèmes entre le gouverneur Niño de Távora, l'*Audiencia* et les Sangleys sont assez nombreux. On peut mentionner entre autres les chapitres concernant les Sangleys d'une lettre de l'*Audiencia* du 4 août 1628, AGI, Filipinas, 21, R.2, N.9 ; la lettre du gouverneur du 4 août 1630, AGI, Filipinas, 8, R.1, N.11, et la cédule royale du 31 décembre 1630, AGI, Filipinas, 329, L.3, f.179r-179v.

²³² Mémoire de Juan Grau y Monfalcón, 1636, AGI, Filipinas, 27, N.208.

²³³ Rapport sur les pourboires des jeux des Sangleys, 1636-1656, AGI, Filipinas, 22, R.6, N.10.

²³⁴ Cédule royale, 18 juin 1662, AGI, Filipinas, 330, L.6, f. 13r (il s'agit d'une cédule de rappel concernant l'émission d'une cédule antérieure).

²³⁵ J. DE PAZ, *Consultas y resoluciones...*, *op. cit.*, p. 437-441.

²³⁶ Voir, à titre d'exemple, la cédule royale ordonna de supprimer le jeu de *metua*, 22 février 1702, AGI, Filipinas, 332, L.10, f. 201v-203v.

De los Juegos y Baratos del Parián de los Sangleyes

Pregúntase la Conveniencia, y Justificación que [h]ay, o no [h]ay, en los Juegos que los Sangleyes tienen [durante] sus Pasquas en el Parián, y en los Baratos q[ue] se sacan²³⁷.

Para responder a este caso, hemos menester ante todas cosas hacer Relación fiel de lo que en esto passa.

Celebran los Sangleyes su Pasqua en la Luna nueva que cae comúnmente en el mes de Febrero²³⁸. Los cinco primeros días, casi todos, pobres y Ricos, los guardan, y festejan, si no es algún miserable, y des[v]enturados. Luego que pasan adelante, aunque no todos, en la celebración de la Pasqua, otros diez días, [ha]sta el Plenilunio, que comienza su año nuevo.

Los cinco primeros días, se da Licencia universal para que jueguen todos en el Parián a todos los Juegos, aunque el más común entre ellos es el de Chapas²³⁹, y así juegan en las cassas, y [h]asta en las mismas calles, poniendo para ello petates²⁴⁰ y mesillas. Hubo este año de 1631 más de setenta petates y mesillas, y de cada uno daba el que ponía el Juego, entre día y noche, trece pesos cada día de Varato, los cuales él yba sacando de los q. se llegan a Jugar (como entre nosotros los Coymeros²⁴¹ sacan el Naype) tirando dos reales de cada uno, quando ganava estos trece pesos. Se repartieron esto dicho año de 1631, en esta forma, como lo tengo averiguado de muy buenos Originales, y así no [h]ay que poner duda en ello.

Primeramente, al Alcalde mayor del Parián, se le dava de barato cada día de estos cinco primeros días de Pasqua, un peso, esto es, un tostón²⁴² de día, y

²³⁷ En marge : *Vide Supra Pag. 180.*

²³⁸ Cette « Pâques » est évidemment le Nouvel An chinois, lequel tombe lors de la deuxième nouvelle lune depuis le solstice d'hiver, entre le 21 janvier et le 19 février du calendrier grégorien.

²³⁹ Il s'agit assurément des dominos et non du mah-jong, d'apparition relativement tardive (deuxième moitié du XIX^e siècle). Voir Ma GUOJUN, *中华传统游戏大全 (Le grand recueil des jeux traditionnels chinois)*, Beijing, Nongcun duwu chubanshe, 1990, cité par Élisabeth PAPINEAU, « La culture insolente du mah-jong, le miroir d'une autre société chinoise », *Perspectives chinoises*, n° 57, 2000, p. 30-43.

²⁴⁰ *Petate* : du mot nahuatl (langue des aztèques) *petlatl*. Il s'agit d'une natte tissée utilisée au Mexique et originellement fabriquée à partir de fibres de la plante appelée palmier de chaume (*Juncus brinax morrisii*).

²⁴¹ *Coimero* : terme toujours utilisé en Amérique hispanique, lequel désigne une personne corrompue qui donne une *coima*, un pot-de-vin, mot d'origine portugaise désignant une amende et dérivé du latin *calumnia*.

²⁴² Le tostón, de *testone*, monnaie milanaise où apparaissait la tête (*testa*) du souverain, équivalait à un demi réal ou peso *de a ocho*. Dans la mesure où il existe une monnaie d'argent dénommée teston à la même époque dans le royaume de France, nous avons décidé, malgré la différence de valeur avec le tostón espagnol, d'utiliser ce terme ci-après.

otro de noche, de cada petate o mesilla, y le valió este año más de trescientos pesos – U300 p.²⁴³

Más, al Mayordomo del Alcalde mayor, un tostón cada día de cada petate o mesilla, que le valdría en proporción ciento y cinquenta pesos – U150 p.

Más, al A[l]guasil mayor del Parián, un peso cada día, que montaría trescientos pesos – U300 p.

Más, a los dos Thenientes del Alguasil mayor, un peso cada día que es un tostón para cada uno – U300 p.

Más, a los quatro bilangos²⁴⁴ Yndios del Alguasil mayor, un tostón al día – U150 p.

Más, al Guarda mayor del Parián, un peso al día – U300 p.

Más, al Theniente del Guarda mayor, un tostón – U150 p.

Más, al Gov[ernad]^{or} de los Sangleyes, un peso al día – U300 p.

Más, al Theniente del Gov^{or} de los Sangleyes, un tostón – U150 p.

Más al E[scriba]no del Gov^{or} de los Sangleyes, un tostón – U150 p.

Más, al Nauatoto²⁴⁵ de los Sang^{es}, un tostón – U150 p.

Más, al Es[criba]no Español del Parián, un peso – U300 p.

Más, al Alcayde de la Cárcel, un tostón – U150 p.

²⁴³ Pour se faire une idée de ce que cette somme représente en comparaison à ce que cet office est censé rapporter, on peut se référer à J. GRAU Y MONFALCON, *Memorial informatorio...*, *op. cit.*, f. 9v, qui mentionne le salaire d'un *Alcaldes mayores* (sans hélas mettre dans la liste celui alloué à celui du Parian, qui devait cependant être le même que celui des autres) : 300 pesos annuels, à savoir très exactement ce que l'*Alcade mayor* du Parian gagnait en cinq jours. Un travail minutieux dans la correspondance et registres comptables de la colonie conservés aux Archives des Indes permettrait d'établir précisément le salaire de chacun des offices mentionnés dans ce document. Soulignons dans tous les cas que l'intérêt pour ces offices, qui pouvaient être achetés, avait plus à voir avec les profits illicites qu'on pouvait en tirer qu'avec leur rendement salarial. C'est ainsi que le poste de brigadier-chef (*Alguacil mayor*) de Manille fut alloué en 1632 pour la somme d'11 000 pesos (confirmation d'office, 26 janvier 1632, AGI, Filipinas, 45, N.70, cité par I. ALVA RODRÍGUEZ, *Vida municipal...*, *op. cit.*, p. 172), assurément plus que ce qui pouvait être espéré des émoluments officiels de la charge pendant plusieurs décennies. À noter : les chiffres apparaissent en marge dans le texte.

²⁴⁴ Nous n'avons pas trouvé trace du terme. Il provient peut-être de *bilang* qui signifie en tagalog « compter », ou du malais, langue dans laquelle le mot signifie aussi et surtout « dire », ce qui ferait de ces *bilangos* des porte-paroles ou interprètes indigènes.

²⁴⁵ Le terme *nauatato* désigne un « homme qui sait parler nahuatl », et par extension un interprète. Son usage aux Philippines remonte au voyage de 1564 qui installe définitivement les Espagnols aux Philippines 43 années après la « découverte » de l'archipel par Magellan. Cf. Juan Gil, « Los intérpretes en Filipinas (siglos XVI y XVII) », *Fortunatae*, n° 34, p. 53-73.

Más, al Alguasil de las Visitas de los Navíos de Sangleyes, un peso – U300 p.

Más, al P^e Mi[nist]ro del Parián²⁴⁶, un tostón - U150 p.

Más, al Mayordomo de la Caja de la Comun[ida]d ²⁴⁷, un tostón – U150 p.

Más, al Proc[urad]^{or} de los Sangleyes pobres²⁴⁸, un tostón – U150 p.

Más, al Alguacil m^{or} de las Licencias generales, un tostón – U150 p.

Más, a un Ayudante del Campo, un tostón – U150 p.

[Total] 3U900 p.

De suerte que en los cinco primeros días, se sacaron de Varatos tres mil y novecientos pesos, fuera de lo que los mismos Coymeros sacaron para sí, que no se puede averiguar, y se puede presumir sería una muy grande cantidad. Y es de advertir que, los años passados, no sacaban Varatos tantos como a[h]ora, sino que, poco a poco, han ido pidiendo éstos y es[os] otros, y sólo este año de 1631 le han sacado de nuevo los cinco que van señalados con estrella a la margen²⁴⁹, los cuales el año pasado de 1630 y los demás años no le sacaron, y así ha de venir tiempo en que no quede perro ni gato en el Parián que no quería sacar barato, y todos les piden como si de Justicia se les deviera, y le[s] piden con tanta exacción, que me consta que algunos de los Referidos han arrendado algunas veces los Varatos, que [no] les pertenecen, como si fuera Renta debida a sus oficio. Y los que no los arriendan ponen una persona, que con grande exacción y puntualidad los cobra.

Después de estos cinco primeros días, de suyo no se puede Jug^r. Si bien es verdad que en tiempo de otros Gobernadores se ha jugado, dando Licencia los Gobernadores passados a éste o al otro para poner uno o dos petates &c., pero siempre en esto ha [h]avido grande contradicción de los Zelosos del bien público, y aun escándalo, y los Gobernadores [no se] atr[e]bían a dar claramente Licencia para Jugar los Sang^{es}, sino para que se [h]olgasen a su Usanza, que assí rezavan las tales licencias, como se pueden ver y averiguar, de donde consta que siempre lo tubieran por cossa no bien hecha, pues yban con tantos [r]esguardos. Ni tampoco todos los Gobernadores dieron estas Lizencias, ni todos los años,

²⁴⁶ Le père ministre du Parian, à savoir un religieux dominicain.

²⁴⁷ Sur le modèle de la *Comunidad* créée par les Chinois chrétiens de Binondo, fondée sur le modèle de la *Caja de Comunidad* des Espagnols de Manille elle-même mise en place à l'imitation de la *Casa da Misericórdia* portugaise, une Caisse de communauté des Sangleys du Parian prise en charge par les frères dominicains fut fondée. Voir l'acte officiel de fondation, 1^{er} août 1625, AGI, Filipinas, 20, R.19, N.132.

²⁴⁸ Le caractère passablement improbable de cette charge s'agissant d'une communauté surexploitée du fait de sa richesse montre à quel point on multipliait à l'envie les fonctions à même de justifier quelque ponction sur la communauté sangley.

²⁴⁹ Ce symbole n'apparaît pas en marge du texte.

porque de Dⁿ Alonso Fajardo me consta que un año no la quiso dar a un privado suyo, diciéndole, quando se la pedía: «[a]nda con el Diablo, que no quiero yo me lleve por que Vos os aprovechéis en ocho cientos p^{os} que os ofrecen²⁵⁰»].

Pero el Señor Don Juan Niño de Távora²⁵¹ ha dado los dies mismos días estas Licencias para jugar en un puesto señalado, y casa, y para poner en ella quantos petates o mesillas quisieren, de los quales no sacan baratos los referidos arriba sino Uno, que pone su Señoría, y est[e] saber ha sido [por] un Sanglely llamado Ygn[aci]o, el qual sacava de cada petate o mesilla entre día y noche a 5 y a 6 p^s, y a más que esto, quien lo podía averiguar. Lo que este año confessó él por su boca²⁵² es que los 5 primeros días de los diez, de que tratamos, tomó para sí [...] trescientos pesos, y a buen seguro que fue más, y assí en diez días [h]avían de ser seiscientos pesos, aunque por que no pasase adelante, le quitó el Señor Gov^{or} y puso otro, que Dios save lo que tomó. En fin, contemos [sic] seiscientos p^{os} – U600 p.

Más, al Señor Governador, le entregaron de estos diez días más de tres mil p^s – 3U000 p.

Más, para el dueño de la Cassa donde se jugó, se sacó cada día de cada petate o mesilla un tostón, que dicen l[e] Valdría unos trescientos pesos – U300 p.

[Total] 3U900 p.²⁵³

Son todos los varatos 7U800 p.

Dexo otras mil sacaliñas, que no se pueden averiguar, por poner sólo lo cierto y, según las quantas de arriba, [afirmo] con ésta [h]averse sacado en los quince días siete mil y ochocientos pesos líquidos y ciertos. La parte que cupo al

²⁵⁰ Alonso Fajardo de Tenza fut gouverneur des Philippines de 1618 à 1624. Il fut tout particulièrement confronté au conflit avec les forces néerlandaises de la VOC puisqu'il dut faire face à un long blocus batave de Manille (octobre 1618-mai 1619) et assister Macao elle aussi menacée en 1622. L'année précédente, dans un accès de jalousie, ce personnage décrit par les sources comme violent et taciturne avait assassiné sa femme (qu'il trompait lui-même apparemment abondamment) et l'amant de celle-ci, un fait divers qui aurait inspiré le dramaturge Pedro Calderón de la Barca pour sa pièce *El médico de su honra*. Voir Valeriano SÁNCHEZ RAMOS et Carlos VILLORIA PRIETO, «La sombra de un prestigio en alza : Alonso Fajardo de Tenza o el adulterio vengado», *Velezana*, n° 34, 2016, p. 6-17.

²⁵¹ Il convient de souligner qu'en 1630, le gouverneur Távora avait en quelque sorte pris ses précautions en informant la Couronne, dans une lettre dont l'essentiel portait sur ces conflits avec les *oidores*, du système des « licences » acquittés par les Sangleys afin de pouvoir jouer durant les festivités du Nouvel An chinois. Cf. lettre de Juan Niño de Távora, 4 août 1630, AGI, Filipinas, 8, R.1, N.11.

²⁵² Et pourtant, l'entorse au « sceau sacramental » de la confession est passible d'excommunication...

²⁵³ En marge : *Son todos los varatos 7U800 p.* (« Il y a donc au total pour 7 800 pesos de pourboires »).

Señor Gobernador, me dicen, repartió Su Señoría entre sus criados, y algunos pobres, y que así lo ha hecho otros años, sin quedarse con un quartillo.

Ésta es la Relación cierta de lo que en esta materia ha pasado, a la qual se puede seguramente y sin escrúpulo dar entero crédito, por estar muy bien averiguado todo con informaciones de los que han traído las manos en la Mesa, esto es, en estos Varatos. Supuesta pues la Relación del hecho, preguntamos quatro cosas del derecho para que se proceda con distinción y claridad²⁵⁴. Primera, [si] es Lícito consintir estos Juegos. Segunda, si, dado que sea lícito, es conveniente concentrarlos. Tercera, si pueden con buena conciencia llevar los Varatos que llevan los cinco primeros días. Quarta, dado que sea conveniente Jugar, y que puedan llevar los cinco prim^{os} días los Varatos que se llevan, si los puede llevar el Señor Gov^{or} los diez días siguientes. Con estos 4 puntos me parece quedará bien averiguada esta materia.

Des jeux et pourboires du Parian des Sangleys

*On demande la convenance, et justification qu'il y a, ou n'y a pas, dans les jeux des Sangleys durant leurs Pâques, au Parian, et les pourboires qui en découlent*²⁵⁷.

Pour répondre à ce cas, nous avons besoin avant tout de proposer une description fidèle de ce qui se passe dans ce cas.

*Les Sangleys célèbrent leurs Pâques à la nouvelle lune qui tombe généralement au mois de février*²³⁸. *Les cinq premiers jours, presque tous, riches ou pauvres, y assistent et célèbrent, si ce n'est quelque misérable ou malheureux. Ensuite, ils enchaînent, bien que cela ne soit pas le cas de tous, à la célébration de Pâques, encore dix jours, jusqu'à la pleine-lune, qui commence leur nouvelle année.*

*Les cinq premiers jours, on donne licence universelle pour que tous, au Parian, jouent à tous les jeux, bien que le plus commun parmi eux soit celui des jetons*²³⁹, *de sorte qu'ils jouent dans les maisons et même dans les rues où ils mettent des nattes*²⁴⁰ *et des petites tables. Il y eut en 1631 plus de soixante-dix nattes et tables, et à chacune, celui qui organisait le jeu donnait entre le jour et la nuit treize pesos par jour de pourboire, qu'il tirait des mises jouées (comme quand parmi nous les croupiers*²⁴¹ *sortent le jeu de cartes), en prenant deux réaux à chaque joueur qui atteignait treize pesos de gains. Voici ce qui a été distribué ladite année de 1631, de cette façon, comme j'ai pu le vérifier de source sûre, de sorte qu'il n'y a là aucun doute à avoir.*

*Tout d'abord, à l'Alcalde mayor du Parian, on donnait, comme pourboire chacun de ces cinq premiers jours de Pâques, un peso, c'est-à-dire un teston*²⁴² *de jour et un autre de nuit, de chaque natte ou table, et cela lui a rapporté cette année plus de 300 pesos-U300 p.*²⁴³

²⁵⁴ On voit à quel point le critère du « clair et distinct » cartésien doit au *Ratio Studiorum* que le philosophe français assimila au collège jésuite de La Flèche.

Plus, le majordome de l'Alcalde mayor, un teston de chaque natte ou table, qui doit lui avoir rapporté en proportion cent cinquante pesos - U150 p.

Plus, au brigadier-chef du Parian, un peso chaque jour, ce qui a dû faire trois-cents pesos - U300 p.

Plus, aux deux assistants du brigadier-chef, un peso chaque jour, soit un teston pour chacun - U300 p.

Plus, aux quatre bilangos²⁴⁴ indiens du brigadier-chef, un teston par jour - U150 p.

Plus, au garde en chef du Parian, un peso par jour - U300 p.

Plus à l'assistant du garde en chef, un teston - U150 p.

Plus, au gouverneur des Sangleys, un peso par jour - U300 p.

Plus, à l'assistant du gouverneur des Sangleys, un teston - U150 p.

Plus, au greffier du gouverneur des Sangleys, un teston - U150 p.

Plus, au Nauatoto²⁴⁵ des Sangleys, un teston - U150 p.

Plus, au greffier espagnol du Parian, un peso - U300 p.

Plus, au gardien de la prison, un teston - U150 p.

Plus, au brigadier des visites des navires des Sangleys, un peso - U300 p.

Plus, au père ministre du Parian²⁴⁶, un teston - U150 p.

Plus, au majordome de la Caisse de la Communauté²⁴⁷, un teston - U150 p.

Plus, au défenseur des Sangleys pauvres²⁴⁸, un teston - U150 p.

Plus, au brigadier-chef des licences générales, un teston - U150 p.

Plus, à un aide-de-camp, un teston - U150 p.

[Total] 3U900 p.

De sorte que, durant les cinq premiers jours, on a touché trois mille neuf-cents pesos de pourboires, sans compter ce que les croupiers prennent pour eux, ce qu'on ne peut pas vérifier, même si on peut présumer que cela doit être une grosse quantité. Et il faut bien voir que les autres années on ne touchait pas des pourboires comme ceux-là, mais petit à petit ceux-ci et ceux-là ont commencé à demander, et c'est seulement en cette année 1631 que ceux qui sont signalés par une étoile en marge²⁴⁹ en ont reçu, alors que l'année précédente de 1630 et les autres années, ils n'en avaient pas eu, de sorte que viendra un jour où il ne restera pas un chien ou un chat au Parian qui ne veuille recevoir un pourboire, et tous les réclament comme si on les leur devait en vertu de la Justice, et ils les réclament avec tant d'exaction, que je peux affirmer que certains de ceux qui ont été mentionnés ont parfois mis en gage leurs pourboires, qui [ne] leur appartiennent [pas], comme s'il s'agissait d'une rente associée à un office. Et ceux qui ne les mettent pas en gage placent une personne, qui avec force exaction et ponctualité les collecte.

À l'issue de ces cinq premiers jours, on ne peut plus jouer de sa propre initiative. S'il est vrai qu'à l'époque d'autres gouverneurs on a joué, les gouverneurs passés autorisant celui-ci ou celui-là à mettre une ou deux nattes etc., mais il y a toujours eu opposition des gens soucieux du bien public, et même scandale, et les gouverneurs n'osaient pas accorder ouvertement des autorisations aux Sangleys pour qu'ils jouent, mais seulement pour qu'ils s'amuse à leur manière, comme le stipulaient les autorisations en question, ce qu'on peut voir et vérifier, de sorte qu'on peut constater qu'ils l'ont toujours vu comme une chose mal faite, puisqu'ils prenaient tant de précautions. Tous les gouverneurs n'ont pas non plus accordé ces autorisations, ni toutes les années, parce que je constate que, une année, Alonso Fajardo n'a pas voulu la donner à un de ses proches, auquel il dit, quand celui-ci la lui demanda : « Va au Diable, moi je ne veux pas qu'il m'emporte à moi pour que toi tu profites de huit-cent pesos qu'on te donne »²⁵⁰.

Mais le Sieur Don Juan Niño de Távora²⁵¹ a donné pour les dix mêmes jours ces autorisations pour jouer en un endroit et une maison précise et pour y mettre autant de nattes et petites tables qu'on voudrait, dont les personnes référées ci-dessus ne tirent pas de pourboires à l'exception d'un, que place Sa Seigneurie, et cela se sait par un Sangley appelé Ignacio, lequel tirait de chaque natte ou table entre le jour et la nuit 5 à 6 pesos, et même plus, ce qu'il avait pu vérifier. Ce qu'il a confessé cette année de sa propre bouche²⁵², c'est que les 5 premiers des 10 jours dont on parle, il a pris pour lui trois-cent pesos, et certainement davantage, et ainsi en dix jours cela devait faire six-cent pesos, même si, pour qu'il n'en gagne pas plus, le Sieur Gouverneur l'a remplacé par un autre, lequel Dieu sait ce qu'il gagna. Enfin, comptons six-cent pesos - U600 p.

Plus, au Sieur Gouverneur, on a remis de ces dix jours plus de trois mille pesos - 3U000 p.

Plus, pour le propriétaire de la maison où on a joué, on a tiré chaque jour de chaque natte ou table un teston, ce qui ferait trois-cents pesos à ce qu'on dit - U300 p.

[Total] 3U900 p.²⁵³

Tous les pourboires font 7U800 p.

Je laisse mille autres rapines, qu'on ne peut pas vérifier, de façon à ne faire figurer que ce qui est sûr, et d'après les comptes ci-dessus, j'affirme qu'avec cela on a assurément tiré durant les quinze jours sept mille huit-cents pesos en liquide. La partie qui est revenue au Sieur Gouverneur, à ce qu'on me dit, a été répartie entre les serviteurs de Sa Seigneurie, et quelques pauvres, et qu'il a toujours fait ainsi, sans garder un seul denier.

C'est là le récit certain de ce qui s'est passé en cette matière, auquel on peut assurément et sans scrupules donner entièrement crédit, car cela est entièrement et parfaitement prouvé par des informations issues de ceux qui ont mis la main dans ce sac, c'est-à-dire dans ces pourboires. Étant donné le récit des faits, nous posons donc quatre questions de droit afin de procéder distinctement et clairement²⁵⁴. En premier lieu, s'il est licite de consentir à ces jeux. En deuxième, si, au cas où cela serait licite, il convient d'y consentir. En troisième, si on peut en conscience prendre ces pourboires des cinq premiers jours. Quatrièmement, s'il convient que l'on joue, et qu'on puisse prendre ces pourboires des cinq premiers jours, si le Sieur

Gouverneur peut les prendre les dix jours suivants. Avec ces quatre points, il me semble que la vérification de cette matière sera correcte.

*

Punto 1º. Si es Lícito consentir estos Juegos en el Parián

Para averiguar si es Lícito o no consentir estos juegos en el Parián del modo que hemos referido, hemos menester ver si ellos, en sí, como se exercitan, son Lícitos o no, porque de aquí inferiremos si es Lícito consentirlos.

Per *Ludum in iure* (como dice Navarro *in Inbindio*, c. 20, n. 6 y notan otros) *significatur omnis ludus principalis nitens arte, aut casu quam industria, et arte*²⁵⁵, que es lo que decimos Ju[e]go de Ventura. Tal es de los dados, el de los Naypes, el de las tablas Reales²⁵⁶, y otros tales. Y entre éstos entra el de las chapas, que juegan los Sangleyes, porque totalmente consiste en Ventura, y no en arte. Todos estos Juegos de Ventura están prohibidos por derecho común (si no es que se juegue alguna cossa de comer) *Lege 2, 3 et 4 f. de ale. usu, et alia toribus et L. aleae. usus*, c. *De religiosis et sumptibus funex*²⁵⁷, y como éstas [h]ay otras leyes semejantes. Pero todas o no obligan a pecado o están ya abrogadas por *usu* y costumbre contraria, como dicen Navarro, citado nº 10, Lessio²⁵⁸, Li. 2 c. 26 *dub.* 1 n. 6, Valencia, 22, disp. 5, q. 6, p. 5 # 8 *querit*, Salas²⁵⁹ *ttt. De Ludo dub.* 3 n. 3, *specul. confesarione* disp. 32, q. 4, n. 7 [...].

El juego, de suyo, exercitado con las devidas circunstancias, no sólo no es ilícito ni pecado, sino que cossa Santa, y acto de Virtud, que Aristóteles, Lib. 4, et *hic*, c. 8, llama *eutrapeliam*²⁶⁰, y otros traducen, *urbanitatem, comitatem, Leporem, festivitatem, facetiam*²⁶¹, y Santo Tomás 22, q. 168; art. 2 [...] llama *iocunditatem*²⁶². Assí que no es malo Jugar con el modo debido, pero puede lo ser, y mucho, si

²⁵⁵ « cela signifie que tout jeu dépend plus principalement de l'habileté ou du hasard que de l'industrie et de l'art ».

²⁵⁶ Il s'agit du backgammon, le « toutes tables » qui apparaît dans la liste des jeux du Gargantua de Rabelais.

²⁵⁷ Il s'agit des chapitres 3.43, *De aleae lusu et aleatoribus* (« du jeu et des joueurs ») et 3.44, *De religiosis et sumptibus funerum* (« Des frais religieux et funéraires ») du code justinien. Nous avons ici exceptionnellement laissé le texte avec ses erreurs pour que le lecteur prenne la mesure de la difficulté que représente le corpus en termes d'identification de ses sources.

²⁵⁸ Lenaert Leys (1554- 1623), théologien jésuite hollandais, auteur entre d'un *De Iustitia et Iure caeterisque virtutibus cardinalibus* (Milan, Giovanni Battista Bidelli, 1618), l'œuvre ici citée.

²⁵⁹ Juan de Salas (1553-1612), théologien jésuite espagnol, auteur de *Commentarii in secundam D. Thomae de contractibus. Sive Tractatus Quinque, De Emptione, & Venditione. De Vsuris. De Censibus. De Cambiis. De Ludo* (Lyon, sumptibus Horatii Cardon, 1617), ici cité.

²⁶⁰ εὐτραπέλια : « plaisanterie aimable ».

²⁶¹ « civilité, courtoisie, amabilité, festivité, bonne humeur ».

²⁶² « amusant ».

no concurren en el Juego las circunstancias necesarias, como enseña el mesmo S. Thomás, ar. 3 *corpore*, a quien siguen todos los autores que tratan de *ludo*, los quales traen varias circunstancias, por donde se Vicia y hace pecaminoso el acto de Jugar [...].

Ahora pues veamos [si] el consentir estos juegos, y querer sacar tan exorbitantes Varatos, no es causa y ocasión muy *per se* de tantos pecados como hacen los Sang^{es}, y de tantos daños, como de a[h]ý se siguen a toda la República. Por que estos varatos, que sacan estos quince días el Señor Gov^{or}, y los demás, los que ponen los petates o mesillas de juegos, sacan tanto de los Jugadores, y quedan todos partidos, y arruinados, y quando no lo queden de hecho, [h]ay por lo menos peligro de ello [...].

Lo mesmo dicen otros auctores que tratan de *Ludo*, y recogiendo la Doctrina común de todos, es cossa cierta que es ilícito Jugar con el que no Juega lo que es suyo, como con el Ladrón, el depositario, el Religioso, el esclavo, o con el que no puede engañar lo que es suyo, como con el pupillo, y menor, con la mujer casada contra la Voluntad de su marido en gran cant[ida]d²⁶³, y aun el que a los tales gana en el juego tiene obligación de restituirlos, de todo lo qual largamente tratan, los authores, Molina *itt.* 2, disp. 518.519.520., Rebello²⁶⁴, 2. p., Li. 12, q. 4, Salas *itt.* *De Ludo*, a dub. 8 ad 22, *Speculum confe[s]sarior[um]* citado, arg. 17 *ad* 28, Bonacina²⁶⁵, *De contractibus*, disp. 2, q. 3, p. 2, y otros muchos que se podrán ver. Aplicando pues esta doctrina, es cossa cierta que en el Parián estos quinze días juegan los cavezas de los Oficiales el dinero que tienen Recebido para las Obras, el qual no es suyo, sino que le reciuen para repartir entre sus compañeros, y assí son solamente depositarios de él y lo ordinario es perderlo (porque no es posible otra cossa, que tantos Varatos no salen sino de los que Juegan). Perdido, lo que dan ellos, con pérdida del Español, que se lo dio para su obra, y no le puede cumplir, por

²⁶³ Il est à noter que, si elle est valable au sein de la société chrétienne occidentale de l'époque et dans la Chine des Ming (Voir Patricia EBREY, « Women, marriage, and the family in Chinese history », dans Paul ROPP (éd.), *Heritage of China : Contemporary perspectives on Chinese civilization*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. 197-223) cette considération ne fonctionne pas pour certaines sociétés philippines indigènes, au sein desquelles l'épouse conservait son patrimoine, même lorsqu'il était acquis au cours du mariage, comme en témoigne justement un des cas moraux traités par Juan de Ribera (f. 102r-102v), dans lequel il est demandé si la femme mariée pouvait garder les gains obtenus par le biais de l'adultère, ce à quoi le jésuite répondait par l'affirmative dans le cas des îles Visayas, où la coutume voulait que les acquêts de chacun ne soient pas mis en commun.

²⁶⁴ Fernando Rebello ou Rebelo (1547-1608), jésuite portugais, auteur d'un *Opus de obligationibus iustitiæ, religionis et caritatis*, Lyon, Horatii Cardon, 1608.

²⁶⁵ Martino Bonacina (1585-1631), évêque et juriste italien, auteur d'un *De contractibus et restitutione in genere* (Milan, Pacifici Pontii, Joan Baptistam Paccalum, 1623), soit huit ans à peine avant la rédaction de cette résolution de cas, ce qui démontre une rapide circulation des écrits et un remarquable effort d'actualisation des sources utilisées par ces jésuites d'Extrême-Orient, ou plutôt d'Extrême-Occident, si on considère le circuit Pacifique *via* la Nouvelle-Espagne qu'hommes et livres empruntèrent.

que aunque él acuda a trabajar, no acudirán sus compañeros, y assí la Obra se queda, y aun el Caveza se suele huir [...] todo con Universal daño de Manila, que el que no lo reconociere tendrá muy poca experiencia de cosas. Luego, estos juegos, como se exercitan ahora, son en común ilícitos, y malos, por concurrir en ellos las personas que concurren. Luego el S^{or} Gov^{or} pecca gravemente en poner, y consentir estos juegos como se Exercitan [...].

Point 1^{er}. S'il est licite de consentir à ces jeux du Parian

Afin de vérifier s'il est licite ou non de consentir à ces jeux du Parian de la façon dont nous avons rendu compte, nous devons voir si, en eux-mêmes, comme ils ont lieu, ils sont ou non licites, parce que de là on pourra inférer s'il est licite d'y consentir.

Par Ludum in iure (comme le dit Navarro in Inchindio c. 20 n. 6 et d'autres le notent) significatur omnis ludus principalius nitens arte, aut casu quam industria, et arte²⁵⁵, ce qui est ce que nous désignons par jeux de hasard. C'est le cas des dés, des cartes, du toutes tables²⁵⁶ et d'autres similaires. Et parmi ceux-ci, on trouve le jeu des jetons auxquels jouent les Sangleys, puisqu'il dépend totalement du hasard et non de l'art. Tous ces jeux de hasard sont prohibés en vertu du droit commun (à moins de jouer quelque chose à manger) Lege 2, 3 et 4 f. de ale. usu, et alia toribus et L. aleae. usus, c. De religiosis et sumptibus funex²⁵⁷, et comme celles-ci, il y en a d'autres. Mais toutes n'impliquent pas qu'il y ait péché ou sont abrogées par usu et la coutume contraire, comme le disent Navarro, cité au n^o 10, Lessius²⁵⁸, Li. 2 c. 26 dub. 1 n. 6, Valencia 22 disp. 5 q. 6 p. 5 # 8 querit, Salas²⁵⁹ ttt. de ludo dub. 3 n. 3, Specul. Confesario. disp. 32 q. 4 n. 7 [...].

Le jeu, en soi, exercé dans les circonstances adéquates, non seulement n'est pas illicite ni un péché, mais bien une Sainte chose, et même un acte de Vertu, qu'Aristote Lib. 4 et hic c. 8 appelle eutrapeliam²⁶⁰, et d'autres traduisent par urbanitatem, comitatem, Leporem, festivitatem, facetiam²⁶¹, et Saint Thomas 22 q 168 art. 2 [...] appelle iocunditatem²⁶². De sorte qu'il n'est pas mauvais de jouer de la bonne façon, mais cela peut l'être, et beaucoup, si les circonstances nécessaires ne concourent pas, comme l'enseigne Saint Thomas lui-même, ar. 3 corpore, lequel suivent tous les auteurs qui traitent de ludo, lesquels évoquent diverses circonstances, par lesquelles l'acte de jouer devient vicieux et peccamineux [...].

Maintenant, voyons si le fait de consentir ces jeux et vouloir en tirer des pourboires aussi exorbitants n'est pas la cause et l'occasion tout à fait per se de si grands péchés tels que ceux que commettent les Sangleys, et de tant de dommages comme ici il s'ensuit pour toute la République. En effet ces pourboires que gagnent durant ces quinze jours le Sieur Gouverneur et les autres, ceux qui mettent les nattes et les tables de jeux, prennent tant aux joueurs qu'ils finissent tous totalement ruinés, et quand ils ne le sont pas en fait, il y a pour le moins danger qu'ils le soient [...].

C'est ce que disent les auteurs qui traitent de ludo, et en parcourant la Doctrine commune à tous, il est certain qu'il est illicite de jouer avec celui qui joue ce qui ne lui

appartient pas, comme le voleur, le dépositaire, le Religieux, l'esclave, ou avec celui qui ne peut engager ce qui est à lui, comme le pupille, le mineur, la femme mariée contre la volonté de son mari en grande quantité²⁶³, et même celui qui gagne ceux-là au jeu a obligation de leur restituer la totalité, ce dont traitent abondamment les auteurs, Molina, ttt. 2 disp. 518.519.520., Rebello²⁶⁴, 2 p., Li. 12, q. 4, Salas ttt. De Ludo, a dub. 8 ad 22 Speculum confesarior[um] cité arg. 17 ad 28, Bonacina²⁶⁵ De contractibus disp. 2 q 3 p. 2, et de nombreux autres qu'on pourra voir. En appliquant ainsi cette doctrine, il est chose certaine qu'au Parian durant ces quinze jours les chefs artisans jouent l'argent qu'ils ont reçu pour les œuvres à réaliser, lequel n'est pas à eux, mais reçu pour être réparti avec leurs compagnons, de sorte qu'ils sont seulement dépositaires de celui-ci, et d'ordinaire ils le perdent (parce qu'il est impossible qu'il en aille autrement, puisqu'autant de pourboires ne proviennent que de ceux qui jouent). Perdu, ce qu'ils donnent, avec une perte de l'Espagnol qui le leur a donné pour le travail à réaliser, ce qu'il ne peut faire, parce que même si lui entame le chantier, ses compagnons ne se joindront pas à lui, et ainsi le travail n'est pas fait, et même le maître d'œuvre prend d'ordinaire la fuite [...] toutes choses au détriment universel de Manille, ce que seul celui qui n'a que très peu d'expérience des choses ne reconnaîtra pas. Ainsi, ces jeux, comme ils sont pratiqués actuellement, sont communément illicites, et mauvais, les gens qui y participent étant ceux qu'ils sont. Ainsi, le Sieur Gouverneur pêche gravement en établissant et acceptant ces jeux comme ils sont pratiqués [...].

*

Punto 2º Si, dado que sea Lícito consentir estos juegos, sea conveniente

Pero no escrupulemos tanto (como a alguno quizá l[e] parecerá) y supongamos que no es peccado consentir estos juegos. Por lo menos, tengo por indubitable no ser conveniente. Pruévolo con los daños y inconvenientes que de ellos se siguen. Primeramente, quedan muchos perdidos, por que los ocho o diez mil pesos de Varatos de ellos han de salir ante todas cosas, y assí es fuerza que todos pierdan. De aquí se sigue que unos, aborridos, se quitan la Vida, como ya [h]a [a]contecido, otros se van por a[h]ý a ser Ladrones, como es muy ordinario, y aun por esso Aristóteles, Li. 4, *et hic*, c. 1, pone en una [misma] categoría a los Jugadores, y Ladrones: *Aleator quidem, et spoliatus, et Latro ex illiberalium genere sunt*²⁶⁶. Demás desto, piérdese el trabajo de quince días, que siendo de tanta multitud de trabajadores, no es pequeño daño para Manila, y finalmente muchos temen que, si ha de [h]aver motín y levantamiento en Manila de los Sangleyes, ha de ser por estos Juegos del Parían, que assí me lo dixo el P^e Fr. Bar^e Martínez, Provincial de Santo Domingo, y hombre de tanta experiencia en materia de Sangleyes, como todos saven. Bien pienzo que alguno no dará crédito a esto. Pero para que se desengañe, pregunte a los expertos y

²⁶⁶ « En effet, le joueur, le brigand et le voleur naissent d'une même indignité ». La citation provient d'une traduction latine de l'Éthique d'Aristote, livre IV, chapitre 1.

desinteresados, y Verá lo que le dicen, que los que son interesados en estos juegos, no tienen voto ni deben ser oídos.

Dirá alguno que, si no se les consienten estos Juegos a los Sangleyes estos quince días, se yrán a China y que, de [h]echo, un año que no se los consintieron, se fueron muchos, porque en China usan jugar estos 15 días, y quitarles este Usso, síntenlo tanto, que se van, lo qual es en gran daño de la República, que no puede pasar sin Sangleyes. Ridícula objección sin falta. Ahora alguno que dé crédito a lo que en ella se dice, pregunt[e]se, y consult[e]nse los Experimentados, y desinteresados. La codicia de los Sangleyes, que vienen a Manila a sus ganancias, a buen seguro no les da lugar a yrse por cossa de tan poca monta, y ojalá los jugadores y vagabundos se fueran, que antes a Manila le estuviera bien, y assí muchas veces se ha tratado de echarlos de las Yslas, mas nunca se ha executado quien [sabe si] por ser cossa que nos está bien. Ni obsta decir que en China juegan estos 15 días, por que otras cossas hacen también en China, como sodomías &c., que no es justo que acá se las consintamos, que devemos gobernar esta República del Parián no como los Sangleyes quisieren, sino como al bien común estuviere mejor.

De lo dicho en estos dos puntos saco que deve el S^{or} Govern^{or}, como persona a quien incumbe el bien común, moderar estos juegos de suerte que no jueguen sino dos, o tres días, y a lo summo los 5 primeros, por que el juego ha de ser poco y, como dice Tulio²⁶⁷, 10, *De Officiis, ita parit^o condienda vita ludo, ut sale cibi*²⁶⁸. No se echan puñados de sal en la comida, ni es justo que unos oficiales y trabajadores tenga[n] tanto juego. Con ser de esta suerte moderado[s], con quitar todos los Varatos que se sacan, y señalar una cossa muy moderada que saque el [que] pone el Juego, como unos dos pesos de cada mesilla, o petate entre noche y día, cesarán los inconvenientes propuestos y, dado casso que algún daño acontezca alguna vez, será cossa extraordinaria, y *per accidens*. [H]ay Razones para permitir[lo], por que totalmente quitarles el Juego, bien se ve no ser cossa Razonable. Y es cierto que, siendo como he dicho, no quedarán todos los jugadores perdidos, y que se podrá justificar el Juego mas no los Varatos, de que luego dí[r]é. Y no vale decir pueden jugar tres días, luego quince, porque assí se podía ir haciendo el argumento [h]asta todo el año, lo qual bien se ve que sería cossa absurda e iniqua, si todo el año jugasen como los primeros días de su Pasqua. Y es cierto, [h]ay Conveniencias en consentirles, y permitirles un juego moderado p^r tres o cinco días, y no las [h]ay en permitirles un mes ni quinze días.

²⁶⁷ Tulio, c'est à dire Cicéron.

²⁶⁸ « Il faut condimenter la vie de jeu comme de sel la nourriture ». Cette citation ne se trouve pas dans le *De Officiis*, lequel évoque la question du jeu dans le livre I, 103-104.

Point 2^{ème}. Si, au cas où cela serait licite de consentir à ces jeux, cela convient

Mais ne tergiversons pas tant (comme il pourrait sembler à certains) et supposons qu'il n'y a pas péché à consentir à ces jeux. Pour le moins, je considère comme indubitable que cela ne convient pas. Je le prouve par les dommages et inconvénients qui s'ensuivent. Premièrement, nombreux s'en trouvent perdus, parce que les huit ou dix mille pesos de pourboires doivent sortir avant toute chose, de sorte qu'il est nécessaire que tous perdent. De là en découle que les uns, enragés, s'ôtent la vie, comme cela est déjà arrivé, d'autres deviennent voleurs, comme cela arrive souvent, et c'est même pour cela qu'Aristote Li. 4, et hic, c. 1, met dans la même catégorie les joueurs et les voleurs : Aleator quidem, et spoliatus, et Latro ex illiberalium genere sunt²⁶⁶. En plus de cela, on perd le travail de quinze jours, et s'agissant d'une telle multitude de travailleurs, cela n'est pas un dommage négligeable pour Manille, et finalement beaucoup craignent que, si une mutinerie ou un soulèvement des Sangleys doit survenir à Manille, la cause en sera ces jeux du Parian, ce que m'a dit le père Bartolomé Martínez, Provincial de Saint Dominique, et homme de grande expérience en matière de Sangleys, comme tout un chacun le sait. Je sais bien que certains n'accorderont pas de crédit à cela. Mais pour qu'ils se détrompent, qu'ils demandent aux experts désintéressés, et ils verront ce qu'ils disent, car ceux qui sont intéressés à ces jeux ne doivent pas être écoutés.

D'aucun dira que, si on ne consent pas à ces jeux des Sangleys durant ces quinze jours, ceux-ci iront en Chine, et que de fait, une année où on ne les a pas autorisés, beaucoup d'entre eux s'en furent, parce qu'en Chine ils ont coutume de jouer durant ces 15 jours, et ils se ressentent tant de ce qu'on leur interdise cet usage, qu'ils s'en vont, ce qui est un grand mal pour la République, qui ne peut se passer des Sangleys. Ridicule objection assurément que celle-ci. Et si quelqu'un y donne crédit, qu'il s'interroge, et demande aux personnes expérimentées et désintéressées. La concupiscence des Sangleys, qui viennent à Manille pour réaliser des profits, ne leur laisse assurément pas le loisir de s'en aller pour une chose de si peu d'importance, et il serait bon que les joueurs et vagabonds s'en aillent, car Manille s'en trouverait bien, et on a de nombreuses fois parlé de les expulser de ces îles, sans passer à l'acte, sûrement parce que cela nous convient. Et il n'est pas non plus possible d'opposer qu'en Chine ils jouent pendant ces 15 jours, parce qu'ils font bien d'autres choses en Chine, comme la sodomie etc., qu'il n'est pas juste qu'on tolère ici, car on doit gouverner cette République du Parian non pas comme les Sangleys le veulent, mais en vertu de ce qui est meilleur pour le bien commun.

De ce qui vient d'être dit dans ces deux points, je conclus que le Sieur Gouverneur, comme personne à qui il incombe d'assurer le bien commun, doit modérer ces jeux de sorte qu'ils ne jouent que deux ou trois jours et au plus les 5 premiers, parce que le jeu doit être peu fréquent et, comme le dit Tullius²⁶⁷, 10, De Officiis, ita parit^o condienda vita ludo, ut sale cibi²⁶⁸. On ne jette pas des poignées de sel dans la nourriture et il n'est pas juste que des officiers publics et travailleurs jouent autant. En les modérant ainsi, en enlevant tous les pourboires qu'on gagne et en proposant un montant très modéré que donne celui qui organise le jeu, comme deux pesos de chaque table ou natte pour le jour et la nuit, les inconvénients présentés cesseront, et s'il se trouve qu'un dommage survienne en quelque occasion, ce sera chose extraordinaire, et per acci[dens]. Il y a des raisons de permettre le jeu, parce que l'enlever totalement est de toute évidence chose déraisonnable. Et il est certain que, si on fait comme je

l'ai dit, tous les joueurs ne se perdront pas, et on pourra justifier le jeu mais non les pourboires, ce dont je parlerai ensuite. Et il ne sert à rien de dire qu'ils peuvent jouer trois jours, puis quinze, parce qu'ainsi on pourrait argumenter jusqu'à atteindre l'année entière, ce qu'on voit bien être chose absurde et inique si toute l'année on jouait comme les premiers jours de Pâques. Et il est certain qu'il convient pour plusieurs raisons d'y consentir et leur permettre un jeu modéré durant trois ou cinq jours, et il n'y en a pas de leur permettre un mois ni quinze jours.

*

Punto 3º Si se pueden con buena conciencia llevar los Varatos que se llevan los cinco primeros días

Dos Géneros de Varatos [h]ay, y ambos justificados, unos que libremente da el que gana después que [h]a ganado, repartiendo a éste, o al otro, los cuales son Donación libre y graciosa, otros, los que sacan por el Naype, que será sacando poco a poco de los que ganan [e]sta cantidad de tres pesos por cada baraja, lo qual no es mucho, porque aunque la baraja no cuesta sino cinco Reales al presente, pero el que pone el Juego da messa, candelas, casa, chocolates, colaciones, &c., y lo que más es, sufre la inquietud del Juego, que no se recompensa con ningún dinero. Y assí no falta quien se alargue a que pueden llevar más que los tres pesos, pero bueno está, y quando lleguen a quatro, no se alarguen, que sería excesso. Fuera destos dos géneros de Varatos, yo no hallo otros. Ahora pues los Varatos que los cinco días primeros se sacan en el Parián, ni son del primer género, porque no se dan libre y espontáneamente sino por fuerza, ni son del 2º género, pues lo[s] que los sacan, no ponen los petates, n[i] las chapas, ni candelas &c. Luego no están justificados estos Varatos, y todo lo estarán, lo[s] que sacaren con moderación los Sangleyes que pusieren el Juego, y los que sacaren los dueños de las casas donde se jugare.

La Razón de Justificación que dan los que sacan estos Varatos, como el Alcalde m^{or}, Guarda m^{or} y otros, es decir que ellos defienden, y amparen a los Jugadores, para que ningún soldado, Indios, ni Negros les haga mal, arevatándoles el dinero. Demos que sea esto assí, pero, [¿]dónde se justificarán los Varatos de otros, como los que lleva el mayordomo del Alc^e mayor, el Escrivano del Parián, y el del Gov^{or} de los Sangleyes, el Alcayde de la Cárcel, que se está en ella todo el día, y no asiste a los juegos, el Nauat[a]to, que no interpreta el Juego, el Alguasil m^{or} de las visitas de los Navios Sangleyes, pues los que juegan no son Champanes²⁶⁹ que vienen de China, el Ministro del

²⁶⁹ Le sampan est un type d'embarcation chinoise ou malaise à fond plat. Le terme viendrait du cantonais ou dialecte de Hokkien (三板), et signifierait littéralement trois planches. Cependant, le mot pourrait aussi être d'origine austronésienne (voir Pierre-Yves MANGUIN, « Asian ship-building traditions in the Indian Ocean at the dawn of European expansion », dans Om PRAKASH et Debi Prasad CHATTOPADHYAYA (éd.), *History of science, philosophy, and culture in Indian Civilization*, vol. III, 7,

Parián, pues no administra sacramentos ni entierra a los Jugadores, el mayordomo de la cassa²⁷⁰ de la Comunidad, pues los que juegan, no entra[n] en ella, el Alguasil de las Licencias, pues todos los que juegan la tienen, y assí otros? Díganme, [¿]por dónde se justifican estos varatos[?] Yo no lo alcanzo [a ver], ni lo puedo alcanzar. Pero volvamos a los defensores destos Juegos, que dicen son el Alcalde m^{or}, Guarda m^{or}, y menor, y otros tales. Digo que me atreveré a apostar que, en todos estos cinco días, alg[un]os destos defensores aportan adonde se juega, sino acaso algún rato, por curiosidad, a ver aquel tropel, y bulla de Gente &c., y quando van a cobrar sus Varatos, aunque lo más ordinario es poner un criado negro, o Indio, o China, que los cobre, y él ni los vee, ni los quiere ver, sino su dinero, y sus interés. Pero, porque no me cojan en mentira, admito que los defienden. Díganme, [¿]no llevan por esso los aprovechamientos de sus officios que salen de los mesmos Sangleyes, y en especial el Alcalde m^{or} no lleva mil pesos de la Caxa [de la] comunidad, y la Guarda mayor con su Ayudante no lleva mil y ducientos pesos, por lo qual tienen obligación de defenderlos, y amparar los de noche y de día, en invierno, y en Verano, en días de trabajo, y en días de Fiesta y entretenimiento[?] Y si esto es assí, [¿]con qué título pueden pedir ahora de Justicia nuevos aprovechamientos de Varatos[?].

Dicen, que no les piden de Justicia, sino de gracia, y que los mismos Sangleyes lo quieren dar de Su Voluntad. [¡]Grande liberalidad de Sangleyes, que quieran en cinco días dar quatro mil pesos libre, y espontáneamente[!] [¿H]ay quien tal crea[?] Yo no lo puedo creer, sino que los dan a más no poder forzados, y Violentados de los que se los piden, y para persuadírmelo assí, tengo muy gran fundamento en la exacción y Rigor con que se piden estos Varatos, y en arendarse a veces como he dicho, de suerte que en esto no hallo yo más Voluntario, que en el [qu]e paga usuras forzado de su necesidad; antes hallo mucho menos porque en él que paga Usuras recibe algún bien del Usurero, pero estos jugadores ninguno reciben destos Varatos, de donde infiero, que como el Usurero tiene obligación de restituir las Usuras, la tienen estos [beneficiarios de] Varatos de restituir lo que han llevado de Varatos.

Y [si] se me preguntare alguno a quien se ha de restituir, respondo que a los pobres y obras pías, por ser Vienes inciertos, de los cuales son herederos los pobres según la doctrina de todos los Theólogos en la materia *de Restitutione*.

Delhi, Pearson, 2012, p. 597-629). Il s'agit d'une embarcation à fond plat, appropriée à la navigation côtière.

²⁷⁰ Comprendre : la *cassa* de la *Caxa de la Comunidad*.

Point 3^{ème}. Si on peut avec bonne conscience prendre les pourboires qui sont pris durant les cinq premiers jours

Il y a deux types de pourboires, également justifiés, les uns que librement donne celui qui gagne après avoir gagné, donnant à l'un ou à l'autre, lesquels sont des donations libres et gracieuses, les autres, ceux qui sont donnés aux cartes, qu'on obtient en prenant de ceux qui gagnent petit à petit cette quantité de trois pesos de chaque partie, ce qui n'est pas beaucoup, parce que même si la partie ne coûte pas plus de cinq réaux présentement, celui qui organise le jeu fournit la table, les chandelles, la maison, les chocolats, les collations, etc., et, ce qui compte le plus, souffre l'inquiétude du jeu, qu'aucun argent ne saurait compenser. De sorte que certains affirment qu'ils peuvent prendre plus que les trois pesos, et quand il s'agirait de quatre, cela va, mais pas plus, car il y aurait excès. En dehors de ces deux types de pourboires, je n'en vois pas d'autres. Maintenant, les pourboires qu'on tire du Parian durant les cinq premiers jours ne sont ni du premier genre, parce qu'ils ne sont pas donnés librement et spontanément mais de force, ni du deuxième genre, puisque ceux qui les prennent ne mettent ni les tables, ni les chandelles etc. Donc ces pourboires ne se justifient pas, et le seraient parfaitement, s'ils étaient modérés, s'agissant de ceux que recevraient les Sangleys qui mettent en place le jeu, et de ceux que recevraient les propriétaires des maisons où on joue. La raison invoquée par ceux qui reçoivent ces pourboires, comme l'Alcalde mayor, le garde en chef, et les autres, c'est de dire qu'ils défendent et protègent les joueurs, afin qu'aucun soldat, indien ou noir ne leur fasse du mal en leur prenant l'argent. Disons que c'est comme ça, mais comment justifier les pourboires des autres, comme ceux que prend le majordome de l'Alcalde mayor, le greffier du Parian, et celui du gouverneur des Sangleys, le gardien en chef de la prison, qui y passe toute la journée, et n'assiste pas aux jeux, le nauat[a]to, qui n'interprète pas le jeu, le brigadier-chef des visites des bateaux sangleys, puisque ceux qui jouent ne sont pas des sampans²⁶⁹ qui arrivent de Chine, le curé du Parian qui n'administre pas les sacrements ni enterre les joueurs, le majordome de la maison²⁷⁰ de la [caisse de la] Communauté, car ceux qui jouent n'y rentrent pas, le brigadier des licences, car tous ceux qui jouent en ont une, et ainsi de suite ? Qu'on me dise, qu'est-ce qui justifie ces pourboires ? Je ne le vois pas, et n'arriverai pas à le voir. Mais revenons aux défenseurs de ces jeux, lesquels à ce qu'il paraît sont l'Alcalde mayor, le garde en chef, et d'autres de ce type. Je dis que je serais prêt à parier que, durant ces cinq jours, aucun de ces défenseurs ne débarque là où on joue, si ce n'est pour un petit moment, par curiosité, pour voir le nombre et l'agitation des gens etc., et quand il va encaisser ses pourboires, bien que d'ordinaire il envoie un serviteur noir, ou indien ou chinois, pour les encaisser, et lui ne les voit pas, ni ne veut rien voir, sinon son argent, et son intérêt. Cependant, afin qu'on ne m'accuse pas de mensonge, j'admets qu'ils les défendent. Dites-moi, ne reçoivent-ils pas pour cela les émoluments de leurs offices qui proviennent des mêmes Sangleys, et en particulier l'Alcalde mayor ne reçoit-il pas mille pesos de la Caisse de la Communauté et le garde en chef avec son auxiliaire ne reçoit-il pas mille, et deux-cent pesos, ce pour quoi ils ont l'obligation de les défendre et protéger, la nuit, et le jour, en hiver, et en été, les jours de travail, et les jours de fête et divertissement, et s'il en est ainsi, à quel titre peuvent-ils demander maintenant en droit de nouveaux bénéfices en pourboires ?

Ils disent qu'ils ne les demandent pas en droit mais à titre de grâce, et que les Sangleys eux-mêmes veulent le leur donner volontairement. Grande libéralité que celle des Sangleys, qui

veulent donner en cinq jours quatre mille pesos librement et spontanément ! Y-a-t-il quelqu'un capable de croire cela ? Ce que moi je crois, c'est plutôt qu'ils les donnent parce qu'ils sont forcés comme on ne peut l'être plus, et violentés par ceux qui leur exigent cela, et pour m'en persuader, j'ai de très bonnes raisons de croire en l'exaction, et en la rigueur avec laquelle on leur demande ces pourboires, qu'on met parfois en gage comme je l'ai dit, de sorte qu'en cela je ne trouve rien de plus volontaire, que chez celui qui paye un usurier contraint et forcé. Je trouve même qu'il est moins forcé dans ce cas parce que dans celui où il paye un usurier il a reçu quelque bien de celui-ci, quand ces joueurs n'en reçoivent aucun avec ces pourboires, d'où j'infère que, comme l'usurier a obligation de rendre le fruit de son usure, les bénéficiaires des pourboires l'ont de rendre les pourboires qu'ils ont pris.

Et si quelqu'un me demande à qui il faudra restituer, je réponds qu'aux pauvres et aux œuvres pieuses, car il s'agit de biens douteux dont les pauvres sont héritiers selon la doctrine de tous les théologiens en matière de restitutione.

*

Punto 4. Si el Señor Gobernador puede llevar los Varatos que lleva los diez últimos días de Juego

Demos caso que sean estos Juegos Lícitos, y convenientes. Digo que, aunque lo sean, no puede el Señor Gov^{or} llevar los Varatos que lleva, que este año montaron más de tres mil p^s. Para prueba deste punto, que para mí le tengo por evidente, hago el argumento, que en el punto passado, ni estos Varatos se dan librem[en]te por que ninguno se persuadirá, que no querrían más los Sangleyes jugar y no dar estos tres mill pesos, que no darlos. Ni el Señor Gov^{or} haze gusto ninguno poniendo casa, petates, mesillas, Chapas, Candelas &c., que son los dos géneros de Varatos Justificados. Luego, éstos que lleva el Señor Gov^{or}, no lo están.

Responden: el Sargento m^{or} alquila las tablas de los cuerpos de Guardia en mil, o dos mil p^s, los quales lleva con muy buena conciencia, aunque él no pone nada para el Juego, ni hace gasto ninguno, sino que totalmente le hace el que alquiló las tablas. Luego, de la mesma manera, podrá llevar el Señor Gov^{or} estos tres mil p^{os} sin poner nada. Respondo: [¿]quién no vee la diferencia que [h]ay de uno a otro[?] El Sargento mayor puede arrendar las tablas en mil o dos mil p^s, por que por Usso y costumbre inmemorable tiene derecho a poner este juego en los cuerpos de Guarda, y a la ganancia, que de él se saca, y de este derecho como puede usar, lo puede traspasar por un tanto en Otro. Pero el Señor Gov^{or} no tiene derecho ninguno a poner juego, ni a sacar estos Varatos, y assí ni le puede poner, ni arrendar a otro, ni llevar estos tres mil p^s de ganancia. O sino, díganme, [¿]por dónde le viene este derecho?

Responden, no los lleva para sí, sino para sus criados, y para hacer algunas Limosnas a pobres necesitados. R[es]p[on]do: el darlos de limosna, no

justifica estos Varatos, si ellos no lo están de suyo, como no lo están, que tan poco justifica el hurtar dar a pobres lo hurtado, y assí me parece, se podía decir lo que comúnmente se dice hurtar para dar por Dios. Más: que si los pueda dar de limosna, y a sus criados, también se podrá quedar con ello[s], antes entiendo, que hará muy bien en quedarse[los], y a sus criados satisfacer por otra parte, y a las limosnas no es obligatorio hacerlas. Y es cierto que, si estos Varatos están justificados, los Governadores que sucedieren se quedaran sin falta con ellos, y dirán que son sus aprovechamientos, en lo qual no les condenaría yo debajo de la condición dicha de justificación. Mas pregunto: [¿]qué Razón de Justificación es la de los criados? [¿]El Rey no le da al Gov^{or} de Philipinas catorce mil pesos para sí, y para su casa? Satisfaga pues de esto a sus criados, que antes de Gómez Pérez Dasmariñas²⁷¹, no dava sino la mitad del salario, y representándole este Cavallero a su Magestad, que él no benía a contratar, ni a otras ganancias torpes, y que [h]avía de pagar a sus criados, para que no andubiesen pidiendo a unos y otros (cosa, que tiene muchos inconvenientes), le dobló el salario por este fin, y se quedó doblado para todos los sucesores. Puédesse responder, que los Sangleyes de Su Voluntad quieren dar al Señor Governador estos tres mil p^s, porque les dexé jugar estos diez días. R[es]p[ondo]: ya he dicho, no [h]ay tal Voluntad libre, sino que son Violentados a darlos. Pero aunque libremente den los Sangleyes estos Varatos al S^{or} Gov^{or}, su señoría no los puede recibir, por que si se los dan libremente, son Dones, y todos los ministros públicos tienen prohibición de Recibir dones como consta del Lib. 3, *nove recopilat.*, tit. 9, L. 3, L 5 y 6, y si los reciben la común sentencia tiene que los deben restituir en conciencia [...].

Y assí en este punto, yo no tengo opinión, sino evidencia, y pienso que otros muchos, o casi todos en Manila, son de este mi parecer, que en breve pongo en estas quatro proposiciones.

1^a No son Lícitos estos juegos, y consentirlos es pecado grave.

2^a Aunque no [h]aya peccado en consentirlos, no es conveniente que se consientan por los daños que se siguen.

3^a Los que los primeros 5 días sacan Varatos, no los pueden sacar, y los deven restituir.

²⁷¹ Gómez Pérez Dasmariñas fut gouverneur des Philippines de 1590 à 1593. Il mourut aux mains des rameurs chinois du navire qu'il menait vers Ternate dans le cadre d'une ambitieuse tentative de reconquête des îles Moluques. La poursuite des assassins de son père réfugiés en Cochinchine fut un des motifs du lancement des opérations au Cambodge qui marquèrent le mandat intérim de son fils Luis Pérez Dasmariñas (1593-1596). Sur ces événements, on peut consulter Antoine CABATON, *L'Espagne en Indochine à la fin du XVI^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 1913 et, édité par le même auteur, Gabriel QUIROGA DE SAN ANTONIO, *La Breve y verdadera relacion de los sucesos del Reyno de Camboxa [Brève et véridique relation des événements du Cambodge]*, Paris, Ernest Leroux, 1914. Cette traduction a été rééditée récemment sous le titre *Les Derniers Conquistadores, La Non-Conquête du Cambodge (Brève et véridique relation des événements du Cambodge)*, Paris, Anarchasis, 2009.

4^a El Señor Governador peca en sacar el Varato que saca, y tiene obligación de Restituirlo.

Este es mi parecer, y lo ha sido siempre más ha de diez años, que se ha ofrecido tratar destes Varatos, aunque nunca de los Governadores, porque no los sacaban. Hele escrito por ser materia tan controvertida este presente año, pues ha llegado [ha]sta los púlpitos *sub correctione alioirem*²⁷². Fecha en este colegio de la Compañía de Jesus de Manila, a 3 de Abril de 1631²⁷³.

Point 4^{ème}. Si le Sieur Gouverneur peut recevoir les pourboires qu'il reçoit durant les dix derniers jours de jeu

Disons que ces jeux sont licites et convenables. Je dis que, bien qu'ils le soient, le Sieur Gouverneur ne peut pas recevoir les pourboires qu'il reçoit, dont le montant, cette année, s'est élevé à plus de trois mille pesos. Pour prouver ce point, qui est pour moi évident, j'argumente, comme dans le point précédent, que ces pourboires ne sont ni donnés librement, car personne ne se convaincra que les Sangleys ne voulaient pas davantage jouer et ne pas donner ces trois mille pesos plutôt que les donner, ni que le Gouverneur rend un quelconque service en mettant à disposition une maison, des nattes, des petites tables, des jetons, des chandelles etc., ce en quoi consistent les deux types de pourboires justifiés. Donc ceux que reçoit le Sieur Gouverneur ne le sont pas.

On rétorque : le Sergent major met en location les planches du corps de garde pour mille ou deux mille pesos, lesquels il prend en très bonne conscience, bien qu'il ne mette rien à disposition pour le jeu, ni ne fait aucune dépense, ce que fait totalement celui qui loue les planches. Donc, de la même manière, le Sieur Gouverneur prend ces trois mille pesos sans rien apporter. Je réponds : qui ne voit pas la différence entre l'un et l'autre ? Le Sergent major peut mettre en location les planches pour mille ou deux mille pesos, car par us et coutume immémorable il a le droit d'organiser ce jeu au sein du corps de garde, et le bénéficie qu'il en tire, et ce droit dont il jouit, il peut le transférer à un autre pour un certain montant. Mais le Sieur Gouverneur n'a aucun droit d'organiser le jeu, ni à prendre des pourboires, de sorte qu'il ne peut ni l'organiser, ni louer ce droit à un autre, ni prendre ces trois mille pesos de bénéfice. Ou alors, dites-moi d'où lui vient ce droit ?

On répond qu'il ne les prend pas pour lui mais pour ses serviteurs, et pour faire l'aumône aux pauvres dans le besoin. Je réponds : le fait de donner l'aumône ne justifie pas ces pourboires, s'ils ne sont pas spontanés, puisque ils ne le sont pas, car le fait de donner aux pauvres le fruit du vol ne justifie pas de voler, et ainsi il me semble qu'on pourrait dire ce qu'on dit communément quant à voler pour faire la charité. Plus encore : s'il peut les donner

²⁷² « Sous la correction d'un autre ».

²⁷³ Une autre entrée est consacrée dans le corpus à la question des jeux et pourboires du Parian pour l'année 1632 (*De los Juegos, y Baratos del Parian del año de 1632*), f. 160v-165r. La somme correspondant aux cinq premiers jours atteint cette fois-ci 3 900 pesos, auxquels se rajoutèrent 4 676 pesos du gouverneur pour les dix jours suivants et 1 300 pesos reçus par divers autres Espagnols. Ceci fut justifié par le gouverneur du fait des chandelles qu'il avait mis à disposition des joueurs, pour une valeur de 439 pesos.

en aumône, et à ses serviteurs, il pourra aussi les garder pour lui, et j'entends même qu'il fera très bien de les garder, et satisfaire ces serviteurs par ailleurs. Quant à l'aumône, elle n'est pas obligatoire. Et il est certain que si ces pourboires étaient justifiés, les Gouverneurs qui lui succéderaient les garderont pour eux, et diront qu'il s'agit de leurs émoluments, ce en quoi je ne les condamnerais pas à condition qu'ils en donnent une justification. Mais je demande : quelle sorte de justification est celle des serviteurs ? Le Roi ne donne-t-il pas au Gouverneur des Philippines quatorze mille pesos pour lui et sa maison ? Qu'il satisfasse avec cela ses serviteurs, puisqu'avant Gómez Pérez Dasmariñas²⁷¹, on ne donnait pas même la moitié de ce salaire et, ce Chevalier ayant représenté à Sa Majesté le fait qu'il ne venait pas faire du commerce ni d'autres affaires douteuses, et qu'il devait payer ses serviteurs, afin qu'ils ne demandent pas à d'autres (chose qui a beaucoup d'inconvénients), il lui doubla le salaire dans ce but, et il resta doublé pour tous ses successeurs. On peut répondre que les Sangleys souhaitent volontairement donner au Sieur Gouverneur ces trois mille pesos pour qu'on les laisse jouer durant ces dix jours. Je réponds : comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas volonté libre, et au contraire ils sont violemment forcés à donner. Mais même s'ils donnaient librement ces pourboires au Sieur Gouverneur, ce seraient des dons, et tous les fonctionnaires publics ont interdiction de recevoir des dons comme cela est établi dans le Lib. 3, nove recopilat., tit. 9, L. 3, L. 5 et 6 et, s'ils en reçoivent, la sentence commune est qu'ils ont obligation de les restituer en conscience [...].

Et ainsi, sur ce point, je n'ai pas d'opinion, sinon une certitude, et je pense que bien d'autres ou presque tous à Manille sont de mon avis, que je résume brièvement dans ces quatre propositions.

1^{ère} Ces jeux ne sont pas licites, et y consentir est un grave péché.

2^{ème} Même s'il n'y avait pas péché à y consentir, il ne serait pas convenable qu'on y consente pour les dommages qui s'en suivent.

3^{ème} Ceux qui durant les 5 premiers jours obtiennent des pourboires, ne peuvent pas les obtenir, et doivent les restituer.

4^{ème} Le Sieur Gouverneur pèche en obtenant le pourboire qu'il obtient, et a obligation de le restituer.

C'est là mon avis, et cela l'a toujours été depuis plus de dix ans que cette question des pourboires s'est présentée à l'examen, quoique jamais à propos des gouverneurs, parce qu'ils n'en obtenaient pas. Je l'ai écrit parce que c'est là une matière particulièrement controversée cette année, puisqu'elle est arrivée jusqu'aux chaires sub correctione alio²⁷². Fait en ce collège de la Compagnie de Jésus le 3 avril 1631²⁷³.

* * *

De la fonction de Protecteur des Sangleys

Tome 1, Partie 2.1, Diego de Bobadilla, 3 avril 1631, f. 153r-155r

Aux Indes occidentales, la fonction de *Protector de los Indios* est très ancienne, puisqu'elle remonte à l'année 1516 et que son premier titulaire fut Bartolomé de Las Casas²⁷⁴. Elle fut naturellement exportée aux Philippines dès 1581²⁷⁵. Elle ne paraît cependant pas avoir connu un grand succès, et semble même avoir disparu de l'horizon des îles du Ponant de 1628 à 1691²⁷⁶. Dès la seconde moitié des années 1580, ce poste fut confié à Benito de Mendiola en même temps que celui de Protecteur des Sangleys²⁷⁷, ce qui posa très vite le problème du décalage qu'il existait en termes de bénéfices possibles entre les deux fonctions, évidemment au détriment de la première. Dès ce moment-là, le problème se posa de savoir si le procureur (fiscal) d'une Audiencia devait assumer la fonction de Protecteur. C'était à cette époque-là la perspective de la métropole, laquelle allait régulièrement changer au fil des années, comme le cas ici présenté l'illustre justement en son dénouement.

La fonction de Protecteur des Sangleys fut régulièrement sollicitée à titre de récompense pour services rendus et revendiquée par les procureurs de l'*Audiencia*²⁷⁸, ce qui ne fut pas du goût des Sangleys eux-mêmes, lesquels, par la voix du dominicain Melchor de Manzano, firent savoir à Madrid en 1627 qu'ils ne souhaitaient pas être assujettis à un Protecteur et que, si cela était nécessaire, ils ne voulaient en aucun cas qu'il s'agisse du *Fiscal*²⁷⁹.

Il est enfin à souligner que la fonction de Protecteur des Sangleys ne doit en aucun cas être confondue avec celle de Juge des Sangleys, qui n'était apparemment autre que l'*Alcalde* espagnol du Parian auquel les Sangleys étaient

²⁷⁴ Pour un panorama sur l'institution, de son histoire et évolution, on recommande la lecture du dossier de Carlos Gustavo HINESTROZA GONZÁLEZ et Julian Andrei VELASCO PEDRAZA, « Los protectores de Indios : Oficio, Mecanismos Legales y Poder Social », *Fronteras de la Historia*, n° 28/1, 2023.

²⁷⁵ Lettre des pères augustins, 20 juillet 1581, AGI, Filipinas, 84, N.18.

²⁷⁶ Ceci, pour autant que nous avons pu le constater dans les Archives des Indes. Il convient cependant de noter que nous pourrions bientôt en dire plus puisque nous préparons actuellement la publication d'un article consacré à l'étude de la fonction de Protecteur des Sangleys aux Philippines, laquelle impliquera forcément une analyse comparée avec celle de Protecteur des Indiens.

²⁷⁷ J. GIL, « Los intérpretes... », *op. cit.*

²⁷⁸ Ce fut ainsi le cas de Juan de ALVARADO BRACAMONTE en 1607 (AGI, Filipinas, 20, R.1, N.1) et de Juan de Quesada Hurtado de Mendoza, le procureur de l'époque couverte par le présent cas, avant que cela ne lui soit refusé (documents de 1628, AGI, Filipinas, 21, R.2, N.3).

²⁷⁹ *Ibid.*

assujettis, là non plus sans inconvénients et enjeux financiers, comme on l'a vu dans le cas consacré aux pourboires²⁸⁰.

*

[¿]Si el Fiscal del Rey puede ser P[r]ote[c]tor de los Sangleyes?

1. Pregúntase si, [h]aviendo embiado su Magestad Zédula para que los oficiales no sean protectores, por la incompatibilidad, [h]aviéndose perdido la tal zédula, y constando de información, podrá en conciencia el Governador permitir la dha protectoría al dho Fiscal.

Otrosí se pregunta, en caso que se pueda permitir, si en conciencia se le pudo señalar salario por esto, no haviéndolo señalado su Magestad quando lo nombró protector en la primera Zédula, advirtiendo que el que se le señaló por el señor Dⁿ Juan de Silva²⁸¹ no fue en Hazienda Real, sino en la Caja de Comunidad de los Sang^{es} &c.

A la primera pregunta respondo que, en conciencia, puede el señor Governador dar la protectoría al Fiscal de su Mag^d para cuya prueba supongo que para que obligue qualquiera Ley, es necessaria la promulgación [y] solemne intimación, en lo qual convienen todos los Jurisconsultos y Theólogos, tanto que [h]ay quien diga que la dha promulgación es de substancia y essencia de la Ley y no sólo condición [...].

A la Segunda pregunta²⁸², supuesto lo dicho a la primera, digo que se le puede dar al Fiscal lo situado por Dⁿ Juan de Silva. La Razón es porque el Fiscal de Su Magestad, por razón de el salario, no tiene obligación sino a acudir a lo que toca al Real Fisco²⁸³ y a todo lo tocante a él. Luego, todo lo demás que de trabajo se le añadiere es de su prerrogación, y se le puede y debe satisfacer, como a un Oydor qu^{do} se le [h]a alguna comisión particular fuera de el salario que tira de Su Magestad, se le señala otro salario particular, lo qual no es injusto,

²⁸⁰ J. de SOLORZANO et L. PINELO, *Recopilación de las Leyes de Indias, op. cit.*, II, Livre V, Titre III, Loi XIII, p. 132b.

²⁸¹ Juan de Silva fut gouverneur des Philippines de 1609 à 1616. Comme il a été souligné dans l'introduction, son mandat fut particulièrement marqué par la confrontation avec les forces néerlandaises de la VOC. Il fut de même fortement en conflit avec les membres de l'*Audiencia*, et tout particulièrement avec le procureur (*fiscal*) de celle-ci, Juan de Alvarado Bracamonte. Les causes de désaccord étaient particulièrement nombreuses, de sorte que le rapport qu'il établit contre les officiers royaux, réuni en un rapport unique par le représentant de la colonie (*procurador general*) Martín Castaño à Madrid le 1^{er} août 1616, alors que Silva était déjà mort de malaria à Malacca, comporte plus de 2 300 pages (AGI, Filipinas, 63, N.1).

²⁸² En marge : *Si el Fiscal del Rey puede llevar el salario de Protector de los Sangleyes* (« Si le Procureur du Roi peut recevoir le salaire de Protecteur des Sangleyes »).

²⁸³ Tout procureur de justice qu'il était, le *fiscal* était en effet le responsable du Fisc royal dans la mesure où, tout tribunal qu'elle était, l'*Audiencia* était aussi un gouvernement colonial.

sino muy puesto en Razón, pues su Mag^d no le da el salario sino para asistir en su Chanzillería, y en la tal Ciu^d Metropolitana, y es cierto que, acudiendo el fiscal (como entiendo que acude) a defender a los Sangleyes, República tan populosa, en todo lo que se les ofreciere, que merecerá muy bien el Salario. A lo qual se añade que los mismos Sangleyes por peticiones que han presentado, lo tienen por bien dar de su Caxa el dicto Salario. Esto se me ofrece salvo mejor parecer. Fecha en este Colegio de San Joseph de la Compañía de Jesús a 2 de Abril de [1]626.

El acierto de esta respuesta se vio después porque, en las Naos de 1629, vino zédula de su Magestad para que [el] Fiscal no fuese Protector, y se vio que hasta entonces no [h]avía [h]avido tal zédula, sino que se engañaron los que dixeron la [h]avía[n] visto, y fue que el Señor Don Alonso Faxardo, estando enojado con el Fiscal, sacó un papel en la Audiencia diciendo [que era una] Zédula para que el Fiscal no sea Protector, y sin mostrarle le metió en la faldriquera, y los Oydores quedaron con aprehención [h]avía Zédula, no la haviendo.

Si le procureur du Roi peut être Protecteur des Sangleys ?

1. On demande si, sa Majesté ayant envoyé une cédule pour que ses officiers publics ne soient pas protecteurs, du fait de l'incompatibilité de la chose, ladite cédule s'étant perdue, et en connaissance de cause, le Gouverneur pourra en conscience confier ladite fonction de protecteur au dit Procureur.

De même, on demande, au cas où on le permette, si, en conscience, on a pu lui attribuer un salaire pour cela, puisque Sa Majesté n'en avait indiqué aucun quand il le nomma protecteur dans la première cédula, étant entendu que celui qui avait été fixé par le Sieur Don Juan de Silva²⁸¹ ne le fut pas sur les Caisses Royales, mais sur la Caisse de Communauté des Sangleys etc.

À la première question, je réponds que, en conscience, le Sieur Gouverneur peut donner la fonction de protecteur au Procureur de Sa Majesté, pour preuve de quoi je suppose que, pour qu'une quelconque loi oblige, il est nécessaire qu'elle soit promulguée et solennellement intimée, ce en quoi conviennent tous les jurisconsultes et théologiens, de sorte que certains disent que ladite promulgation fait partie de la substance et essence de la Loi et n'est pas seulement condition [...].

À la deuxième question²⁸², étant supposé ce qui a été dit pour la première, je dis qu'on peut donner au Procureur ce qui a été fixé par Don Juan de Silva. La raison en est que le Procureur de Sa Majesté, en vertu de son salaire, n'est pas censé s'occuper d'autre chose que du Fisc Royal²⁸³ et de tout ce qui le concerne. En conséquence, tout le reste de travail qu'on lui rajoute est à sa discrétion, et on peut et doit le lui payer comme lorsqu'on confie à un oidor une commission particulière en dehors de son salaire, qu'il tire de Sa Majesté, on lui donne un autre salaire particulier, ce qui n'est pas injuste, mais au contraire très raisonnable, puisque Sa Majesté ne lui donne pas un salaire que pour assister à sa Chancellerie, et en

ladite Ville Métropolitaine, et il est certain que, si le procureur s'occupe (comme j'entends qu'il s'occupe) de défendre les Sangleys, une République si populeuse, en tout ce dont ils auraient besoin, il méritera assurément le salaire. Ce à quoi se rajoute le fait que les Sangleys eux-mêmes, par des requêtes qu'ils ont faites, trouvent bon de donner ledit salaire de leur Caisse. Voici ce qui me semble, sauf meilleur avis. Fait à Manille au Collège de San José le 2 avril 1626.

La justesse de cette réponse a été prouvée par la suite, car en 1629 arriva une cédule de Sa Majesté pour que le procureur ne fut pas Protecteur, ce qui fait voir que jusqu'alors il n'y avait pas eu de telle cédule mais que ceux qui disaient qu'ils l'avaient vue se trompaient, et c'est à cause de ce que Alonso Fajardo, qui était fâché contre le Procureur, sortit un papier à l' Audiencia en disant que c'était une cédule pour que le Procureur ne soit pas Protecteur, et sans la montrer il mit dans sa poche, et les oidores demeurèrent dans l'appréhension qu'il y ait une telle cédule, alors qu'il n'y en avait pas.

* * *

Des monopoles

Tome 2, Partie 2.2, Diego de Bobadilla, 1631, f. 17r-26r

Ces trois dernières entrées sont les seules qui sont issues du deuxième Tome des *Casos Morales* résolus par Diego de Bobadilla. Ce volume est beaucoup plus systématique que le précédent dans la mesure où les résolutions sont classées en grandes catégories. Tout le début du volume est ainsi consacré à des questions économiques, puisque le premier thème développé est celui des *libranzas*, à savoir les obligations de paiement, le deuxième la question des monopoles, le troisième, d'un grand intérêt, sur les activités mercantiles des clercs dans le cadre du commerce du galion de Manille. De façon très révélatrice, une portion conséquente des cas traités dans ce deuxième volume est conservée aux archives de l'université dominicaine Santo Tomás, dans un manuscrit clairement écrit de la main du copiste de notre premier volume²⁸⁴, ce qui semble indiquer une certaine surveillance de la part des membres de l'Ordre des Prédicateurs vis-à-vis de la production de leurs compétiteurs jésuites. Non sans raison : une grande partie du Tome II de Barcelone est consacré à la controverse autour de la confession qui fit rage à Manille entre jésuites et dominicains en 1621.

Les cas que nous reproduisons ici sont tous issus de la partie consacrée aux monopoles. Le premier est relatif à un sujet capital que la nature de ce dossier ne permet malheureusement pas de développer à sa juste mesure : la vive concurrence entre Espagnols et Portugais autour du commerce de produits chinois²⁸⁵. Le second traite du problème, déjà ponctuellement évoqué dans le long cas relatif aux pourboires, des chantiers non-finis, tandis que le troisième et dernier cas porte sur les fausses nouvelles relatives aux marchands chinois, une configuration fréquente aux îles Philippines, un espace qui, à l'époque moderne, était paradoxalement doublement caractérisé par son hyper-isolement et son hyper-connexion, toutes choses qui en firent assurément au XVII^e siècle le cadre et l'objet privilégié de ce qu'on appellerait aujourd'hui des *fake news*²⁸⁶.

²⁸⁴ Diego DE BOBADILLA, *Casos resueltos en este colegio de Manila en las Conferencias Ordinarias desde el mes de Octubre de 1630*, AUST, Libros, 32.

²⁸⁵ On pourra consulter sur la question le classique ouvrage de Charles Ralph BOXER, *Fidalgos in the Far East, 1550-1770*, La Hague, Martinus Nijhoff, 1948 ; Benjamim VIDEIRA PIRES, *A viagem de comércio Macau-Manila nos séculos XVI a XIX*, Macao, Centro de Estudos Marítimos de Macau, 1987 ; Luís FILIPE BARRETO, *Macau : Poder e Saber : Séculos XVI e XVII*, Lisbonne, Presença, 2006 ; Leonor DIAZ DE SEABRA et Maria DE DEUS MANSO, « Macau e as Filipinas no Século XVI-XVII : "A rota marítima da seda" », *Revista Dos Puntas*, n° 14, 2016, p. 175-198, entre autres.

²⁸⁶ La plus incroyable d'entre elle est certainement à mettre au crédit des Néerlandais puisque, en 1648, année de la signature du traité de Munster marquant la fin de la Guerre de Quatre Vingt-Ans, ils parvinrent à faire circuler en terre hispanique la rumeur selon laquelle la colonie des Philippines aurait été perdue. Voir à ce propos la consultation du Conseil des Indes du 26 août 1648, AGI, Filipinas, 2, N.96.

*

Monopolios

[...]

Caso 6° Si pecarán contra Justicia o contra caridad los Portugueses s[i]mpiden con fraude o con persuaciones a los Chinas²⁸⁷ que no traigan mercaderías a Manila para vender ellos las [suy]as más caras [f. 22r-22v]

Todos los autores convienen en la resolución de este caso, los cuales hablan con distinción, y dicen dos cosas. La primera, que si los Portugueses con fuerza fraude o dolo estorban que vengan los Chinos a Manila, diciéndoles que los Castellanos son unos ladrones, y unos tales y cuales &c., para que con esto no vengan, y ellos vendan a precio subido las mercaderías que traen de Macan, pecan contra justicia, con obligación de restituir, así a los de Manila el daño que reciben, comprando más caro que compraran si vinieran los Chinos, como a los mism[o]s Chinas la ganancia que les estorban poner con sus mentiras y fraudes. Y la razón es porque los Portugueses con esto son causa injusta de la pérdida de los de Manila y del daño de los Chinos que dejan de venir y ganar por las mentiras que les dicen.

La segunda cosa que dicen los Autores es que, si sólo lo impiden con persuaciones y buenas razones, no tienen obligación de restituir los daños, aunque pecan gravemente contra caridad, como el que persuade a otro que revo[que] la manda que tenía hecha a primero, que no debe restituirle nada, aunque peque en ello. *Yta* Le[s]sio, C. 21, *dub.* 21, n° 153, Salas, *De Empe. dub.* 38, n° 7, Reginaldo²⁸⁸, Lib 25, n° 332, Maldero²⁸⁹, tt # C. 2, *dub.* 7 # 3, Manuel Rodrigue[s] to. 2, *Summ.* C. 82, n° 3, *Speculum confes[s]ariorum*, disp. 6, q. 113, Bonacina, *De Contractibus* disp. 3, q. 2, p. 5, n° 8, y otros que citan los mismos.

²⁸⁷ On notera l'usage différencié des termes Chinois et Sangley, Bobadilla utilisant l'un pour les marchands en provenance de Chine, voués à aller et venir aux Philippines sans s'y fixer, et l'autre pour les résidents.

²⁸⁸ Reginaldo de Piperno (c. 1230-1290), théologien dominicain italien, confesseur de Thomas d'Aquin, compilateur du *Supplementum* à la troisième partie de la *Summa Theologiae*.

²⁸⁹ Jean van Maldere (1563-1633), évêque d'Anvers, professeur de philosophie et recteur de l'université de Louvain, auteur de plusieurs traités, notamment sur l'œuvre de Thomas d'Aquin et d'un *Tractatus de Sigillo Confessionis Sacramentalis*, Anvers, ex officina Plantiniana, 1626.

Monopoles

[...]

Cas 6^{ème}. Si les portugais qui empêcheraient par fraude ou persuasion les Chinois²⁸⁷ de ne pas amener de marchandises à Manille pour vendre les leurs plus chères pèchent contre la Justice ou contre la charité [f. 22r-22v]

Tous les auteurs s'accordent sur la résolution de ce cas, en parlent avec distinction, et en disent deux choses. La première, que si les Portugais avec force fraude ou dol empêchent que les Chinois viennent à Manille, en leur disant que les Castillans sont des voleurs, et pis encore, pour qu'ils ne viennent pas, et augmentent le prix des marchandises qu'ils amènent de Macao, ils pèchent contre la justice, avec obligation de restitution à ceux de Manille le dommage occasionné en achetant plus cher ce qu'ils auraient acheté si les Chinois étaient venus, comme aux Chinois eux-mêmes le bénéfice qu'ils les empêchent d'obtenir avec leurs mensonges et fraudes. Et la raison est que, avec ceci, les Portugais sont la cause injuste du préjudice de ceux de Manille et du dommage des Chinois qui ne viennent pas et ne font pas de bénéfices du fait des mensonges qu'ils leur disent.

La seconde chose que disent les auteurs est que, s'ils empêchent cela par la persuasion et de bonnes raisons, ils n'ont pas obligation de réparer les dommages, même s'ils pèchent gravement contre la charité, comme celui qui persuade un autre de révoquer l'offre qu'il avait fait à une première personne, qui ne doit rien lui restituer bien qu'il pêche contre elle. Ita Le[s]sius, C. 21, dub. 21, n° 153, Salas, De Empe. dub. 38, n° 7, Reginaldo²⁸⁸, Lib. 25, n° 332 Maldero²⁸⁹ ttt # C. 2, dub. 7 # 3, Manuel Rodrigue[s] to. 2, Summ. C. 82, n° 3 Speculum confes[s]ariorum, disp. 6, q. 113, Bonacina, De Contractibus disp. 3, q. 2, p. 5, n° 8, et d'autres que ceux-ci citent.

*

Caso 8° Si es lícito consertarse los oficiales de no acabar la obra que otro comienza como hacen los sangleyes [f. 23r-23v]

Éste es un género de monopolio muy pernicioso en la república, y así está prohibido. La única Culpa de monopolios compone de destierro y perdimiento de bienes, por que reciben los particulares gran [di]lación²⁹⁰ de los Oficiales, y se ven obligados a dar por la obra doblado de lo que merece, como acontece a los españoles de Manila con los Sangleyes, los cuales debían ser gravemente castigados. Y es cierto que los Oficiales, que por este concierto que tienen hecho, llevan más del justo precio, lo deben restituirse en conciencia, aunque los Sangleyes, si se les dice esto, se reyerían de nosotros. Toda esta resolución es de Molina, ttt. 2, disp. 345 #, eadem Re[b]ello, 2 p. Li. 9, q. 7, n° 7,

²⁹⁰ Dans le texte : *relación*.

Maldero [ç] ttt. 5, C. 2, dub. 7, # ad Bonacina, *De contractibus*, disp. 3, q. 2, p. 5, n° 20, y otros.

Cas 8^{ème}. S'il est licite que les officiers publics se concertent pour ne pas finir un chantier qu'un autre commence comme le font les Sangleys [f. 23r-23v]

*Ceci est un genre de monopole très pernicieux dans la république, de sorte qu'il est interdit. Le seul délit de monopole est passible d'exil et de saisie des biens, parce que les particuliers subissent un grand retard²⁹⁰ de la part des Officiers [publics], et se voient obligés à donner pour le travail le double de ce qu'il vaut, comme il arrive aux Espagnols de Manille avec les Sangleys, lesquels devraient être gravement punis. Et il est certain que les Officiers publics, qui du fait de cet arrangement, reçoivent plus que le juste prix, doivent rendre ce surplus en conscience, bien que si on disait cela aux Sangleys, ils se riraient de nous. Toute cette résolution est de Molina ttt. 2, disp. 345, # eadem Re[b]ello 2 p. Li. 9, q. 7, n° 7, Maldero ttt. 5, C. 2, dub. 7, # ad Bonacina, *De contractibus*, disp. 3, q. 2, p. 5, n° 20, et autres.*

*

Caso 9. Si es lícito fingir cartas o echar fama falza de que no vienen navíos de China para encarecer la mercadería que hay en la tierra [f. 23v-24v]

Es muy ordinario esto en Manila, que ya echa uno nueva de que no vienen los Navíos de China por los ladrones que hay en la costa, que el Holandés está en Ylocos²⁹¹ cogiendo los Navíos de China, y que las Naos de Castilla ha[n] llegado al embocadero²⁹² con mucha plata, con el fin de vender más cara lo que tienen [de] mercaderías, y son tanto[s] estos rumores falsos que ya no se encarga la conciencia en echarlos, p^r que ya no se creen, y así para nuestro caso se ha de suponer que los finge uno también, que se da crédito a ello, como si el Sr. Gobernador mostrara una carta fingida diciendo que había llegado de China, de que este año no podía venir Navío, para que con esto vendiese algún amigo suyo la mercadería más cara, en lo cual sin duda pecaría gravemente por ser un género de Monopolio ilícito²⁹³ [...]

La duda está en si tendría el tal que, hecho el falso rumor o carta fingida, obligación de restituir el daño que hizo, haciendo que otros se adelantasen a

²⁹¹ Ilocos, province de la côte nord-ouest de Luzon.

²⁹² *Embocadero*, littéralement embouchure, fait assurément référence au détroit de San Bernardino, entre les îles de Luzon et Samar, par lequel les galions qui avaient traversé l'océan Pacifique faisaient leur entrée dans l'archipel.

²⁹³ Cet exemple, qui pourrait faire allusion à un épisode réel, confirme assurément l'animosité de Bobadilla envers le gouverneur Niño de Távora.

comprar el precio que corría, pudiendo en breve comprar mucho más barato, si no hubieran sido engañados, o haciendo que el precio creciese mucho más, y que los compradores fuesen damnificados [cf] Salas, *ttt. De Emp., dub.* 58, con Sá, *Verbo restitutio*, n° 4, y otros, dicen que no tiene obligación à restituir. Pero lo cierto es que la tiene, como dice *Speculum confes[s]ariorum*, disp. 6, *que.* 13, n° 1 [...].

Cas 9. S'il est licite de simuler des lettres et faire circuler le bruit mensonger que les bateaux de Chine ne viennent pas pour faire augmenter le prix des marchandises qu'il y a sur place [f. 23v-24v]

Ceci est très courant à Manille, où un tel annonce la nouvelle que les bateaux de Chine ne viennent pas à cause des voleurs de la côte, parce que les Hollandais sont à Ilocos²⁹¹ où ils s'emparent des bateaux en provenance de Chine, ou que les navires de Castille sont entrés dans l'archipel²⁹² avec beaucoup d'argent afin de vendre plus cher les marchandises qu'ils ont, et les fausses rumeurs sont si nombreuses qu'on n'a plus mauvaise conscience à les propager, parce qu'on ne les croit plus, et ainsi pour notre cas on doit supposer qu'un tel les profère et qu'on y accorde crédit, comme si le Sieur Gouverneur montrait une fausse lettre en disant qu'elle venait de Chine, que cette année aucun bateau ne pouvait venir, pour qu'un de ses siens amis pût vendre la marchandise plus chère, ce en quoi il pécherait gravement car il s'agit d'un genre de Monopole illicite²⁹³ [...]

*Le doute consiste en savoir si, ayant propagé une fausse rumeur ou falsifié une lettre, le responsable devrait avoir obligation de restituer le montant du dommage en faisant en sorte que d'autres se pressent d'acheter au prix du moment, alors qu'ils auraient pu acheter peu après pour beaucoup moins cher, s'ils n'avaient été trompés, ou en faisant en sorte que le prix augmente beaucoup plus, et que les acheteurs soient pénalisés [cf.] Salas, *ttt. De Emp., dub.* 58, avec Sá, *Verbo restitutio*, n° 4, et d'autres disent qu'il n'a pas obligation de restituer. Mais il est certain qu'il l'a, comme il est dit dans *Speculum confesariorum*, disp. 6, *que.* 13, n° 1 [...].*

III.
VARIA

*UN BREF HISTORIQUE DE L'UMR 3400 ARCHE
(ARTS, CIVILISATION ET HISTOIRE DE L'EUROPE)*

Nicolas BOURGUINAT

À l'occasion de la collecte des archives de notre structure par le service compétent de l'Université¹, il nous a été suggéré de rédiger un bref panorama de l'histoire de l'UMR et de ses étapes successives. À lire la page d'accueil de son site internet, l'UMR 3400 (Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe) est « l'équipe de recherche des enseignants-chercheurs et des étudiants qui travaillent à mieux comprendre les sociétés médiévales, modernes et contemporaines en Europe, en se spécialisant en histoire et en histoire de l'art et de l'architecture. Elle organise ses recherches à partir d'un large spectre géographique (l'Europe au sens large, et ses interfaces atlantiques, méditerranéennes, orientales), d'une approche généralement comparatiste, et d'une insistance sur les questions de transferts, de diffusion, d'emprunts, de circulation et de voyages² ». En réalité, la dénomination et l'acronyme de l'équipe datent des années 2010, et la transformation en unité mixte de recherche est vieille seulement d'un an : « mixte » ne renvoie d'ailleurs pas à un partenariat avec le CNRS mais à la signature d'une convention entre l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg et l'Université. D'où la tentative faite ici pour reconstituer les grandes étapes du parcours accompli, un parcours collectif au sein duquel on fera apparaître l'action de certains des membres de la structure, lorsqu'elle aura joué un rôle particulièrement décisif. C'est l'occasion de remonter à une époque pas si lointaine, les dernières années du xx^e siècle, où la recherche collective dans les sciences humaines et sociales était encore peu structurée, peu concertée et peu dirigée, et de mieux apprécier la petite révolution qui s'est accomplie au fil des années 2000 et 2010.

À l'origine, deux structures existaient à Strasbourg pour orienter ou encadrer la recherche en histoire et en histoire de l'art et de l'architecture. La

¹ Opération réalisée entre septembre 2023 et avril 2024 sur le fond papier de l'UMR (période 1996-2023) par Alice Perrin et Lucile Schirr, archivistes au Service des archives de l'Université de Strasbourg.

² <<https://arche.unistra.fr/equipe/presentation>>.

plus ancienne, née en 1921 après le retour de l'Alsace à la France et refondée ensuite en 1946 était le Centre d'Études Germaniques, le lieu d'où partit en 1969 la création de la *Revue d'Allemagne*. Comme l'ont observé ses historiennes, Corinne Defrance et Christiane Weeda, cette institution avait été pensée à la fois comme une « sentinelle » et comme un « pont » sur le Rhin, c'est-à-dire qu'elle avait reçu pour mission d'être un observatoire d'où étudier, depuis la France, l'Allemagne voisine, réfléchir sur ses héritages et apprécier ses mutations, et simultanément comme une passerelle incitant les savants spécialistes des deux pays à concevoir des projets communs³. Pendant un certain temps, le Centre avait même fonctionné comme un outil de formation permanente pour les officiers français que l'on voulait « mettre à niveau » sur l'Allemagne et les questions allemandes pour les missions qu'ils exerçaient dans le cadre de l'Alliance atlantique et des accords de défense bilatéraux. En 1969-1970, sans doute grâce à Alfred Grosser, qui fut l'un des plus importants passeurs intellectuels entre les deux rives du Rhin, ce centre d'enseignement et de recherche obtint le soutien du CNRS et se lia par une convention à l'Université Robert Schuman, c'est-à-dire à l'établissement strasbourgeois consacré aux sciences politiques, juridiques et économiques qui était issu de l'éclatement de la « vieille » université après le choc de 1968. Dans ce cadre, il se trouva être en particulier adossé à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg : une identification qui devait être, au fil du temps, à la fois une chance et une limite, comme on le verra plus loin, car on peut estimer qu'elle empêcha ses dirigeants de jouer le rôle fédérateur auquel ils auraient pu prétendre parmi les nombreux talents et spécialités centrés sur l'aire germanique qui étaient présents sur le site de Strasbourg.

La seconde institution de recherche et d'enseignement, apparue en 1968, était le Centre de Recherches Régionales et Rhénanes, que dirigèrent des célébrités comme Georges Livet, historien de l'intendance d'Alsace sous Louis XIV, et, à partir de 1984, Bernard Vogler, historien de la Réforme protestante. Il était basé à l'Université des Sciences Humaines, et fortement lié à la Faculté des Sciences Historiques. L'existence d'un tel centre n'allait pas de soi, et sa dénomination suggère qu'il s'efforçait de fédérer des directions de recherche en réalité fort différentes les unes des autres. De toute évidence, c'était la recherche en histoire locale et régionale qui occupait la première place, comme en témoigne l'important programme qui occupa Bernard Vogler, plusieurs années durant, sur les Caisses d'épargne d'Alsace. En histoire moderne, Jean-Michel Boehler achevait alors sa thèse de doctorat d'État sur la paysannerie de la plaine d'Alsace au XVIII^e siècle, un travail monumental qu'il devait soutenir en 1993 et publier aux PUS en 1994. Simone Herry, une assistante de recherche recrutée par Georges Livet, était la cheville ouvrière de

³ Voir Corinne Defrance et Christiane Falbisaner-Weeda, *Sentinelle ou pont sur le Rhin ? Le Centre d'Études Germaniques et l'apprentissage de l'Allemagne en France (1921-2001)*, Paris/Strasbourg, CNRS Éditions / Fondation entente franco-allemande, 2008.

ces activités de recherche collectives centrées sur les pays rhénans, même si son statut la conduisait à travailler aussi en partie pour le Service Commun de la Documentation : en ce temps-là, chaque institut composant la Faculté des Sciences historiques possédait en effet sa propre bibliothèque, dans un local distinct de celui des autres, et gardait vivante l'ancienne tradition de l'université allemande associant une chaire d'enseignement supérieur avec une bibliothèque et un séminaire de recherche⁴.

Mais en parallèle de ce Centre de Recherches Régionales et Rhénanes, plusieurs historiens de la Faculté des Sciences Historiques (qu'on appelait alors UFR, pour Unité de Formation et de Recherche) comme Jean Bérenger, spécialiste de l'Empire des Habsbourg, ou Vladimir Fišera, historien du monde slave, dialoguaient davantage avec le groupe de recherche qui est à l'origine lointaine de l'actuel GEO⁵ strasbourgeois (unité de recherche spécialisée en études orientales, slaves et néo-helléniques), où leur domaine d'investigation recueillait davantage d'intérêt et pouvait prétendre à plus de rayonnement.

Pour les historiens de l'art, l'histoire régionale mobilisait également les énergies : professeur de 1969 à 1993, Albert Châtelet avait eu un important rayonnement autour de la peinture et de l'art rhénans, de même qu'après lui, le médiéviste Roland Recht, spécialiste de l'art gothique, qui avait fondé la Bibliothèque des Arts et dirigé les musées de Strasbourg de 1986 à 1993. Parallèlement, des recherches sur l'orientalisme et sur la notion d'école en histoire de l'art allaient également bon train autour de Christine Peltre, arrivée à Strasbourg en 1994.

Dans la première moitié des années 1990, cependant, à l'initiative de Jean-Luc Pinol, nommé professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des Sciences Historiques en 1989, et spécialiste d'histoire des sociétés urbaines, l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg fut dotée d'une URA (Unité de recherche associée) rattachée au CNRS et spécialisée en histoire de la ville. Pour une large part, cette URA 1010 « Cultures, arts et sociétés des villes européennes » était le fruit de la grande proximité qui existait entre Jean-Luc Pinol et Maurice Garden, spécialiste de démographie historique du monde urbain de l'Ancien Régime, l'un des plus brillants élèves de l'historien lyonnais de l'économie Pierre Léon. Devenu professeur d'histoire moderne à l'université Lumière Lyon II en 1970, quelques années avant Yves Lequin (l'ancien directeur de thèse de J.-L. Pinol, lui-même historien du travail et de

⁴ On peut rappeler que plusieurs plans mettant à l'étude la fusion de ces multiples bibliothèques, qui posaient de redoutables problèmes de stockage des livres et d'horaires d'ouverture restèrent lettre morte au fil des années 1990 et 2000, faute de financement adéquat. Lorsqu'en 2016, grâce aux crédits de l'IdEx, elles furent enfin regroupées, au premier étage du Palais Universitaire, de fortes résistances s'exprimèrent du côté de l'Institut d'histoire d'Alsace – en vain, du reste : le président de l'Université, Alain Beretz, dut défendre lui-même le projet dans les colonnes des DNA pour que cette spécialité finisse par rentrer dans le droit commun.

⁵ <<https://geo.unistra.fr>>.

l'industrialisation), M. Garden occupait après 1981 d'importantes responsabilités dans les ministères de de l'Éducation nationale, de la Recherche, et finalement de l'Enseignement supérieur. Il y exerça une notable influence vingt ans durant (avec seulement une interruption de trois ans de 1993 à 1997), travaillant notamment comme directeur scientifique des sciences humaines et sociales au ministère de l'Enseignement supérieur. L'URA 1010 était à l'évidence un outil ambitieux, pour une recherche moderne et pluridisciplinaire.

De façon évidente, c'est cette structure qui eut le plus d'impact sur les méthodes du travail collectif des enseignants-chercheurs historiens et historiens d'art de Strasbourg. En effet, les « Centres » avaient parfois l'aspect de coquilles vides, et la notion même de travail en équipe n'était pas dans les habitudes. L'individualisme affirmé des plus anciens professeurs, ceux qui étaient nés dans les années 1930 et 1940 et qui avaient connu le monde universitaire d'avant 1968, fut donc combattu par l'action dynamisante d'enseignants-chercheurs de la génération postérieure, celle de Jean-Luc Pinol lui-même (né en 1949) ou de l'hispaniste médiéviste Denis Menjot (1948-2024). Dans les locaux de la rue de l'Ail, en plein cœur du vieux Strasbourg, de véritables séminaires se tenaient et d'importants moyens étaient mis au service de la recherche, en analyse des données ou en cartographie. Bertrand Bernard, objecteur de conscience, œuvrait comme ingénieur d'études (il devait aller fonder, plus tard, les éditions du Détour). De nombreux doctorants, y compris non spécialisés sur l'histoire des villes, s'associaient avec enthousiasme à ces activités, comme s'en souvient Catherine Maurer, elle-même historienne de l'aire germanique, arrivée à Strasbourg en 1989. Certains de ces apprentis historiens de la ville comme Judith Rainhorn ou Isabelle Rabaud-Mazières ont connu plus tard un très beau parcours académique. L'URA devait aussi alimenter une collection chez L'Harmattan et même éditer une revue : certes *Villes. Histoire et culture* ne connut que deux numéros, en 1994 et 1997, mais elle peut être considérée avec le recul comme une initiative préfigurant la revue *Histoire Urbaine*, émanation de la Société française d'histoire urbaine, lancée en juin 2000.

En effet, l'expérience menée sur le site de Strasbourg ne dura pas très longtemps, trois ans à peine : en 1995-1996, pour des raisons personnelles, Jean-Luc Pinol était amené à demander sa mutation pour l'Université de Tours (d'où il devait repartir ensuite pour terminer sa carrière comme directeur du département des sciences sociales de l'ENS de Lyon). La même année, Denis Menjot quittait également Strasbourg et rejoignait l'Université Lumière Lyon 2. La volonté de continuer de faire vivre l'URA 1010 sur sa spécialité d'origine n'étant pas vraiment manifeste sur place, le CNRS décide brutalement de stopper l'expérience. Par conséquent, au début de l'année académique 1997-1998, les activités de recherche se relancent difficilement, à partir d'un paysage qui ressemble un peu à un champ de ruines. Tout est alors à reconstruire, à partir du rang de base des équipes de recherche dans le classement du

Ministère, celui de PPF (Plan Pluri-Formation)⁶. Le Centre de Recherches Régionales et Rhénanes n'existe plus vraiment en tant que tel et n'apparaît plus que comme un simple groupe de travail au sein de cette « Équipe de recherches en sciences historiques » qui ne possède encore ni dénomination ni spécialisation propres, et dont le pilotage est confié dans un premier temps à Jean-Claude Waquet, spécialiste de l'histoire de l'Italie de la première modernité. Quant au Centre d'études germaniques, il joue plus que jamais la carte de Sciences-Po Strasbourg⁷.

Des tensions assez vives subsistent, par ailleurs, autour de l'identification d'un champ de recherche commun aux personnels enseignants-chercheurs de la Faculté des Sciences Historiques, bien que ce soit « l'espace dans la pratique des historiens » qui finisse par s'imposer comme le nouveau cœur de métier de ce PPF (un volume parut aux PUS sous ce titre en 2000, sous la direction de Jean-Claude Waquet, Odile Goerg et Rebecca Rogers). Après l'obtention du statut de « Jeune Équipe », l'attribution du label « Équipe d'accueil » fut encore loin d'être une sinécure : néanmoins, en dépit d'une évaluation mitigée de la part du Ministère, ce label sera finalement officialisé en 2001.

Dans le même temps ou presque, en décembre 2004, le Centre d'Études Germaniques disparaissait définitivement, victime du manque d'intérêt de l'Université Robert Schuman et du manque de soutien du CNRS. Très vraisemblablement, d'anciennes rivalités, au sein du petit monde des lettres et sciences humaines spécialisé sur l'aire germanique, furent à l'origine de cette disgrâce. Devenu Unité de Recherche Associée (URA 0108) au CNRS, le CEG avait une déjà longue histoire et un bilan non négligeable à mettre en avant, mais on jugeait que son fonctionnement n'était pas en conformité avec ce qu'on attendait désormais d'un laboratoire de recherche. Un rapport remis par un célèbre historien de l'Allemagne moderne aurait, dit-on, servi d'argument au CNRS pour le lâchage de ce Centre, dont on pointait les faiblesses supposées – manque de dynamisme, revue trop peu ambitieuse, déficit en doctorants – sans remarquer qu'il accueillait des allocataires-moniteurs ou des chercheurs associés de valeur comme Édouard Husson ou Corinne Defrance... L'équilibre entre les disciplines au sein de l'Université Robert Schuman a sans doute joué aussi, au détriment des historiens et des politistes, pour expliquer qu'aucune solution alternative ne soit alors proposée. À la disparition du Centre, seule subsista en tout cas la *Revue d'Allemagne*, grâce au fait qu'elle s'était adossée à une société savante que ces réajustements du paysage local de la recherche n'atteignaient pas. À ce moment-là, donc vers le début des années 2000, son directeur (et

⁶ C'est un peu comme un club de football qui, à cause du non-respect des règles financières, serait rétrogradé administrativement de trois divisions d'un coup !

⁷ Nombre d'animateurs du CEG et de la *Revue d'Allemagne* appartenaient à Sciences-Po Strasbourg. Ainsi François-Georges Dreyfus, qui tout comme Jean Bérenger devait poursuivre sa carrière à la Sorbonne et quitter Strasbourg, à la fin des années 1980. Ce fut aussi le parcours de son successeur, Jean-Paul Bled, qui abandonna la direction du CEG à Michel Fabrèguet.

dernier directeur en exercice du CEG), Michel Fabréguet, décida d'ouvrir la rédaction de manière plus large afin que celle-ci intègre les spécialistes du monde allemand du site de Strasbourg extérieurs à l'Institut d'Études politiques. Plusieurs membres de l'EA 3400 comme Michel Hau, historien de l'industrialisation alsacienne et allemande, Christian Baechler, spécialiste de l'histoire politique du Kaiserreich et du régime de Weimar, ou encore Catherine Maurer (qui allait plus tard prendre la tête de la revue) furent alors cooptés et participèrent désormais aux travaux et à la programmation de la *Revue d'Allemagne*.

Pendant les années 2010, un GIS (Groupement d'intérêt scientifique) Mondes Germaniques s'efforcera de fédérer les activités de recherche sur les sites de Strasbourg et Mulhouse, principalement dans une orientation d'histoire des savoirs et d'histoire culturelle et religieuse. Hébergé par la MISHA (Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace) et appuyé par le CNRS, ce GIS ne se maintient cependant que quelques années. Au départ, le site de Strasbourg avait accueilli plutôt défavorablement le CIERA (Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne), apparu en 2001 comme un consortium d'établissements, avec le statut de Groupement d'Intérêt Public. Parce qu'il s'agissait d'un projet scientifique ouvertement interdisciplinaire et parce qu'il portait l'empreinte de l'EHESS, il fut plutôt mal reçu à Strasbourg – aujourd'hui, c'est une agence de moyen, avec des établissements cotisants (Lyon 2, EHESS). Ce GIS Mondes germaniques pouvait passer pour une alternative au CIERA : la MISHA, à l'origine très axée sur les sciences de l'Antiquité, avait pris conscience de l'intérêt d'afficher aussi une orientation allemande, une balle que, sous la direction de Christine Maillard au milieu des années 2000, elle prit au bond, si bien qu'elle réussit à bénéficier d'importantes aides du Contrat de Plan État-Région. Mais comme souvent dans ce type de situation, l'arrêt des financements sonnerait la fin des initiatives : né en 2008, le GIS disparut faute de financements (ceux du CPER ayant été arrêtés après deux contrats de 4 ans)⁸.

L'équipe s'est donc développée, au fil des années 2000, à partir de l'ancien noyau que l'on vient de décrire. Longtemps encore, elle est restée organisée selon une logique surtout disciplinaire entre d'un côté l'histoire de l'art et de l'architecture, de l'autre l'histoire de l'Allemagne et des mondes germaniques, et enfin les historiens non germanophones qui, comme on l'a vu, avaient élu comme domaine de travail privilégié la question de l'espace dans la pratique des historiens. Lors du contrat quadriennal 2001-2004, par exemple, l'équipe fonctionnait toujours autour de 3 groupes rappelant cette subdivision (« Espace perçu, espace symbolique », « La construction d'un espace centre-européen, du Saint-Empire au Reich », « L'œuvre d'art : approches disciplinaires »). Le statut d'Équipe d'Accueil (EA) ayant été regagné en 2001, ce qui

⁸ On peut toutefois observer qu'en 2016, il laissa finalement la place, après quelques années de vacance, à un Germanopôle qui, lui, collabore plus activement avec le CIERA.

était l'objectif principal du mandat de Jean-Michel Boehler, un financement récurrent des activités était désormais sécurisé et un séminaire commun de recherche commençait à fonctionner, où Rebecca Rogers, historienne de l'éducation, et Odile Goerg, historienne de l'Afrique et du monde des villes, invitaient fréquemment des intervenants extérieurs. Jean-Michel Boehler travaillait également à développer, à la suite de l'accord intervenu entre Jean-Claude Waquet et le directeur des Presses universitaires de Strasbourg, Lucien Braun, la collection dénommée « Sciences de l'histoire », dont le premier volume parut en 2000⁹. Mais les évaluations menées par l'AERES en 2003, et encore ensuite en 2008, restèrent encore mitigées. Il est reproché principalement à l'équipe les cloisonnements induits par la séparation entre les spécialités, les critiques concernant le bilan scientifique en lui-même étant particulièrement dirigées contre le domaine germanique. Malgré le classement décevant de 2003, le vice-président du Conseil Scientifique de l'Université Marc Bloch (nouveau nom de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg après 1999), Christian Civardi, et le président de l'Université, Albert Hamm, tous deux spécialistes du domaine anglophone, maintiennent leur confiance aux responsables de la structure, et préservent le financement alloué à celle-ci.

C'est néanmoins aussi sur la base de ces évaluations que l'EA 3400 a travaillé, par la suite, à refondre son projet scientifique et son organisation : d'abord au cours du contrat quadriennal 2005-2008 puis au cours du contrat quadriennal 2009-2012 où elle a bénéficié de nouvelles facilités budgétaires consécutives à la fusion des trois universités et à la naissance, en 2009, de l'Université de Strasbourg. Dans la première période, c'est principalement Georges Bischoff, professeur d'histoire du Moyen Âge, qui est à la manœuvre, bien qu'il n'assume officiellement qu'un intérim : il impulse le premier projet d'équipe global, le *Dictionnaire historique de la Liberté* (qui sera achevé en 2015 et publié chez Nouveau Monde Éditions), et il encourage un fonctionnement plus souple, sous forme d'axes : l'axe central, dit « Mobilités, Échanges, Transferts », illustre particulièrement bien cette volonté de faire travailler ensemble les membres autour de projets intellectuels, et pas seulement en fonction d'alignements ou d'étiquettes disciplinaires. Pour la deuxième phase, pendant le mandat de directeur de Benoît Tock, cette orientation s'affirme encore. L'EA se centre progressivement sur des thèmes relatifs aux rapports entre espace, identités et pouvoirs, jouant sur les échelles depuis l'histoire urbaine jusqu'à l'histoire des frontières régionales et des confins du continent européen. Mais c'est également Benoît Tock qui a l'idée de créer un axe consacré à l'édition

⁹ Dans le même temps, Christian Baechler obtint de pouvoir lancer la collection « Mondes germaniques », mais sans que celle-ci soit jamais formellement liée à l'unité de recherche. Conséquence lointaine du positionnement des germanistes sur plusieurs champs disciplinaires ? Ou bien des relations compliquées entre les germanistes de la FSH et ceux de l'IEP ? Au moment de la réforme des PUS, au début des années 2010, cette collection demeura dans le giron des anciennes Presses ayant conservé leur statut d'association de droit local, tandis que « Sciences de l'Histoire » passa dans le périmètre des nouvelles Presses, devenues fondation.

critique des sources de l'historien, de sorte que l'équipe passe à une organisation en trois principaux axes, transcendant les barrières disciplinaires et attentifs à dialoguer entre eux et à développer de véritables synergies¹⁰. Lors de ce contrat 2009-2012, l'histoire de l'art et de l'architecture et le domaine germanique n'apparaissent plus en tant que tels dans l'identification et la définition des axes de recherche, qui sont respectivement intitulés : « Europe : marges et frontières », « Autorité, liberté et contrainte », « Sources et méthodes ». C'est également pendant le mandat de Benoît Tock que, le 29 novembre 2010, l'EA 3400 prend le nom d'ARCHE (acronyme de ARts, Civilisation et Histoire de l'Europe), qu'elle fait réaliser son logo (évoquant une arche, un pont entre les disciplines et entre les cultures française et allemande, mais aussi un vaisseau transportant toutes les espèces de chercheurs et de chercheuses !) et qu'elle est adossée à l'École Doctorale (ED) 519 SHS-Perspectives européennes, alors dirigée par le sociologue Pascal Hintermeyer. L'évaluation des activités de l'équipe faite début 2012 par l'HCERES salue de manière positive ce travail et cette transformation.

Benoît Tock devient doyen de la Faculté des sciences historiques au printemps 2012, et Nicolas Bourguinat, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine, lui succède alors avec, pour la première fois, un directeur-adjoint, Damien Coulon, médiéviste. Pour le plan quinquennal 2013-2017 les axes retenus sont « Sources, Savoirs, Méthodes », « Espaces, Identités, Frontières », « Autorité, Contrainte, Liberté ». La gouvernance de l'équipe est revue, et un nouveau règlement intérieur est adopté en 2016, juste avant que Catherine Maurer, contemporanéiste, n'accède à la direction de l'équipe avec son adjoint Marc Schurr, historien de l'art médiéval : désormais, au lieu du binôme direction/bureau (3 personnes représentant les axes), on aura un véritable conseil de laboratoire, où doctorants et membres associés auront des représentants. La revue *Source(s)*, émanation de l'équipe, est fondée à l'initiative de Nicolas Bourguinat et publie son premier numéro à la fin de 2012. Une deuxième collection est créée au sein des Presses Universitaires de Strasbourg : « Écrits de femmes » (2014). Par ailleurs, à partir de 2016, et concrètement surtout pour le contrat quinquennal 2018-2022 (rallongé jusqu'à fin 2023 à cause de la pandémie de covid-19), un quatrième axe de recherche fait son apparition : « Transmissions, modèles, patrimoines » vient s'ajouter à « Sources, savoirs, corpus », « Transfrontalier, transnational, transcontinental » et « Autorité, contrainte, liberté »¹¹.

¹⁰ *Cartographie de la recherche du site « Université de Strasbourg » 2013-2017. Présentation des unités de recherche en Alsace*, janvier 2015 : <https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/recherche/Cartographie_de_site/CARTOGRAPHIE_DE_SITE_JANVIER_2015.pdf>.

¹¹ *Cartographie de la Recherche 2018-2022. Présentation des structures de recherche des 7 établissements associés de l'Université de Strasbourg*, mars 2022 : <https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/recherche/Cartographie_de_site/Cartographie_recherche_2018-2022.pdf>.

Certains enseignants chercheurs de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg avaient appartenu à l'EA 3400, d'abord Pier Giorgio Gerosa, professeur d'histoire et théorie de la ville et de l'urbanisme, puis à partir de 2009, Anne-Marie Châtelet, professeur d'histoire et de culture architecturales. À la suite de celle-ci, plusieurs spécialistes d'histoire de l'architecture et de l'urbanisme travaillant à l'ENSAS s'étaient associés à l'équipe : en effet, l'école ne comptait alors qu'un seul laboratoire (AMUP) plutôt orienté sur l'urbanisme et l'architecture – moins sur l'approche et la méthode historique – en partenariat avec l'INSA de Strasbourg (Institut national des sciences appliquées). Ce rapprochement, d'abord disciplinaire du fait de la présence d'autres d'historiens de l'art et de l'architecture au sein de l'EA 3400 (devenue UR 3400 en 2020), deviendra un véritable projet institutionnel initié et défendu par C. Maurer et A.-M. Châtelet. Sous le mandat de N. Bourguinat, commencé en septembre 2023, cela entraînera la création, au 1^{er} janvier 2024, de l'Unité Mixte de Recherche actuelle, dépendante de deux tutelles, d'une part l'Université de Strasbourg (c'est-à-dire le MESR) et d'autre part l'ENSAS (c'est-à-dire le ministère de la Culture).

*MARMOUTIER AU MOYEN ÂGE. NOUVEAUX REGARDS SUR UNE
ABBAYE ET SON BOURG*

*COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE D'ÉTUDES TENUE À STRASBOURG LE
22 OCTOBRE 2024*

Anne RAUNER

L'année 2024 marquait le 1 300^e anniversaire de l'accession de Maur à la tête de l'abbaye de Marmoutier et de sa refondation si l'on en croit le *Catalogue des abbés de Marmoutier* (BNUS, ms 592). Maur aurait en effet restauré le monastère détruit par un incendie en 717 et contribué à l'adoption de la règle bénédictine par les moines. Profondément inscrit dans la mémoire maurimonastérienne, cette refondation fit l'objet d'une commémoration organisée par la commune de Marmoutier intitulée « Aquilea 724-2024 : 1 300 ans de la renaissance de l'abbaye ». C'est pour donner un pendant scientifique à ces événements commémoratifs que s'est tenue le 22 octobre 2024 une journée d'études « Marmoutier au Moyen Âge. Nouveaux regards sur une abbaye et son bourg » coorganisée par les instituts d'histoire d'Alsace et d'histoire du Moyen Âge et financée par l'UMR 3400 ARCHE. Les actes de la journée d'études seront publiés dans les collections de la Société savante d'Alsace dès l'automne 2025.

Premiers jalons pour l'histoire d'une ville et de son bourg

En guise d'introduction à la journée d'études, Anne Rauner (Université de Strasbourg, UMR 3400 ARCHE) proposa un rapide survol historique et historiographique sur le Moyen Âge maurimonastérien afin de présenter les axes de réflexion proposés aux divers intervenants. Fondée entre la fin du VI^e siècle et le milieu du VII^e siècle, l'abbaye de Marmoutier représente l'un des plus anciens établissements bénédictins d'Alsace et d'Occident. Grâce au soutien des rois d'Austrasie puis des empereurs carolingiens, l'abbaye de Marmoutier s'imposa comme un foyer religieux non négligeable et une seigneurie rurale puissante (la Marche de Marmoutier). Elle connut toutefois des périodes de crise profonde, en général suivies de tentatives de réformes

administratives et spirituelles plus ou moins efficaces. Le pillage de l'abbaye en 1525, lors de la Guerre des Paysans, marqua une première rupture importante pour la communauté bénédictine qui ne retrouva son prestige qu'à l'époque moderne puis fut dissoute lors de la Révolution. Par sa richesse et son influence, l'abbaye de Marmoutier a marqué l'histoire médiévale de l'Alsace, et même au-delà, puisqu'elle appartenait au réseau des abbayes impériales au haut Moyen Âge et qu'elle entretenait des liens étroits avec les évêques de Metz à l'autorité temporelle desquels elle était soumise, ainsi qu'avec d'autres monastères bénédictins (le monastère de Gorze au XII^e siècle, la congrégation bénédictine de Bursfeld au XV^e siècle). Sa localisation à proximité du col de Saverne, dans une région frontalière entre diocèses de Strasbourg et de Metz, entre Alsace et Lorraine et, à la fin du Moyen Âge, entre Empire et zone d'influence française, en fit un enjeu à la fois pour le pouvoir royal au haut Moyen Âge, puis pour les grands seigneurs alsaciens, entre autres les évêques de Strasbourg, mais aussi lorrains, notamment les ducs de Lorraine au début du XVI^e siècle.

Or, l'abbaye de Marmoutier n'a fait l'objet, dans les dernières décennies, que de quelques travaux scientifiques, parmi lesquels l'ouvrage de Charles-Edmond Perrin consacré à la Marche de Marmoutier¹, des articles de Marcel Thomann², la synthèse proposée par René Bornert dans le volume II/1 des *Monastères d'Alsace*³ et plusieurs campagnes de fouilles archéologiques menées depuis les années 1980⁴. L'histoire médiévale de Marmoutier reste donc en grande partie à écrire pour renouveler le regard encore trop marqué par les récits forgés à l'époque moderne et trop centré sur l'abbaye au détriment des autres acteurs (la ville de Marmoutier, les familles de la noblesse locale, les autres institutions religieuses).

L'archéologie a très largement contribué, ces dernières décennies, à préciser bien des aspects de l'histoire du Marmoutier médiéval. Tout en précisant que le potentiel archéologique de la commune reste largement inexploité, Boris Dottori (INRAP) a ainsi présenté l'évolution topographique de Marmoutier au Moyen Âge en s'appuyant sur les résultats des fouilles

¹ Charles-Edmond PERRIN, *Essai sur la fortune immobilière de l'abbaye de Marmoutier aux X^e et XI^e siècles*, Strasbourg, Heitz, 1935.

² Voir entre autres : Marcel THOMANN, « Histoire des institutions et topographie. La ville de Marmoutier », *Pays d'Alsace (Cahiers de la Société d'histoire et d'archéologie de Saverne et environs)*, n° 32, 1960, p. 9-13 ; *Idem*, « Une institution carolingienne : la "Porta" de Marmoutier », *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, n° 32, 1989, p. 53-68.

³ René BORNERT, *Les monastères d'Alsace. Tome II/1 : Abbayes de Bénédictins, des origines à la Révolution française*, Strasbourg, 2009, p. 221-360.

⁴ François PETRY et Erwin KERN, « Découvertes archéologiques dans l'ancienne abbatale de Marmoutier (Bas-Rhin) » (rapport provisoire), *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, n° 20, 1977, p. 39-88 ; Alexandre BOLLY *et alii*, *Rapport de fouille préventive. MARMOUTIER, Bas-Rhin. Kurzaeckerle et Muehlmaten. Aménagement de la RD 1004 (giratoire). Sept millénaires d'occupation. Du Néolithique à la seconde Guerre Mondiale*, Archéologie Alsace, rapport n° 5489, 2018.

archéologiques menées depuis les années 1970. Les campagnes menées en 1974-1983, en 2000 et en 2024 sur le site de l'abbatiale ont mis à jour des vestiges d'un site culturel gallo-romain et d'églises antérieures au x^e siècle dont la datation reste toutefois à préciser, ainsi que la présence de sépultures dès le ix^e siècle dans et autour de l'église. Les bâtiments monastiques édifiés dans l'enclos abbatial – encore très visible dans le paysage urbain – n'ont fait l'objet que d'une seule campagne de fouilles limitées en 2011. Le bourg, fortifié à partir du xiii^e siècle, s'est développé autour de deux noyaux, le *Nidere Vorstadt* où se trouvait le château de la Weyerbourg, et le faubourg supérieur né autour de la chapelle Saint-Denis dont la fonction d'ossuaire est attestée par les fouilles de 2020.

L'historien de Marmoutier et les sources

L'historien s'attelant à écrire l'histoire de Marmoutier est très vite confronté à une difficulté majeure : les importantes lacunes des archives maurimonastériennes.

Anne Rauner (Université de Strasbourg, UMR 3400 ARCHE) a ainsi pu montrer les apports et les limites d'un folio du livre de confraternité de l'abbaye de Reichenau (ix^e siècle), seul document original fournissant des informations sur les débuts de la communauté maurimonastérienne⁵. Le récit des origines, tel qu'on le connaît aujourd'hui, est en réalité une construction du xiii^e siècle, reprise et complétée à l'époque moderne, en particulier par les érudits modernes et Dom Mabillon. De ce récit émergent trois figures de fondateurs – Léobard, Maur et Celse – liées aux rois d'Austrasie ou aux souverains carolingiens, régulièrement mobilisées pour défendre les droits de l'abbaye lors des périodes de crises, mais mal connues faute de sources authentiques et fiables.

Thomas Brunner (Université de Strasbourg, UMR 3400 ARCHE) a proposé une analyse des rares sceaux des abbés et de l'abbaye de Marmoutier conservés. Le sceau unique encore utilisé par l'abbé et le monastère au début du xiii^e siècle laisse ensuite place à un système binaire associant le sceau de l'abbé et celui de la communauté monastique. Les sceaux connaissent les mêmes variations de motifs au fil des décennies que ceux des autres abbayes bénédictines d'Alsace présents dans la base Sigilla⁶.

Benoît Jordan (Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg) a quant à lui décrit la vie liturgique au sein de l'abbaye à l'aide des très rares sources disponibles. Seul un manuscrit en lien direct avec la liturgie existe en

⁵ Zentralbibliothek Zürich, Ms. Rh. hist. 27, f. 54v.

⁶ <<https://sigilla.irht.cnrs.fr/>>.

effet dans l'état actuel des recherches, un obituaire administratif puisque le bréviaire dit « de Marmoutier » conservé à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg ne provient ainsi pas de l'abbaye, mais d'un couvent franciscain⁷. Son analyse des traces disséminées dans les fonds disponibles amène toutefois B. Jordan à conclure que Marmoutier n'a jamais été qu'un centre religieux à l'échelle locale.

Institutions maurimonastériennes

Pour sa communication consacrée aux institutions charitables et hospitalières de Marmoutier, Élisabeth Clementz (Université de Strasbourg, UMR 3400 ARCHE) a dû, elle aussi, composer avec les importantes lacunes documentaires. Tandis que les sources attestent l'existence d'une infirmerie et d'un hôpital au couvent du Sindelsberg au plus tard au début du XIII^e siècle, ainsi que celle d'une infirmerie à l'abbaye de Marmoutier, on n'y trouve en revanche nulle trace d'un hôpital à l'abbaye ou dans la ville. La léproserie, mentionnée pour la première fois au début du XIV^e siècle, bénéficia du soutien de l'abbaye et de la ville, mais il est impossible de déterminer le rôle de ces institutions dans sa fondation. Il est tout aussi difficile de décrire la vie quotidienne et religieuse des lépreux du fait de la disparition des sources après le XVIII^e siècle.

Bernhard Metz (Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg) interrogeait le rôle de la famille des Géroldseck, avoués de l'abbaye de Marmoutier, dans les difficultés économiques et financières de l'abbaye. Ces vassaux de l'évêque de Metz et avoués de plusieurs monastères, d'abord implantés en Lorraine orientale, s'imposèrent comme l'une des plus puissantes familles de Basse-Alsace dans la seconde moitié du XII^e siècle. La famille se divisa néanmoins en quatre branches qui s'éteignirent toutes au XIV^e siècle. Le partage de l'avouerie de Marmoutier entre ces différentes branches contribua indubitablement aux difficultés des moines du fait d'une surexploitation des domaines. Le déclin de l'abbaye est toutefois surtout lié à l'absence de moteur économique de la ville, facteur de déclin des Géroldseck eux-mêmes.

De la réforme grégorienne à la Réformation

Benoît Tock (Université de Strasbourg, UMR 3400 ARCHE) interrogea les bulles pontificales émises aux XII^e et XIII^e siècles en faveur de l'abbaye de Marmoutier. Les abbés, profitant parfois du passage d'un légat pontifical, firent en effet confirmer par le pape les privilèges de leur communauté, en particulier en 1179 à la fin du conflit entre le pape et l'antipape. En 1220, une bulle pontificale confirma également l'incorporation de la paroisse de Marmoutier au

⁷ Bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg, manuscrit 4.

monastère décidée par l'évêque de Strasbourg. Les moines de Marmoutier n'entretinrent donc que des relations très lointaines avec la papauté, malgré la carrière de cardinal et de légat pontifical de Theodewin, ancien moine de Marmoutier.

En s'appuyant sur des sources lorraines encore peu exploitées, Paul Abel (Société d'histoire et d'archéologie de Saverne) retrace, dans son intervention, la chronologie des faits de la guerre des Paysans à Marmoutier au printemps 1525 et montre que Marmoutier fut un foyer important de cette révolution sociale et religieuse du fait de sa proximité avec Saverne et aussi de la présence de Johannes Murner, nommé gouverneur de la part de la Marche dont le duc de Lorraine était propriétaire. C'est d'ailleurs Antoine de Lorraine qui réinstalla l'abbé de Marmoutier dans ses fonctions et mena la répression judiciaire dans la ville et la Marche jusqu'à la fin de l'été 1525.

Conclusion

Pour conclure la journée d'études, Anne Rauner (Université de Strasbourg, UMR 3400 ARCHE) synthétise les grands enjeux soulevés par la journée d'études. Les pertes documentaires sont telles qu'écrire une histoire complète de Marmoutier au Moyen Âge relève du défi. Elles contraignent en effet l'historien à mobiliser des sources nombreuses et dispersées, parfois transmises uniquement par des érudits modernes, pour trouver ici et là quelques informations. La journée d'études a cependant permis de montrer combien l'abbaye était parfaitement intégrée dans les réseaux politiques et religieux locaux et régionaux et combien sa localisation dans un espace frontière (entre deux diocèses, mais aussi, au bas Moyen Âge, entre Empire et zone d'influence française) avait contribué à lui donner de l'importance dans l'histoire alsacienne et lorraine.

*RÉSUMÉS DES ARTICLES DU DOSSIER «MONDES CHINOIS ET HISPANIQUE(S) :
PRATIQUES ET PENSÉES DES INTERACTIONS AU XVII^e SIÈCLE »*

Réseaux marchands, comptoirs côtiers et piraterie : l'Asie maritime du XVI^e au XVII^e siècle —

L'espace maritime de l'Asie de l'est a été caractérisé, aux XVI^e et XVII^e siècles, par la désagrégation du commerce tributaire, la recrudescence de la piraterie, la reconfiguration des défenses côtières, l'apparition d'un domaine sans État à Taiwan, et une transition dynastique Ming-Qing violente et chaotique. Quelles sont les lignes de force qui le polarisent ? Quels en sont les acteurs ? La Chine maritime et sa périphérie forment un continuum terre-mer dans lequel s'enchevêtrent échanges encadrés par des licences, régime fiscal différencié, contrebande et piraterie. Alors que la période marque la fin d'un ordre sino-centrique, l'Asie maritime est désormais un espace animé par la concurrence entre marchands. Une logique territoriale s'affronte à une logique floue et flexible, animée par des acteurs multiples et souvent insaisissables.

François Gipouloux est directeur de recherche émérite au CNRS, UMR 8173 « Chine, Corée, Japon » (CNRS-EHESS).

Merchant Networks, Coastal Trading Posts and Piracy: Maritime Asia Between the 16th

and 17th Centuries — During the 16th and 17th centuries, maritime East Asia was characterized by the disintegration of tributary trade, the resurgence of piracy, the reconfiguration of coastal defenses, the emergence of a stateless domain in Taiwan, and a violent and chaotic Ming-Qing dynastic transition. What were the main lines of force that shaped the region? Who were the main players? Maritime China and its periphery formed a land-sea continuum where license-regulated trade operations, differential taxation, smuggling and piracy all interacted. At a time when the Sino-centric order was coming to an end, maritime Asia became a space driven by competition between merchants, leading to a conflict between a territorial logic and a more flexible, fuzzier logic, driven by multiple and often elusive player.

François Gipouloux is Director of Research (Emeritus) at the CNRS, UMR 8173 “Chine, Corée, Japon” (CNRS-EHESS).

Handelsnetzwerke, Küstenkontore und Piraterie: Das maritime Asien zwischen dem 16. und 17. Jahrhundert — Im 16. und 17. Jahrhundert war das maritime Ostasien durch den Zerfall des Tributhandels, das Wiederaufleben der Piraterie, die Neukonfiguration der Küstenverteidigung, die Entstehung eines staatenlosen Gebiets in Taiwan und einen gewaltsamen und chaotischen dynastischen Übergang von der Ming- zur Qing-Dynastie gekennzeichnet. Welche waren die größten trennenden Kräfte in dieser Region? Wer waren die Hauptakteure? Das maritime China und seine Peripherie bildeten ein Land-Meer-Kontinuum, in dem lizenzregulierte Handelsgeschäfte, unterschiedliche Besteuerung, Schmuggel und Piraterie interagierten. Zu einer Zeit, als die sinozentrische Ordnung zu Ende ging, wurde das maritime Asien zu einem Raum, der vom Wettbewerb zwischen Händlern bestimmt wurde, was zu einem Konflikt zwischen einer territorialen Logik und einer flexibleren, unschärferen Logik führte, die von mehreren und oft schwer fassbaren Akteuren bestimmt wurde.

François Gipouloux ist emeritierter Forschungsdirektor am CNRS, UMR 8173 „Chine, Corée, Japon“ (CNRS-EHESS).

Redes mercantiles, puestos comerciales costeros y piratería: el Asia marítima de los siglos XVI a XVII — El espacio marítimo de Asia Oriental en los siglos XVI y XVII se caracterizó por la desintegración del comercio tributario, el resurgimiento de la piratería, la reconfiguración de las defensas costeras, la aparición de un dominio sin Estado en Taiwán y una violenta y caótica transición dinástica Ming-Qing. ¿Qué líneas de fuerza lo polarizan? ¿Quiénes son los actores? La China marítima y su periferia forman un continuo tierra-mar en el que se entrelazan el comercio regido por licencias, un sistema fiscal diferenciado, el contrabando y la piratería. En un momento en que el orden chino-céntrico toca a su fin, el Asia marítima se convierte en un espacio impulsado por la competencia entre mercaderes. Una lógica territorial choca con una lógica vaga y flexible, impulsada por actores múltiples y a menudo esquivos.

François Gipouloux es Director Emérito de Investigación en el CNRS, UMR 8173 «China, Corea, Japón» (CNRS-EHESS).

*

L'Espagne, la Chine et les Indes Occidentales, 1580-1640 : un modèle économique —

L'article se propose d'incorporer le commerce chinois dans la structure mercantile qui était en train de se construire dans l'ensemble de l'Amérique espagnole coloniale. Il dévoile les rouages d'un modèle commercial inédit à l'échelle continentale dont l'épicentre se situe en Nouvelle-Espagne et dans lequel le commerce chinois entre les îles Philippines et le port d'Acapulco joue un rôle prépondérant. Loin d'être un élément marginal ou exceptionnel, l'essai cherche à démontrer que le commerce avec la Chine constitue un rouage nécessaire pour comprendre non seulement la dynamique des circuits officiels de commerce à travers l'Atlantique, mais aussi les flux illégaux qui germent aux quatre coins de l'empire. Dans le modèle économique proposé, le puissant flux de marchandises asiatiques et européennes de la Nouvelle-Espagne elle-même jusqu'au Pérou *via* la mer du Sud, avec ses conséquences indirectes, sont ainsi mises en évidence.

Mariano Bonialian est chercheur au Conseil national des recherches scientifiques et techniques en Argentine.

Spain, China and the West Indies, 1580-1640: an Economic Model —

The aim of this article is to include Chinese trade into the mercantile structure that was being built up throughout colonial Spanish America. It reveals the workings of an unprecedented commercial model on a continental scale, whose epicenter was located in New Spain, and in which Chinese trade between the Philippine Islands and the port of Acapulco played a predominant role. The paper demonstrates that trade with China should not be considered as marginal or exceptional but as an essential element in understanding not only the dynamics of official trade circuits across the Atlantic, but also the illegal flows that developed on all sides of the Empire. The proposed economic model brings to light the powerful flow of Asian and European goods from New Spain itself to Peru via the South Sea and its indirect consequences.

Marionao Bonialian is a researcher at the National Scientific and Technical Research Council, Argentina.

Spanien, China und die Westindischen Inseln, 1580-1640: ein Wirtschaftsmodell —

Ziel dieses Artikels ist es, den chinesischen Handel in die Handelsstruktur einzubeziehen, die im gesamten kolonialen Spanisch-Amerika aufgebaut wurde. Er zeigt die Funktionsweise eines beispiellosen Handelsmodells auf kontinentaler Ebene, dessen Epizentrum sich in Neuspanien befand und in dem der chinesische Handel zwischen den Philippinen und dem Hafen von Acapulco eine vorherrschende Rolle spielte. In dem Artikel wird aufgezeigt, dass der Handel mit China nicht als nebensächlich oder außergewöhnlich betrachtet werden sollte, sondern als ein wesentliches Element, um nicht nur

die Dynamik der offiziellen Handelskreisläufe über den Atlantik zu verstehen, sondern auch die illegalen Handelsströme, die sich auf allen Seiten des Imperiums entwickelten. Das vorgeschlagene Wirtschaftsmodell bringt den mächtigen Strom asiatischer und europäischer Waren von Neuspanien selbst über die Südsee nach Peru und seine indirekten Folgen ans Licht.

Marionao Bonialan ist Forscher im Nationalen Rat für wissenschaftliche und technische Forschung, Argentinien.

España, China y las Indias Occidentales, 1580-1640: un modelo económico — El objetivo de este artículo es incorporar el comercio chino a la estructura mercantil que se estaba construyendo en toda la América colonial española. Revela el funcionamiento de un modelo comercial inédito a escala continental, cuyo epicentro se localizó en Nueva España, y dentro del cual el comercio chino entre las islas Filipinas y el puerto de Acapulco desempeñó un papel preponderante. El ensayo pretende demostrar que el comercio con China no estaba de ninguna manera un elemento marginal o excepcional, pero un engranaje necesario para entender no sólo la dinámica de los circuitos comerciales oficiales a través del Atlántico, sino también los flujos ilegales que brotan en los cuatro puntos cardinales del imperio. En el modelo económico propuesto se destaca el poderoso flujo de mercancías asiáticas y europeas desde la propia Nueva España hasta el Perú a través del Mar del Sur, así como sus consecuencias indirectas.

Mariano Bonialian es investigador del Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas en Argentina.

*

Au-delà de la manière douce. La stratégie missionnaire des frères philippins en Chine et au Japon (1575-v. 1639) — Vers le milieu du XVII^e siècle, la controverse sur les rites chinois éclata en Europe : la querelle des rites orthodoxes et non orthodoxes quant à la manière de répandre l'Évangile en Asie opposa, pendant plusieurs décennies, les missionnaires des ordres mendiants à la Compagnie de Jésus. Les jésuites étaient alors accusés d'agir tels des mandarins et se trouvaient sur le banc des accusés pour avoir accepté des croyances et des pratiques païennes. Les accusations avaient déjà commencé à la fin du XVI^e siècle, bien avant que les frères philippins n'eussent pénétré en Chine. Que reprochaient les franciscains, les dominicains et les augustins aux méthodes des jésuites et quelle était leur première approche de l'Asie et de ses peuples ? Les pages qui suivent donnent un aperçu des différentes stratégies missionnaires adoptées par les frères auprès

des Chinois et des Japonais, depuis les premiers contacts jusqu'à l'éclatement de la querelle sur les rites chinois.

Ubaldo Iaccarino est professeur assistant au département d'études asiatiques, africaines et méditerranéennes à l'Università degli Studi L'Orientale de Naples.

Beyond the Gentle Way. The Philippine Friars' Missionary Strategy In China and Japan (1575-ca. 1639) — Towards the middle of the 17th century, the Chinese rites controversy broke out in Europe: for several decades the dispute pitted missionaries from the mendicant orders and the Society of Jesus as to how to spread the Gospel in Asia. The Jesuits were accused of acting like mandarins, and of accepting pagan beliefs and practices. These accusations had been aimed at them from the late 16th century, long before the Philippine friars had penetrated China. Why did the Franciscans, Dominicans and Augustinians criticize Jesuits' methods, and how did they themselves approach Asia and its peoples? This paper provides an overview of the different missionary strategies adopted by the friars in their dealings with the Chinese and Japanese, from the first contacts to the outbreak of the Chinese rites controversy.

Ubaldo Iaccarino is Assistant Professor at the Department of Asian, African and Mediterranean Studies at the Università Orientale (Naples).

Jenseits des sanften Weges. Die missionarische Strategie der philippinischen Mönche in China und Japan (1575-ca. 1639) — Gegen Mitte des 17. Jahrhunderts brach in Europa der Streit um die chinesischen Riten aus. Mehrere Jahrzehnte lang stritten Missionare der Bettelorden und der Gesellschaft Jesu darüber, wie das Evangelium in Asien verbreitet werden sollte. Die Jesuiten wurden beschuldigt, sich wie Mandarine zu verhalten und heidnische Glaubenssätze und Praktiken zu akzeptieren. Diese Anschuldigungen richteten sich seit dem späten 16. Jahrhundert gegen sie, lange bevor die philippinischen Mönche nach China gekommen waren. Warum kritisierten Franziskaner, Dominikaner und Augustiner die Methoden der Jesuiten, und wie gingen sie selbst mit Asien und seinen Völkern um? Dieser Artikel bietet einen Überblick über die verschiedenen Missionsstrategien, die die Mönche im Umgang mit den Chinesen und Japanern verfolgten, von den ersten Kontakten bis zum Ausbruch der Kontroverse um die chinesischen Riten.

Ubaldo Iaccarino ist Assistenzprofessor am Institut für Asien-, Afrika- und Mittelmeerstudien der Università Orientale (Neapel).

Más allá del camino suave. la estrategia misionera de los frailes filipinos en china y japon (1575-ca. 1639) — Hacia mediados del siglo XVII estalló en Europa la polémica

sobre los ritos chinos: la disputa entre ritos ortodoxos y no ortodoxos, es decir sobre cómo difundir el Evangelio en Asia enfrentó durante varias décadas a los misioneros de las órdenes mendicantes con la Compañía de Jesús. Los jesuitas fueron acusados de actuar como mandarines y de complacer creencias y prácticas paganas. Las acusaciones ya habían comenzado a finales del siglo xvi, mucho tiempo antes de que los frailes filipinos penetraran en China. ¿Por qué los franciscanos, dominicos y agustinos criticaban los métodos de los jesuitas, y cómo se acercaban ellos mismos a Asia y sus pueblos? En la contribución se ofrece una visión general de las diferentes estrategias misioneras que fueron adoptadas por los frailes en su trato con los chinos y los japoneses, desde los primeros contactos hasta el estallido de la disputa sobre los ritos chinos.

Ubaldo Iaccarino es profesor asistente en el Departamento de Estudios Asiáticos, Africanos y Mediterráneos de la Università degli Studi L'Orientale de Nápoles.

*

La Chine, miroir de l'altérité. Un laboratoire du gouvernement impérial d'après Juan de Palafox y Mendoza (1640-1650) — Entre miroir d'altérité et alternative impériale, le livre *Historia de la Conquista de la China por el Tártaro* interroge le regard posé sur la Chine depuis le monde Hispano-américain. Longtemps utilisée comme source sur la querelle des rites, cet article vise au contraire à étudier l'œuvre au moment de sa rédaction, le milieu du xvii^e siècle, afin de réaliser une lecture historiographique des sujets qui intéressent l'auteur : le gouvernement spirituel et le gouvernement temporel. À partir des témoignages des voyageurs et de la place privilégiée de la route interocéanique, Juan de Palafox rédige une histoire sur la conquête mandchoue de la Chine et la fin de la dynastie Ming comme une leçon d'histoire à portée universelle.

Alejandro Valencia Vila est doctorant en Histoire à l'Université Toulouse Jean Jaurès et membre de UMR 5136 FRAMESPA.

China, a Mirror of Difference. A Laboratory of Imperial Government According to Juan de Palafox y Mendoza — A mirror of otherness or the description of an imperial alternative, the book *Historia de la Conquista de la China por el Tártaro* invites reflection on the way China was viewed from the Spanish-American world. The book has long been used as a source on the Chinese rites controversy but this paper, instead, focuses on the time when it was written, in the mid 17th century, in order to carry out an historiographical study of the subjects that the author was interested in, *i.e.* spiritual and temporal government. Based on travelers' accounts, and inspired by the privileged position of the interoceanic

route, Juan de Palafox's history of the Manchu conquest of China and of the end of the Ming dynasty reads as a history lesson with universal appeal.

Alejandro Valencia Vila is a PhD. Candidate in history at the University Toulouse Jean Jaurès and a member of the research team UMR 5136 FRAMESPA.

China, ein Spiegel der Andersartigkeit. Ein Laboratorium der kaiserlichen Regierung nach Juan de Palafox y Mendoza (1640-1650) — Als Spiegel des Andersseins oder als Beschreibung einer imperialen Alternative lädt das Buch *Historia de la Conquista de la China por el Tártatro* dazu ein, darüber nachzudenken, wie China aus der spanisch-amerikanischen Welt gesehen wurde. Das Buch wurde lange Zeit als Quelle für die Kontroverse um die chinesischen Riten verwendet. Dieser Aufsatz konzentriert sich hingegen auf die Zeit, in der es geschrieben wurde, nämlich Mitte des 17. Jahrhunderts, um eine historiografische Studie über die Themen durchzuführen, die den Autor interessierten, das heißt geistliche und weltliche Regierung. Auf der Grundlage von Reiseberichten und inspiriert von der privilegierten Lage der interozeanischen Route liest sich Juan de Palafox' Geschichte der Eroberung Chinas durch die Mandschu und des Endes der Ming-Dynastie wie eine Geschichtsstunde mit universeller Anziehungskraft.

Alejandro Valencia Vila ist Doktorand der Geschichte an der Universität Toulouse Jean Jaurès und Mitglied des Forschungsteams UMR 5136 FRAMESPA.

China, espejo de la otredad. Un laboratorio de gobierno imperial a partir de Juan de Palafox y Mendoza (1640-1650) — Como espejo de la otredad o alternativa imperial, la obra *Historia de la Conquista de la China por el Tártatro* examina la mirada sobre China desde el mundo hispanoamericano. Se ha utilizado durante mucho tiempo como fuente sobre la disputa de los ritos. En cambio, este artículo pretende estudiar la obra en el momento en que fue escrita, a mediados del siglo XVII, para realizar una lectura historiográfica de los temas que interesaban al autor: el gobierno espiritual y el temporal. Basándose en los relatos de los viajeros y en la posición privilegiada de la ruta interoceánica, Juan de Palafox escribe una historia de la conquista manchú de China y del fin de la dinastía Ming que se lee como una lección de historia con atractivo universal.

Alejandro Valencia Vila es doctorando en Historia por la Universidad Jean Jaurès de Toulouse y miembro de la UMR 5136 FRAMESPA.

*

L'influence de Taïwan et des Zheng sur le mémorial de Victorio Riccio de 1677 sur l'expulsion des Sangley des Philippines — Les années 1670 étaient marquées par une série de changements dans la région de l'Asie maritime qui modifièrent considérablement les relations entre le gouvernement des Philippines et le réseau de la famille Zheng, dont l'épicentre se trouvait à Taïwan. Ce nouveau contexte favorisa l'émergence à Manille d'une série de mémoriaux qui, profitant de la nouvelle dynamique internationale, exigèrent l'expulsion de la population chinoise installée dans l'archipel. Parmi eux, il convient de mentionner le mémorial de 1677 du dominicain Victorio Riccio, qui exploita la situation et le déclin du potentiel des Zheng pour tenter d'éradiquer la dépendance des Philippines de ce clan et la menace constante venant de celui-ci en expulsant les Sangley de l'archipel.

José Miguel Herrera Reviriego est chercheur indépendant. Il a obtenu son doctorat en Histoire moderne en 2016 à l'Universitat Jaume I Castellón.

The Influence of Taiwan and the Zheng on Victorio Riccio's 1677 Memorial on the Expulsion of the Sangleys from the Philippines — The 1670s were marked by a series of changes in the Asia-Pacific region that considerably altered relations between the Philippine governorate and the Zheng family network, whose epicenter was in Taiwan. This new context favored the emergence in Manila of a series of memorials which, taking advantage of the new international dynamic, called for the expulsion of the Chinese population settled in the archipelago. Among these was the 1677 memorial by Dominican Victorio Riccio, who exploited the situation and the declining potential of the Zheng family to try to eradicate the Philippines' dependence on and constant threat from this clan by expelling the Sangleys from the archipelago.

José Miguel Herrera Reviriego is an independent scholar. He holds a PhD. in modern history from the Universitat Jaume I Castellón.

Der Einfluss Taimans und der Zheng in Victorio Riccios Memorial von 1677 über die Vertreibung der Sangley von den Philippinen — Die 1670er Jahre waren von einer Reihe von Veränderungen in der asiatisch-pazifischen Region geprägt, die die Beziehungen zwischen dem philippinischen Gouverneur und dem Netzwerk der Zheng-Familie, deren Epizentrum in Taiwan lag, erheblich modifizierten. Dieser neue Kontext begünstigte die Entstehung einer Reihe von Denkschriften in Manila, die die neue internationale Dynamik nutzten, um die Vertreibung der auf dem Archipel ansässigen chinesischen Bevölkerung zu fordern. Dazu gehörte auch die 1677 verfasste Schrift des Dominikaners Victorio Riccio, der angesichts der Situation und des schwindenden Potenzials der Familie Zheng die Möglichkeit sah, die Abhängigkeit der Philippinen von

diesem Clan und die ständige Bedrohung durch ihn mit der Vertreibung der Sangleys aus dem Archipel zu beseitigen.

José Miguel Herrera Reviriego ist freischaffender Wissenschaftler. Er hat 2016 in Neuerer Geschichte an der Universität Jaume I Castellón promoviert.

La influencia de Taiwán y los Zheng en el memorial de Victorio Riccio de 1677 sobre la expulsión de los sangley de Filipinas — La década de 1670 estuvo presidida por una serie de cambios en la región del Asia marítima que modificaron ampliamente las relaciones entre la Gobernación de Filipinas y el entramado desarrollado por la familia Zheng con epicentro en Taiwán. Este nuevo contexto favoreció el surgimiento en Manila de una serie de memoriales que, aprovechando la nueva dinámica internacional, demandaban la expulsión de la población china asentada en el archipiélago. Entre ellos, cabe destacar el del dominico Victorio Riccio de 1677, el cual aprovechó la coyuntura existente y el descenso del potencial de los Zheng para intentar erradicar la dependencia filipina de este clan y su amenaza constante mediante la expulsión de los sangleyes del archipiélago.

José Miguel Herrera Reviriego es investigador independiente. Obtuvo su doctorado en Historia Moderna en 2016 por la Universitat Jaume I Castellón.

*

L'invention des « Sangley » dans les Philippines espagnoles de l'ère moderne — La contribution de Christina H. Lee explore le terme « Sangley », utilisé par les premiers colons espagnols pour désigner les Chinois ou leurs descendants dans l'archipel philippin. Ce terme, appliqué uniquement aux Philippines, distinguait les travailleurs et commerçants chinois de leurs homologues du continent. Lee soutient que cette désignation était un outil de contrôle social et politique, renforçant la supériorité espagnole. En étiquetant les habitants chinois comme des « Sangleyes », les autorités coloniales espagnoles les marginalisaient, consolidant leur statut en tant que groupe distinct et inférieur au sein de la hiérarchie raciale des Philippines. De plus, l'attitude indifférente de la dynastie Ming envers les migrants chinois aux Philippines a involontairement renforcé cette identité imposée par les Espagnols.

Christina H. Lee est professeure au Département d'Espagnol et de Portugais à l'Université de Princeton.

The Invention of the "Sangley" in the Early Modern Spanish Philippines — Christina H. Lee explores the term "Sangley", used by early Spanish settlers to refer to

Chinese people or their descendants in the Philippine archipelago. This term, only used in the Philippines, distinguished Chinese workers and traders from their mainland counterparts. Lee argues that the use of this term was a tool of social and political control, reinforcing Spanish superiority. By labeling Chinese inhabitants “Sangleyes”, Spanish colonial authorities marginalized them, emphasizing their status as a distinct and inferior group within the Philippine racial hierarchy. Moreover, the Ming dynasty’s indifferent attitude towards Chinese migrants to the Philippines unwittingly consolidated this Spanish-imposed identity.

Christina H. Lee is a Professor at the Department of Spanish and Portuguese, University of Princeton.

Die Erfindung des „Sangley“ auf den frühneuzeitlichen spanischen Philippinen — Christina H. Lee untersucht den Begriff „Sangley“, mit dem die frühen spanischen Siedlern die Chinesen oder ihre Nachkommen auf dem philippinischen Archipel bezeichneten. Dieser Begriff, der nur auf den Philippinen anzutreffen war, unterschied chinesische Arbeiter und Händler von ihren Pendants auf dem Festland. Lee argumentiert, dass die Verwendung dieses Begriffs ein Instrument der sozialen und politischen Kontrolle war, das die spanische Überlegenheit verstärkte. Indem sie die chinesischen Einwohner als „Sangleyes“ bezeichneten, grenzten die spanischen Kolonialbehörden sie aus und betonten ihren Status als eigene und minderwertige Gruppe innerhalb der philippinischen Rassenhierarchie. Darüber hinaus festigte die gleichgültige Haltung der Ming-Dynastie gegenüber chinesischen Migranten auf den Philippinen unabsichtlich diese von den Spaniern auferlegte Identität.

Christina H. Lee ist Professorin am Institut für Spanisch und Portugiesisch der Universität Princeton.

La invención del «sangley» en las Filipinas españolas de la primera edad moderna — La contribución de Christina H. Lee analiza el término «Sangley», utilizado por los primeros colonos españoles para referirse a los chinos o a sus descendientes en el archipiélago filipino. Este término, aplicado exclusivamente en las Filipinas, distinguía a los trabajadores y comerciantes chinos de sus homólogos continentales. Lee sostiene que esta designación era una herramienta de control social y político que reforzaba la superioridad de los Españoles. Etiquetar a los habitantes chinos como «Sangleyes» permitió a las autoridades coloniales españolas marginarlos y consolidar su estatus de grupo distinto e inferior dentro de la jerarquía racial filipina. Además, la actitud indiferente de la dinastía Ming hacia los emigrantes chinos a Filipinas reforzó involuntariamente esta identidad impuesta por los españoles.

Christina H. Lee es profesora del Departamento de Español y Portugués de la Universidad de Princeton.

*

Le casuiste et les Chinois : cas moraux relatifs à la communauté des Sangleys de Manille résolus par les jésuites Juan de Ribera & Diego de Bobadilla (1603-1631) — La source éditée et traduite dans ce numéro consiste en un ensemble de textes issus d'un corpus inédit de près de 1400 pages de résolutions de cas moraux jésuites composés durant la première moitié du XVII^e siècle et conservé aux archives de la Compagnie de Jésus à Barcelone. Plusieurs extraits de ce recueil relatifs à la question de l'esclavage avaient déjà été publiés dans *Source(s)* n° 7. Les cas qui sont ici publiés concernent la communauté des résidents chinois aux Philippines, appelés *Sangleys*. Ceux-ci traitent de problèmes de diverse nature, tels que la répression qui a fait suite à l'insurrection du quartier du Parian de Manille en 1603, les fraudes pratiquées par les Espagnols dans le cadre des interactions commerciales avec les Sangleys, les médecins chinois, les divertissements de la communauté, le débat autour de la coupe des cheveux des Sangleys souhaitant se marier, l'épineuse question des pourboires distribués aux Espagnols à l'occasion des festivités du Nouvel An chinois, ainsi que d'autres questions légales.

Jean-Noël Sanchez est maître de conférence à l'Université de Strasbourg et membre du laboratoire UR 4376 CHER.

The Casuist and the Chinese: Moral Cases Relating to the Sangley community of Manila Solved by the Jesuits Juan de Ribera & Diego de Bobadilla (1603-1631) — The source edited and translated in this issue consists of a set of texts from an unpublished corpus of nearly 1,400 pages of resolutions of Jesuit moral cases composed during the first half of the 17th century and preserved in the archives of the Society of Jesus in Barcelona. Several excerpts from this collection related to the issue of slavery have already been published in *Source(s)* n° 7. The cases published here concern the community of Chinese residents in the Philippines, called *Sangleys*. These deal with issues of a variety of nature, such as the repression that followed the insurrection in the Parian district of Manila in 1603, the frauds practiced by the Spanish in the context of commercial interactions with the Sangleys, Chinese doctors, the community entertainments, the debate over the haircut of Sangleys wishing to marry, the thorny question of tips distributed to the Spaniards on the occasion of the Chinese New Year festivities, as well as other legal questions.

Jean-Noël Sanchez is associate professor at the University of Strasbourg and a member of the UR 4376 CHER.

Der Kasuist und die Chinesen: Moralische Fälle aus der Gemeinschaft der Sangleys in Manila, die von den Jesuiten Juan de Ribera & Diego de Bobadilla (1603-1631) gelöst wurden — Die in dieser Ausgabe herausgegebene und übersetzte Quelle besteht aus einer Reihe von Texten aus einem unveröffentlichten Korpus von fast 1400 Seiten jesuitischer Resolutionen über Moralfälle, die in der ersten Hälfte des 17. Jahrhunderts verfasst wurden und im Archiv der Gesellschaft Jesu in Barcelona aufbewahrt werden. Mehrere Auszüge aus dieser Sammlung, die sich auf die Frage der Sklaverei beziehen, wurden bereits in *Source(s)* Nr. 7 veröffentlicht. Die hier veröffentlichten Fälle beziehen sich auf die Gemeinschaft der chinesischen Einwohner der Philippinen, die sogenannten *Sangleys*. Sie befassen sich mit verschiedenen Problemen wie der Unterdrückung des Aufstands im Parian-Viertel von Manila im Jahr 1603, den Betrügereien der Spanier beim Handel mit den *Sangleys*, mit chinesischen Ärzten, der gesellschaftlichen Unterhaltung, der Debatte über das Haarschneiden heiratswilliger *Sangleys*, der schwierigen Frage der Trinkgelder, die anlässlich der Feierlichkeiten zum chinesischen Neujahrsfest an die Spanier verteilt wurden, sowie anderen rechtlichen Fragen.

Jean-Noël Sanchez ist Dozent an der Universität Straßburg und Mitglied der UR 4376 CHER.

El casuista y los chinos: casos morales relativos a la comunidad de Sangleys de Manila resueltos por los jesuitas Juan de Ribera y Diego de Bobadilla (1603-1631) — La fuente editada y traducida en este número está constituida por un conjunto de textos de un corpus inédito de cerca de 1 400 páginas de resoluciones de casos morales jesuitas compuestos durante la primera mitad del siglo XVII y conservadas en los archivos de la Compañía de Jesús en Barcelona. En el número 7 de la *Source(s)* n° 7, ya se habían publicado varios extractos de este conjunto relacionados con la cuestión de la esclavitud. Los casos aquí publicados se refieren a la comunidad de chinos residentes en Filipinas, llamados *Sangleys*. Se tratan de problemas de diversa índole, como la represión que siguió a la insurrección del distrito del Parián de Manila en 1603, los fraudes practicados por los españoles en el contexto de las interacciones comerciales con los *Sangleys*, los médicos chinos, las diversiones de la comunidad, el debate en torno al corte de pelo de los *Sangleys* deseosos de casarse, el espinoso tema de las propinas repartidas a los españoles durante las festividades del Año Nuevo chino, así como otras cuestiones legales.

Jean-Noël Sanchez es profesor en la Universidad de Estrasburgo y miembro de UR 4376 CHER.

I. DOSSIER : MONDES CHINOIS ET HISPANIQUE(S):
PRATIQUES ET PENSEES DES INTERACTIONS AU XVIII^E SIECLE

Présentation

Jean-Noël Sanchez

Réseaux marchands, comptoirs côtiers et piraterie :

l'Asie maritime du XVI^e au XVII^e siècle

François Gipouloux

L'Espagne, la Chine et les Indes Occidentales 1580-1640 :

un modèle économique

Mariano Bonialian

*Au-delà de la manière douce. La stratégie missionnaire des frères philippins
en Chine et au Japon (1575-v.1639)*

Ubaldo Iaccarino

*La Chine, miroir de l'altérité. Un laboratoire du gouvernement impérial
d'après Juan de Palafox y Mendoza (1640-1650)*

Alejandro Valencia Vila

*La influencia de Taiwán y los Zheng en el memorial de Victorio Riccio
de 1677 sobre la expulsión de los sangleyes de Filipinas*

José Miguel Herrera Reviriego

The Invention of the Sangley in the Early Modern Spanish Philippines

Christina H. Lee

II. AUTOUR D'UNE SOURCE

*Le casuiste et les Chinois. Cas moraux relatifs à la communauté
des Sangleyes de Manille résolus par les jésuites Juan de Ribera
& Diego de Bobadilla (1603-1631)*

Jean-Noël Sanchez (éd.)

III. VARIA

*Un bref historique de l'UMR 3400 ARCHE (Arts, civilisation
et histoire de l'Europe)*

Nicolas Bourguinat

*Marmoutier au Moyen Âge. Nouveaux regards sur une abbaye
et son bourg. Compte-rendu de la journée d'études tenue
à Strasbourg le 22 octobre 2024*

Anne Rauner

